U d'/of OTTAWA
39003001473791

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

VI.

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

PAR M. CAPEFIGUE.

J'ai vécu sans pareil, et régné sans égal;
L'on admire partout mes vertus et mes vices;
Mes desseins comparés avecque mes services
Font douter si je suis souverain ou vassal.
(*Vieille épitaphe de Richelieu.*)

PARIS.

DUFEY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS S. G. 17.

M DCCC XXXVI.

DC
123
.C36R
#6
1836

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE LX.

SITUATION DE LA FRANCE. — NÉGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE. — OPÉRATIONS MILITAIRES.

Alliances pour la guerre. — Neutralité de l'Angleterre. — Mécontentemens du cardinal. — Son alliance avec les puritains. — Situation des armées. — Mouvemens populaires. — Démarches de Richelieu pour la paix. — Envoi d'un commissaire espagnol. — Ses conférences avec le ministre. — Correspondance d'Olivarès. — Question de la Catalogne. — Sa réunion à la France.

1638 — 1641.

Dans l'actif mouvement d'intrigues qui dominait la cour, le cardinal de Richelieu restait préoccupé des hautes questions d'alliances politiques. La guerre se continuait avec l'Espagne

et l'Empire, sur le Rhin, dans la Picardie, aux Alpes et sur les Pyrénées; les traités avec le prince d'Orange, la Suède, la Bavière, la Suisse et le Piémont avaient été renouvelés[1]. Il y avait cela de particulier en ces vastes conflits des grandes monarchies d'Espagne et de France, que toutes les puissances de second ordre devaient marcher comme leurs auxiliaires, et prendre un parti décidé pour une des deux causes[2].

Il était pourtant une couronne assez importante, quelles que fussent ses divisions intérieures, pour avoir un système à elle et conserver l'attitude de médiatrice entre les cours de Paris et de l'Escurial. L'Angleterre n'était entrée comme alliée d'aucune des deux nations en lutte; elle se sentait assez forte pour jouer un rôle à part et adopter une politique toute conçue en ses propres intérêts. Le roi Charles Ier connaissait le traité conclu

1 *Voyez* ces traités dans les manuscrits de Béthune, vol. cot. 9597/6, fol. 264 et suiv.

2 Les mouvemens militaires de cette époque ont été parfaitement décrits dans la *Gazette de France*, souvent rédigée par le roi Louis XIII même. *Voyez* ann. 1638-1640, et les manuscrits de Béthune, n° 9344.

entre la France et les Etats-Généraux de Hollande, d'après lequel on se divisait la Flandre espagnole[1]; par cette convention la France prenait la ligne de l'Escaut; elle obtenait non seulement le port de Dunkerque, mais encore celui d'Ostende et d'Anvers. L'Angleterre ne pouvait souffrir ce partage qui agrandissait si démesurément les frontières de la monarchie française; elle était comme enveloppée par cette longue ceinture de ports qui s'étendait depuis le golfe de Gascogne jusqu'aux bouches de l'Escaut. On voit l'Angleterre craindre, depuis un siècle déjà, la réunion des Pays-Bas à la France; lors de l'expédition en Flandre par Coligny, quelques jours avant la Saint-Barthélemy, Elisabeth s'était vivement opposée à l'envahissement de la Flandre par les arquebusiers huguenots sous l'étendard de Charles IX[2].

Dans cette circonstance nouvelle, lord Germain, ambassadeur de Charles Ier auprès de Louis XIII, eut l'ordre de déclarer que le roi d'Angleterre, tout en offrant sa médiation pour mettre un terme aux différens survenus entre

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9597/6, fol. 297, 300 et suiv.

2 *Voyez* mon *Histoire de la Réforme*, tom. III, pag. 29.

l'Espagne et la France, enverrait immédiatement occuper les Pays-Bas espagnols par une armée anglaise, si la France et les Etats-Généraux mettaient à exécution le traité de partage[1].

Au moment où l'ambassadeur anglais faisait cette menace, la Grande-Bretagne était tristement et profondément remuée par les divisions politiques et religieuses; les trois nationalités irlandaise, anglaise, écossaise éclataient en disputes et en guerres sur des liturgies, sur des points d'Eglises catholique, anglicane et presbytérienne. Les parlemens avaient été dissous, Charles Ier luttait par les armes contre les covenants; il cherchait appui dans le catholicisme dont l'expression se trouvait parmi la famille royale même; Henriette-Marie de France n'était-elle pas considérée par les sectes dissidentes comme la reine du papisme odieux? Jamais princesse n'avait excité une si grande haine au sein des populations; on la désignait comme le principe d'une restauration religieuse qui alors se transformait toujours en une réaction politique.

1 Dépêche du comte d'Estrades, mss Colbert, n° 2.

Richelieu avait plus d'un grief contre le roi Charles Ier. Lorsque la guerre éclata avec l'Espagne, le ministre avait compté sur l'appui de l'Angleterre; quand cette alliance lui fut refusée, Richelieu croyait au moins à une exacte neutralité. J'ai dit que Charles Ier s'était posé comme médiateur armé, en opposition surtout avec le traité de partage des Pays-Bas; ces griefs s'augmentèrent encore par suite de l'asile honorable qu'Henriette de France avait donné à Marie de Médicis et à la duchesse de Chevreuse, née Marie de Rohan. Dès lors le ministre vit avec plaisir se développer ces tentatives de séditions et de révoltes qui agitaient l'Angleterre. Il n'y avait dans l'esprit de Richelieu aucun sentiment profond et moral des droits de la royauté; le cardinal appelait l'unité de pouvoir, mais matériellement, et pour la réunir en sa personne; il n'avait aucune répugnance à favoriser les révoltes dans les pays étrangers, à affaiblir les liens d'obéissance entre le prince et les sujets quand ce résultat aidait ses desseins. On l'avait vu en Allemagne liguer tous les intérêts protestans contre l'unité catholique et impériale;

en Angleterre, il n'hésita pas un moment à pactiser avec les covenants Ecossais et la rebellion partout où elle se produisait. Le comte d'Estrades, envoyé en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire, eut tout à la fois mission de solliciter l'alliance de Charles Ier et de préparer secrètement des traités avec les chefs de l'Ecosse rebellionnée[1].

Les menées du comte d'Estrades furent actives; des dépêches de l'ambassadeur existent encore, et sa correspondance sur ce point est curieuse, car elle indique que Richelieu fut un des grands mobiles du mouvement puritain et écossais contre la couronne d'Angleterre. Le comte d'Estrades se mit en rapport secret avec un de ces ministres presbytériens, puissant sur le pays, nommé Mobel, et avec le comte de Gordon, que la noblesse d'Ecosse députait pour faire entendre ses griefs au parlement : « J'attends, dit l'ambassadeur dans une dépêche, les ordres de Votre Eminence; la conjoncture présente paroît bien favorable pour embarrasser le roi d'Angleterre. » Richelieu

1 Instructions données au comte d'Estrades dans les manuscrits de Colbert, intitulés : *Affaires de France*, n°. 2.

n'hésite pas un seul moment à répondre à la dépêche du comte d'Estrades ; le ton de sa lettre est aigre contre Charles Ier ; on le voit tout plein de l'espérance de se venger, en excitant en Angleterre une complète révolution : « Je profiterai, dit-il, de l'avis que vous me donnez pour l'Ecosse, et ferai partir l'abbé Chambre, mon aumônier, qui est Écossais de nation, pour aller à Edimbourg attendre les deux personnes que vous me nommez, pour lier quelque négociation avec elles. L'année ne se passera pas que le roi et la reine d'Angleterre ne se repentent d'avoir refusé les offres que vous leur avez faites de la part du roi. Si vos deux amis d'Ecosse sont encore à Londres, dites-leur qu'ils prennent confiance à ce que l'abbé Chambre leur dira, et leur donnez une lettre pour rendre de votre part audit abbé, afin qu'il les connoisse par ce signal. Vous avez rendu un grand service au roi d'avoir découvert ces deux hommes. Assurez-les de mon affection et de ma protection[1]. »

[1] Ruel, 2 décembre. Mss. Colbert, intitulés : *Affaires de France*, n° 2

Dans l'état d'hostilités secrètes où Richelieu se trouvait avec l'Angleterre, il était peu probable que l'on pût compter sur la médiation du cabinet de Londres pour terminer la guerre avec l'Espagne. Les batailles entre les deux nations se continuaient toujours sur une vaste échelle; M. de Feuquières était battu devant Thionville par Piccolomini, en même temps qu'Hesdin se rendait au maréchal de La Meilleraye. Dans le Palatinat, après la mort du duc de Weimar, fidèle et sincère ami de la France, le duc de Longueville avait pris le commandement des armées alliées; il faisait en vain le siége de quelques places de guerre. En Piémont, les Français sont obligés d'évacuer Turin, et là meurt le cardinal de La Vallette, fils du duc d'Epernon, général de l'armée, homme de mousquet s'il en fut un, maniant l'épée, comme au temps des Turpin et des archevêques assommeurs de géans. Vainement le pape Urbain VIII l'avait menacé de l'interdire s'il continuait ce métier de sang contre les lois de l'Eglise; le cardinal de La Vallette n'avait point voulu quitter le glaive, et il se fit enterrer la mitre en tête,

l'épée au côté, le brassard et la cuirasse sous sa chape d'or [1].

Au milieu de toutes ces misères de la guerre, le pauvre peuple des communes se montra mutin et séditieux; il y eut en Normandie la sédition des *nu-pieds*, communaux qui s'armaient de socs de charrues ou de faux pour détruire les manoirs des nobles hommes et les rendre tous égaux comme la Malle-Mort dans la danse Macabre. Et puis, ainsi que les pastourels du moyen âge, ils inondaient les campagnes, pillaient les maisons opulentes, et surtout les bureaux de recette où se percevaient les maudites taxes sur la sueur du peuple. La révolte des *nu-pieds* prit de notables développemens; elle s'organisa dans la Normandie avec ses chefs et son armée. Un beau matin on trouva affichée dans toutes les communes normandes, une proclamation ainsi conçue : « De par le général des nu-pieds, il est commandé aux paroissiens et habitans de cette paroisse, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de se fournir d'armes et de mu-

1 *Gazette de France*, ann. 1639.

nitions de guerre pour le service du roi et le maintien de son État, dans quinzaine; pour, au premier commandement et avertissement dudit seigneur, se rendre en bon ordre et équipage au lieu qui leur sera donné pour la défense et franchise de la patrie oppressée des partisans et gabeleurs. Enjoint aussi de ne souffrir traîtres dans leurs paroisses, ni personnes inconnues, sans en avertir ledit seigneur ou quelques uns de ses officiers en prompte diligence; et à faute de ce, les délinquans seront pris et punis comme complices des monopoliers. Et aux curés et vicaires de faire la lecture des présentes. Donné à notre camp, aux calendes du mois d'août[1]. » La cloche municipale sonna comme au temps où les paysans proclamèrent la commune du treizième siècle : ils formèrent des régimens, des escadrons avec les chevaux des fermes; ils empruntèrent à la ville de Rouen quelques pièces d'artillerie pour entrer en campagne. Le parlement, sans faire cause avec le peuple de Normandie, ne réprima pas avec énergie la sédition qui se

1 1639. Cette pièce est dans le manuscrit de Béthune, vol. cot. 9327.

développait depuis Caen jusqu'à Rouen. Les capitaines étaient tous de race communale ou bourgeoise; ils portaient les noms de Champmartin, Laloy, Duval, Labarsillière, Lalande, Rigodière, et le plus puissant parmi eux était le curé Morel, car le peuple et le catholicisme, l'église et la commune, le clocher et le beffroi municipal reproduisaient une semblable idée, répondaient à un même intérêt. La cour envoya le colonel Gassion et quelques régimens de l'armée de Picardie pour réprimer cette émeute provinciale. Il y eut une véritable bataille des troupes réglées contre les communaux; les paysans furent vaincus; et tant la révolte avait été inhérente aux intérêts de la province, que le chancelier Séguier, qui fut désigné pour instruire contre les rebelles, adressa un Mémoire au cardinal pour solliciter les mesures suivantes dans l'intérêt du pouvoir royal : « Il faut, 1° interdire le parlement de Normandie, et commettre pour rendre la justice un certain nombre de présidens et de conseillers tirés des autres parlemens, suivant ce qui s'étoit pratiqué en 1563 lorsque le parlement de Provence avoit été interdit; 2° interdire la cour des aides

et en attribuer la juridiction à celle de Paris; 3° interdire les trésoriers de France, et attribuer leur juridiction à deux maîtres des comptes de Paris; 4° interdire le lieutenant-général de la vicomté, et commettre à sa place celui qui avoit coutume d'exercer en son absence; 5° fixer une somme à laquelle on pourroit évaluer les pertes et les dédommagemens dus au sieur Le Tellier et aux commis, dont les maisons et bureaux ont été pillés, et en faire payer les trois quarts au parlement, et le reste aux trésoriers de France, à la cour des aides, au lieutenant-général, aux échevins et officiers de la ville de Rouen actuellement en charge; 6° arbitrer pareillement une somme pour la perte qu'a soufferte le roi par la cessation de la levée de droits de ses fermes, et la faire payer aux villes, et surtout aux bourgeois qui ont des charges de capitaines, lieutenans et enseignes, lesquels seront taxés plus que les autres; 7° casser les corps de ville; 8° ôter à la ville de Rouen tous ses priviléges, dons, octrois, deniers communs et patrimoniaux, et réunir le tout au domaine du roi; 9° raser l'Hôtel-de-Ville, et mettre à la place

une pyramide où sera gravé l'arrêt du conseil; 10° faire le procès aux séditieux[1]. »

Cette révolte de Normandie, peu aperçue dans l'histoire, signale pourtant l'effervescence des populations, les souvenirs de la Ligue et les causes de la Fronde. Le dix-septième siècle ne fut pas sans esprit de liberté; pendant ces vingt années, l'Angleterre, l'Ecosse, Naples et la France s'ébranlent dans une sorte d'intelligence populaire. Les *nu-pieds* en Normandie donnaient la main en quelque sorte aux *croquans* de Guienne, troupes de commune également soulevées et que la *Gazette de France* désigne sous le titre méprisant de *bandits*, assez nombreux pourtant pour avoir une armée de plus de huit mille hommes dans la province; on les nommait *croquans* parce qu'ils croquaient et dévoraient manoirs et richesses des seigneurs. Ils avaient élu pour chef un fort gentilhomme du pays; le surnom de Lamothe-Laforêt signalait son origine campagnarde. Les bandes communales s'avancèrent jusqu'à Bergerac; il fallut envoyer une armée

1 1639. Mss. de Colbert, intitulés : *Mémoires sur les affaires de France*, n° 46.

pour les détruire. Le duc de La Vallette marcha contre elles en personne, et ce fut alors que Lamothe-Laforêt trahissant la confiance des communaux, demanda à traiter. Tandis qu'il était en conférence, un de ces braves hommes de paroisse, nommé Mazet, rassembla les plus hardis des croquans et leur dit : « Lamothe vous trahit. — C'est vrai, répondirent ces hommes; — eh bien, il faut en élire un autre pour chef; » et quand il disait ces paroles, Lamothe lui porta par derrière un coup de pistolet à bout portant; et ainsi finit la rebellion, car le gentilhomme traita avec les ducs de La Vallette et de Duras.

Ces révoltes et ces misères signalaient les mortelles atteintes de la guerre. Dès cette année l'on voit Richelieu chercher par une trève à amener la suspension des hostilités. Il y avait entre le cardinal, premier ministre de France, et le comte d'Olivarès, premier ministre en Espagne, quelque sympathie, une estime réciproque; le comte-duc était le chef de la monarchie espagnole, comme le cardinal-duc était la tête de la monarchie française; ils mettaient ainsi en action cette unité poli-

tique et ministérielle que le père Joseph avait recommandée dans un long Mémoire tout écrit de sa main[1]. Le docteur don Miguel de Salamanque fut envoyé en France pour préparer une trève entre les deux monarchies; don Miguel eut une entrevue secrète avec le cardinal, et il transmet au comte d'Olivarès les détails de cette mystérieuse affaire : « Etant arrivé à Paris dans les premiers jours de mai, j'appris que le roi très-chrétien était allé à Compiègne avec la cour et les ministres. Après quelques formalités que je fus obligé de subir avant d'obtenir d'arriver jusqu'auprès du cardinal, je reçus enfin le 14 du même mois un courrier qui me prévenoit que je pouvois partir de suite, et qu'une fois arrivé, je devois entrer par la porte secrète d'une église qui touchoit au logement du cardinal[2]. A peine étois-je arrivé en effet, que le cardinal venant à ma rencontre, me témoigna tous les regrets qu'il éprouvoit de ne pas me recevoir publi-

1 J'ai retrouvé ce Mémoire, qui porte pour titre : *De l'unité du ministre, et des qualités qu'il doit avoir.*

2 *Diziendo me que entraria por una puerta secreta de una iglesia que vemia a dar al alaxamiento del cardenal.*

quement, mais que je devois en comprendre les motifs. Je lui répondis par les complimens que comportoient mes instructions, et lui donnai la lettre de Votre Excellence[1]. « Avant de vous répondre, me dit le cardinal, permettez-moi de jeter les yeux sur cette lettre, et veuillez m'aider vous-même à la lire. » Dès qu'il en eut pris connoissance, il parut fort satisfait des expressions d'attachement de Votre Excellence, et renchérissant lui-même sur ces témoignages de bon vouloir, il m'assura que son plus grand désir étoit de voir les différens s'arranger à l'amiable, et de donner ainsi à Votre

1 Voici cette lettre : *Le comte d'Olivarès au cardinal de Richelieu.* « Votre Eminence verra, par l'envoyé que je lui dépêche, combien j'ai mis d'empressement à répondre aux propositions qui m'ont été faites par elle. La personne que j'envoie à Votre Eminence lui sera une nouvelle preuve de ce profond respect que je professe pour tout ce qui tient à une personne aussi élevée que la sienne. C'est avec une douleur réelle que je me trouverai en désaccord avec Votre Eminence sur celui des deux gouvernemens où l'on a trouvé, dites-vous, le moins de bonne volonté et de penchant à une paix solide; quant à moi, comme Dieu le sait, je ne respire que pour son service, le priant de conserver Votre Eminence pendant de longues et heureuses années. Je baise les mains de Votre Eminence. Son serviteur le plus affectionné, D. GASPARD DE GUZMAN. » — Archives de Simancas, cot. A 32[45].

Excellence la preuve de son estime et de son attachement. «Je sais, ajouta-t-il, que vous avez connoissance de ce qui se traite par l'intermédiaire de M. Pujol, et je ne puis donc que vous répéter l'espérance que je nourris de voir bientôt la fin des contestations et de la guerre.» Après lui avoir témoigné en votre nom et au nom de Sa Majesté Catholique, combien l'Espagne était dans ces mêmes intentions, et tous les préliminaires étant terminés, nous abordâmes le fond des questions. « La base de toute négociation entre les deux Etats, dit le cardinal, est d'abord la restitution réciproque de couronne à couronne, sans laquelle on ne peut établir aucune trève, aucun traité ; c'est là une question sur laquelle il est indispensable de s'entendre avant d'aller plus loin. — Il est bien certain, répondis-je, que si un accommodement avoit lieu, ce que j'espère, la France ne devroit pas conserver une place espagnole; mais il me semble que ce sont là des articles qui constitueroient un traité de paix plutôt qu'une simple trève; parce que, dans une circonstance pareille, celui qui a le plus à restituer, a le droit naturellement d'attendre de

plus grandes concessions de celui qui en a moins. Or ceci ne peut avoir lieu dans une trève proprement dite. — Si les parties étoient bien inégales, vous auriez raison; mais la perte que nous avons faite dernièrement de Pignerol, perte qui nous a été fort sensible, établit une sorte de parité dans les restitutions entre les deux couronnes. — Nous verrions d'ailleurs de plus près ces articles, s'il en est question. — Passons au second point, parlons des alliés, et particulièrement des Hollandais. — Le roi mon maître, ai-je continué, est tout disposé à entrer en accommodement avec eux à des conditions raisonnables, et les premières seroient la restitution du Brésil, un point fortifié sur le Rhin, le démantèlement de Maestricht, enfin le paiement d'une somme d'argent dont on laisseroit au roi de France la faculté de régler la quantité, pour indemniser la compagnie des Indes occidentales. — N'allons pas plus avant, dit le cardinal en m'interrompant; ce n'est pas vouloir la trève que parler ainsi. La France ne peut elle-même imposer la Hollande; elle ne demande seulement qu'à la faire comprendre avec elle dans la trève ou suspension d'armes;

il ne peut de long-temps s'agir d'autre chose entre ces deux Etats; et je dois le déclarer ici sincèrement, pour rien au monde la France ne se séparera de ses alliés, et ne fera un traité ni une trève dans lesquels ils ne soient pas compris [1]. Eh! que diroit le monde entier, en nous voyant rompre, pour un pareil motif, une alliance si ancienne qu'elle remonte à Henri IV, et qui a été tout nouvellement établie sur de si larges bases! que diroient surtout les autres alliés de la France, si nous abandonnions les Hollandais au plus fort de la guerre! quelle confiance inspirerions-nous désormais, et quelles seroient pour nous les conséquences de cette déconsidération! D'un autre côté, si les Hollandais étoient compris dans la trève, la France se rendroit garant de leur bonne foi dans l'observation de ses clauses; or, les choses étant ainsi, je proteste devant Dieu que je crois qu'un pareil accommodement est convenable à l'Espagne, et je peux, avec la parole du roi mon maître, vous

1 *Que para que me asegurase de su verdad me declaraba que por ningun respecto humano la Francia se separaria de sus aliados ni harià paz o tregua sin que entrasen en ella todos.*

assurer que nous ferons tout nos efforts pour faciliter la restitution que vous demandez, et qui doit amener la paix. Il est constant d'ailleurs que, par ce moyen, il n'en coûtera pas à l'Espagne la huitième partie des dépenses auxquelles l'entraînera la guerre. Enfin, comme dernière raison, je m'engage à faire sonder les dispositions des Hollandais à ce sujet par le nonce de Sa Sainteté, et cela sans que les Provinces-Unies puissent se douter que ces informations viennent d'autre part que de moi-même[1]. Ici s'est terminée la conférence. »

Les opérations militaires n'étaient point suspendues par ces négociations, qui se rattachaient tout à la fois à la France et aux alliés; les maréchaux de Chaulnes, de Châtillon et de la Meilleraye (car à cette époque le nombre des maréchaux s'accroissait) s'emparent d'Arras, et le comte d'Harcourt de Turin. C'est à ce siége que commence à se montrer radieux déjà le vicomte de Turenne, puissante renommée qui grandit dans les troubles civils[2]. Ces succès étaient compensés par

1 Archives de Simancas, cot. A 3[16].
2 *Gazette de France*, ann. 1640.

les défaites qu'éprouvaient les armées françaises dans l'Alsace et l'Allemagne, tandis que les négociations se continuaient directement entre le cardinal de Richelieu et le comte d'Olivarès pour la conclusion d'une trève. Le ministre espagnol envoyait de nouvelles instructions à ses agens à Paris : « Si les Hollandais, disait-il, demandent à être compris dans le traité, les en exclure à tout prix, afin que leur union avec les Français, union qui a causé tant de maux, soit moins intime. Comme la restitution de la Lorraine est le point capital des négociations, il est convenable d'être bien fixé sur cet objet. Le cardinal de Richelieu a dit en propres termes à don Miguel de Salamanque, que sans cette clause de restitution et la reddition de Pignerol, il n'y auroit jamais de trève ni de paix possibles, et que soit dans un congrès, soit dans une négociation particulière, le roi son maître ne reviendroit sur cette résolution, de laquelle il ne pouvoit se départir sans déshonneur. Cette clause est cependant inadmissible pour nous, d'autant que ce sacrifice ne nous donneroit pas une paix plus solide

avec la France ; nous nous avouerions ainsi moralement inférieurs. Le cardinal s'appuie sur les divisions territoriales qu'il établit en Lorraine, laquelle il prétend séparée en trois parties, méritant chacune une considération particulière : une partie, dit-il, est tributaire de la France. La seconde est composée des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, qui dépendent de l'empereur. Enfin la troisième est la Lorraine proprement dite, sous la souveraineté directe des ducs de Lorraine. Il faut lui répondre que les deux premiers points sont justes ; mais la Lorraine elle-même, telle qu'il l'entend, est feudataire de l'Empire ; c'est ce qui a été déclaré et confirmé par le traité conclu sous Ferdinand Ier avec l'approbation de tous les princes électeurs, de tous les Etats de Lorraine en 1542, et comme telle comprise dans le cercle du Haut-Rhin [1]. »

Les deux monarchies, pendant ces négociations, se heurtent non seulement par des hostilités patentes sur les grands champs de bataille de l'Europe, mais encore dans ces

1 Archives de Simancas, cot. A 32[5], ann. 1640.

sourdes démarches que Richelieu et la cour de Madrid multipliaient alors pour soulever les peuples et embarrasser les couronnes. Le droit public ne posait pas de limites au mal que pouvaient se faire deux cabinets ennemis; il était permis à chaque souverain d'essayer les troubles intérieurs pour empêcher son adversaire de développer toutes ses forces. On l'avait vu au temps de la Ligue; les masses catholiques proclamaient l'infante d'Espagne comme souveraine, et la France prêtait la main aux troubles des Pays-Bas. Plus tard, tandis que l'Escurial soudoyait le parti des féodaux en France, des agens répandus sur les frontières espagnoles essayaient la révolte des Morisques, et l'envahissement de l'Espagne par les Musulmans[1].

Dans cette vaste monarchie espagnole, dont l'armorial, écartelé comme un échiquier, se composait de tant de nations diverses : des Arragonais, braves montagnards, des Navarrois, des Basques valeureux, tout fiers encore

1 *Voyez* mon *Histoire de la Réforme*, et les tom I et II de *Richelieu*.

des souvenirs de Roncevaux et de leur victoire sur les paladins du grand Charles; dans cette monarchie où le fier Castillan se vantait de son origine pure de tout sang more, et l'Asturien de ses montagnes pleines encore de vieux chrétiens au temps de la conquête; dans cette Espagne toute brillante de Valence et de Cordoue-la-Morisque, de Cadix qu'un cordon de soie lie à la mer, selon les vieilles *scagna* des paysans andalous, il y avait alors un peuple fier et brave, séparé du reste de l'Espagne par ses *costumbres*, ses mœurs, son origine et son courage aventureux; le Catalan habitait une province à part qui se prolongeait sur le littoral de la Méditerranée. L'histoire de ce peuple était comme une épopée merveilleuse; pauvres pêcheurs sur la côte, hardis navigateurs sur toutes les mers, ils avaient jeté des colonies en Provence, dans la Grèce même que long-temps ils dominèrent en souverains[1]. Qui pouvait se comparer à Barcelonne, ville de plaisirs, de fêtes, de liberté, de commerce et de coutumes

1 *Voyez* la chronique du Catalan Muntaner, et les *fueros* dont la collection de la Bibliothèque de l'Arsenal est si riche.

indépendantes? La Catalogne était hérissée de villes fortes, sa population était active et commerçante, son sol fertile comme un jardin, même sur le faîte des montagnes; les Pyrénées descendaient jusqu'à elle, cultivées en verte prairie et en beau verger coupé de torrens, de plans d'oliviers, de figuiers sauvages et de ces vignes à treillages, suspendues en longues grappes comme aux belles plaines de Toscane. Le Catalan était fier et hautain; il n'aimait ni la soumission ni la dépendance; cet esprit aventureux de découvertes, ce courage altier, il le portait partout. Quand ces peuples avaient des mécontentemens contre l'Espagne, ils les signalaient par la révolte; ils avaient sympathie pour les habitans du Lampourdan et de la Cerdagne; ils faisaient un grand commerce par Perpignan, et la pensée de se réunir à la France avait germé dans des têtes exaltées[1].

1 On s'occupait beaucoup en France de la Catalogne. J'ai trouvé un petit pamphlet sous ce titre : « *La furieuse défaite de quatre mille Espagnols et Napolitains par les habitans de Catalogne et de la Biscaye; ensemble leurs desseins et mauvaises entreprises nouvellement découverts sur les frontières de France.* » Rouen, Claude Levilain, rue du Bec, à la bonne renommée, ann. 1641.

Richelieu connaissait tous ces symptômes d'insubordination dans la Catalogne : depuis long-temps il en travaillait l'esprit. Il existe une lettre autographe de Jacques Brecht, gouverneur de Barcelonne, au comte d'Olivarès, dans laquelle il dénonce, entre autres manœuvres des Français, les menées du cardinal de Richelieu pour soulever la province, au moyen d'un agent entreprenant et habile, M. d'Espenau, gouverneur de Leucate, lequel a entre les mains 20 mille écus que le cardinal lui a remis à cet effet. Au-dessous de cette dépêche se trouve une note de la main du comte-duc, dans laquelle on déchiffre difficilement ces mots : « Ecrire au marquis de Palmela en Catalogne de faire mettre à prix de 40 mille réaux la capture de ce sieur d'Espenau, dont on doit saisir surtout les papiers [1]. »

Il s'agissait alors d'un acte plus hardi qu'une sourde révolte ; la Catalogne se voyait assez forte pour faire des propositions à la cour de France. Une délibération du conseil, présidé par Richelieu, examine comment on pourrait

1 Archives de Simancas, cot. A 31 [18].

réunir la Catalogne à la monarchie : « Le roi y peut parvenir en faisant la conquête par armes sur le roi d'Espagne comme sur son ennemi ; mais la franchise dont ont usé les Catalans envers le roi, ayant eu recours à sa bonté contre la tyrannie du roi d'Espagne, ne permet pas d'user de cette voie. Le second moyen est l'élection des peuples qui autorise de reconnoître Sa Majesté pour leur roi, mais il seroit à propos que les Catalans qui sont envoyés donnassent une instruction de l'état de la principauté de Catalogne, en quoi elle consiste, quelle est la forme de son gouvernement et de sa police, quels sont ses magistrats publics et par quelle sorte d'assemblée les affaires générales se résolvent, pour pouvoir sur cela prendre une plus solide résolution. Il semble que pour faire un acte d'élection qui puisse être valable et servir au dessein que l'on a, il faut que les ecclésiastiques et le peuple, tant des principales villes que des bourgs et villages, donnent leur consentement, soit chacun en particulier, soit en assemblée générale. Le consentement de chacune ville en particulier est estimé plus fort, aura plus grand poids, et semblera

partir d'une plus franche et libre volonté de ces peuples. Mais pour agir en cette forme, il faudroit que le roi d'Espagne n'eût plus rien dans ladite principauté; il n'en est pas ainsi; car on dit qu'il est encore maître de toute la principauté, fors de la ville de Barcelonne et de quelques petites cités et bourgs; par conséquent, ce seroit faire un acte fort imparfait, non pas à l'égard de la ville de Barcelonne, mais de toute la principauté de Catalogne. Le troisième moyen et le plus sûr est que Sa Majesté se serve des droits des rois de France ses prédécesseurs, depuis les empereurs Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, qui recouvrèrent ce pays sur des Mores mahométans, ennemis de la chrétienté, comme l'on peut facilement vérifier. A quoi l'on peut ajouter l'engagement qui fut fait au roi Louis XI des comtés de Roussillon et de Cerdagne pour la somme de 300 mille écus qui n'ont pas été remboursés. Ensuite les droits sur le royaume d'Aragon, de Valence et de Majorque et ladite principauté de la Catalogne, à cause d'Iolande, femme de Louis II, roi de Sicile, de laquelle hérita Charles IV, roi de Sicile, son petit-fils, le-

quel en fit don aux rois de France l'an 1481. Il est donc plus à propos que le roi, au lieu d'élection, obtienne une déclaration des Etats du pays; qu'ils le reconnoissent pour leur seigneur souverain et légitime par hérédité et succession des rois ses prédécesseurs, qui sera les obliger davantage à demeurer sous son obéissance, tout ainsi qu'en a usé le roi Jean IV, à présent régnant en Portugal[1]. »

Richelieu désirait donc que ce fût par droit héréditaire et de transmission légitime, et non par élection, que le roi Louis XIII fût nommé souverain de la Catalogne; c'était toujours son principe, car le droit absolu de la couronne était le seul à ses yeux incontestable. Des députés catalans furent envoyés auprès du roi Louis XIII pour traiter des conditions d'une réunion à la France: ces conditions expriment bien l'esprit du temps, les mœurs et les libertés de la nation catalane: « Les Etats demandent, en échange de leur soumission au roi, qu'il maintienne

[1] On lit dans le manuscrit Dupuy, vol. DLXVIII, un écrit portant ce titre : « *Par quels moyens le roi peut être reconnu pour souverain et propriétaire de la principauté de Catalogne* », ann. 1641.

dans leur intégrité tous leurs priviléges, coutumes, liberté, honneurs, prééminences de la ville de Barcelonne, et autres cités, lieux et personnes de ladite province; demandent en outre: la conservation des bénéfices ecclésiastiques aux Catalans; le maintien du tribunal de l'inquisition en Catalogne; l'observation du concile de Trente; l'abolition du cinquième des subsides et impositions que la ville de Barcelonne et autres communautés se sont imposés jusqu'à ce jour. Sa Majesté permettra encore de conserver aux conseillers de la ville de Barcelonne la prérogative de se couvrir devant Sa Majesté ou autres personnes royales, comme ils ont accoutumé; de ne donner la charge de gouverneurs des châteaux de la Catalogne, ou d'officiers de justice, à aucun autre qu'à des Catalans naturels; de nommer un vice-roi et un lieutenant-général de ses royaumes, pour qu'ils aient à gouverner ladite principauté suivant les constitutions établies; enfin Sa Majesté s'engagera, tant pour elle que pour ses successeurs rois de France, à ne séparer jamais de leur couronne royale le principat de Catalogne et les comtés de Roussillon et de Cerdagne pour

quelque cause, raison ou considération que ce puisse être; et qu'ils demeureront ainsi perpétuellement unis et incorporés à ladite couronne royale, en sorte que celui qui sera roi de France sera toujours comte de Barcelonne, de Roussillon et de Cerdagne[1]. »

Quand les Catalans firent ces propositions à la France, ils étaient en pleine révolte contre l'autorité du roi d'Espagne; ils avaient pris les armes spontanément contre les troupes wallones, lesquelles avaient osé toucher l'hostie consacrée dans une procession sainte; le peuple avait crié: *Viva la santa fé, mueros los gobernos!* le vice-roi[2] avait été percé de mille coups d'arquebuse dans une vigne qu'il traversait en se sauvant; on courait de toutes parts sur les soldats espagnols. C'était alors une triste époque de décadence pour cette monarchie; à

1 « Articles et conditions sous lesquels les Bras, ou Etats-Généraux du principat de Catalogne, ont soumis ledit principat et les comtés de Roussillon et de Cerdagne en l'obéissance du roi de France, et qui seront insérés dans le serment que Sa Majesté et ses successeurs feront au commencement de leur gouvernement. » — Mss. Dupuy, vol. cot. 598, ann. 1641.

2 C'était le comte de Santa-Colomba. *Voyez* cette affaire dans le recueil d'Aubery, tom. II, pag. 365.

ses deux extrémités la révolte éclatait; les Portugais proclamaient pour roi Juan, duc de Bragance, et se séparaient de la maison d'Espagne, tandis que les Barcelonnais, les fiers habitans des montagnes des Pyrénées, chassaient à coups d'escopette les derniers débris des Wallons et Napolitains au service de Sa Majesté Catholique. Les députés catalans furent admis à faire leur hommage au roi de France; Richelieu leur demanda : « Est-ce comme sujets ou comme ministres d'un peuple libre que vous venez auprès du roi? » Et alors les Catalans se précipitèrent à genoux en s'écriant : *Como vassalos, señor, como vassalos;* et ils prêtèrent foi et hommage comme sujets et vassaux de la couronne de France. Richelieu séparait ainsi la Catalogne de l'Espagne au bruit de la rebellion populaire en Portugal!

CHAPITRE LXI.

NOUVELLES TENTATIVES DES GOUVERNEURS DE PROVINCES. — MÉCONTENTEMENS DE CINQ-MARS.

Vieillesse de Richelieu. — Condamnation de La Valette. — Du duc de Vendôme. — Exécution de Saint-Preuil. — Révolte du duc de Bouillon. — Accommodement. — Cinq-Mars et le roi. — Ses rapports avec le cardinal. — Cinq-Mars grandit en faveur. — Ses projets avec le duc de Bouillon et Gaston d'Orléans. — De Thou; son ambition du ministère.

1641.

Quand la souffrance atteint un de ces esprits altiers, absolus, qui règnent au milieu des obstacles, il naît en eux une irritation nerveuse, un tic inflexible de cruauté; il semble que la faiblesse maladive des organes

laisse aux passions obstinées une issue plus impétueuse. Le cardinal de Richelieu devenait habituellement souffrant; une vieillesse prématurée l'oppressait; les douleurs aiguës d'une suppression d'urine lui donnaient souvent une fièvre pourprée; et c'était le moment de ses emportemens et de ses résolutions les plus implacables [1]. Les caractères entiers, lorsqu'ils vieillissent, s'empreignent d'un plus dur entêtement; l'indulgence, dans la vieillesse d'un homme d'Etat, est une rare exception. Tel était Richelieu aux dernières années de sa vie; il venait de terminer le procès du duc de La Valette; le parlement avait condamné à mort par contumace l'aîné de la race des ducs d'Epernon [2]. Le cardinal ne craignit même pas de poursuivre un des fils naturels de Henri IV, le duc de Vendôme : sous le prétexte d'une conjuration contre la personne du ministre, il fut traduit en parlement après le duc de La Valette; et comme il s'agissait d'un contumax, Richelieu put faire de la générosité, en sollici-

1 C'est à la suite de ces cruelles atteintes qu'il renvoya le garde-des-sceaux Châteauneuf. Voir tom. v.

2 Registre du parlement, ad ann. 1639.

tant lui-même la grâce d'un absent, « car, disait-il, il ne s'agit que d'une conjuration contre moi. » Ce curieux procès, raconté par un pamphlet parlementaire, indique le haut degré de puissance auquel le cardinal était parvenu. L'adulation du conseil était à son comble; il y régnait en maître, et en maître qu'on flatte, qu'on caresse, comme le sénat de Rome dégénérée adulait les Césars aux jours d'ivresse et de reconnaissance. « Un nommé Guillaume Poirier, ermite de l'ermitage qui est au faubourg de Vendôme, étant arrêté prisonnier au grand Châtelet de Paris pour plusieurs crimes avec un sien compagnon, déclara au lieutenant criminel qu'étant dans la prison de Vendôme, dix-huit jours auparavant, il en fut tiré pour être conduit dans une maison où il trouva M. le duc de Vendôme. Celui-ci s'étant enquis de sa vie (qui par parenthèse étoit fort déréglée et bordelière), le voulut induire à attenter à la personne de M. le cardinal de Richelieu. Le lieutenant criminel ayant fait part de cette déclaration, l'enquête eut lieu. Le duc de Vendôme parut d'abord innocent, et se commit tout-à-

fait à la discrétion du roi. Il annonça à Louis XIII sa venue à Paris, se faisant précéder de sa femme et de ses enfans, qui y arrivèrent en effet. Mais ayant appris que le cardinal de Richelieu ne s'en tenait pas à ces faux semblans, et faisait continuer les interrogatoires et les recherches, le duc sortit secrètement d'Annet, qui était sa demeure ordinaire, passa en Normandie, de là dans l'île de Jersey, et enfin en Angleterre. Le roi, ou plutôt le cardinal, ayant appris cette retraite, fit expédier des lettres de cachet à madame de Vendôme et à ses enfans, MM. de Mercœur et de Besançon, qui furent exilés loin de Paris. M. de Brienne, secrétaire d'Etat, manda ensuite à tous ceux qui devaient être juges en cette affaire, de se trouver le 22 mars suivant à huit heures du matin à Saint-Germain-en-Laye près de Sa Majesté; ce qu'ils firent avec dévouement et reconnaissance. Pendant la délibération, et le roi recueillant avec attention les avis de chacun, un des valets de chambre vint donner avis à Sa Majesté que le sieur Leclerc, secrétaire de M. le cardinal Richelieu, était à la porte du cabinet, demandant à parler à M. le chancelier. Sur quoi le

roi ayant commandé de le faire entrer, ledit Leclerc s'approcha de M. le chancelier, et lui présenta une lettre de la part de M. le cardinal. Le chancelier l'ayant lue, dit quelques mots au roi; Sa Majesté dit : « Messieurs, demeurez en vos places, je reprends incontinent la mienne. » Puis ayant tiré en un coin du cabinet M. le chancelier, les sieurs de Bouthiliers et Desnoyers, le roi leur parla un quart d'heure avec action et signe d'impatience; puis revenant à sa place, il dit: « Messieurs, c'est M. le cardinal de Richelieu qui me prie de pardonner à M. de Vendôme; ce n'est pas mon avis; je dois ma protection à ceux qui me servent avec affection et fidélité, comme le fait M. le cardinal; et si je n'ai soin de punir les entreprises qui se font contre sa personne, il sera difficile que je trouve des ministres qui fassent mes affaires avec le même courage et la même fidélité que montre mon cousin de Richelieu. J'ai cependant proposé à M. le chancelier un expédient, qui seroit de suspendre le jugement définitif, et selon que se conduira envers moi M. de Vendôme, je lui pardonnerai... — Permettez, Sire, dit alors le chancelier, que j'ose représenter à Votre Ma-

jesté que, dans sa lettre, M. le cardinal de Richelieu demande avec instances le pardon définitif de M. de Vendôme; elle peut donc sans blesser l'autorité royale.... — Non, non, repartit vivement le roi, je ne le veux point présentement; je suspens seulement le procès; c'est le meilleur moyen, croyez-moi, de tenir en bride ce caractère-là. Cependant lisez, ajouta Sa Majesté, en s'adressant à M. le chanchelier, la lettre que M. le cardinal vous a écrite. » Le chancelier obéit : « Monsieur le chancelier, les intérêts de l'Etat ayant toujours été les seuls que j'aie devant les yeux, j'estime que le public ne doit rien gagner à la connoissance du mauvais dessein que M. le duc de Vendôme s'est mis dans l'esprit. Aussi ai-je pensé que, sans préjudicier au service du roi, je pouvois supplier Sa Majesté de pardonner à M. de Vendôme, et d'approuver la résolution que j'ai prise en mon particulier de ne me souvenir jamais du mal qui a été projeté contre moi. La clémence dont il plaira au roi user en pareille occasion, n'étant accordée qu'à m'a très-humble supplication, on ne sauroit penser qu'elle puisse donner lieu désormais à un re-

nouvellement d'entreprise contre ma personne. Dites-le au roi, je vous prie; car, connoissant toute la bonté de Sa Majesté, je sais que la crainte qu'elle en éprouve est la seule considération qui la puisse arrêter à faire grâce. Je vous conjure donc, sur tous les plaisirs que vous pourriez me faire, d'obtenir d'elle l'entérinement de ma supplication, et de croire que je suis, monsieur, etc. Le cardinal DE RICHELIEU. » Cette lettre excita l'enthousiasme; il y eut un des conseillers, M. le président de Nesmond, qui, après la lecture entendue, s'écria : « Quelle belle qualité d'homme! Je suis d'avis d'enregistrer cette lettre dans le parlement, afin qu'elle passe à la postérité. » Personne n'appuya cette réclamation adulatrice. On a cru que c'était une pièce montée que tout cela. Le roi s'étant levé, dit : « Messieurs, vous pouvez vous retirer [1]. »

Il est des époques où les caractères même les plus impitoyables ont besoin de se montrer généreux; ils veulent laisser croire qu'il ne s'agit pas d'eux dans la grande lutte qu'ils ont entre-

1 « M. le duc de Vendôme accusé par un hermite. » — Bibl. du Roi, mss. Dupuy, vol. DXC.

prise contre toutes les résistances. Ils posent alors leur pouvoir comme surhumain, comme à l'abri des faiblesses de sa nature; ils multiplient les conspirations pour se donner le double droit de la justice qui punit, et de la générosité qui pardonne; ils essaient la grandeur, la magnanimité, pour qu'on les remercie de tout le mal qu'ils ne font pas. Richelieu accordait grâce au duc de Vendôme en exil, mais il faisait trancher la tête à Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, brave gentilhomme, bien connu des Espagnols, qu'il avait plus d'une fois poursuivis à coups d'épées. Aussi le roi l'avait-il en estime et en amitié; il lui donnait carte blanche dans son gouvernement : « Brave Saint-Preuil, lui écrivait-il, vis d'industrie, plume la poule sans la faire crier, tu as tout pouvoir dans ton empire; tranche, coupe, tout t'est permis. » Saint-Preuil fut néanmoins condamné à mort et exécuté; il mourut, comme le dit la relation, le très-humble serviteur du roi et de M. le cardinal. Richelieu écrivit de sa main l'article suivant, destiné pour la *Gazette de France :* « Samedi dernier, 9 de ce mois de novembre, le sieur de Saint-Preuil, ci-devant gouverneur

d'Arras, eut la tête tranchée dans Amiens, après avoir vécu jusqu'à l'âge de 40 ans sans faire grande réflexion sur soi-même et sans rendre à Dieu ce qu'il lui devoit. Il est mort avec grande constance, et autant de repentir de ses fautes, et de zèle et ardeur envers Dieu qu'il avoit eu par le passé d'attachement au monde. Comme sa vie a été d'un vrai et courageux soldat, on peut dire que sa mort a été d'un parfait chrétien. Ce gentilhomme a cet avantage qu'il a été regretté du roi et de Son Eminence, qui eût fait grandes instances pour sa grâce si les considérations de l'État ne prévaloient pas toujours en lui sur ses affections particulières[1]. »

Dans le dur programme de rigueur et d'autorité que s'était imposé le cardinal de Richelieu, il y avait une incessante lutte. A peine avait-il achevé tous ses procès contre l'esprit et le corps de la noblesse, que déjà un autre mouvement de gentilshommes se préparait sous le duc de Bouillon, suzerain indépendant de la principauté de Sedan : le duc de Bouillon avait donné asile au comte de Soissons, de la race des

1 *Gazette de France*, ann. 1641.

Condé; Richelieu suivait des yeux ce proscrit, et quand le terme de quatre ans, fixé pour sa résidence à Sedan, fut expiré, le cardinal exigea que le duc de Bouillon livrât son cousin de Soissons à la justice du roi, ou que tous deux s'abaissassent à demander pardon au ministre[1]. Une résolution fut bientôt prise; on convint de ne point céder, de résister même s'il le fallait par les armes. Des députés secrets furent encore envoyés à Bruxelles pour traiter avec l'archiduc et les agens de l'Espagne. C'est toujours en protestant de leur zèle et de leur dévouement au service du roi que les princes prenaient les armes, et à l'encontre

1 Voici l'indication de toutes les pièces relatives à cette prise d'armes : « Déclaration du roi contre MM. de Guise et de Bouillon, portant pouvoir au parlement de Paris de leur faire leur procès. » Mss. de la Bibliothèque du roi, recueil historique, tom. IV, pag. 65. — « Lettres patentes du roi pour faire le procès à la mémoire du comte de Soissons, tué les armes à la main contre le roi. » Bibliothèque FONTANIEU, recueil de pièces in-fol., vol. cot. P 181, pièce 8. — « Arrêt de mort donne par contumace au parlement contre le duc de Guise, exécuté le 11 du même mois. » Bibliothèque FONTANIEU, recueil de pièces in-fol., vol. cot. P 181, pièce 8, 7 septembre 1641. — « Arrêt de prise de corps contre les ducs de Guise et de Bouillon, comme criminels de lèse-majesté. » Bibliothèque du Roi, mss. Dupuy, vol. DXC, ann. 1641.

des violences, artifices et perfidies du cardinal de Richelieu. C'est encore pour la décharge du pauvre peuple, pour rétablir l'ordre dans les finances, etc., etc. Craignant toutefois d'alarmer la susceptibilité de quelques Français, ils disaient « qu'en s'alliant avec les voisins ils avoient pris de l'empereur et du roi d'Espagne toutes les sûretés qui peuvent mettre en repos les plus scrupuleux Français [1]. »

Il y avait aussi à Sedan, cette ville d'exil et de résistance aux temps de troubles, un fils de la famille des Guise, mécontent du cardinal, et qui adopta avec enthousiasme l'idée de lutter corps à corps avec son pouvoir. Richelieu avait blessé ce fougueux Lorrain, en se jouant de la princesse Gonzague de Nevers, jeune fille qui excitait alors les sentimens aventureux de toute une cour brillante de chevalerie. Le parti des mécontens fit des ouvertures à Gaston, frère du roi, et celui-ci, caressé par le cardinal, lui envoya les lettres que lui adressaient les émissaires du comte de Soissons; ce qui décida immédiatement la

1 « Manifeste pour la justice des armes des princes retirés à Sedan. » Bibliothèque du Roi, mss. Dupuy, vol. DXC.

prise d'armes. La bataille de Sedan, perdue par le maréchal de Châtillon, devint un coup de mauvaise fortune pour le cardinal; plus de deux mille soldats de l'armée royale furent faits prisonniers; l'artillerie fut prise, ainsi que le trésor; les féodaux perdirent le comte de Soissons, tué d'un coup de pistolet par un vieux gendarme, amplement récompensé, car le roi lui donna un gouvernement et une pension [1]. A la suite de la première campagne, un accommodement

1 Un secrétaire d'Etat écrivit au maréchal de Châtillon : « Monsieur le maréchal, le roi a résolu de donner un gouvernement et une pension pour sa vie durant au gendarme qui a tué le général des ennemis (le comte de Soissons n'est pas nommé). Vous voudrez donc, M. le maréchal, envoyer ce gendarme à Reims trouver Sa Majesté aussitôt qu'elle y sera arrivée. Péronne, le 9 juillet 1641. DÉNOYER. » — Mss. Dupuy, vol. DCCLXXVI.

Louis XIII écrivit à la comtesse de Soissons, le 17 juillet 1641 : « Ma cousine, la douleur en laquelle je sais que vous êtes, me fait vous dépêcher ce gentilhomme pour vous témoigner la part que j'y prends, et le déplaisir que j'ai de la faute de celui qui s'en est rendu la cause; bien que je ne le puisse plaindre, je vous plains extrêmement, et suis bien aise de vous en rendre ce témoignage. »

« Celui qui ira trouver ladite dame, de la part du roi, lui dira en ces termes qui suivent, et rien davantage : « Madame, le roi m'a commandé de vous venir trouver pour vous témoigner le déplaisir qu'il a de votre affliction, selon que le verrez par

eut lieu avec le duc de Bouillon, lequel fit son hommage, et prêta sa foi lige pour la principauté de Sedan et la vicomté de Turenne; une amnistie était accordée à tous ceux qui avaient pris les armes avec le duc de Bouillon; on leur assignait même des pensions et des récompenses [1].

Ce traité, qui sortait un peu des impitoyables habitudes de Richelieu, n'avait pas été conclu sous son influence exclusive; déjà se faisait sentir l'action intime et personnelle du

sa lettre, qu'il ne peut s'empêcher de ressentir pour l'amour de vous. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9337, fol. 7.

Louis XIII ajoutait à la duchesse de Lorraine : « Ma sœur, je ne doute point que vous n'ayez beaucoup de déplaisir de la mauvaise conduite de votre mari. Il est vrai que quoique je le connusse léger et inconstant, je n'eusse jamais attendu de lui une si grande méconnoissance. Je prie Dieu qu'il le rende sage selon lui et selon le monde. Cependant vous vous assurerez que j'aurai toujours vos intérêts en la considération que vous pouvez désirer, et que les extravagances de votre mari ne vous seront point préjudiciables. » — Manuscrit de Béthune, vol. cot. 9337, fol. 72.

1 *Traité du duc de Bouillon avec le roi* *.

« M. le duc de Bouillon étant venu très-humblement supplier le roi de lui pardonner la faute qu'il a faite de se séparer de la fidélité qu'il doit à Sa Majesté en traitant avec les Espa-

* Bibliothèque du Roi, Mss. Dupuy, vol. DLXX.

grand écuyer, le jeune Cinq-Mars, dont la faveur allait jusqu'à ce point de donner quelque inquiétude au cardinal de Richelieu. Il est besoin d'abord de se faire une juste idée des rapports qui existaient entre le ministre et le favori. A l'origine, Cinq-Mars avait été placé auprès de Louis XIII par Richelieu comme une distraction pour le roi et un moyen de connaître les plus secrètes pensées du monarque et de diriger ses volontés. Jeune page aux vives habitudes, quelle crainte le grand écuyer pouvait-il donner à un ministre aussi haut, aussi puissant que Richelieu? Il succédait à Mlle de Hautefort, femme d'activité et d'intrigues,

gnols, et prenant les armes contre son service, a déclaré avoir un extrême repentir de ce crime, renoncer à tous les traités qu'il a faits avec le roi de Hongrie, d'Espagne et le cardinal Infant, et proteste qu'il aimeroit mieux mourir que d'y retomber jamais. Sa Majesté, ne doutant point de la vérité du repentir que témoigne ledit duc, lui a pardonné et pardonne aussi, en sa considération, à tous les autres gentilshommes, qui, ayant trempé dans son crime, pourroient être recherchés à l'avenir. Fait à Mézières, le 5 août 1641. LOUIS. » — Au-dessous est écrit le serment du duc de Bouillon. « Je promets au roi de satisfaire fidèlement aux conditions exprimées ci-dessus, en considération desquelles il plaît à Sa Majesté de me pardonner. » Fait à Sedan, le 6 août 1641.

F. M. DE LA TOUR.

et c'était bénéfice pour le ministre. Cinq-Mars servit long-temps d'espion au cardinal; on le voyait quelquefois dans les appartemens du roi simulant le sommeil, accroupi dans un coin sur un fauteuil ou un lit de parade, et tout cela pour écouter, au profit du ministre, ce qui se disait et se faisait dans la chambre du roi. La chose alla même si loin, qu'on s'en aperçut. Un jour, s'adressant à Puységur, Louis XIII dit : « Voyez s'il y a quelqu'un dans ma garde-robe? — Il n'y a, répondit le courtisan, que M. de Cinq-Mars qui dort sur un lit. — Il ne dort pas, répliqua le roi, mais il en fait le semblant pour écouter ce que nous disons [1]. » C'était par la protection du cardinal que Cinq-Mars s'était élevé au poste de maître de la garde-robe, et ce fut de son consentement que la charge de grand écuyer lui fut déférée. Le titre de *M. Le Grand* était alors ambitionné par cette haute domesticité royale, qui avait hérité des grandes charges du système féodal; c'étaient de nobles services! Les hommes de forte lignée venaient à cheval autour de la table du suzerain aux grands jours du paon à

1 *Mémoires de Puységur*, ad. ann. 1641,

mille couleurs. Le cardinal commençait à craindre la faveur de Cinq-Mars, et lui-même ne lui portait plus ce tendre respect de son premier âge. Cinq-Mars était capricieux; le ministre avait mis auprès de lui un homme grave pour tempérer son caractère, le sieur de Saint-Août; mais M. le grand écuyer, si emporté, subissait ce joug avec impatience. Il demanda au roi le commandement des troupes qui conduisaient les vivres au camp pendant le siége d'Arras; le cardinal s'y opposa avec vivacité, car de vieux généraux méritaient mieux ce poste qu'un page imberbe; en compensation, on lui donna la capitainerie des volontaires et des chevau-légers de la garde. Cinq-Mars croisait l'épée pour la première fois devant Arras, et la *Gazette de France* du 4 août 1640 contient l'article suivant : « M. Le Grand étant accouru le premier à cette occasion à la tête des volontaires, eut un cheval tué sous lui; ensuite il se présenta pour donner avec l'infanterie à l'attaque du fort de Rantzau, mais les généraux n'y voulurent jamais consentir, ni exposer son courage à un si grand péril [1]. » Cet

1 Gazette de 1640, pag. 542.

article donna lieu à beaucoup de plaisanteries, à ces dires joyeux des gentilshommes, qui reprochaient à Cinq-Mars d'avoir cédé devant la peur, crime qu'on ne pardonnait pas alors à la noblesse française. Le cardinal favorisait ces discours et ces moqueries; il aimait à narrer que le cheval de M. Le Grand lui avait fait une peur dont il n'était pas encore revenu lorsqu'on marcha pour reprendre le quartier de Rantzau : « Oh! quand il était loin du péril, c'étoient des vanteries à n'en plus finir; mais quand il entendoit le cliquetis d'épées, le visage de M. Le Grand pâlissoit bien [1]. » Ces railleries blessaient profondément Cinq-Mars et l'avaient aigri contre le cardinal, envers lequel il conservait avec peine des rapports respectueux d'obéissance [2].

Quelle position était d'ailleurs celle de M. Le

1 Récit de Frontrailles, ad ann. 1641.

2 Toutefois, dans ses lettres officielles, Cinq-Mars parle toujours avec déférence au cardinal. Voici un de ses autographes : « Monseigneur, n'ayant pas estimé que le séjour de Votre Eminence dût être si long, je n'avois pas osé prendre la liberté d'envoyer savoir des nouvelles de votre santé; néanmoins, comme je suis l'homme du monde qui y ait plus d'obligation à y prendre part, que Votre Eminence croye donc que je lui rends tout ce que je lui dois. » — Mss. de FONTANIEU, ann. 1641.

Grand? La cour passait une longue partie de la saison à Saint-Germain; l'air y convenait parfaitement au roi, mais on y menait une vie triste et monotone. Louis XIII se levait de bonne heure, visitait ses mousquetaires; puis, montant à cheval, il se portait au plus épais de la forêt, poursuivant le cerf et le sanglier, s'abîmant la poitrine à donner du cor jusqu'au soir, qu'il comptait lui-même sa meute dans son palais, et jouait quelques instans avec le plus fin de ses limiers. Quand la saison était mauvaise, ou que le roi était malade, il s'amusait dans la cour à lancer des faucons éperonnés, des éperviers au vol rapide, qui fondaient sur les merles et les petits oiseaux, lesquels s'abritaient sous les larges feuillées [1].

Cinq-Mars ne pouvait quitter le roi mélancolique et maladif; ses fonctions de grand écuyer lui en faisaient un devoir; et d'ailleurs, quand Louis XIII n'apercevait pas Cinq-Mars, il l'appelait de toutes les forces de sa voix : « Où est Cinq-Mars? que fait Cinq-Mars? » Le jeune écuyer n'avait permission de s'absenter du

1 Mss. Bibliothèque royale, fonds français, cot. 928.

château que pour aller rendre compte au cardinal, en sa maison de Ruel, de ses conversations intimes avec le roi; et encore, quand il allait à Ruel, que de dégoûts n'éprouvait-il pas en face du ministre impérieux! « Cinq-Mars, Cinq-Mars, vous prenez des allures bien libres... Souviens-toi que j'ai fait ta fortune, et que je puis bien vite la renverser; si tu ne te conduis pas avec plus de sagesse et de retenue, je te ferai chasser comme un laquais de Saint-Germain. » Tout rouge de colère et de honte, Cinq-Mars allait chez son beau-frère, le maréchal de La Meilleraye, qui lui disait la même chose, et lui donnait des conseils aussi impératifs. Retournait-il à Saint-Germain, il y retrouvait encore les devoirs de sa charge et le visage du roi, irrité de son absence: « Allons, à cheval, Cinq-Mars, pour courre un cerf. » Telle était la seule distraction que Louis XIII offrait à son grand écuyer, et celui-ci ne dissimulait plus toutes les fatigues et les douleurs de sa position : « Je laisserois toutes les faveurs que Votre Majesté me donne, disait-il, pour une soirée entière et libre en ma belle compagnie du Marais. »

Or, savez-vous ce que faisait pour se distraire le grand écuyer? Voilà que quand le roi était couché et qu'il avait donné le bonsoir à ses gardes, M. Le Grand montait à cheval, et, galopant à toute bride, il se rendait à Paris par la route si mal pavée jusqu'à la belle société du Marais, où il apparaissait vers minuit; il restait deux ou trois heures en compagnie de la noble et brillante causerie de Marion de Lorme, buvant, aimant, répétant maintes saillies contre le vieux cardinal et ses prétentions d'amour, espionnant quelquefois pour lui les dires des ruelles; puis il remontait à cheval, et s'en revenait à franc étrier à Saint-Germain pour assister au lever du roi. Il y apparaissait pâle, défait, les yeux rouges de veille, tout plein de mauvaise humeur qu'il jetait par bouffée. Toute la journée ce n'étaient que disputes avec le roi; il le suivait avec répugnance dans ses exercices, dormant presque toujours à cheval, ou dans les riches fauteuils de damas qui ornaient les vastes appartemens. Le roi se plaignait souvent du grand écuyer au cardinal, dont tout le soin était de les raccommoder. Quand ces disputes étaient trop vives, le roi réu-

nissait avec attention toutes les phrases de M. Le Grand, et les racontait au cardinal pour lui montrer que les torts n'étaient pas de son côté : « Mon cousin, écrivait Louis XIII, je suis bien marri de vous importuner sur les humeurs de M. Le Grand. A son retour de Ruel, il m'a baillé le paquet que vous lui avez donné. Je l'ai ouvert et l'ai lu. Je lui ai dit : « M. le cardinal me mande que vous lui avez témoigné une grande envie de me complaire en toutes choses, et cependant vous ne le faites pas sur un chapitre, de quoi je l'ai prié de vous parler, qui est sur votre paresse. » Il m'a répondu que vous lui en aviez parlé, mais que pour ce chapitre-là il ne pouvoit changer, et qu'il ne feroit pas mieux que ce qu'il avoit fait. Ce discours m'a fâché; je lui ai dit : « Un homme de votre condition, qui doit songer à se rendre digne de commander les armées, et qui m'avez témoigné avoir ce dessein, la paresse y est du tout contraire. » Il m'a répondu brusquement qu'il n'avoit jamais eu cette pensée, ni y avoit prétendu. Je lui ai répondu que si, et n'ai pas voulu enfoncer ce discours. Vous savez ce qui en est. J'ai repris ensuite le discours sur la pa-

resse, lui disant que ce vice rendoit un homme incapable de toutes bonnes choses, et qu'il n'étoit bon qu'à ceux du Marais, où il avoit été nourri, qui étoient du tout adonnés à leurs plaisirs, et que s'il vouloit continuer une telle vie, il falloit qu'il y retournât. Il m'a répondu arrogamment qu'il étoit tout prêt. Je lui ai répondu : « Si je n'étois plus sage que vous, je sais ce que j'aurois à vous répondre là-dessus. » Ensuite de cela je lui ai dit que m'ayant les obligations qu'il m'a, il ne devoit pas me parler de la façon. Il m'a répondu son discours ordinaire, qu'il n'avoit que faire de mon bien, qu'il étoit tout prêt à me le rendre, et qu'il s'en passeroit fort bien, et qu'il seroit aussi content d'être Cinq-Mars que M. Le Grand, et que pour changer sa façon de vivre, il ne pouvoit vivre autrement. Et ensuite est venu toujours me picotant, et moi lui, jusque dans la cour du château, où je lui ai dit qu'étant en l'humeur où il étoit, il me feroit plaisir de ne me point voir. Il m'a témoigné qu'il le feroit volontiers. Je ne l'ai point vu depuis. Tout ce que dessus a été en présence de Gordes. LOUIS.

P. S. J'ai montré ce mémoire à Gordes avant

que vous l'envoyer, qui m'a dit n'y avoir rien lu que de véritable[1]. »

Cet autographe si curieux de Louis XIII semble révéler parfaitement la position de Cinq-Mars à la cour. M. Le Grand était l'agent de Richelieu auprès de Louis XIII, qui en doute? mais un agent capricieux, insubordonné, cherchant plus tard à agir pour son compte. L'ascendant de Cinq-Mars sur le roi s'explique, indépendamment de la protection du cardinal, par cette force qu'exercent toujours les caractères saccadés, impérieux, boudeurs, sur les esprits fatigués et maladifs. Il y a dans la mauvaise humeur un principe d'autorité sur les âmes faibles et molles; celles-ci prennent en habitude de se faire obéissantes aux caprices, et de fléchir sous les boutades. Richelieu d'ailleurs avait coutume de dominer le roi et ses favoris en se rendant médiateur dans les petits orages de cour qui s'élevaient entre le prince et son joujou, pour nous servir de l'expression du maréchal de La Meilleraye; par-là il conservait

1 Mss. de Béthune. Bibliothèque royale, 5 janvier 1641.

la puissance sur l'un et l'autre. A la fin, Cinq-Mars se crut trop fort; comme l'ascendant qu'il avait sur le roi grandissait, il voulut agir seul; et d'ailleurs diverses circonstances, en flattant son amour-propre, l'engageaient à prendre un caractère à lui, et à préparer une révolution de palais.

Le grand écuyer avait servi d'intermédiaire pour amener la réconciliation du roi avec le duc de Bouillon, et la paix qui en avait été la suite. Cette action de Cinq-Mars dans la politique, agrandissant son crédit, l'avait mis en rapport avec quelques hommes du parti des mécontens; parmi ces hommes, il en était un d'une activité fort grande, d'un caractère remuant; il appartenait à ces familles du parlement qui partout se plaçaient comme un obstacle au développement du pouvoir; François-Auguste de Thou, fils aîné de l'historien du parti parlementaire, était ami et parent du duc de Bouillon[1]; comme son père, il était imbu des principes de cette école mixte, remuante, qui cherchait dans les faits, dans les moindres

1 Vie de De Thou, ann. 1641; Mémoires de littérature de l'abbé d'Artigny, tom. IV.

événemens, non pas la vérité absolue, mais la vérité relative; l'historien de Thou avait été en politique ce qu'Erasme était en religion, c'est-à-dire le chef d'un tiers parti, détruisant l'autorité et ne voulant pas adopter l'examen, catholique sans défendre Rome et la grande pensée d'unité qui reposait sous la tiare, royaliste et n'accordant pourtant au trône qu'une obéissance maussade et conditionnelle. Tel avait été de Thou l'historien, narrateur intelligent et facile; il avait emprunté à la langue latine cette haute réputation d'érudition et d'élégance que l'étude de l'antiquité donnait alors à ses plus fervens adeptes. Son fils aîné, Auguste de Thou, n'avait point borné sa vie à cette carrière de scolastique; dans la force de l'âge encore, il était intendant de l'armée du cardinal de La Valette durant sa campagne en Italie; il avait enfin la charge de conseiller d'Etat et de maître bibliothécaire du roi [1].

A cette époque, les hommes d'érudition étaient presque toujours des hommes d'Etat et d'affaires; tous les négociateurs appartenaient

[1] Procès mss. de Cinq-Mars; interrogatoires de De Thou.

aux classes savantes et érudites; la science était une grande nécessité; mais la science elle-même ne s'enveloppait pas dans une obscurité inactive; elle brillait sur un plus vaste théâtre, elle empruntait un plus vif éclat à la politique; elle ne s'occupait plus exclusivement d'un monde fini; elle vivait avec ce qui était; elle prenait au passé ses vastes leçons et son expérience. François-Auguste de Thou avait déjà long-temps intrigué contre le cardinal de Richelieu avant de se rapprocher de Cinq-Mars; il était l'agent de Mme de Chevreuse dans les cours étrangères; le cardinal, qui en fut instruit, le priva de ses emplois, le considérant désormais comme un homme suspect; on lui refusa la charge de conseiller au parlement; il voulut servir dans l'armée, on lui refusa également une charge d'épée; de Thou se dévoua dès lors au grand écuyer, et l'entraîna par son esprit insinuant à se déclarer tout-à-fait contre le cardinal.

C'est de cette époque que commence le changement complet des habitudes et des rapports de Cinq-Mars avec le premier ministre. Jusqu'à ce temps il en avait été l'agent

inquiet mais dévoué: de Thou parvint à réveiller dans son âme le dépit tout à la fois et l'ambition; il lui rappelait que le cardinal, avec sa fière supériorité, le blessait journellement dans son honneur et dans ses intérêts : « Quoi, Monseigneur, disait de Thou, vous laisserez-vous décrier par M. le cardinal jusqu'à ce point de tomber en mépris aux yeux de Marion de Lorme, quand il est aussi facile de détruire un ministre qui envahit chaque jour les droits du roi et de la noblesse[1] ! »

Cette noblesse faisait une vive et constante opposition au cardinal-ministre ; si elle ne pouvait plus rien de son épée, elle avait encore cet esprit bruyant et moqueur qui est aussi pour elle une domination. Dans les salons médisans du Marais, on n'avait pas de cesse contre la réputation de Son Eminence; il en était là comme au parlement et dans la bourgeoisie. De Thou espérait donc, à l'aide de Cinq-Mars, organiser un nouveau mouvement contre Richelieu. M. Le Grand, trop jeune encore, ne serait premier ministre que de titre et

1 Vie de de Thou, ann. 1641, et ses interrogatoires dans la relation manuscrite du procès de Cinq-Mars.

de nom : les affaires passeraient à lui, de Thou, homme grave et sensé, fils de l'historien, ami des parlementaires. L'ambition d'un premier ministère flattait singulièrement Cinq-Mars; de Thou devenait garde-des-sceaux et ministre dirigeant. C'était l'expression simultanée de la noblesse et du parlement dans les conseils du roi; on remplaçait l'unité inflexible de Richelieu par les opinions demi-féodales et demi-bourgeoises; les gens d'épée et les gens de justice voulaient reconquérir l'autorité que Richelieu avait centralisée sous la couronne du roi!

CHAPITRE LXII.

NÉGOCIATIONS DES MÉCONTENS AVEC L'ESPAGNE.

Rapprochement avec Gaston d'Orléans. — Envoi de Fontrailles en Espagne. — Propositions. — Dépêches espagnoles aux Archives de Simancas. — Négociations avec d'Olivarès. — Traité. — Campagne de Roussillon. — Cinq-Mars au siége de Perpignan. — Dessein d'assassiner le cardinal. — Sa maladie à Narbonne.

1642.

Le projet du grand écuyer, de M. de Thou et du duc de Bouillon contre le cardinal de Richelieu, ne pouvait avoir un succès éclatant que par l'appui de Monsieur. Gaston s'était condamné à la retraite depuis la naissance du dau-

phin et du second fils d'Anne d'Autriche, duc d'Anjou, qui devint ensuite duc d'Orléans. Monsieur n'était plus en première ligne d'après la loi de succession; le droit d'héritier de la couronne n'existait plus sur sa tête; sa postérité, s'il en avait une, serait bientôt rangée avec les princes du sang sur lesquels le cardinal osait prendre le pas. Gaston avait bien protesté un moment contre la naissance illégitime de M. le dauphin; rarement ces disputes sur les mystères de la vie humaine ont un résultat efficace; ses réclamations n'avaient donc pas eu de suite, et Monsieur s'était condamné à la retraite. Ce fut dans ces circonstances que de Thou engagea quelques intelligences avec le duc d'Orléans au nom de Cinq-Mars; c'était hardiesse, car Gaston s'était tellement abaissé depuis quelque temps devant Richelieu, qu'il était descendu jusqu'à dénoncer lui-même le duc de Bouillon, lors de sa dernière prise d'armes. Toutefois, Monsieur était si mécontent, il avait une si grande confiance dans le crédit de Cinq-Mars, qu'il n'hésita pas à se mettre à la tête d'une révolution dont le résultat eût été peut-être de changer la dynastie à son profit,

en faisant déclarer l'illégitimité de M. le dauphin et du duc d'Anjou son frère[1].

La coopération du duc d'Orléans était d'autant plus nécessaire, qu'indépendamment de l'importance qu'il donnait au mouvement armé, Monsieur avait déjà des relations au dehors. Le duc d'Orléans seul pouvait faire un traité avec les Espagnols[2], tel que ceux-ci

1 Mémoires anonymes sur les affaires du duc d'Orléans, ann. 1642, et les Mémoires pour justifier M. de Thou, tome XV.

2 La famille de Monsieur avait toujours conservé des rapports avec l'Espagne. Voici une lettre que la duchesse d'Orléans adressa à la reine d'Espagne, à propos de la mort de l'Infant : « Madame, je voudrois être favorisée des cieux, en sorte que mes lettres et paroles fussent à Votre Majesté de telle consolation, comme est ma volonté ; elle seule me reste au milieu des misères où la saison m'a logée, avec les vœux que je présente souvent aux cieux pour la parfaite santé et conservation de Votre Majesté. Je sais, Madame, mon devoir en cette triste rencontre de la mort de l'infant mon cousin, et combien je suis obligée de témoigner la part que je prends à l'affliction que Votre Majesté y reçoit ; mais la douleur m'en reste si sensible, et la perte que j'y fais si grande pour demeurer privée de toute assistance, et aussi de force, comme également en disette de tout remède temporel, que je prie Votre Majesté de le considérer, s'il lui plaît, et d'avoir pitié de moi, qui suis en toute soumission, Madame, votre très-humble et très-affectionnée sœur et servante, MARGUERITE. » — Archives de Simancas, cot. A 32[20].

prêtassent de grandes forces à son parti. Le but public et populaire qu'on jetait en avant était la nécessité de mettre fin à la guerre; l'objet secret qu'on se proposait était plus haut, car il s'agissait d'un changement à la loi de succession, depuis long-temps arrêté dans la pensée de de Thou qui devait être le premier ministre du nouveau règne. Fontrailles, l'un des intimes de la cour du duc d'Orléans, dut se rendre en Espagne, avec des propositions et des pouvoirs en blanc, afin de solliciter l'appui militaire de la monarchie espagnole au midi et au nord de la France.

L'Espagne alors était vivement pressée par les mouvemens militaires de Richelieu; on attaquait la Catalogne; le comte d'Harcourt s'était porté sur le théâtre de la guerre et de la révolte, et tout le pays jusqu'à Tarragone était au pouvoir des Français. Dans le Portugal, l'élévation de la maison de Bragance portait un grave échec à la monarchie espagnole; la Flandre était envahie: dans cette situation délicate, le cabinet de Madrid devait accepter des propositions aussi importantes, et qui bouleversaient en quelque sorte l'ordre établi

en France. Fontrailles fut accueili sous le nom de Clermont par le comte d'Olivarès avec une extrême sollicitude. Le premier ministre et l'envoyé du duc d'Orléans se virent dans un grand carrosse à l'écart, loin de Madrid, car on craignait les révélations. Richelieu n'avait-il pas des espions même dans le conseil de Castille? « De quoi s'agit-il? dit le comte d'Olivarès; nous avons été tant de fois trompés que nous ne pouvons nous engager à rien que sous de bonnes garanties; quelles places nous donnez-vous? » Fontrailles exposa nettement les projets des conjurés, les espérances qu'ils pouvaient avoir, l'appui de M. de Cinq-Mars, et la nécessité d'agir promptement et fortement. Au bout de quelques jours un traité fut conclu; le texte en a été mutilé dans le procès de Cinq-Mars; les conditions ont été modifiées et tronquées. J'en ai retrouvé l'original aux archives de Simancas : « Le sérénissime duc d'Orléans, ou ceux qui marchent dans son parti, s'engagent à livrer un point fortifié ou une place forte, du nombre de celles qu'ils pourront choisir pour leur armée, ou pour celle de Sa Majesté Catholique; de manière que, dans un

cas de revers[1], l'armée étrangère qui par ledit traité doit entrer sur le territoire français, puisse y trouver un refuge[2]. Le duc de San Lucar proteste ici au nom du roi son maître que tant que la clause contenue dans cet article ne sera pas effectuée, Sa Majesté Catholique se tiendra pour dégagée de toutes les promesses qu'elle fait par le présent traité, se réservant la faculté de continuer à servir cette cause ou non, suivant qu'elle le jugera à propos. Le duc d'Orléans s'oblige à commencer son mouvement[3] dès que les troupes de Sa Majesté Césaréenne et celles de Sa Majesté Catholique auront passé le Rhin pour entrer en France[4]. Tant que ce mouvement n'aura pas été exécuté, le duc d'Orléans ne peut essayer ses opérations, parce qu'elles seroient imprudentes[5]. Ce point est donc accordé par Sa Majesté

1 *En un mal successo.*

2 *Donde pueda recogerse la gente extrangera que por el tratado arriba en Francia.*

3 *A protestado que para moverse.*

4 *Es precisamente necessario que las armas de su Md Cesa. del Emperador, y las de su Md Ca hagan repasar el Rhin para Francia.*

5 *Y que no cumpliendo no se movera por no ser le possible.*

Catholique, sauf les observations et mesures qui pourront être proposées additionnellement par l'Empereur ou par l'archiduc Léopold. Il demeure convenu que cet archiduc, ou tout autre prince du sang gouverneur des Pays-Bas de Flandre pour Sa Majesté Catholique, étant considéré par le traité comme directeur suprême et absolu des forces militaires dans ce pays, le duc d'Orléans et ceux de son parti, de quelque grade qu'ils soient, auront pour lui les égards et attentions qui lui sont dus, et lui communiqueront dans toutes les circonstances leurs plans et entreprises; ce qui ne pourra qu'aider à l'exécution des projets communs à l'armée confédérée. Il en sera de même de l'archiduc, ou de tout autre généralissime en Flandre à l'égard du duc d'Orléans. Il est arrêté en outre que l'on ne traitera de part ni d'autre avec la couronne de France sans le commun consentement des deux parties contractantes; et qu'une fois la guerre finie, on restituera à la France les places et villes qui auroient pu être prises ou achetées par les confédérés. Il découle de cet article (de la restitution réciproque) que l'Espagne

devra recouvrer pareillement, après la guerre, toutes les places, pays, provinces ou royaumes dont le roi très-chrétien s'est emparé déjà, ou dont il peut se rendre maître par la suite, quelle que soit la durée de cette guerre[1]. Il en sera de même des villes et provinces prises à la maison d'Autriche. Ces restitutions ont été promises en la forme voulue et avec toutes les obligations que l'on peut exiger au nom de Sa Majesté Catholique et de Son Altesse. Il est dit en outre que l'ambassadeur que nommera Sa Majesté Catholique auprès du duc d'Orléans aura l'entrée de tous les conseils et assemblées qui auront lieu à l'armée, avec voix et vote délibératifs dans tout ce qui y sera traité, et cela comme personne assistant à ces conseils au nom de Sa Majesté Catholique. Ledit duc de San-Lucar et M. de Clermont ont ratifié et signé ledit traité au nom de leurs princes respectifs, à Madrid, le 13 mars 1642[2]. »

1 *Queda asentada la restitucion de plaças, paises, provincias o reynos que las armas del rey ch^mo hubieren ocupado, o ocuparen de aqui adelante, durante esta guerra.*

2 Traité conclu entre le très-excellent seigneur don Gaspard de Guzman, comte d'Olivarès, duc de San-Lucar, pre-

Après avoir signé et ratifié ce traité, il fallait se hâter de s'en revenir en France et s'assurer passage à travers les provinces espagnoles : le roi d'Espagne chargea Fontrailles, sous le nom de Clermont, d'une lettre autographe pour le duc d'Orléans ; il lui disait : « Mon bon frère[1] ; j'ai reçu avec le sentiment d'une joie profonde les propositions qui m'ont été faites au nom de Votre Altesse pour le bien-être général, le repos de la chrétienté, en un mot pour l'établissement d'une paix solide[2] ; et j'ai pris à cet égard les mesures nécessaires, suivant les instructions qu'avoit reçues votre envoyé. Il est important que cette entreprise marche avec ensemble et prudence dans toutes ses parties, et que notre fermeté et nos bonnes intentions viennent enfin en aide au service de

mier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté Catholique, etc. etc., et M. de Clermont, envoyé par Son Altesse Sérénissime le duc d'Orléans, en vertu des ordres et pouvoirs que chacun a reçu de ses princes respectifs. — Archives de Simancas, cot. A 32[18].

1 Archives de Simancas, cot. A 32[17].

2 *Por lo que desseo el descanso comun y la quietud de la christiandad con buena paz, he oïdo muy gratamente lo que en nombre de V. A. se me ha propuesto.*

Dieu et au bien-être général, lesquels ont tant souffert de nos jours[1]. »

Le roi d'Espagne, tout préoccupé du bon succès de l'entreprise, donnait des ordres sur la route pour que Fontrailles fût accueilli et bien reçu par les gouverneurs, et qu'on lui prêtât aide pour sa sortie secrète de la frontière. Voici une de ces pièces si curieusement significatives; elle est adressée au marquis de Tavara, gentilhomme de la chambre, vice-roi et capitaine-général du royaume d'Aragon[2] : « Monsieur de Clermont, que vous savez s'être rendu ces jours derniers à ma cour, va s'en retourner en France. Je vous en fais prévenir par ce courrier que j'expédie avant lui, afin que vous sachiez qu'il ne doit entrer que de nuit et

1 (Au-dessous de cette minute se trouve une sorte d'instruction tracée par Philippe IV, pour la chancellerie.) En tête de la première ligne (*al principio del primer renglon*) il faut écrire en français : *Monsieur, mon bon frère.* — Il faut toujours traiter le duc d'Orléans de : *Votre Altesse.* — La lettre doit se terminer par le protocole d'usage, mais écrit en français : *En attendant, Monsieur, mon bon frère, je prie Dieu conserver V. A. en parfaite santé et longues années;* — et enfin au-dessus de la signature : *Votre bon frère.* — Sur l'adresse : *A Monsieur mon bon frère, le duc d'Orléans.*

2 Archives de Simancas, cot. A 32[17].

sortir avant le jour de la ville où vous êtes[1]. Il se rendra de là à Jaca avec tout le secret possible[2]. Vous achèterez ensuite pour mon compte deux chevaux français pour qu'il puisse passer avec eux la frontière et continuer son voyage. Vous écrirez particulièrement au gouverneur de Jaca, afin qu'il ait à lui fournir exactement tout ce qui lui sera nécessaire[3]. Enfin vous prendrez, conjointement avec M. de Clermont, et ferez prendre dans votre province toutes les mesures convenables pour que son entrée en France soit à la fois très-secrète et très-sûre, et vous me rendrez compte aussitôt de ce que vous aurez fait. »

Le roi Philippe IV avoue désormais cette alliance avec le duc d'Orléans; elle n'est plus un mystère pour ses États. Il veut que partout on prête appui à Monsieur; il adresse des circulaires à ses cours de parlement, à celle de Dôle en particulier[4] : « Mes chers et féaux,

1 *Para que hareis avertido de que entren de noche y salien tanbien de ahy.*

2 *Ha de encaminarse a Jaca con el secreto possible.*

3 *Para que con gran recato le de toda la assistencia possible.*

4 Archives de Simancas, cot A 32[17].

le sérénissime duc d'Orléans, mon frère, ayant résolu de sortir de France pour des affaires d'Etat[1] et pour l'accomplissement de la paix générale, comme il pourroit être forcé d'entrer dans cette province avec dix ou douze personnes de sa suite, j'ai voulu vous en prévenir, afin que vous lui rendiez à lui et aux siens tous les services et honneurs qui sont dus à une personne de sa condition[2], de telle manière qu'il juge par la réception et l'assistance qu'il trouvera chez vous de l'estime particulière que je fais de sa personne[3]. Ayez-le pour entendu, mes très-chers et féaux. Io el Rey. — A Madrid, le 13 mars 1642. »

Le même ordre fut adressé au parlement de Bourgogne dans des termes aussi précis. L'appui de l'Espagne étant assuré par des stipulations secrètes, il ne s'agissait plus que d'exercer une influence sur le roi, afin d'entraîner la disgrâce du cardinal. Cinq-Mars s'é-

1 *Con fines de convenienca publica.*

2 *He querido encargar os le hagais el buen acogimiento y obligaciones que se debera su persona.*

3 *Y las estime de la confiança con que se va le de mi en que recuvire de vos otros.*

tait fait en cette circonstance l'expression du parti de la paix, comme Richelieu s'était posé le symbole de la guerre acharnée, victorieuse contre la maison d'Autriche : c'était donc en poussant vers cette idée de paix que le grand écuyer pouvait dominer la pensée de Louis XIII. Les cris de misère et les gémissemens du peuple se faisaient entendre; l'opinion était répandue que le cardinal, par ses projets, rendait de long-temps tout traité de paix impossible. Au moment même de la conjuration de Cinq-Mars, on préparait la guerre du Roussillon, campagne destinée à prêter secours à la Catalogne et à la Navarre, où des symptômes de sédition contre la couronne d'Espagne se manifestaient graves et menaçans. C'était donc une guerre indéfinie, implacable qu'on allait commencer, et le départ du roi pour l'armée faisait voir qu'il s'agissait d'une expédition capitale.

Louis XIII avait quitté la cour de Saint-Germain pour se rendre au camp de Roussillon; le ministre lui faisait plus que jamais un devoir de l'obéissance à son système; et d'ailleurs lui-même partant pour les Pyrénées, il ne voulait pas laisser son maître aux prises avec les

sourdes intrigues qui s'agitaient autour de lui. Ces intrigues grandissaient chaque jour avec la faveur de Cinq-Mars; le roi, alors très-porté pour la paix, était travaillé en tous les sens. M. Le Grand, par le conseil de ses amis, était devenu plus habile; il n'avait plus que par intervalles ces mauvaises humeurs qui altéraient souvent les rapports intimes du prince et du grand écuyer; il se montrait gai, caressant, avec cette douceur de jeune homme qui apaise et calme les ennuis d'une vie fatiguée. A mesure que son crédit grandissait, Cinq-Mars osait davantage; il y avait, depuis le seizième siècle, une coutume de violences et d'assassinats qui en finissait avec les ministres importuns aux gentilshommes; comment avait-on agi avec le maréchal d'Ancre[1]? ne s'en était-on pas débarrassé par un guet-apens entre deux portes du château? le maréchal était tombé sous les coups de poignards et de pistolets : pourquoi n'en agirait-on pas ainsi avec Richelieu[2]? c'était la même position; l'Italien Concino avait exercé

1 *Voyez* tome II de cette Histoire.

2 Recueil d'Aubery, tom. II; *Mémoires de Montglat*, tom II, ann. 1642.

sous la régence le même pouvoir que Richelieu sous la royauté. Rien de plus simple que d'en finir de cette manière avec lui.

Ces projets devaient s'exécuter pendant le voyage de Louis XIII, qui était parti se dirigeant vers Lyon; les équipages du roi et du cardinal, leur garde nombreuse, leurs mousquetaires, leurs chevau-légers ne pouvaient marcher ensemble sur la même route, car ils l'auraient affamée; ils cheminaient donc séparément, laissant entre eux une ou deux villes. Dans la crise où se trouvait le crédit du cardinal, c'était là une faute; Cinq-Mars profitait de cette circonstance, et exploitant, à chaque relais, l'aspect de misères et de désolations des campagnes, il pressait le roi de consentir à la paix et de se débarrasser du ministre. Le roi paraissait toujours pénétré de cette conviction, que Richelieu était tout le système monarchique, et qu'il ne pouvait s'en séparer sans le compromettre; et c'est pourquoi les hardis de l'entreprise croyaient indispensable d'en venir à une exécution militaire contre le cardinal, sans le consentement exprès du roi, mais en obtenant une de ces paroles qui suffi-

saient alors pour justifier un acte accompli.

A Lyon déjà se groupaient autour de Cinq-Mars des hommes d'énergie, officiers et soldats des régimens des gardes, dévoués au grand écuyer. Si à ce moment le cœur n'avait point manqué, on pouvait frapper sans hésitation, car une fois l'exécution finie, rien n'était plus facile que d'obtenir la ratification de Louis XIII. Quoi qu'en disent les Mémoires, il répugnait au caractère de Cinq-Mars de se débarrasser du cardinal par la violence; jeune homme aux bouillantes habitudes, aux généreuses émotions, il n'osait porter les mains sur un vieillard qui avait soigné ses premières années; ce vieillard était cardinal, revêtu de la pourpre romaine, robe inviolable qu'on ne tachait pas impunément. Le meurtre du cardinal de Guise avait brisé la couronne au front de Henri III[1]. Cinq-Mars, tout présomptueux de son crédit, appuyé sur le système de paix, se croyait sûr d'une victoire plus pacifique contre Richelieu. A Narbonne[2], le grand écuyer se

1 Voir mon *Histoire de la Ligue*, tom. IV.

2 Le journal du siége de Perpignan était rédigé à

proclamait maître de la volonté de Louis XIII; dans ses conversations intimes, il échangeait mille confidences avec le roi; ce prince, qui avait quelquefois de la mauvaise humeur contre le cardinal, soulageait ainsi son esprit et son cœur. Le grand écuyer envenimait les moindres actions, et au siége de Perpignan

Narbonne, et transcrit de la main du roi pour la *Gazette de France*. — De Narbonne, le 2 avril 1642. « Un courrier du maréchal de Brézé vient d'arriver au roi, qui porte l'entière défaite du marquis de Pomar et de toutes ses troupes, par le sieur de La Mothe Houdancourt. Le combat s'est fait proche de Villa-Franca, le dernier mars, sur le midi, comme ils vouloient regagner Tarragone, n'ayant pu achever leur dessein d'aller à Rose; ledit marquis de Pomar est prisonnier avec tous les principaux officiers de l'armée. Tout le reste est mort ou pris, ne s'en étant sauvé un seul. Vous en saurez le particulier au premier jour. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9334, fol. 82.

Ce 21 avril 1642 : « Le 17, le marquis de Mortara, avec douze des principaux chefs, vint saluer le roi, qui leur fit grandes caresses, et leur fit voir la cérémonie du lavement de pieds des pauvres que Sa Majesté fit ledit jour; ensuite ils furent dîner chez le maréchal de Schomberg, qui les traita magnifiquement. Tous ces trois derniers jours se sont passés avec grande dévotion de la cour; les ténèbres se sont dits aux Carmélites par la musique de Sa Majesté. Le jour de Pâques, Sa Majesté a fait sa fête aux Capucins, puis a touché douze cents malades, entre lesquels il y avoit deux Castillans de la garnison de la citadelle de Perpignan, qui sont venus se faire toucher avec passe-port du gouverneur, lesquels ensuite on a renvoyés. Aujourd'hui le roi est parti pour le siége de Perpignan, et est

la chose devint plus facile encore, car Richelieu, malade, était resté à Narbonne, et n'avait plus d'autres rapports avec Louis XIII qu'une correspondance active, dans laquelle il lui rendait compte des moindres accidens qui arrivaient dans son royaume.

L'instant critique était ainsi venu, et les let-

allé coucher à Sijean. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9344, fol. 97.

Le 27 avril 1642 : « Le 27e avril au soir, le maréchal de la Meilleraye envoya par ordre du roi un trompette de Sa Majesté au marquis de Flores Davila, avec une lettre qui portoit en substance, qu'il avoit eu ordre du roi présent à son armée, que sachant le peu de vivres qu'il avoit, il ne devoit pas attendre la dernière extrémité, mais remettre la place incontinent; faute de quoi il recevroit un mauvais traitement; et lui remontra plusieurs raisons, par lesquelles il ne devoit pas espérer du secours, entre autres la défaite de toute leur cavalerie par le maréchal de La Mothe, et le peu d'infanterie qui leur restoit à Tarragone; que s'il en doutoit, il lui offroit de la part de Sa Majesté qu'il fit sortir un officier de sa garnison, lequel on feroit conduire à Tarragone avec toute sûreté pour voir en quel état étoient leurs affaires, et si ce qu'il leur avoit mandé n'étoit pas véritable. Ledit marquis de Flores Davila fit une réponse très-civile, portant qu'il n'étoit pas en l'état qu'on prétendoit, et qu'il acceptoit la grâce qu'on lui vouloit faire d'envoyer quelqu'un à Tarragone, et qu'il eût bien désiré pouvoir envoyer jusques à Madrid vers le roi son maître, pour lui donner avis de l'état où il étoit, et que pour cet effet il falloit trente jours pour aller et revenir. Sa Majesté lui a accordé cette grâce. On attend d'heure à autre celui qu'ils députeront. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9334, fol. 103.

tres de Richelieu constatent qu'en ce moment il se croit sérieusement menacé. Le cardinal écrit au comte d'Estrades, ambassadeur en Hollande, pour le prier de faire intervenir le prince d'Orange auprès du roi, afin d'assurer son crédit ministériel : « Vous saurez, dit-il, que Cinq-Mars a conspiré contre moi, qu'il veut prendre ma place auprès du roi, et que Dieu a permis que son ingratitude lui ait ôté le jugement, en lui faisant prendre des mesures qui ont fait voir au roi mon innocence et mes bonnes intentions. Quoique cet ingrat soit encore près du roi, et qu'il ait fait tout ce qu'il a pu pour empêcher le voyage de Sa Majesté en Roussillon, que je lui ai conseillé comme étant nécessaire à son service, il ne laisse pas de pratiquer des gens contre moi, tels que Tréville, Tilladet et autres, pour qui le roi a de l'estime. J'ai même sujet de croire que Monsieur et M. le duc de Bouillon sont de la partie, et que ce dernier étant neveu de M. le prince d'Orange, il pourrait bien l'engager à être contre moi; ce qui m'oblige de vous dépêcher d'Alidor pour prévenir M. le prince d'Orange et vous servir de tout le droit que vous avez

sur son esprit pour le porter à faire paroître qu'il conserve pour moi la même estime et la même amitié qu'il m'a toujours témoignées. Il suffira pour cela que vous le fassiez souvenir que c'est principalement la confiance qu'il a dans mes soins qui le tient attaché aux intérêts de la France et lui fait rejeter les offres de l'Espagne, et qu'ainsi, pendant qu'on s'efforce ici de blesser ma réputation et de noircir ma conduite auprès du roi, il est de mon avantage, et en quelque sorte de mon honneur, qu'il continue à s'expliquer en ma faveur et à témoigner par ses paroles et par ses actions qu'il ne s'attache à mes intérêts que par la sûreté qu'il croit qu'on peut trouver dans ma conduite, et par la sincérité qu'il a toujours remarquée dans mes intentions. Cette manière de s'expliquer dans un prince aussi éclairé que lui me seroit très-avantageuse, et il en reviendroit ici quelque chose; elle feroit un bon effet pour moi, et je vous saurai bon gré du soin que vous aurez employé à ménager en cela mes intérêts [1]. »

1 13 mai 1642. Recueil des dépêches du comte d'Estrades, édition d'Amsterdam.

Ces inquiétudes du cardinal-ministre se révèlent non seulement dans sa propre correspondance, mais encore dans toutes les lettres de ses agens; c'était en ces instans que le cardinal en invoquait les services : « Un ami en vaut deux dans les conjonctures délicates. » C'était son axiome. Richelieu voulait s'assurer secours dans la crise; il invoquait l'appui de ses créatures. « Voici l'endroit, écrivait le secrétaire d'Etat Desnoyer au colonel, depuis maréchal Gassion, voici l'endroit où il faut vous déclarer; nous démêlons ici nos amis et nos ennemis, et ce n'est pas la moindre de nos peines. Son Eminence non seulement m'a commandé de vous écrire, mais encore de vous assurer de son souvenir. En quelque état que la Providence de Dieu le mette ou le maintienne, il ne doute pas aussi de votre affection; mais parmi ses chagrins ce n'est pas le moindre de ne vous avoir pas auprès de lui et dans l'une de nos armées de par-deçà, c'est-à-dire dans l'armée de Catalogne ou dans celle de Roussillon. Je ne vous dirai pas les raisons de son souhait, mais je puis vous assurer sincèrement que ce n'est que pour votre avantage,

et pour pouvoir vous servir plus efficacement auprès du roi. Ne manquez pas de lui en témoigner votre reconnoissance, et surtout dans l'occurrence des affaires présentes, car à cette heure un compliment en vaut deux. De mon chef, je vous dirai de ne pas ajouter foi aux bruits publics, et de vous tenir ferme au service, car le roi est juste, et tôt ou tard il reconnoîtra ses véritables serviteurs[1].»

Une fois déjà, dans l'affaiblissement de son pouvoir à Lyon, Richelieu avait été abandonné par ses amis, par ceux-là mêmes qu'il avait comblés de biens et d'affection; la même crise était aujourd'hui à redouter, et les conséquences en seraient plus tristes; malade, dans son lit de douleur à Narbonne, il était laissé tout seul dans sa solitude, tandis que le roi, les courtisans, Cinq-Mars, poursuivaient avec vigueur le siége de Perpignan; et là, dans les veillées de la tente, au milieu des récits de la tranchée, il n'y avait de colère que contre le cardinal, de gros propos que contre lui. On entourait le roi de toute sorte, de telle manière qu'il n'y avait plus

1 Recueil d'Aubery, tom. II.

personne pour le défendre. Il était toujours couché sur son lit de douleur le ministre de Louis XIII, l'inquiétude se joignait à la maladie, et en visitant, en pèlerin d'antiquités, il y a trois années, la maison modeste qu'il habitait à Narbonne, en fouillant aux archives qu'une révolution a bouleversées, je trouvai un testament dicté par le cardinal le 23 mai, à Me Falconnis, notaire de Narbonne; ce testament, Richelieu l'avait dit d'une voix faible et éteinte, en présence de Mazarin son ami, du sieur de Lescot son confesseur, et de quelques autres personnes qui ne quittaient point le chevet de son lit; lequel testament forme un long cahier parcheminé de seize feuilles et demie, et Me Falconnis déclare à la fin que le cardinal n'a pu le signer à cause de sa maladie et des abcès qu'il a au bras droit. En face de la disgrâce et de la mort, le cardinal choisit l'église de Sorbonne pour le lieu de sa sépulture; tout son argent comptant devait être remis à la duchesse d'Aiguillon et au sieur Desnoyers, secrétaire d'Etat, pour acquitter ses dettes et être employé aux œuvres pies; il confirmait la donation qu'il avait faite au roi du

Palais-Cardinal, de ses chapelles d'or enrichies de diamans, ajoutant, pour l'orner encore, huit magnifiques tentures et trois de brocard; il charge Desnoyers, secrétaire d'Etat, de remettre quinze cent mille livres, qu'il se réservait toujours comme fonds secrets, pour payer la grande multitude d'agens qu'il entretenait au milieu des cours; enfin il institua pour héritiers Armand de Maillé Brézé, son neveu, et Armand de Vignerod, son petit-neveu, à la charge de n'avoir d'autres noms et d'écarteler d'autres armes que celles de la maison du Plessis-Richelieu. Dans ce testament olographe, on lit en plus gros caractères : « J'ai la satisfaction de conscience qu'après avoir vécu d'une santé languissante, j'ai servi assez heureusement dans des temps difficiles et des affaires épineuses; et je n'ai jamais manqué à ce que je devois à la reine-mère, quelque calomnie qu'on ait voulu m'imposer[1]. » Quand il eut achevé ce testament, il se trouva si faible, que les médecins lui conseillèrent d'essayer une de ces translations en litière, doucement balancée,

1 Archives de Narbonne; un texte imparfait est dans Aubery.

qui plus d'une fois lui avaient rendu la santé. Tarascon sur les bords du Rhône, ville saine et solitaire, lui parut un lieu de refuge, car alors ce n'était pas seulement la mort naturelle que le cardinal craignait, mais des bruits d'assassinat s'étaient partout répandus. On en savait le projet, on en connaissait les exécuteurs. Richelieu quitta donc la ville de Narbonne, marchant par des chemins détournés, n'indiquant jamais la route qu'il allait suivre, le lieu où il coucherait; sa condition paraissait misérable; il était comme affaissé sous le poids d'un grand chagrin, et tout le monde disait que Son Eminence n'avait pas deux jours de crédit et de vie!

CHAPITRE LXIII.

DÉCOUVERTE DE LA CONJURATION. — PROCÈS ET CONDAMNATION DE CINQ-MARS ET DE DE THOU.

L'original du traité avec l'Espagne envoyé au cardinal. — Cinq-Mars arrêté. — Le duc d'Orléans. — Le duc de Bouillon. — Conduite de Gaston. — Accusation contre Cinq-Mars. — Interrogatoires sur les confrontations de Monsieur. — Procédure par le chancelier. — Transfert des prisonniers à Lyon. — Commission nommée. — Procès devant la commission. — Condamnation de Cinq-Mars et de De Thou. — Exécution sur la place des Terreaux.

1642.

Le cardinal s'encheminait en sa litière sur la route de Tarascon, la tête pâle et penchée sur ses oreillers de soie, lorsqu'un courrier haletant lui remit un paquet; le ministre ouvrit les yeux à peine, et parcourant rapidement ce qu'il

contenait, il s'écria : « Chavigny, Chavigny, partez sur-le-champ, prenez copie de cette pièce et apportez-la au roi. » Cette pièce, c'était le traité conclu avec l'Espagne par le duc d'Orléans ; elle devait sauver le crédit du cardinal, perdre Cinq-Mars, et donner à la politique de Richelieu ce haut caractère de nationalité que le roi aimait à reconnaître et à proclamer.

Le siége de Perpignan continuait ; Cinq-Mars suivant le roi dans toutes les tranchées[1], ne le

1 Voici la continuation du bulletin écrit par le roi devant Perpignan. — Du camp devant Perpignan, ce 9 mai 1642. « Ces jours passés le grand archidiacre et les chanoines de l'église de Perpignan, qui sont retirés à Elne, présentèrent une supplique (on use de ce terme en ce pays) au roi, portant qu'ils avoient eu avis que le gouverneur de Perpignan vouloit prendre toute l'argenterie et les châsses de leur église, dont il y avoit grandes quantités estimées bien à deux millions, et en faire de la monnoie, qu'ils supplioient Sa Majesté de lui en vouloir faire parler pour l'en empêcher. Sa Majesté commanda au maréchal de la Meilleraye d'y envoyer un trompette pour en parler civilement au gouverneur. Ce fut en ce sens : que ceux de l'église cathédrale de Perpignan, retirés à Elne, ayant présenté une supplique au roi portant (ce que nous avons dit ci-dessus) : Sa Majesté n'avoit pas cru que étant grand catholique comme il étoit, il voulût toucher aux saintes reliques et à ce qui sert à l'église, et que pour contenter ces ecclésiastiques, il n'avoit pas pu leur refuser d'y envoyer. Le gouverneur fit répondre

quittait pas un instant; l'humeur capricieuse du jeune homme, l'orgueil de sa faveur, ne permettaient pas tous ces ménagemens que le rôle de courtisan imposait. Il se mêlait de tout, voulait commander aux maréchaux ou juger leurs plans. Il plaisantait même avec légèreté sur les opérations du siége. Le roi supportait impatiemment ces espièglerie insolentes qui fatiguaient ses officiers; Fabert, colonel alors, étant venu rendre compte au roi des travaux du siége, M. Le Grand

au maréchal de la Meilleraye, qu'il remercioit Sa Majesté de la bonne opinion qu'elle avoit eue de lui, et qu'il n'avoit garde d'avoir jamais cette pensée ni d'y toucher. On fit voir la réponse à ceux du chapitre, qui s'en retournèrent très-contens et remercièrent Sa Majesté. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9334, fol. 106.

Ce 15 mai 1642 : « On espère que cette place sera bientôt entre les mains du roi, la nécessité y étant très-grande. Sa Majesté est du tout remise de son indisposition, et fait tous les jours ses exercices ordinaires de visiter les gardes, et ensuite aux heures inutiles aller à la chasse et jouer au mail. Nouvelles sont venues de Villa-Franca, que le maréchal de La Mothe s'en va entrer dans l'Arragon pour faire vivre ses gens sur l'ennemi; le maréchal de La Mothe a laissé autour de Tarragone le maréchal-de-camp don Joseph Margarit, avec toutes les troupes catalanes pour empêcher les courses de ceux dudit Tarragone. Quinze vaisseaux de l'escadre de Provence sont arrivés à Barcelonne, où on attend bientôt le marquis de Brézé avec l'es-

se moqua des raisonnemens de cet officier: « Vous avez sans doute passé la nuit à visiter les ouvrages, lui dit le roi, puisque vous en parlez si savamment? — Non, Sire, répondit froidement Cinq-Mars. — Allez, reprit le roi avec emportement, vous m'êtes insupportable. Vous voulez que l'on croie que vous employez une partie de la nuit à régler avec moi les affaires de mon royaume, et vous la passez dans ma garde-robe à lire Cyrus avec mes valets de chambre; allez, orgueilleux, il y a six mois

cadre du Ponent. » — Manuscrit de Béthune, vol. cot. 9334, fol. 113 v°.

Le 24 mai : « Le 18 on a pris deux cavaliers, qui disent que le canon a gâté le peu de vin qui leur reste, et qu'il est tout tourné en vinaigre; qu'il y a force malades parmi ceux qui ne sont pas secourus faute de médicamens. Après que on les a eu bien interrogés, on les a renvoyés dans la ville; il n'y a plus en icelle que deux chiens et pas un chat; ils ont tout mangé. Tout le monde est gaillard et en bonne santé dans notre camp, y ayant fort peu de malades, bien que les chaleurs y aient été excessives. »

Le 28 : « Ceux qui arrivent de la ville disent qu'il y avoit une vache, qui a été vendue 155 piastres, encore un principal officier l'a prise d'autorité à ce prix; que la chair du cheval vaut 30 sous la livre, qu'il y a encore six bœufs, neuf moutons et deux chèvres qui sont à quatre des principaux. Pour du vin, il ne s'en parle plus; bref, l'extrémité y est au dernier point. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9334, fol. 119, 126 et 130.

que je vous vomis. » Le grand-écuyer se retira en disant à Fabert : « Monsieur, je vous remercie. — Que vous dit-il, s'écria le roi, je crois qu'il vous menace ? — Non, Sire, répondit Fabert, on ne fait point de menaces en présence de Votre Majesté, et ailleurs on ne les souffriroit pas[1]. »

Lorsque Chavigny, le secrétaire d'Etat de Richelieu, arriva au camp, le roi était fort mal disposé pour M. de Cinq-Mars, et il eut avec l'envoyé du cardinal des conférences qui se prolongèrent bien avant dans la nuit; toutes les pièces de la conjuration furent mises sous ses yeux. Louis XIII, qui avait encore une grande affection pour Cinq-Mars, et qui d'ailleurs voyait dans Richelieu la personnification du système de guerre, ne se décida pas immédiatement à l'arrestation du grand-écuyer. Le siége de Perpignan continuait ; il occupait spécialement le roi qui en suivait les opérations avec une sollicitude toujours nouvelle, et en écrivait les moindres récits. Quand le roi quitta le siége, M. de Cinq-Mars l'accompagna comme

1 *Vie du maréchal Fabert*, liv. v, ann. 1642.

si rien n'était, sans s'inquiéter de mille confidences, lesquelles venaient lui annoncer les mesures du cardinal contre lui[1].

Combien Cinq-Mars était imprudent! Marie de Gonzagues, qu'il avait tant aimée, lui écrivait : « Cinq-Mars, votre affaire est sue à Paris, comme on sait que la Seine passe sous le Pont-Neuf. » Néanmoins le grand-écuyer suivit le roi à Narbonne, faisant son service comme par le passé; Louis XIII lui parlait peu, mais rien ne témoignait dans ses traits l'altération de ces rapports d'intimité chaleureuse qui existaient depuis cinq années. Chaque soir Chavigny conférait avec Louis XIII sur la nécessité de prendre une mesure contre M. Le Grand : « Pourquoi justice ne se feroit-elle pas à la fin? est-ce qu'un roi ne la devoit pas à ses sujets, lorsqu'il s'agissoit d'une si haute trahison? » On fit même intervenir la parole austère du confesseur, le père Sirmond; Dieu demandait qu'on ne fît point céder la justice devant des complaisances de courtisan. Ce fut le 10 juin, à Narbonne, que le coup d'Etat

1 Mss. de Béthune, n° 9273.

fut décidé[1]; on arrêta de se saisir simultanément de Cinq-Mars, de de Thou, du duc de Bouillon, de Chavagnac, gentilhomme huguenot, attaché au grand-écuyer, et d'Ossonville, lieutenant du duc de Bouillon. Ces ordres furent expédiés le 12 au soir; Cinq-Mars, qui se rendait au coucher du roi comme à l'ordinaire, en fut prévenu par un petit billet, où il était dit ces seules paroles : « On en veut à votre personne. » M. Le Grand se sauva à travers l'escalier et voulut franchir les portes de la ville; elles étaient fermées. Le noble et bel écuyer, errant dans les rues obscures de Narbonne, fut recueilli par la femme du sieur de Siouzac en l'absence de son mari : elle le mit dans un lit bien chaud, bien calfeutré, et pendant vingt-quatre heures il échappa à la surveillance. Et alors on annonçait à son de trompe que tout habitant qui recèlerait Cinq-Mars, coupable du crime de lèse-majesté, serait puni de mort. M. Le Grand fut dénoncé par le mari, et le guet le trouva couché sur ce même lit, dont les rideaux de damas étaient hermétiquement fermés[2].

1 Mss. de la collection Galland.

2 Anecdotes du ministère du cardinal de Richelieu.

Le voilà donc conduit à l'archevêché, puis à la citadelle de Montpellier, tandis que les gardes arrêtaient le sieur de Thou, et qu'on s'assurait de la personne du duc de Bouillon, à l'armée d'Italie. De Thou fut mis à la citadelle de Tarascon.

Ce coup était si inattendu, que le roi lui-même crut nécessaire de l'expliquer dans un manifeste adressé à toutes les villes et communautés du royaume : « Le notable et visible changement, y disait-il, qui a paru depuis un an en la conduite du sieur de Cinq-Mars notre grand-écuyer, nous fit résoudre, aussitôt que nous nous en aperçûmes, de prendre soigneusement garde à ses actions et à ses paroles pour pénétrer et découvrir quelle en pouvait être la cause ; pour cet effet, nous nous résolûmes de le laisser agir et parler avec nous avec plus de liberté qu'auparavant. Par ce moyen nous découvrîmes qu'agissant selon son génie, il prenoit un extrême plaisir à ravaler tous les bons succès qui nous arrivoient, relever et publier les nouvelles qui nous étoient désavantageuses. Nous découvrîmes qu'une de ses principales fins étoit de blâmer les actions

de notre cousin le cardinal duc de Richelieu, quoique ses conseils et services aient toujours été accompagnés de bénédictio s et succès, et de louer hardiment celles du comte d'Olivarès, bien que sa conduite ait été si malheureuse. Nous découvrîmes qu'il étoit favorable à tous ceux qui étoient en notre disgrâce, et contraire à ceux qui nous servoient le mieux. Il improuvoit continuellement tout ce que nous faisions de plus utile pour notre Etat, dont il nous rendit un notable témoignage en la promotion des sieurs de Guebriant et de La Mothe aux charges de maréchaux de France, laquelle lui fut insupportable. Il entretenoit une intelligence très-particulière avec quelques uns de la religion prétendue réformée mal affectionnés, par le moyen de Chavagnac, mauvais esprit nourri dans les factions, et de quelques autres. Il parloit d'ordinaire des choses les plus saintes avec une si grande impiété, qu'il étoit aisé de voir que Dieu n'étoit pas dans son cœur. Son imprudence, la légèreté de sa langue, les divers courriers qu'il envoyoit de toute part et les pratiques ouvertes qu'il faisoit en notre armée, nous ayant donné juste sujet d'entrer

en soupçon de lui, et l'intérêt de notre Etat, qui nous a été plus cher que celui de notre vie, nous obligea de nous assurer de sa personne et de quelques uns de ses complices. Notre résolution ne fut pas plus tôt exécutée que par la bouche des uns et des autres nous n'ayons eu connoissance que le déréglement de ce mauvais esprit l'avoit porté à former un parti en notre Etat, donner entrée en ce royaume aux étrangers par Sedan; que notre très-cher frère le duc d'Orléans devoit marcher à leur tête, et que ce misérable esprit se devoit retirer avec eux s'il voyoit ne pouvoir mieux servir ce parti et ruiner notre cousin le cardinal duc de Richelieu en demeurant auprès de nous. Nous apprîmes que le roi d'Espagne devoit fournir à ce parti douze mille hommes de pied et cinq mille chevaux, qu'il lui devoit donner 400 mille écus pour faire des levées en France, qu'il donnoit à notre frère 120 mille écus de pension, au duc de Bouillon et au sieur de Cinq-Mars, grand-écuyer, à chacun 40 mille écus, et qu'en outre il devoit munir la place de Sedan et payer la garnison. Cette circonstance nous fit résoudre de faire arrêter le duc

de Bouillon et avoir tellement l'œil aux déportemens de notre frère le duc d'Orléans qu'il ne nous pût faire le mal qu'il avoit projeté. Dieu bénit tellement nos résolutions que le duc de Bouillon fut trouvé caché dans le foin où il s'était mis pour pouvoir ensuite se retirer dans le Milanais. Au même temps notre cher frère le duc d'Orléans, pressé par sa conscience et par le mauvais succès qu'avoient eu ses desseins, nous envoya l'abbé de La Rivière pour nous dire en général qu'il avoit failli et avoit besoin de notre grâce, sans spécifier particulièrement en quoi. Nous répondîmes que bien qu'il dût être las de nous offenser et d'agir contre lui-même en agissant contre nous et contre l'Etat, nous ne voulions pas nous lasser d'user de notre clémence envers lui; et qu'en cette considération nous désirions qu'il nous donnât une entière et sincère confession de sa faute, une déclaration particulière de ses complices et de tous les desseins et projets qui avoient été faits; auquel cas il recevroit des effets de notre bonté. Nous aurons l'œil à sa conduite et agirons avec lui selon que le bien de notre Etat le requerra, sans toutefois nous séparer du

bon naturel dont il a reçu tant de preuves.[1] »

Le principal coupable de la conjuration à l'étranger était évidemment Monsieur. C'était en son nom et avec ses pleins pouvoirs que le traité avait été conclu avec le comte-duc à Madrid; c'était de lui qu'on devait savoir toutes les particularités de cette conjuration; on ne pouvait poursuivre Gaston, et comment obtenir une confession absolue? Si on lui disait qu'on savait tout, n'irait-il pas encore chercher un abri contre la tempête? On lui fit croire donc qu'il ne s'agissait que d'une petite offense du grand-écuyer envers le roi, d'un manque de respect, d'une querelle enfin de ménage. Louis XIII écrivit directement à son frère un petit billet, le lendemain même de l'arrestation de Cinq-Mars : « Mon frère; M. Le Grand a été trouvé caché dans un logis à Narbonne, où je l'ai fait arrêter. Les insolences extraordinaires qu'il a commises en mon endroit m'ont contraint d'en user de la sorte. Je m'assure que vous approuverez que je châtie ainsi ceux qui manquent au

1 Mss. Dupuy, vol. DCCLXXV.

respect qu'ils nous doivent. Je vous ai voulu donner cet avis aussitôt, et à notre première entrevue, je vous dirai toutes les particularités[1]. »

On voulait user de tromperie avec Monsieur, l'entraîner par confiance à des aveux. Jusqu'ici le cardinal n'avait pas de preuves suffisantes; la copie du traité conclu à Madrid ne portait d'autre signature que le nom supposé de Clermont. Que faire donc? il y avait alors des règles judiciaires, tirées du droit romain, même pour les jugemens par commissions; *testis unus, testis nullus,* était une maxime capitale des pandectes appliquée par la magistrature. On jugeait qu'il fallait deux témoins pour démontrer la culpabilité, et aucun de ces témoins ne devait être pris parmi les accusés. Monsieur, pour être entendu, ne pouvait demeurer partie en cause, afin que son témoignage arrivant en justice, pût entraîner la condamnation de Cinq-Mars et de de Thou, contre lesquels se dirigeait spécialement la colère du cardinal. Cinq-Mars avait la

1 Béziers, 13 juin 1642. Mss. de Béthune, vol. col. 9337 (autographe).

naïveté d'un enfant ; mais de Thou, nourri dans les procédures, dans l'étude du droit, était bien disposé à se tirer d'affaire ; on n'avait contre lui ni preuve écrite ni témoins. A tout prix on devait avoir les témoignages de Monsieur, l'aveu de sa faute. Richelieu, Chavigny, Desnoyers, les secrétaires d'Etat savaient qu'il y avait un moyen à prendre avec Gaston d'Orléans ; c'était de lui inspirer terreur. Déjà plusieurs fois, en le menaçant, on avait obtenu les aveux nécessaires pour la condamnation de ses complices. Le secrétaire d'Etat Chavigny alla le trouver : « Monseigneur, la faute de Votre Altesse est si grande, dit-il, que Son Eminence ne peut répondre de rien ; votre vie est même exposée, car vous avez commis un attentat que la clémence du roi ne peut couvrir. » Et Monsieur de s'écrier : « Il faut me tirer de la peine où je suis ; Chavigny, vous l'avez déjà fait deux fois auprès de Son Eminence ; je vous jure que ce sera la dernière fois que je vous donnerai de pareils emplois ; tirez-moi donc de l'embarras où je suis » ; et le secrétaire d'Etat répondit avec quelque froideur que le seul moyen de se tirer de là, c'était

un aveu sincère de la faute que Son Altesse Royale avait commise[1].

Pendant ce temps, le cardinal était toujours à Tarascon, affaibli, exténué de maladie; il était étendu sur son lit, dictant des ordres, et pressant cette procédure pour arriver aux fins qu'il se proposait. Il y reçut la visite de Louis XIII lui-même, qui, dans un état de souffrance non moins grand que celui de son ministre, s'était également fait transporter en litière jusqu'à Tarascon[2]. Arrivé là, tout accablé de fatigue, le roi se mit aussi dans un lit de parade qu'on dressa tout à côté de celui où gisait le cardinal. Il y eut une conversation intime, un échange de paroles douces et affectueuses sans aucune récrimination; le cardinal ne fit aucun reproche au roi de ses affections pour Cinq-Mars, de ces incertitudes de caractère qui l'avaient presque porté à le sacrifier, lui ministre vieilli à son service. Ces deux pâles figures se communiquant entre elles des pensées de sévérité, formaient un lugubre spectacle; le beau soleil

1 Lettre originale de Chavigny, 23 juin 1642.
2 Histoire manuscrite de Louis XIII.

du midi éclairait cette scène, et le murmure des eaux du Rhône semblait préoccuper le roi, qui disait au cardinal de temps à autre : « Mon cousin, vous êtes bien près du Rhône ; c'est triste ainsi d'entendre le bruissement monotone des eaux[1]. » Quand le roi quitta le cardinal, il lui confia les pleins pouvoirs d'une lieutenance générale dans toutes les provinces du midi du royaume ; ce qui lui déférait toute autorité politique pour suivre le procès contre Cinq-Mars et de Thou. Le roi paraissait avoir abandonné le favori ; il l'appelait tour à tour menteur, méchant, *perfide public*, selon l'expression très-louée du procureur-général de Grenoble[2]. On avait les aveux de Monsieur ; le duc de Bouillon s'était laissé aller à de grandes indiscrétions. Cinq-Mars, retenu dans la citadelle de Montpellier, *jacassait* comme un jeune homme qu'il était, ainsi que le répétait Laubardemont, et ses gardes

1 Voici un court billet autographe du roi : « Je ne me trouve jamais que bien de vous voir ; je me porte beaucoup mieux depuis hier ; j'espère, avec l'aide de Dieu, que tout ira bien, et qu'il me donnera une parfaite santé. LOUIS. »

2 Lettre de Desnoyer, secrétaire d'État, 1er juillet 1642.

épiaient ses moindres gestes, prenaient note de ses paroles. Comme de Thou était un homme plus habile, le cardinal résolut de l'interroger lui-même; il l'avait fait venir dans le château de Tarascon, et là il expédia des ordres pour qu'il fût amené dans sa chambre. De Thou paraissait à peine à la porte que le cardinal lui dit : « Monsieur, je vous prie de m'excuser de vous avoir donné la peine de venir ici. — Monseigneur, dit de Thou, c'est une faveur dont je me tiens bien honoré. — Approchez-vous près de mon lit, et dites-moi franchement tout ce qui s'est passé pour la négociation de la paix. — Monseigneur, il n'y a personne qui puisse mieux le savoir que Votre Eminence. — Pourquoi, M. de Thou? je n'ai point d'intelligences en Espagne pour le savoir. — Monseigneur, je n'ai rien fait que par le commandement du roi; il est impossible que Sa Majesté ne vous ait pas parlé des ordres qu'elle m'avoit donnés. — Mais vous n'étiez pas secrétaire d'Etat; aviez-vous pouvoir d'écrire ainsi dans les cours étrangères? — Monseigneur, le roi me l'a commandé par écrit. — Par écrit, M. de Thou? mais M. de Cinq-Mars

n'en a rien dit. — Monseigneur, il a eu tort, car il en a reçu l'ordre aussi bien que moi[1]. » Et l'interrogatoire en resta là. Richelieu avait ordonné qu'on formât à Lyon une commission judiciaire, composée du chancelier Séguier, du premier président et de six conseillers du parlement de Grenoble, des conseillers d'Etat Laubardemont, Miroménil, de Marca, Chazé et de Champigny, tous chargés de faire le procès au duc de Bouillon, aux sieurs de Cinq-Mars, de Thou et leurs complices[2].

Alors on s'occupa de la translation des prisonniers. Cinq-Mars partit de la citadelle de Montpellier; il ne s'embarqua point, comme on l'a dit, sur le Rhône, à la suite du cardinal, mais une forte cavalcade le conduisait à petites journées; M. Le Grand était dans un lourd carrosse traîné par six chevaux, toutes les mantelières fermées, de sorte qu'on étouffait. Les gardes avaient le mousquet au poing. De Thou partit de Tarascon avec le cardinal, dans un grand bateau attaché à la riche barque qui contenait Richelieu sur son lit de soie, abrité

1 *Journal de Richelieu*, ad ann. 1642.

2 Commission judiciaire, procès de Cinq-Mars.

d'un palanquin. Des gardes veillaient aussi autour de lui ; jamais plus vives souffrances que celles qu'éprouvait Richelieu ; trois fois il s'évanouit de faiblesse durant le voyage du Rhône. A Valence on quitta le bateau ; Chavigny fit construire pour le cardinal une chambre toute de bois, parfaitement ornée, avec un lit, des fauteuils, une table, tout ce qu'il fallait enfin pour méditer et écrire. Cette chambre, légère comme une litière, était portée par les gardes du cardinal, qui, nu-tête, durant tout le voyage, se relevaient d'heure en heure et se disputaient en quelque sorte l'honneur d'ainsi transporter ce corps frêle et maladif.

« M. de Cinq-Mars[1] entra à Lyon le 4 septembre de cette année (1642), sur les deux heures après midi, dans un carrosse traîné par quatre chevaux. Il y avoit auprès de lui

1 « Relation véritable de la mort de MM. de Cinq-Mars et De Thou, d'après les pièces authentiques, racontée en forme épistolaire par le capitaine du guet de la ville de Lyon, témoin oculaire de leur exécution. » J'ai réduit mon texte d'après quatre relations diverses qui existent à la Bibliothèque du roi, et que je dois aux obligeantes communications de M. Edme Dacié, employé aux manuscrits de la Bibliothèque. Voici les titres de ces relations :

quatre gardes du corps, mousquet sur le bras, l'œil fixé sur la portière, et mantelets. Cent hommes des gardes à pied de M. le cardinal-duc entouroient le carrosse, que précédoient deux cents cavaliers catalans; il étoit suivi de plus par trois cents autres bien montés et armés jusqu'aux dents. M. Le Grand étoit vêtu d'un pourpoint de drap de Hollande, couleur de musc, tout brillant de dentelles d'or, avec un manteau d'écarlate à queue, et à gros boutons d'argent. Ses cheveux flottoient à longues boucles sur ses épaules. Comme il traversoit le pont du Rhône, il demanda à M. de Séton, lieutenant aux gardes, qu'on abattît les mantelets des portières, ce qui lui fut refusé. Il prit alors ce refus de bonne façon, saluant le peuple et ses nombreuses connoissances par l'une et l'autre portière, avec une grâce char-

1° Extrait d'une lettre écrite de Lyon, par un nommé Amiot (manuscrit).

2° Particularités remarquables en la mort de MM. de Cinq-Mars et de Thou à Lyon, le vendredi 12 septembre 1642 (cette pièce est imprimée).

3° Une relation manuscrite de leur mort.

4° Deux pièces manuscrites. Le tout extrait du quatrième volume de la collection Galland.

mante, jusqu'à ce qu'il fût arrivé au pied du château de Pierre-Encise. Ici on le fit monter à cheval. Sa prison étoit au bas de la grande tour du château. Deux fenêtres étroites, au-dessous desquelles on avoit placé un corps-de-garde, lui donnoient vue sur un petit jardin seulement. M. de Séton couchoit dans sa chambre avec quatre hommes; l'arrière-chambre et les avenues étoient toutes très-sévèrement gardées. M. le cardinal Bichy vint le visiter le 5, et sur le désir de M. Le Grand, qui vouloit quelqu'un pour le distraire dans sa prison, on lui envoya le lendemain le P. Malavallette, jésuite. Celui-ci s'y rendit à cinq heures du matin. Il trouva M. Le Grand dans un lit de damas incarnat, d'une grande somptuosité, incommodé d'un dérangement d'estomac qui le rendoit fort pâle et très-foible. Le P. Malavallette s'accorda si bien avec M. Le Grand, que celui-ci ne pouvoit s'en détacher, et le voulut voir tous les jours, soir et matin, jusqu'à la fin de sa prison.

Le 7, M. le chancelier alla en visite chez le prisonnier, cherchant à le rassurer sur les sentimens des juges et sa position critique; il

le combla de civilités. Son but étoit de détourner M. Le Grand de l'idée qu'il avoit d'en appeler au parlement de Paris. Cinq-Mars répondit que tant d'attentions et de civilités le remplissoient de confusion. Puis il reprit d'un ton chagrin : « Je vois bien de l'air que « l'on procède à mon affaire, qu'on en veut à « ma vie. C'est fait de moi : le roi m'a aban- « donné. Je me considère maintenant comme « condamné. » A quoi M. le chancelier répliqua faussement « que ses sentimens n'étoient pas « justes, et que la fin le lui prouveroit bien. » Le 8, M. le chancelier l'alla ouïr dans les formes, de sept heures du matin à deux heures d'après midi. Le 10 on le conduisit à Vincy, maison située à deux lieues de Lyon, et qui appartient à M. l'abbé d'Esnay, frère du gouverneur de Lyon. Monsieur, frère du roi, s'y rendit de Ville-Franche. Toutes les pièces furent confrontées. Le vendredi, 12 septembre, tous les juges séans dans la chambre du présidial de Lyon (ils étoient au nombre de quatorze), M. Le Grand fut amené de sa prison dans un carrosse de louage, au palais; la compagnie du guet le conduisoit. Ayant de-

mandé en entrant au palais : « Où sommes-nous »? on le lui dit. Il monta alors résolument l'escalier. Cela se passoit sur les huit heures du matin. Il fut donc mis sur la sellette. Interrogé, il confessa tout ce qu'il savoit avec tant de tranquillité d'esprit et d'aménité, que les juges, ébahis d'étonnement, avouèrent qu'ils n'avoient jamais vu parler, ni d'une constance plus forte, ni d'un esprit plus ferme, ni d'une sérénité plus grande. Après un interrogatoire d'une heure un quart, on le fit retirer dans une autre chambre. Il témoigna quelque inquiétude, saluant sur son passage à droite et à gauche. Mais s'étant promené depuis la grand'salle d'audience jusqu'à la chambre vis-à-vis, le lieutenant des gardes, chargé de sa personne, le pria de ne point sortir de la grand'salle : sur quoi M. Le Grand s'écria : « Eh bien, il faut donc demeurer? » Il continua de se promener, soupirant quelquefois et levant les yeux vers Dieu.

Environ sur les neuf heures et demie, M. le chancelier envoya quérir M. de Thou au même château de *Pierre-Encise* et dans le même carrosse. M. Le Grand, appelé de nou-

veau par les juges, dit d'un ton d'humeur : « Mon Dieu ! ne sera-ce jamais fait ? » Cependant il en revint beaucoup plus tranquille qu'auparavant. Sur ces entrefaites, M. de Thou parut. Il prit un doigt de vin et se présenta aux juges. M. le chancelier l'ayant interrogé s'il n'avoit point connu la conspiration de M. Le Grand, M. de Thou répondit bellement : « Messieurs, je pourrois nier absolument que je l'aie su, et il ne seroit pas en votre pouvoir de me convaincre de faux, puisque M. de Cinq-Mars seul le peut témoigner, car je n'en ai ni parlé ni écrit à homme du monde. Or, M. de Cinq-Mars étant accusé et complice, ne peut pas être un bon témoin, ni suffire pour me convaincre, puisqu'il en faut deux irréprochables pour condamner un homme. Et ainsi vous voyez que ma vie et ma mort, ma condamnation ou absolution, selon les lois et la justice, sont dans ma bouche. Pourtant, Messieurs, je l'avoue; je confesse que j'ai su cette conspiration, et ainsi je me rends coupable et me condamne moi-même. Durant trois mois de prison, j'ai médité sur la mort, et ai considéré de près la vie. Ma vie en ce monde sera tou-

jours malheureuse; le visage de la mort m'a semblé plus beau, et je l'ai trouvée plus avantageuse. J'ai cru en Dieu et en sa miséricorde, et j'ai embrassé la mort avec un saint amour. C'étoit ma prédestination. »

M. Le Grand fut amené une troisième fois dans la chambre pour être confronté à M. de Thou. Au bout d'une heure, Cinq-Mars en sortit le premier, et peu après M. de Thou. Environ une heure, M. de Laubardemont, conseiller d'Etat, et M. Robert de Saint-Germain, conseiller au parlement de Grenoble, sortirent de la chambre pour disposer les prisonniers à la lecture de leur arrêt de mort. Cette nouvelle ne leur causa aucune surprise et ils témoignèrent une résolution extraordinaire. M. de Thou s'adressant à son ami, lui dit avec un sourire de bonté infinie : « Eh bien, monsieur, humainement je pourrois me plaindre de vous. Vous m'avez accusé; vous me faites mourir; mais Dieu sait combien je vous aime; mourons, monsieur, mourons courageusement et gagnons le paradis. » M. de Cinq-Mars, les yeux humides, se jeta à son col d'effusion, et ils s'embrassèrent avec

tendresse, se disant que puisqu'ils avoient été bons amis durant leur vie, ce leur devoit être une consolation de mourir ensemble. Ils furent arrachés à leur expansion douce et profonde par le sieur Palerne, greffier criminel du présidial de Lyon, qui s'approcha pour prononcer l'arrêt. Les commissaires députés par Sa Majesté déclarent dans leur arrêt : « Henri d'Effiat de Cinq-Mars, grand écuyer de France, et François-Auguste de Thou, conseiller du roi en son conseil d'Etat, etc., etc., atteints et convaincus du crime de lèse-majesté; savoir, ledit d'Effiat pour les conspirations et entreprises, proditions, ligues et traités faits par lui avec l'Espagnol contre l'Etat; et ledit de Thou pour avoir eu connaissance desdites conspirations etc., etc. : pour réparation desquels crimes les ont privés de tous états, honneurs et dignités, et les ont condamnés et condamnent d'avoir la tête tranchée sur un échafaud qui pour cet effet sera dressé en la place des Terreaux de cette ville. Et néanmoins ordonnent que ledit d'Effiat, avant l'exécution, sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir plus *ample* révélation de

ses complices. Prononcé le 12 du mois de septembre 1642. »

Après la lecture de l'arrêt, M. de Thou leva les mains au ciel et s'écria dans sa ferveur : « Dieu soit loué ! Dieu soit béni ! » Pour M. Le Grand, qui avoit écouté sans changer de couleur ni de contenance, et dans une tenue pleine d'une douce majesté, quand il entendit parler de question, il s'échauffa un peu, sans sortir néanmoins des bornes, et dit à ses juges : « Messieurs, cela me semble bien rude ; une personne de mon âge et de ma condition ne devoit pas être sujette à toutes ces formalités. Je sais ce que c'est que des formes de justice ; mais je sais aussi ce que c'est que ma condition. J'ai tout dit ; je dirai encore tout. Après cela, messieurs, la question n'est point nécessaire. Je prends la mort à gré et de grand cœur. J'avoue ma foiblesse ; et que la perspective de cette gène m'est douloureuse. »

Les juges écoutèrent son discours d'un air respectueux et contrit, sans l'interrompre ni rien répliquer. M. de Cinq-Mars demeuroit dans une pénible incertitude, quand il fut abordé par le père Malavallette, son confesseur. Celui-

ci lui prit légèrement une main et le tirant à part : « Etes-vous capable, dit-il, d'un secret important? » Sur quoi M. Le Grand repartit vivement : « Je vous prie de croire, mon père, que je n'ai jamais été infidèle à personne qu'à Dieu. » Malavallette répondit : « Eh bien, je vous jure d'honneur que vous n'aurez pas la question. » Cela fait, on le mena en la chambre de la *gehenne*, et traversant un cachot rempli de prisonniers, il dit : « Mon Dieu, mon Dieu, où me menez-vous? » et peu après : « Ah! qu'il sent mauvais ici! » On lui montra seulement les cordes, l'eau, et les malheureux instrumens de torture. Il y resta une heure. Les formes judiciaires achevées, MM. Cinq-Mars et de Thou pensèrent à leur confession. M. de Cinq-Mars prit le père Malavallette ; M. de Thou le père Mambrun ; puis ils congédièrent leurs gardes. Comme ces derniers se retiroient les yeux baignés de larmes, se cachant le visage dans leur manteau, M. Le Grand leur dit : « Mes amis, les larmes sont inutiles. » M. de Thou en embrassa quelques uns, il leur dit en même temps : « Messieurs, priez pour nous. »

« Etant restés seuls avec leurs confesseurs, les

deux prisonniers se contemplèrent un moment, puis tombèrent simultanément dans les bras l'un de l'autre : M. Le Grand s'écria d'une voix pleine de sanglots : « Mon ami, je suis donc cause de votre perte! Mon amitié vous a esté un abîme. » Mais l'autre répliqua simplement et d'un visage serein : « Mon ami, cette mort m'est douce, puisqu'elle vient à cause de vous. Préparons-nous-y courageusement : il est temps de mettre ordre à notre salut. » Ils se séparèrent après trois embrassades fraternelles, l'œil calme et beau, et M. Le Grand passa dans une autre salle. Il fit là une confession générale de toute sa vie, mit beaucoup de ferveur dans ses prières, et témoigna infiniment de regrets de sa trahison envers le roi et l'Etat. N'ayant rien pris depuis vingt-quatre heures, il se fit apporter du pain et du vin, dont il s'humecta seulement la bouche. Puis se tournant vers son confesseur, il dit : « Rien ne m'a tant marri que de me voir abandonné de mes amis : je ne l'aurois jamais cru. J'ai reconnu enfin, quoique trop tard, que ces amitiés de cour ne sont que dissimulation. » Le père se contenta de citer ce fameux distique latin d'Ovide : « Dans la pros-

« périté, tu compteras de nombreux amis. Dès « que les temps seront mauvais, tu en seras aban- « donné. » Il le trouva si fort à son gré, qu'il le répéta plusieurs fois avec un sourire légèrement amer. M. de Thou étoit resté dans la salle d'audience. D'abord qu'il vit son confesseur, il le reçut avec ces paroles : « Ah! qu'il y a peu de distance de la vie à la mort! » Et puis : « Allons, mon père, ouvrez-moi le ciel : donnez-moi la vraie gloire. » Après il commença de réciter des actes d'amour de Dieu, de contrition et repentance de ses péchés, avec plusieurs oraisons jaculatoires. Il avoua que durant ses trois mois de prison il s'étoit disposé à la mort par les prières et une lecture continuelle du livret de Bellarmin, intitulé : *De l'art de bien mourir.* »

« Sur ces entrefaites, un homme lui vint faire les adieux de sa sœur, Mme de Pontac. M. de Thou le prit pour l'exécuteur, courut à lui, et l'embrassa : « C'est donc toi qui me dois aujourd'hui envoyer dans le ciel! » Mais averti de sa méprise, il reprit : « Mon ami, il y a si long-temps que je ne t'avois vu, que je te méconnoissois. Dis à ma sœur qu'elle continue

ses dévotions, que ce monde n'est que mensonge et vanité, et que depuis qu'on m'a prononcé ma sentence, toutes perplexités m'ont quitté, et que je suis plus tranquille que jamais. Adieu. » Cet homme, dans son étonnement, ne sut que répliquer. M. de Thou écrivit alors la lettre suivante à M. du Puy : « Monsieur mon cher cousin; je vous fais ce mot avant que de mourir, pour vous conjurer de vous souvenir de moi. Je vous promets la même chose en l'autre monde où j'espère que Dieu me recevra. Je vous recommande mon frère et M. de Thoulon. Ma sœur de Pontac est ici, que je plains extrêmement. Je vous prie de faire employer nos amis pour faire donner ma confiscation à mon frère; l'intérêt que je suis capable d'y prendre est pour le paiement de mes dettes : outre que j'ai fait un vœu durant ma prison, dont le père gardien des Cordeliers de Tarascon est témoin; c'est de fonder en leur église une messe de cent écus de rente. Je vous recommande Petit-Jean, mon valet, et meurs votre serviteur. DE THOU. » Il en écrivit encore une, et il dit : « Voilà la dernière pensée que je veux avoir pour le monde : parlons de Paradis. »

Là-dessus, il reprit ses prières et se confessa. Sur les trois heures après midi, quatre compagnies des bourgeois de Lyon ou *pennonages*, formant bien douze cents hommes, furent rangées en forte bataille sur la place des Terreaux. Au milieu de la place fut dressé un échafaud de sept pieds de haut et environ neuf pieds de large et de long. Un peu sur le devant, s'élevait à trois pieds un poteau, devant lequel on coucha un bloc d'un demi pied. Une échelle de huit échelons servait à parvenir sur le plan de l'échafaud, lequel était ainsi visible. Toutes les maisons environnantes, les fenêtres, murailles, toits, trétaux volans, en un mot toutes les éminences ayant vue sur la place, étaient si énormément couverts de curieux, que le monde semblait suer à gros flots par leurs ouvertures. A cinq heures du soir on avertit les condamnés que l'heure étoit venue. M. de Cinq-Mars s'approche alors de M. de Thou et lui dit avec gravité : « Allons, monsieur, allons; « il est temps. » M. de Thou s'écria : « Vos paroles « me remplissent de joie; allons à la maison du « Seigneur. » Là-dessus ils s'embrassèrent et sortirent. M. de Cinq-Mars, en descendant le

perron, salua la foule; il le fit avec tant de bonne grâce et de douceur qu'il tira des larmes à un chacun. Lui seul demeura ferme et sans s'émouvoir : « Qu'est-ce donc, mes-« sieurs? vous êtes plus sensibles à mon mal-« heur que moi-même. » M. de Thou, à la vue du carrosse, avait dit sur les degrés : « Hé quoi! « on nous mène en carrosse? irons-nous donc ainsi en Paradis? » La compagnie du guet et les archers de robe-courte les conduisoient au supplice. M. de Cinq-Mars portoit un bel habit brun de Hollande, couvert de dentelles d'or, un chapeau noir à la catalane, des bas de soie verts et un bas blanc avec dentelles par-dessus, un manteau d'écarlate. M. de Thou étoit habillé de deuil. Les condamnés se placèrent dans le fond du carrosse, et l'on s'achemina vers les Terreaux. L'exécuteur suivoit derrière, à pied. C'étoit un misérable gagne-denier qui s'offrit comme bourreau, à défaut d'exécuteur que leurs amis avoient eu soin de faire disparoître de la ville. Ils commencèrent ce pénible voyage par réciter les litanies de la Vierge, saluant de temps à autre la multitude qui se pressoit aux portières. A la descente du pont de Saône,

M. de Thou dit à son ami, en l'embrassant à quatre reprises : « Je vous demande très-humblement pardon, si j'ai été si malheureux que de vous avoir offensé en quoi que ce soit. — Hélas ! monsieur », répondit M. Le Grand ému jusqu'aux larmes, « c'est moi qui vous ai bien offensé, et.... » Il ne put achever, mais ils s'embrassèrent tendrement. M. de Thou reprit après quelque temps : « Vous devez avoir bien des regrets de mourir. Vous étiez le favori d'un grand roi, mais je vous assure qu'il n'y a rien à regretter : tout cela n'est que du vent, et Dieu nous sauve. » Il arriva que M. de Thou mit une fois la tête hors du carrosse pour se recommander aux prières du peuple, ce qui émut si douloureusement un groupe de demoiselles qu'elles poussèrent de grands cris ; la multitude témoignoit sa douleur et sa colère par un sourd murmure. Quant aux confesseurs, les larmes du peuple et la belle constance des condamnés les surprenoient au point qu'ils ne proféroient aucune parole. M. de Thou dit : « Cher ami, qui mourra le premier ? — Celui que vous jugerez plus à propos, » répondit M. de Cinq-Mars. Le père Malavallette

s'adressant à M. de Thou : « Vous êtes le plus vieux. — Il est vray, » dit M. de Thou, qui, se tournant vers M. Le Grand : « Vous êtes le plus généreux. Vous voudrez bien m'ouvrir le chemin de la gloire. — Puisque je vous ai ouvert celui du précipice, j'irai le premier. »

« Le carrosse s'arrêta au pied de l'échafaud. M. de Cinq-Mars en descendit d'un visage ouvert. Il posoit le pied sur le second échelon de l'échelle, lorsqu'un archer lui enleva son chapeau par derrière. Lors il s'arrêta court, s'écriant : « Hé! laissez-moy mon chapeau! » Puis le reprenant, il s'en recouvrit, et acheva de monter. Il fit un tour sur l'échafaud, salua avec une grâce parfaite tous ceux qui étoient à sa vue, et se livra à son confesseur pour être dépouillé. Ensuite, s'approchant courageusement du poteau, il essaya en badinant si son col iroit bien. Il se releva et dit à son confesseur : « Mon père, je vous prie, rendez-moi ce dernier service de me couper les cheveux. » Après qu'ils furent coupés, il prit un crucifix, le baisa aux pieds, et dit : « Allons, il faut mourir. Mon Dieu, ayez pitié de moi ! » Puis embrassant fortement le poteau, il ferma les yeux, la

bouche..... et attendit le coup. Au moment où il le reçut, il poussa d'une voix forte ce cri : *Ah!* qui fut aussitôt étouffé par le sang.

« M. de Cinq-Mars mort, on leva la portière du carrosse. M. de Thou en sortit d'un visage aussi affable que serein. Il monta généreusement sur l'échafaud, jeta son manteau et courut embrasser l'exécuteur qu'il baisa en lui disant : « Ah! mon cher frère, tu vas me mettre en « Paradis. » Puis se tournant vers la foule, il se découvrit, la salua et jeta son chapeau qui tomba sur les pieds de M. de Cinq-Mars, alors recouvert d'un drap noir. Tout au rebours de son ami, M. de Thou se fit préparer à l'exécution par le bourreau même. Quoi fait, il se confessa, se fit bander les yeux, ce que n'avoit pas fait M. Le Grand, et mit son col sur le poteau. Ayant senti quelque chose d'humide, il ne sut se retenir de regarder et vit le sang de son ami encore fumant. Il embrassa ces traces de mort, et se mit enfin en position. Le coupéret du bourreau tomba lourdement sur le col, mais si près de la tête, qu'il ne fut entamé qu'à demi. Le corps se renversa sur le côté gauche, agitant les bras et les jambes.

Alors le bourreau, tout tremblant, frappa à coups redoublés, et ne réussit à détacher la tête qu'après six à sept coups cruellement donnés sur la gorge. A ce spectacle inouï, le peuple s'émut. Des cris menaçans intimident le bourreau, et bientôt les pierres tombent en grêle autour de lui. Déjà les rangs des archers fléchissoient sous les assauts furieux de la populace, et l'effervescence gagnoit l'intérieur de la ville, lorsqu'on enleva en toute hâte les cadavres des deux exécutés. La foule s'écoula peu à peu par la sombre place des Terreaux le long du Rhône, dont les flots roulaient avec fracas. »

CHAPITRE LXIV.

FIN DE L'ADMINISTRATION DE RICHELIEU. — MORT DU MINISTRE.

Situation de Richelieu après le supplice de Cinq-Mars. — Ses terreurs. — Mort de Marie de Médicis. — Maladie et affaiblissement de Richelieu. — Sa mort. — Impression à Paris et dans les provinces. — Jugement sur le ministre.

1642.

Jamais la multitude n'avait éprouvé une pitié plus douloureuse qu'au récit du supplice de Cinq-Mars et de M. de Thou; le peuple voyait encore une de ces vengeances du cardinal qui immolait tout à son pouvoir. Ce noble

jeune homme de vingt-deux ans qui mourait sur l'échafaud, M. de Thou, fils du vieil historien de l'Europe, étaient de ces victimes d'élite, et dans les jours de révolution, celles-là surtout frappent les masses. Il arrive des époques où la mesure des actes de rigueur est comblée ; un pouvoir ne peut plus aller dans cette voie ; il y a une fin à la terreur. Richelieu semblait être parvenu à ce temps. Dès son retour à Paris, il put s'apercevoir que des vengeances se préparaient contre lui; M. le grand écuyer avait laissé des amis surtout dans le régiment des gardes, parmi ces officiers qui lui devaient leur rang[1]. Il y avait là complot pour se débarrasser du cardinal par l'épée; une fois l'affaire accomplie, n'était-on pas sûr d'être approuvé par le roi, qui se plaignait tant de son ministre! On racontait bien parmi les courtisans divers traits d'indifférence du roi pour le supplice de Cinq-Mars : n'avait-il pas tiré sa montre pour dire qu'à ce moment M. Le Grand passait un mauvais quart d'heure? Mais la mémoire de Cinq-Mars avait encore une certaine

1 *Mémoires de Montglat*, tom. II.

influence sur le roi, qui avait besoin de se disculper de cette exécution [1].

Richelieu connaissait l'hostilité des esprits; son âme agitée succombe sous la crainte d'un attentat contre sa vie; ses gardes veillent à toutes les portes de son palais de Ruel; personne, si ce n'est l'ami dévoué, l'officier de sa maison, ne pénètre jusqu'à lui. Comme il sait le complot des capitaines des gardes, il exige du roi leur destitution et leur exil pour sa propre sûreté; le roi s'y oppose : « Eh bien, dit Richelieu, je ne puis rester dans le conseil de Sa Majesté qu'à cette condition. » Dès ce moment, le cardinal ne voit plus le roi; Anne d'Autriche vient le visiter à Ruel; il ne se lève pas même de son fauteuil pour la saluer. Le lendemain il envoie Chavigny à Saint-Germain pour exiger le renvoi immédiat des quatre officiers des gardes; si le roi refuse, le ministre déclare qu'il ne se rendra désormais auprès du roi qu'accompagné de ses gardes personnelles, lesquelles veilleront sur le cabinet tant que le ministre tra-

1 AUBERY, Recueil sur Richelieu, tom. II.

vaillera. Si ces conditions ne sont pas acceptées, Richelieu ne veut plus s'occuper d'affaires; il va se retirer au Havre dont il a le gouvernement. Sur ces menaces, Louis XIII cède encore, et les capitaines sont renvoyés.

Cette situation violente pouvait-elle se prolonger? le pouvoir ne devait-il pas se briser aux mains de Richelieu? La cour était en deuil; Marie de Médicis s'éteignait dans la belle ville de Cologne, où la vieille reine était arrivée d'Angleterre depuis quelques mois seulement; elle errait ainsi à l'aventure sans grandes ressources, vivant au jour le jour; elle devait à tous, même le salaire de ses officiers; elle avait fait bien des démarches pour revoir la France, écrivant tout à la fois à Richelieu, son premier protégé, et à son fils, dont elle avait guidé les jeunes années; toutes ses sollicitations avaient été inutiles. A la fin de sa vie, la reine-mère, cette puissante et active princesse, en était à la misère; elle semblait mettre du prix à humilier le roi son fils et le cardinal, en montrant ses habits déchirés et sa chambre vide de meubles. A l'approche de sa mort, elle voulut consigner ses dernières volontés dans un testa-

ment; il est adressé à Louis XIII : « Le roi mon fils est chargé des dévotions pieuses, et je me promets qu'il les fera selon la dignité d'une reine de France. Je laisse à M. le vicomte Fabrony et à Mme sa femme, six chevaux de carrosse, un carrosse et quatre mulets à leur choix; à M. Falouchy, apothicaire du corps, et à son aide-piston (entre eux deux), 11,000 liv.; à Jean Pinocheaux, chef de fruiterie et servant quelquefois de menuisier, 3,000 liv.; à René Deshayes, pâtissier, 5,000 liv.; à Gabriel du Pays, galopin de la cuisine, 2,000 liv.; à Jean Gasseau, gardant le perroquet, 4,000 liv.; à Charles François, qui a servi de tailleur et qui a suivi la reine partout, 1,000 liv. Remontant ensuite à des legs de plus haute importance, la testatrice donne : à la reine d'Angleterre, sa vraie croix entourée de diamans; à Mademoiselle, les perles qui lui appartiennent, et que la reine a gardées sans nul motif de coquetterie, mais par plaisanterie; à M. le président Lecoigneux, à M. de Monsigot, à la mère du cardinal Barberini, etc., etc., etc., quelque chose à chacun de la discrétion de M. de Fabrony; puis aux augustins, capu-

cins, et carmes déchaussés, aux pauvres filles débauchées et repentantes converties de Cologne, à la même discrétion du vicomte Fabrony, et le prie qu'il n'ait pas la main légère, en l'honneur de la mémoire de la reine, sa souveraine maîtresse[1]. »

Il y a dans l'histoire de tristes époques qui se résument en une sorte d'ossuaire pour les hautes têtes contemporaines; je ne sais s'il se fait un serrement de cœur à l'aspect de la mort de ceux avec qui on a vécu de la vie publique et sociale, mais il est rare que lorsque les uns disparaissent, les autres survivent de longues et paisibles années. Une politique altière, implacable d'ailleurs, use les ressorts de l'existence; chaque acte de sévérité sanglante enlève un jour de repos, quelques nuits de sommeil, et les images d'échafauds qu'on a dressés vous poursuivent en spectres menaçans. La fin politique de Richelieu est abreuvée de soucis et de maladie, il n'a plus de calme; ses fatigues et ses douleurs l'absorbent. Dans le commencement de cette année 1642, le cardinal de Richelieu

1 2 juillet 1642. Bibliothèque royale, manuscrit Dupuy, vol. DXC.

était arrivé à un état de faiblesse qui ne laissait plus d'espérance; la dernière lutte qu'il avait tentée auprès du roi avait épuisé ses forces. Des craintes fatales l'entouraient; il redoutait le poignard, le poison. Il n'avait plus autour de lui que ses plus intimes amis : Mme d'Aiguillon, sa nièce si chérie, ne quittait pas la ruelle de son lit, affectueuse comme ces femmes qui échangent, quand l'âge vient, les premières émotions de leur existence contre une expression de tendresse attentive et d'affection dévouée jusqu'au tombeau; Mme de Comballet n'avait jamais quitté le cardinal son oncle, et c'est une triste tâche des pamphlets de fouiller dans la vie des hommes au-dessus du vulgaire, pour y chercher des sentimens bas et de mauvaises passions : « La maladie ayant saisi le cardinal samedi matin, veille de Saint-André, par un frisson suivi de fièvre, dit un témoin oculaire [1], jeta incontinent nos esprits

1 « Récit véritable de ce qui s'est fait et passé à la mort du cardinal de Richelieu, et les dernières paroles qu'il a proférées. » — Lettre à monseigneur le marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur à Rome, 7 décembre 1642, collection FONTANIEU, tom. CCCCLXXXV, CCCCXXXVI.

dans une extrême appréhension de l'accès; le lendemain dimanche, l'effroi étoit dépeint par tout le palais cardinal, et j'entendis Son Eminence Mazarini témoigner la perte que feroit la France si elle se voyoit privée d'un si puissant génie. Aussitôt les prières furent commandées partout. Le roi, qui aimoit ce grand ministre à l'égal de son mérite, vint à Paris le voir, et témoigna des ressentimens de douleur dignes de son affection royale. Cependant la fièvre croissant, l'illustre malade demanda à se confesser le lundi à M. de Lescot, confesseur de Son Eminence, et nommé évêque de Chartres. La nuit suivante il fit dire la messe par le même seigneur, et reçut le saint-viatique avec une dévotion extraordinaire. Les médecins ayant ensuite jugé que le mal menaçoit de mort en peu de jours celui qui devoit vivre long-temps dans l'histoire, le cardinal de Richelieu se disposa à recevoir l'extrême-onction, ce qui eut lieu dans la nuit du mardi au mercredi. La chambre du malade étoit pleine d'évêques, d'abbés, de seigneurs et de gentilshommes. On donna l'ordre après d'aller chercher le père Léon, carme, et le curé de Saint-Eustache,

pour apporter les saintes-huiles. Pendant cette dernière cérémonie, le curé lui ayant proposé d'omettre certaines circonstances pour une personne de sa sorte, Son Eminence pria qu'on le traitât comme le commun des chrétiens. Après l'énumération des principaux articles de foi, le curé lui ayant demandé s'il les croyoit, il repartit : « Absolument, et plût à Dieu avoir mille vies, afin de les donner pour la foi et pour l'Église ! » A la demande s'il pardonnoit à tous ses ennemis qui pouvoient l'avoir offensé : « De tout mon cœur, dit-il, comme je prie Dieu qu'il me pardonne. » Enfin enquis par M. le curé, en cas que Dieu lui redonnât la santé, s'il l'emploieroit à son service avec plus de fidélité que jamais, il repartit : « Qu'il m'envoie plutôt mille morts, s'il sait que je doive consentir à un péché mortel ! » Pressé par le même à demander à Dieu sa vie et sa santé : « A Dieu ne plaise, dit-il, que je demande ni l'un ni l'autre, mais sa seule volonté ! » Le curé pria ensuite Son Eminence de donner sa bénédiction à toute la célèbre compagnie : « Hélas ! dit le cardinal, je n'en suis pas digne, mais puisque vous le commandez, je la recevrai de vous pour la leur

donner, priant l'esprit de Jésus-Christ de leur donner celui de piété et de crainte. » Il se recommanda ensuite aux prières des assistans; et ce moment eut quelque chose de si solennel et de si touchant, que parmi tous ces cardinaux, ces évêques et ces maréchaux, dans lesquels il en étoit plusieurs qui n'étoient pas fort ses amis, il s'éleva un soupir général, tant il y avoit d'humilité dans une si grande puissance, tant cela faisoit rentrer en soi-même sur le néant des choses de la terre! Il se reposa le matin jusqu'à ce qu'on lui donna d'une eau, et surtout je ne sais quelle pilule qui sembla lui apporter beaucoup de soulagement. Néanmoins, comme il eut à juger que son heure arrivoit, il dit adieu aux personnes qui s'approchèrent. A MM. Desnoyers et de Chavigny il remit deux de ses bagues, ainsi qu'à MM. d'Auxerre, de Rennes, de Rivaux, et même à un apothicaire, qu'il remercia de leurs soins, leur recommandant à tous de prier pour lui. L'après-dînée, sur les quatre heures, le roi lui fit sa dernière visite, et au même temps le R. P. Mérard, jésuite, apporta les reliques à Son Eminence, laquelle pria qu'on laissât auprès

d'elle ces sacrés dépôts. Il demanda ensuite aux médecins s'il auroit encore long-temps à souffrir, « non, disait-il, qu'il m'ennuie d'endurer, mais parce que je serai bien aise de demander à Dieu la grâce de supporter mes tourmens jusques à fin. » Vers les cinq heures du soir une seconde pilule lui ayant été donnée, un soulagement inespéré se déclara, de cette façon qu'on le crut quasi hors de danger. Ceci remplit le palais cardinal, le Louvre et tout Paris de joie, de désappointemens, de craintes et d'espérances, selon les intérêts de chacun. La nuit se passa avec assez de repos. Cependant, comme toutes les espérances de la terre sont trompeuses, vers les onze heures du jeudi, quasi tout le monde s'étant retiré, partie par ordre du capitaine des gardes, partie pour prendre le repos, monseigneur tomba en si grande foiblesse, que le maréchal de Brézé et de Bar allèrent promptement en l'antichambre quérir le R. P. Léon, qui voyant l'état de Son Eminence, se mit à genoux au chevet de son lit et lui dit : « Monsieur, me reconnoissez-vous encore? — Oui, mon père », répondit foiblement le malade. L'agonie dura ainsi environ

trois quarts d'heure, pendant laquelle le père Léon lui ayant demandé s'il vouloit recevoir la dernière absolution, monseigneur répondit : « Oui. — Mais, ajouta ce religieux, la fluxion empêchant l'usage libre de votre parole, unissez votre cœur et vos affections aux sentimens de contrition et d'humilité, lesquels je forme. Puis, pour signe à moi et à cette compagnie que vous êtes véritablement repentant de tous les péchés et infidélités de votre vie passée, serrez-moi la main....» Ce que le malade fit fortement et à diverses reprises. Après l'absolution, le R. P. Léon, prenant ses reliques, lui fit prononcer plusieurs fois *Jesus Maria!* puis prenant une croix, il la présenta au mourant, il lui parla de la rédemption, et lui dit : « Monsieur, serrez-moi encore la main pour témoigner que vous consentez à tous les mystères de la rédemption. » Le cardinal respirant à peine, le père Léon sentit une faible pression. Son Eminence ne baisoit presque plus la croix qu'on lui présentoit, son regard étoit douloureux à voir; c'étoit le moment entre la vie et la mort. L'évêque de Chartres étant arrivé, s'unit au père Léon, et ensemble ils récitèrent les actes

d'humilité, d'amour, de contrition et d'éternité. Cependant une sueur froide s'étant déclarée, on pensa à soutenir Son Eminence de quelques cuillerées de vin, et en même temps le R. P. Léon paraphrasoit par intervalles l'*in manus tuas Domine*, etc., lorsqu'un si grand hocquet saisit monseigneur qu'on le crut trépassé. Néanmoins, comme il eut un peu remué, le père Léon s'écria : *Jesus Maria!* et répétant l'*in manus*, etc., un second hocquet sans force s'étant fait entendre, la séparation de l'âme eut lieu chez le cardinal. Tous les assistans s'étant assurés de sa mort, le R. P. Léon ayant fermé les yeux à ce corps béni, le baisa au front, et se tourna vers la foule : « Si quelqu'un d'entre vous, dit-il, a été plus cher au défunt, qu'il lui vienne fermer la bouche, car pour moi je ne l'oserois faire par respect. » Peu de temps après, la porte étant ouverte, on vit entrer M. le chancelier, les sieurs Mazarin et de Chavigny, etc. Mme d'Aiguillon, sa nièce, fut trouvée à genoux et en prière par le père Léon et le chancelier, lorsqu'ils vinrent lui annoncer cette fatale nouvelle. Quant à ses domestiques, quoi qu'on ait dit du cardinal, il est difficile de

peindre et leurs lamentations et leurs sanglots, tant et si bien qu'on ne pouvoit les détacher du corps de leur maître. M. l'évêque d'Auxerre se distingua aussi par les témoignages d'une violente douleur; il eût expiré là, je crois, si ses gens ne l'en eussent arraché, disant des adieux et faisant des plaintes qui eussent attendri des rochers. On peut ajouter, en finissant, que les chirurgiens, faisant l'ouverture de sa tête, y trouvèrent un miracle de nature, à savoir, qu'on reconnut en lui les organes de l'entendement doublés. Aussi ne doit-on pas trouver étonnant et cette vivacité admirable qu'il avoit à concevoir les choses les plus difficiles, et cet esprit qui s'arrêtoit ou se dégageoit d'où il vouloit; enfin ces vérités, ces discours qu'il fit entendre si souvent dans les conseils et dans les cours souveraines; ce qui faisoit dire avec raison qu'il y avoit autant d'esprits différens en lui qu'il se présentoit d'affaires différentes. »

On éprouve un triste intérêt à assister aux derniers momens de ces caractères supérieurs qui essaient de donner une impulsion au monde; on aime à voir si leur regard est

calme en face de la mort, à cet instant solennel où ils se détachent de leurs œuvres, où l'égalité arrive pour les grandeurs, les remords pour le crime, la pusillanimité pour les lâches. Richelieu subit cette dernière épreuve avec le courage résigné que donnent les croyances catholiques. Le récit détaillé de ses derniers instans fut lancé avec profusion dans la multitude, afin de rétablir un peu sa popularité. Son système avait soulevé bien des haines, et excité des émotions dans toutes les classes; le pauvre peuple, pressuré par les impôts, reprochait au ministre ses richesses, ses magnificences royales, ses palais, ses meubles d'or, sa fierté inflexible, son amour des guerres : « Ce cardinal qui troublant l'univers par ses batailles, ne pourroit pas même entrer aux Enfers, car Pluton avoit peur qu'il lui fît la guerre; passant, celui dont tu vois le squelette devoit mourir au gibet; et pourquoi, vous, messieurs de Notre-Dame, priez-vous Dieu pour cet infâme qui ne mérite que les funérailles de Conchine[1]? — Ci gît, disait une autre épitaphe,

1 Ce cardinal qui troublant l'univers,
Du sang humain couvrit toute la terre;

le tyran de la France, aimé de nul, haï de tous, qui mit dans l'opulence des gueux, des bossus et des foux[1]. » Une vieille épigramme comparait le cardinal à Lucifer qui désirait s'égaler à son Dieu; Armand de Richelieu de-

Pluton défend son entrée aux enfers,
Tant il a peur qu'il lui fasse la guerre.

Passant, qu'il ne te prenne envie
De savoir quel fut en sa vie
Celui dont tu vois le squelette;
Mais plains-toi contre la justice
Qu'il ait évité le supplice,
Lui qui dut mourir au gibet.

Pourquoi, Messieurs de Notre-Dame,
Priez-vous Dieu pour cet infâme
Qui n'aima que la cruauté?
Pour appaiser l'ire divine,
Ce démon avoit mérité
Les funérailles de Conchine.

1 Ci-gît : (que personne ne pleure)
Ici repose le cardinal;
S'il est bien, Dieu le garde mal;
S'il est au diable : à la bonne heure.

Jésus-Christ, né de pauvre lieu,
Apporta la paix sur la terre;
Mais s'il fût né de Richelieu,
Il nous eût apporté la guerre.

Ci-gît le tyran de la France,
Aimé de nul, haï de tous,
Et qui mit dedans l'opulence
Des gueux, des bossus et des fous.

Bibliothèque royale, mss. vol. in-fol. cot. 1111 (fonds de Saint-Victor).

siroit s'égaler à son roi ; la seule différence étoit qu'aux Enfers l'un régnoit, et que l'autre étoit aux fers[1], et y perdoit son Eminence. »

Le tiers parti parlementaire, haineux également contre Richelieu, n'osait pas le juger avec une sévérité aussi grande, aussi affirmative ; il gardait un milieu entre l'éloge et le blâme, une sorte de doute entre le bien et le mal. Les versificateurs de cette école si timide attribuaient des paroles ironiquement sentencieuses au cardinal : « J'ai vécu sans pareil, et je suis sans égal ; l'on admire partout mes vertus et mes vices ; on compare mes desseins avec mes services ; dans tout ce que j'ai entrepris, bien ou mal, j'ai trouvé des complices. Je ne sais si c'est le ciel ou l'enfer qui me firent cardinal ; j'ai fait régner le fils, j'ai frappé la mère, et j'aurois perdu le frère ; pour dompter l'Espagne, j'ai tué la France ; en étois-je l'ange ou le démon[2] ? »

1 Lucifer désira s'égaler à son Dieu,
Comme fit à son roi Armand de Richelieu ;
Mais on remarque entre eux très-grande différence ;
Car bien que leur orgueil les ait mis aux enfers,
Le premier y commande, et l'autre y est aux fers.
Par ainsi le second y perd son éminence.

2 J'ai vécu sans pareil, et régné sans égal ;
L'on admire partout mes vertus et mes vices,

La postérité plus froide, plus impartiale que tous ces jugemens contemporains, n'adopte pas les rumeurs populaires. Il est difficile qu'un ministre à la tête d'un grand pouvoir n'excite des mécontentemens; un plan de politique haut et fixe trouve tant d'obstacles, rencontre tant d'opposition dans les masses, qu'il est bien rare de le voir s'accomplir sans clameurs. Il faut se résigner à ces murmures du vulgaire quand on est au pouvoir; c'est encore une des plaies de l'autorité que de froisser tant de pensées. Je ne recueille donc ces pamphlets sur Richelieu que comme l'expression des sentimens contemporains; l'histoire en a besoin pour s'éclairer sur le mouvement d'esprit public à chaque époque; elle ne les adopte que

Mes desseins, comparés avecque mes services,
Font douter si je suis souverain ou vassal.
Soit que j'aie entrepris ou du bien ou du mal,
J'ai toujours rencontré de très-fidèles complices,
Ou le ciel ou l'enfer m'ont été si propices
Qu'on ne sait qui des deux me firent cardinal.
J'ai fait régner le fils, j'ai fait mourir la mère,
Et si j'eusse vécu, j'aurios perdu le frère,
Voulant seul de l'État gouverner le timon;
Ceux qui m'ont voulu perdre ont senti ma puissance;
Pour dompter l'Espagnol j'ai bien ruiné la France :
Jugez si j'en étois ou l'ange ou le démon!

comme les pièces de ce grand procès où se débattent les réputations politiques de chaque âge. Le système de Richelieu peut être apprécié plus justement; on doit l'envisager sous trois faces diverses : 1° la politique étrangère; 2° l'administration intérieure; 3° l'unité de la prérogative royale, et par conséquent la puissance morale de la couronne.

Sous le premier point de vue (la politique étrangère), le cardinal-ministre arrive à ses fins; c'est là qu'il est véritablement supérieur. La première période de son ministère se résume en des alliances pour se préparer à la guerre; il accomplit les conceptions de Henri IV, car son plan n'a rien de neuf; il a été tout tracé par le père de Louis XIII : l'alliance avec les États-Généraux de Hollande, avec la Suisse, les subsides payés aux princes protestans d'Allemagne; tout cela Henri IV l'avait accompli avant Richelieu, qui n'ajoute que ses traités avec la Suède et l'invasion de Gustave-Adolphe en Allemagne. La haine contre l'Espagne était une pensée héréditaire; c'était la France qui avait favorisé la constitution de la république des États-Généraux; rien de plus simple que Riche-

lieu essayât sous main la révolte de la Catalogne et du Portugal et leur séparation d'avec la couronne d'Espagne. Quand arrive la guerre, ce qui forme la seconde partie de son ministère, Richelieu la suit par un immense développement de moyens; rien ne l'arrête, ni la misère du peuple, ni le cri de paix; c'est au ministre que l'on doit un brillant état militaire s'élevant au-delà de deux cent mille hommes. A sa mort, la conquête est en progrès; la Lorraine et la Savoie sont annulées, les Pays-Bas espagnols envahis, la Catalogne momentanément réunie à la France, et le Portugal séparé de l'Espagne.

Sous le point de vue de l'administration intérieure, Richelieu marche à la destruction du système provincial; il l'atteint par la créations des intendans et l'abolition en quelque sorte des gouvernemens politiques. Ce résultat fut-il un bien? l'unité dans une aggrégation de provinces si diverses était-elle un résultat désirable? l'agrandissement démesuré du système de centralisation ne devait-il pas créer la puissance unique d'une grande capitale qui serait la France? Rien de plus fort et de plus faible

à la fois que l'unité; elle grandit et tombe par les mêmes causes. La monarchie française reposait sur l'esprit provincial et nobiliaire; Richelieu l'affaiblit, et c'est en quoi je le considère comme le grand précurseur de la révolution de 1789. On l'a beaucoup loué d'avoir préparé le règne absolu de Louis XIV; cette substitution de la noblesse de cour à la brave gentilhommerie de province fut la grande cause de la ruine de la couronne. Un pouvoir se conserve difficilement fort et intact en changeant les élémens de son origine; Henri IV avait vaincu par la noblesse; Richelieu voulut tuer la noblesse, et substituer la bourgeoisie comme élément passif d'obéissance; Henri IV avait été le roi de la province contre Paris tout ligueur et dévoué aux Guise; on frappa la province, on brisa ses priviléges. Et puis, dans ce ministre aucun sentiment des droits moraux de la royauté; il veut imposer partout l'obéissance; il veut faire briller l'autorité royale, et sous main le voilà favorisant la révolte, excitant les séditions en Angleterre, en Espagne, en Allemagne; il met ainsi du doute et de l'hésitation dans les devoirs du sujet.

Ce qu'il y a de puissant dans l'esprit de Richelieu, c'est la ferme conduite du pouvoir, c'est la volonté de faire arriver vers lui toutes les forces sociales; il a senti que l'Espagne est l'ennemie naturelle de la monarchie française, il l'attaque hardiment. Le ministre ne veut pas que l'on s'oppose à ses desseins; la famille royale est un obstacle, il la proscrit; la noblesse remuante paralyse partout ses forces, il dresse des échafauds; de hautes têtes passent sous cette terrible égalité. Il veut aussi se rendre maître de l'intelligence; tout ce qui est hardi, fort, tout ce qui a puissance sur la société, il le réunit sous sa main : la guerre, la marine. Poètes, écrivains, gazetiers sont pour ainsi dire requis de prêter main-forte à l'autorité du cardinal; quand ils lui résistent, il les persécute; Richelieu a le sentiment qu'il lui faut l'opinion publique, et ses agens la lui préparent. A sa mort, il est arrivé au terme de son œuvre; il peut la contempler : mais sa perspicacité lui faisait entrevoir une réaction; la mort vint le préserver d'une disgrâce inévitable. Les ressorts d'un pouvoir trop tendus éclatent souvent en anarchie; il n'y a que

la modération qui n'ait pas son retour. Encore six mois peut-être, et Richelieu aurait été emporté.

Quand on jette un regard sur la marche des faits politiques depuis l'avènement de la maison de Bourbon, on ne peut s'empêcher de remarquer que cette maison, expression des gentilshommes, favorisa surtout l'esprit populaire, depuis Henri IV, qui créa la république hollandaise, jusqu'au malheureux Charles X, qui s'attacha si chrétiennement à la constitution de la Grèce. Que n'a pas fait pour l'indépendance des peuples la grande famille du Béarn, intime alliée de la Suisse confédérée, et dont le pavillon se mêla dans sa dernière époque à la liberté américaine! C'est donc un phénomène historique que cette répulsion de quelques hommes d'une génération de progrès, pour une race qui fut elle-même un si grand progrès dans le passage de la civilisation féodale à l'unité politique!

CHAPITRE LXV.

PREMIÈRE RÉACTION CONTRE LE SYSTÈME DE RICHELIEU.

Mazarin ministre. — Même conseil. — Premiers actes. — Exil de Desnoyers, secrétaire d'État. — Grâces. — Retour des exilés. — Formation du conseil de régence. — Maladie et mort de Louis XIII.

1642 — 1643.

Quand la tête d'un système disparaît, il y a des esprits qui s'imaginent que ce système peut se continuer sans changemens, et qu'il n'y a qu'un homme de moins ; tel fut un moment la pensée du conseil après la mort

de Richelieu. Le ministre avait désigné comme secrétaire d'État l'abbato Mazarini, créé cardinal sous l'influence de la France[1]; Richelieu mourant avait supplié le roi de conserver intact le conseil qu'il avait lui-même formé avec tant de soin, et qui se composait des secrétaires d'Etat Chavigny, Desnoyers, le chancelier Séguier et Bouthillier, intendant des finances. Le roi le lui avait promis, et le surlendemain de la mort de son ministre, il écrivit une lettre circulaire aux parlemens, gouverneurs de provinces, ambassadeurs étrangers, pour leur annoncer cette résolution. J'ai trouvé l'original de la dépêche écrite par le roi au marquis de Fontenay, envoyé à Rome : «Chacun sachant les grands et signalés services que mon cousin le cardinal de Richelieu m'a rendus, et de combien d'avantageux succès il a plu à Dieu bénir les conseils qu'il m'a donnés, je veux que personne

1 Dès 1639, Richelieu avait sollicité auprès du pape Urbain VIII un chapeau de cardinal pour l'abbé Mazarini; ce ne fut que le 16 décembre 1641 qu'il put obtenir sa nomination. Mazarini reçut la barette rouge des mains de Louis XIII, e 25 février 1642.

ne doute de la douleur que j'ai sentie à la perte d'un si bon et si fidèle ministre. Mais comme je sais que les sentimens que je dois avoir pour le gouvernement de mon Etat doivent marcher devant tous les autres, je prendrai plus de soin que jamais à maintenir les grands avantages qu'il a plu à Dieu de nous donner. Pour cet effet, j'ai pris la résolution de maintenir en mes conseils les mêmes personnes qui m'ont servi pendant l'administration de mon cousin le cardinal de Richelieu, et d'y appeler mon cousin le cardinal Mazarin, qui m'a donné tant de preuves de son affection, de sa fidélité et de sa capacité dans les diverses occasions où je l'ai employé. » Louis XIII, développant ensuite son système, continue : « Toute ma pensée est de maintenir la bonne intelligence qui existe avec mes alliés, et d'agir avec la même vigueur et la même fermeté dans mes affaires que j'y ai montrées jusqu'à ce jour. Vous donnerez avis de ce que dessus à Notre Très-Saint Père le pape, et autres que vous jugerez à propos par-delà, afin que l'on puisse juger que les affaires de ce royaume suivent le même train qu'elles ont pris il y a long-

temps, et qu'il n'y manquera rien pour que le succès les couronne toujours heureusement. Sur ce, je prie Dieu, M. le marquis de Fontenay, etc. LOUIS[1]. »

En annonçant à tous ses agens que le même conseil était conservé, le roi Louis XIII voulait donner une sorte de permanence au système de Richelieu et le proclamer comme sa ligne actuelle de conduite. On savait que le cardinal avait laissé des instructions par écrit; le roi allait-il les suivre? C'était la pensée de Louis XIII, mais les événemens devaient le pousser malgré lui; il n'était plus maître de la réaction. Ainsi une déclaration spéciale avait privé Monsieur de toute participation à la régence; le parlement ne voulut enregistrer cet édit que sur l'exprès commandement du roi, quoique le cardinal, avant sa mort, lui eût défendu de s'immiscer dans les affaires d'Etat. Bientôt Monsieur lui-même parut à Saint-Germain dont il était depuis long-temps exilé; on fit sortir de la Bastille les maréchaux de Vitry, Bassompierre et le comte de Cramail, que Riche-

1 6 décembre 1642 Mss. Dupuy, vol. DLXC.

lieu y avait enfermés. La réaction n'était pas entière encore, mais elle marchait[1].

Pour éviter les abus de cette réaction, ce ne fut point le cardinal Mazarin qui obtint d'abord toute la confiance du roi; le secrétaire d'Etat Desnoyers, le plus dévoué aux traditions du dernier ministère, conserva le crédit de cabinet; ce *petit bonhomme*, ainsi que la cour l'appelait, était ménagé par le roi comme l'esprit de Richelieu; Mazarin paraissait trop décidé à des concessions. Le cardinal luttait avec Desnoyers, qui s'était réservé la direction des affaires intérieures; c'étaient les rapports extérieurs, les négociations diplomatiques que Mazarin dominait. Il annonça partout son avènement avec modestie; sa politique est résumée dans une lettre au prince d'Orange; le cardinal s'exprime ainsi : « Monsieur, la mort de M. le cardinal-duc m'ayant ôté toutes sortes de sentimens, fors celui de la douleur, ne m'a pas plus tôt permis de rendre grâces à Votre Altesse du souvenir que M. d'Estrades m'a assuré qu'elle avoit de moi; la perte de ce grand homme, qui, m'étant

1 Registre du parlement, ad ann. 1643

commune avec tous les bons Français, a fait sur moi une impression particulière, m'avoit fait résoudre de me retirer pour m'éloigner des objets dont la vue m'en pouvoit continuellement rafraîchir le déplaisir; mais le roi, par le conseil et à la prière de Son Eminence, m'ayant commandé de demeurer auprès de lui pour le servir dans les affaires, j'ai cru être obligé d'en donner part à Votre Altesse, et de vous dire, Monsieur, que n'ayant point de plus forte passion que de tenter par ma conduite de me rendre digne de ses honneurs, et de ne démentir point le jugement favorable qu'un des premiers hommes de vos conseils a fait de moi, je ne désire aussi rien plus ardemment que de travailler à continuer toujours la bonne correspondance qui est entre Sa Majesté et ses alliés; en cela je ne ferai que suivre ses intentions : elle est résolue plus que jamais à poursuivre ses justes desseins, et de ne mettre point les armes bas qu'elle n'ait contraint ses ennemis d'entendre à une paix honnête et sûre pour elle et pour ses alliés [1]. »

[1] Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 703, 1er janvier 1643.

La lutte devait s'engager entre Mazarin et le secrétaire d'Etat Desnoyers; la réaction populaire était trop impérative contre le système de Richelieu pour que la victoire ne restât pas en définitive à Mazarin, l'expression des idées modérées. Tout le conseil disait qu'on était résolu de continuer l'esprit de Richelieu, comme si des mots changeaient la nature des événemens. Pendant ce temps le roi s'affaiblissait : depuis son retour de Perpignan, il n'avait pu se rétablir de cette fièvre lente qui le consumait avant le terme de sa vie. La crise mortelle commença le 27 mars au milieu de la nuit; quand la foule des courtisans entra dans sa chambre pour le saluer, Louis XIII, l'œil fatigué, s'écria : « Je me sens bien affoibli, je m'aperçois que mes forces diminuent de jour en jour. J'ai demandé à Dieu cette nuit que si c'étoit sa volonté de me tirer de ce monde, qu'il me fît la grâce d'abréger la longueur de ma maladie. » Ensuite, adressant la parole au sieur Bouvart, son premier médecin : « Monsieur, lui dit-il, vous savez bien qu'il y a déjà du temps que je vous ai dit que je n'avois pas bonne opinion de cette maladie. Je vous ai prié et même pressé

de m'en dire votre sentiment, ce que vous n'avez pas voulu faire, m'ayant amusé d'une vaine espérance de guérison. — Il est vrai, Sire, répondit le sieur Bouvart, que je n'ai pas osé dire à Votre Majesté ce que j'en pensois, de peur de la fâcher, et par-là d'augmenter son mal. — Je vois bien qu'il faut mourir, reprit le roi; je n'en suis point surpris, je m'y étois bien attendu[1]. »

Quand la mort fut une idée fixe, profonde, tout le conseil songea à l'établissement de la régence dans un sens de modération et de terme moyen comme l'entendait le cardinal Mazarin. Le secrétaire d'Etat Desnoyers était complètement opposé à ce système; il voulait faire revivre les traditions de Richelieu; son avis ne prévalut pas. Desnoyers n'était plus dans le mouvement des affaires; il appartenait à une autre époque, à une autre pensée : « Le petit bonhomme, disait déjà le roi, semble me menacer de vouloir se retirer, quand je ne suis

1 « Relation de la maladie et mort de Louis XIII, écrite sur les Mémoires du père Jacques Dinet, son confesseur », et le manuscrit 349 H, fonds de Saint-Germain, pièce 54 (Bibliothèque royale).

pas de son avis. Je laissois prendre ce ton-là au cardinal, parce que je n'aurois pas pu trouver un ministre capable de le remplacer; mais pour celui-ci, j'en trouverai cent qui vaudront autant que lui quand je voudrai, et ceci arrivera[1]. » La disgrâce de Desnoyers était une conséquence de sa position; il ne faut pas la chercher dans les intrigues secrètes, comme veulent le voir quelques Mémoires. Le système de Richelieu avait fait son temps; c'est ce qui explique également le renvoi du père Sirmond, confesseur du roi, autre expression du système; il fut remplacé par le père Dinet, homme modéré et tout entier dans les idées de Mazarin. A peine arrivé à Saint-Germain, le père Dinet se posa comme le principe de la réaction; il représenta à Louis XIII qu'il agirait en roi très-chrétien, si, pour l'édification et la satisfaction publique, il déclarait à tout le monde de vive voix ou par écrit, qu'il mourait avec un sensible regret du traitement rigoureux qu'il avait fait souffrir à la feue reine-mère : « Il le fit sou-

1 *Mémoires du marquis de La Châtre et de Mme de Motteville*, ann. 1643.

venir que dans le temps même que cette princesse étant sortie des terres d'Espagne, ne recevait plus aucun secours de cette couronne ennemie, et qu'elle ne prenait aucune part dans les troubles de l'État, on l'avait laissée manquer du nécessaire, en refusant de lui payer son douaire et ses pensions. Il ajouta que les officiers et domestiques de sa maison qui n'avaient point commis d'autres crimes que de lui avoir été attachés dans ses disgrâces, demandaient avec justice les gages et les appointemens qui leur étaient dus, ainsi que les legs qu'elle leur avait faits par son testament. « Vous avez raison, lui dit le roi, j'ai toujours eu du scrupule de la conduite que j'ai tenue à l'égard de la reine ma mère; j'en demande pardon à Dieu et à elle-même. J'ordonnerai à Chavigny, que j'ai chargé de mettre par écrit mes dernières volontés, d'exprimer dans mon testament la douleur que j'en ressens, dans des termes qu'il aura soin de concerter avec vous, et je veux que toute la France et toute l'Europe en soient informées. A l'égard des officiers qui ont servi ma mère dans le temps de ses malheurs, ils seront payés de ce qui leur est dû, et tous les

legs qu'elle leur a laissés par son testament seront acquittés[1]. »

Ce n'était point assez que ces regrets; il fallait rendre justice à tous ceux qui avaient subi les violences de Richelieu; n'était-il pas temps de les rappeler de l'exil? Le roi y consentit d'une voix affaiblie, et l'on vit alors cette multitude de gentilshommes arriver pour saluer le nouveau système. Le maréchal de Bassompierre vint à la cour le 21 avril; le duc et la duchesse d'Elbœuf avec leurs enfans, le 22, et le lendemain le maréchal de Vitry. La duchesse de Guise y parut le 29 avec sa fille et ses deux fils. Manicamp et Beringhen y vinrent le même jour; le duc de Bellegarde le 1er mai, ainsi que le duc et la duchesse de Vendôme, les ducs de Mercœur et de Beaufort. Dans cette grande amnistie imposée par la pensée chrétienne et politique, il n'y eut d'excepté que le garde-des-sceaux Châteauneuf, et Mme de Chevreuse, trop compromise dans les complots étrangers. On était poussé malgré soi à la modération; c'est ainsi que les choses

1 Mss. fonds de Saint-Germain, cot. 349 II, pièce 54 (Bibliothèque royale).

se passent toujours quand les violences d'un système ont été portées à leur dernier excès.

Restait une question immense, celle de la régence pendant la minorité du dauphin. La mort s'avançait impitoyable : à qui le gouvernement serait-il confié? Des troubles n'étaient-ils pas à craindre avec un conseil divisé entre la reine, Monsieur et les princes du sang? Il fallait contenter tout le monde. Mazarin arrêta une combinaison mixte; convenait-elle à la situation? Le roi avait pris des engagemens avec Anne d'Autriche et son conseil intime, composé du nonce du pape, de l'évêque de Beauvais et du père Vincent de Paul. Mazarin avait conquis surtout une grande puissance sur le vénérable fondateur de la congrégation de Saint-Lazare, homme ardent et politique alors. L'acte de régence fut dressé par Mazarin dans une conférence secrète avec le conseil d'Anne d'Autriche; il portait : « 1° Au cas où nous décéderions avant que le dauphin notre fils aîné fût entré dans la quatorzième année de son âge, ou en cas que notre fils le dauphin vînt à mourir avant la majorité de notre second fils le duc d'Anjou, nous ordonnons,

voulons et nous plaît, que notre chère et bien-aimée épouse et compagne, la reine, mère de nosdits enfans, soit régente du royaume de France; qu'elle dispose de l'éducation et de l'instruction de nos enfans, comme aussi du gouvernement du royaume pendant tout le temps de la minorité de celui qui sera roi; 2° au cas que ladite reine, durant sa régence, se trouvât tellement indisposée, qu'elle eût de justes appréhensions de mourir avant la majorité de notre fils, nous voulons qu'elle dispose de la régence, du gouvernement et de l'administration de nos fils et du royaume, avec l'avis du conseil; 3° Pour témoigner à notre très-cher et bien-aimé frère le duc d'Orléans, que rien n'est capable de diminuer l'amour que nous avons toujours eu pour lui, nous voulons et ordonnons qu'après notre décès il soit lieutenant général du roi mineur dans toutes les provinces du royaume, pour exercer durant la minorité ladite charge sous l'autorité de la reine régente et du conseil. Nous nous promettons de son bon naturel qu'il exécutera nos ordres avec une entière obéissance, et qu'il servira l'Etat et nos enfans avec fidélité et affection;

4° nous avons tout sujet d'espérer de la vertu, de la piété et sage conduite de notre très-chère et bien-aimée épouse, que son gouvernement sera heureux et avantageux à l'Etat. Mais comme le fardeau de la régence est si pesant, nous avons jugé à propos d'établir un conseil auprès d'elle, par l'avis et autorité duquel les affaires importantes de l'Etat seront examinées et résolues. Nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que de nos très-chers et bien-aimés cousins le prince de Condé et le cardinal Mazarin, de notre très-cher et féal le sieur Séguier, chancelier de France, garde-des-sceaux et commandeur de nos ordres, et de nos très-chers et bien-aimés les sieurs Bouthillier, surintendant de nos finances, et de Chavigny, secrétaire d'Etat. Nous voulons que notre très-cher et bien-aimé frère le duc d'Orléans, et en son absence le prince de Condé et le cardinal Mazarin, soient chefs dudit conseil [1]. »

Cet acte portait donc la confusion à côté de l'unité, la régularité avec un principe d'anarchie; à force de vouloir tout représenter, on

1 Avril 1643. Regist. du parlement, vol. G G G, fol. 458; recueil des traités de paix, tom. III, pag. 862.

avait créé des obstacles en face l'un de l'autre, des opinions qui se neutralisaient et rendaient toute action forte impossible. Le parlement eut l'ordre d'envoyer une députation solennelle à Saint-Germain, et tous les présidens à mortier y arrivèrent le 20 avril à deux heures après midi, avec deux conseillers de chaque chambre et les gens du roi. Ils trouvèrent le chancelier dans l'antichambre, qui leur dit que le roi, prévoyant les suites de sa maladie, avait fait expédier une déclaration pour régler la forme du gouvernement pendant la minorité de son successeur, au cas que Dieu disposât de sa personne; que l'intention de Sa Majesté était que cette déclaration fût portée le lendemain au parlement pour y être enregistrée et publiée, et que Monsieur devant assister à la cérémonie, désirait savoir auparavant comme il y serait reçu. Le premier président Molé répondit que, suivant ce qui s'était pratiqué en 1567, la compagnie députerait deux présidens et deux conseillers pour aller au-devant de Son Altesse Royale. Le chancelier ajouta que Sa Majesté voulait encore que la déclaration fût lue et publiée à l'audience,

immédiatement après l'enregistrement, et qu'afin d'en assurer davantage l'exécution, il allait la faire signer à la reine et à Monsieur, avec serment d'en observer inviolablement tous les articles en présence des princes, ducs, pairs, ministres, officiers de la couronne et autres grands du royaume qui étaient actuellement assemblés dans la chambre de Sa Majesté [1].

Le gouvernement était ainsi constitué; Louis XIII n'était plus qu'un homme en face de la mort; sa vie politique s'éteignait comme son existence physique; le pouvoir échappait de ses mains maladives. Il avait écrit au bas de la déclaration : « Ce que dessus est ma très-expresse et dernière volonté que je veux être exécutée. » C'était un nouvel esprit, un nouveau règne; cette influence se faisait partout sentir; la pensée relâchée, détendue de Mazarin succédait à l'implacable système de Richelieu, et une déclaration rappela sur-le-champ tous les magistrats exilés [2].

J'ai raconté trop de scènes de mort déjà, pour que je m'arrête encore aux dernières

1 *Mémoires de Talon*, tom. III, pag. 415 et suiv.
2 Registre du parlement, ad ann. 1643.

pulsations de Louis XIII; sa fin fut toute religieuse. Il y eut d'étranges engagemens envers Dieu, si la santé était rendue au monarque. Le roi déclara qu'il prendrait le vêtement de moine et qu'il renoncerait à la couronne dès que son fils le dauphin monterait à cheval[1]. Dieu n'exauça pas les vœux de faiblesse d'un mourant. Le roi quitta la vie le 14 mai, le même jour que Henri IV son père et à l'âge de quarante-deux ans; il en avait régné trente-trois, s'associant d'abord au système de sa mère Marie de Médicis, comme un fils obéissant; puis il subit la pensée féodale du duc de Luynes; Il soutint enfin à travers mille obstacles l'unité monarchique du cardinal de Richelieu. Louis XIII ne fut point un roi faible, idiot, se laissant aller au vent; son alliance avec Richelieu tenait à ses idées absolues; il ne supportait pas la résistance; son caractère était en harmonie avec la hiérarchie du soldat à son chef, du mousquetaire à son capitaine. Il n'y a d'association durable qu'entre les esprits qui se ressemblent.

1 Bibliothèque royale, manuscrit fonds de Saint-Germain, cot. 349 H, pièce 54, ann. 1643

Moins de caprices qu'on ne croit dirigent les grands événemens politiques. Louis XIII ne garda point Richelieu par faiblesse ou par peur; cet esprit-là lui convenait, il se livra à lui corps et pensée. L'empire de la supériorité s'impose tôt ou tard; dès qu'on le reconnaît on le subit. Richelieu s'était mêlé à toutes les destinées de la monarchie; c'était s'ouvrir toute une carrière de soucis que de l'arrêter dans son œuvre : c'est ce qui explique encore les sacrifices que fit Louis XIII à ce système; il lui livra famille, amitiés, les dernières émotions de son cœur, car la dure volonté de Richelieu était insatiable!

CHAPITRE LXVI.

ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ A L'AVÈNEMENT DU DAUPHIN LOUIS XIV. — AVÈNEMENT DE LOUIS XIV.

La société parlementaire. — Les gentilshommes. — Le clergé. — Les gens de lettres. — L'hôtel Rambouillet. — Esprit de la littérature. — La bourgeoisie. — Le peuple. — Villes. — Campagnes. — Lettre sur l'avènement. — Lit de justice en parlement. — Premiers actes de la régence. — Changement dans l'ordre administratif. — Mazarin, premier ministre.

1643.

Lorsque, après un système aussi fortement tendu que le fut celui du cardinal de Richelieu, arrive une époque de relâchement, de désordre et de mouvement populaire comme *la Fronde*, il faut bien qu'il existe dans l'es-

prit de la société des élémens de vie et d'activité contenus violemment par le pouvoir qui tombe. Quelle était donc cette société dans la période nouvelle? quelles étaient les causes qui s'agitaient, et quelle influence chacune d'elles pouvait-elle exercer à Paris et dans les provinces?

La vieille monarchie surtout était une réunion de classes diverses qui tendaient alors à se confondre. Il n'y avait plus cette grande et noble séparation des gentilshommes bardés de fer, gens de guerre, et des clercs de plume et d'église; le mépris pour tout ce qui ne portait pas le casque et l'épée s'était puissamment affaibli; les gentilshommes n'avaient plus le premier rang. A quel point de hauteur ne s'étaient pas élevés les parlementaires, parleurs et légistes, professions abandonnées dans le quatorzième siècle aux moines et aux vilains? Les parlemens étaient en grande autorité; c'était devant eux qu'en premier et en dernier ressort, aboutissaient toutes les causes de fiefs, de droits, de prérogatives; et non seulement les nobles hommes reconnaissaient cette juridiction supérieure, mais encore les

princes du sang, les membres de la famille royale qui faisaient appointer leurs causes comme simples particuliers à la grand'chambre. Vainement Richelieu avait cherché à restreindre ce pouvoir, en proclamant qu'il n'avait rien de politique, et qu'on pourrait le récuser en cette qualité, le parlement avait d'autres idées sur l'étendue de son pouvoir. Il obéissait à cet axiome : « Si veut le roi, si veut la loi », mais en protestant contre l'unité despotique et passagère d'un ministre. Et d'ailleurs le parlement de Paris n'avait-il pas devant les yeux la résistance violente des communes d'Angleterre contre Charles Ier, et la guerre établie entre les prérogatives royales et celles du parlement? cet exemple n'était-il pas bon à imiter? La famille parlementaire, admirable de mœurs domestiques, était généralement tracassière, active, intrigante; elle voulait l'autorité et n'osait rien de fort pour la garder. Comme tout tiers parti elle était inquiète et jalouse au dehors du pouvoir, et quand elle le tenait, elle n'avait ni le courage, ni la capacité de le conserver. Le parlement avait une longue clientèle de basoche, une puissante

popularité bourgeoise; il ne formait pas une opinion unique, constamment dirigée dans un même but; le parlement comptait presque toujours trois opinions. Les corps sont tous ainsi divisés; la première était dévouée à la prérogative royale; elle se rattachait aux sentimens et aux affections du chancelier Séguier, le principal agent du cardinal de Richelieu et de tout ministre qui lui succéderait. La seconde, en minorité, s'unissait aux intérêts des populations, aux cris des halles contre l'enregistrement des impôts, aux séditions de rues, barricades, émeutes; elle comptait pour chefs le conseiller Broussel, Longueil, le président Blanc-Mesnil, et d'autres têtes ardentes qui essayaient la résistance sur tous les édits bursaux. La troisième fraction parlementaire enfin se composait d'un tiers parti sans caractère décidé, voulant la prérogative royale et les droits du parlement, la popularité et l'autorité, gens inquiets et indécis, comme Mathieu Molé, voyant la résistance avec plaisir et s'opposant à l'émeute qui à cette époque grossière en était presque l'inévitable conséquence. Au reste, rien n'était plus difficile à un roi que de se maintenir bien

avec cette engeance de parlementaires, comme la nommaient les écrivains du parti ministériel[1].

Les gentilshommes battus et dispersés par Richelieu s'en revenaient alors à la cour pour profiter de la régence. La force du pouvoir, quelque énergique qu'elle soit, ne change pas la nature d'une opinion, et les gentilshommes avaient conservé leur esprit vain, léger, batailleur, cette petite jalousie contre les ministres, ces vengeances de race, de famille qui les poussaient à prendre un parti; la guerre était leur élément, et que leur importait qu'elle fût civile ou extérieure, pourvu qu'il y eût bataille? La galanterie n'était pas non plus étrangère à ces résolutions des nobles provinciaux; on se déterminait pour un parti dans la pensée de sa dame, comme au temps de la chevalerie on se jetait aux tournois pour défendre ses couleurs. Il y avait des femmes partout, de l'amour dans chaque coup d'épée; les Longueville, les Condé, les Turenne, les Beaufort prenaient

1 *Voyez* les nombreux pamphlets contre le parlement, dans la grande collection des Mazarinades. J'en publierai quelques uns.

feu souvent pour une intrigue de ruelle autant que pour une pensée d'ambition. On n'était pas bon gentilhomme sans amour ; la société pour ces nobles familles était comme un champ clos où tout devait se disputer à la pointe de l'épée. Il y avait là grand mépris pour ces favoris qui s'élevaient au ministère ; c'était un pouvoir passager qu'ils subissaient sans jamais l'aimer. Pour le roi, c'était différent ; le roi était le chef des gentilshommes, le premier entre les égaux ; c'était la noble tête de l'armée, l'aîné de race de toute cette grande famille ; on abaissait toute armoirie devant ses fleurs de lis, tous les titres de ducs, de comtes, de marquis devant sa couronne ; de là ce respect chevaleresque pour le prince, alors même qu'on armait contre les ministres.

Les clercs d'église étaient toujours divisés en deux grandes classes : le haut et le bas clergé ; l'un composé de races nobles qui retrouvaient ainsi les bénéfices arrachés à l'homme d'armes par le clergé dans le moyen âge ; l'autre élisait ses principaux membres parmi le peuple et la bourgeoisie. Le haut clergé n'était alors à vrai dire qu'une partie de la no-

blesse; le concordat de François Ier avait bouleversé l'admirable système catholique aux époques de force féodale, époques où l'homme du peuple, revêtu de l'habit de clerc, s'élevait ensuite la mitre en tête, pour s'opposer par l'excommunication au seigneur d'armes puissant et oppresseur. Depuis le concordat, c'était le roi qui nommait aux bénéfices, et il en disposait presque toujours en faveur des gens de la noblesse, fatale confusion de prérogatives et de droits. Le bas clergé, les monastères surtout avaient conservés toutes leurs sympathies populaires; on a vu durant la Ligue, que les entrailles de la multitude avaient été profondément remuées par le catholicisme; le clergé régulier comme les curés de paroisses et de la campagne, étaient peuple, inséparables comme l'Eglise de l'Hôtel-de-Ville. De là le grand rôle joué même sous la Fronde par les curés de Paris; si quelques hauts prélats prenaient part à cette émeute, c'était plutôt comme membre de la noblesse que comme expression du peuple; la multitude ne saluait que ses curés qui la mettaient en rapport avec l'évêque; et les prélats au contraire étaient si

dévoués aux idées des gentilshommes, que des évêques et des abbés servaient dans les armées ou sur les flottes comme amiraux et officiers.

Il s'était élevé depuis un demi-siècle une classe spéciale d'hommes inconnue au moyen âge, où l'art des trouvères et des clercs écrivains n'exerçait qu'une influence circonscrite. Les gens de lettres et d'esprit avaient grandi beaucoup dans la société. Après les puissantes prédications de la Ligue, il s'était formé une petite congrégation d'élite où s'échangeaient le beau dire et les belles manières. Le seizième siècle avait été l'époque de la science sérieuse, forte, hardie, temps de grandes controverses, de réformes religieuses et sociales; au dix-septième siècle, la science est abandonnée aux hommes d'affaires et de méditation politique; il s'élève à ses côtés une société d'esprit et de littérature; les gens de lettres se séparaient des hommes purement d'érudition; ils se rapprochent des gentilshommes, s'unissent à eux dans des rapports d'intelligence. Alors viennent les sonnets, les madrigaux, les satires vives et mordantes; rien n'échappe au bel

esprit des grandes soirées de Catherine de Vivonne, de Charles d'Angennes dans le noble hôtel de Rambouillet. Balzac, Chapelain, Voiture, sont les astres éclatans de cette pléiade poétique, esprits d'élite, expressions délicates du mouvement littéraire; et avec eux la grande famille de Scudéry, prodige d'imagination féconde, d'invention exquise et profonde, si froidement méconnue par la critique méthodique et sans entrailles de Despréaux; Scarron, le spirituel malade; la marquise de Sablé qui inspira les belles maximes de La Rochefoucauld, les femmes admiratrices de Descartes, et Corneille lui-même, si fort, si puissant, si supérieur à celui qu'on a dit son rival et son successeur. On a appelé le *grand siècle*, l'époque de Louis XIV, au détriment de cet autre temps bien plus en avant d'invention littéraire. Au seizième siècle appartient la science, la réforme, le grand mouvement d'intelligence; après la mort de Henri IV surgit l'esprit, l'imagination vive, l'influence des lettres sur la politique jusqu'à la Fronde. Il est à son apogée durant cette époque d'activité et de pamphlets.

L'importance des gens de lettres date d'alors, et ce n'est pas la fondation de l'académie qui leur assure cette grande action dans les affaires, mais leur alliance avec les gentilshommes, l'esprit de liberté et de pamphlets qui respire à l'aise pendant vingt-cinq ans. La chronique solitaire des treizième et quatorzieme siècles était l'œuvre souvent d'un pauvre moine ou d'un chevalier voyageur comme Froissard, allant recueillir de cour en cour les dires, les gestes des chevaliers, châtelains nobles hommes. Ces chroniques avaient peu d'influence sur le mouvement des esprits; elles apparaissaient vingt ans après l'événement accompli; leur action se circonscrivait dans les monastères. Il n'en est plus ainsi à cette autre époque; *la Gazette*, rédigée par Maître Théophraste Renaudot, médecin historiographe du roi, paraissait à jour fixe, donnait toutes les nouvelles : oh qu'il y avait foule en son bureau d'adresses, rue de la Calandre, au grand Coq! C'était là qu'on savait tout ce qui se passait en Europe, les batailles, prédictions, le tout rédigé par maints gens de plumes qui donnaient la forme et la couleur à tous ces dires et récits.

Cette intervention dans la politique donnait de la puissance aux gens d'esprit; ils écrivaient les pamphlets pour ou contre un ministre; ils engageaient une lutte contre le pouvoir. Comme tout s'agitait par la polémique alors, princes, ministres, parlement, avaient besoin des littérateurs pour justifier leurs prétentions et les rendre populaires; admis dans la société des gentilshommes, ils en recevaient les bonnes manières, et ceux-ci s'empreignaient de leur imagination nourrie de faits; il y avait des gentilshommes poètes, des gens d'esprits qui s'élevaient jusqu'aux gentilshommes. De là cette tendance d'égalité qui s'introduisait dans le grand monde; on distinguait déjà noblesse d'épée, noblesse de robe, il y eut en quelque sorte noblesse de l'esprit. Les gens de lettres sous la Fronde n'étaient pas en livrée; ce fut le grand siècle qui les mit à la discrétion de la gloire de Louis XIV ou de Colbert. Ce siècle fut ainsi plutôt une dégénération qu'un progrès, et il suffit, pour s'en convaincre, de comparer l'énergie politique des premiers ouvrages de Corneille aux plus admirables scènes de Racine; le cœur s'est ramolli, la

grande histoire des vieux Romains s'est rapetissée aux proportions du madrigal dans les bosquets odorans et les charmilles de Versailles.

C'était sous la double inspiration des gens de lettres et du parlement que s'agitait à Paris surtout la classe bourgeoise; elle aimait la lecture des pamphlets, elle riait à toute gorge des bons mots et dires dans ses parloirs. Il y avait sans doute respect profond pour le roi; jamais l'Hôtel-de-Ville n'eût pris délibérations contre la personne sacrée du roi notre seigneur; mais le bourgeois était naturellement frondeur et bavard; il s'inquiétait de tout, s'associait aux clameurs du parlement, prenait feu pour les remontrances de la grand'chambre ou des Tournelles. N'avait-il pas raison de murmurer quand en définitive il payait l'impôt sur toutes ses denrées, sur sa maison ou hôtel sis dans l'intérieur de la cité? Le bourgeois faisait de l'opposition, mais il craignait le pillage, et par conséquent la sédition bruyante et la révolte; il n'aimait pas les partis trop tranchés qui conviennent aux masses. Presque toujours ses prevôts et officiers de ville adhéraient au tiers parti pour en finir avec le tu-

multe : il était le milieu entre le peuple et la cour. Et ce n'était pas à Paris seulement que se manifestait cet esprit de la bourgeoisie! En toutes les villes il y avait tendance à la Fronde; la classe moyenne était parleuse et peu active. Ce n'était pas ainsi que sentait le peuple; celui-là s'armait, courait sur la place publique, se défendait par la violence à l'aide des barricades.

Il y avait une admirable intelligence entre la bourgeoisie de toutes les villes; lorsque Paris se déclarait pour un parti, il était rare que cette résolution ne fût pas immédiatement commune à une multitude d'autres cités; Rouen, Meaux, Melun, et plus au midi Lyon, Toulouse, Marseille suivaient spontanément l'impulsion bourgeoise que Paris donnait déjà au royaume. De là toutes ces associations parlementaires, ces actes d'union des cours provinciales les unes avec les autres. A l'esprit d'unité que Richelieu avait imprimé au pouvoir, la bourgeoisie et les parlementaires, étroitement unis, opposaient le mouvement provincial, la fédération des cités.

Elle était puissante déjà cette classe, elle

commandait aux quartiers; la plupart des bourgeois s'étaient enrichis dans le commerce; ils avaient donc influence sur les métiers, les halles, les confréries qui composaient le peuple des cités. Il fallait voir aussi ce peuple remuant comme il prenait parti pour MM. du parlement; on ne peut dire combien il était mutin, rieur et séditieux. Paris comptait déjà une population de trois cent cinquante mille âmes divisée par quartiers avec ses chefs élus, sa garde, son guet, son trésor, sous la double autorité du prevôt des marchands et de MM. les échevins. Les métiers étaient organisés avec leur patron béni dans chaque paroisse, avec leurs syndics souvent marguilliers de Saint-Eustache ou de Saint-Gervais. Il y avait parmi ces métiers des traditions de famille comme dans la noblesse; les Picard, cordonniers, les Tribert, bouchers, étaient de race véritablement tribunitiennes, l'une au faubourg Saint-Germain, l'autre à la place Maubert; ils n'avaient qu'à parler de leur étal pour remuer le peuple. Et puis il y avait une sorte de femmes, les marchandes de cresson et d'herbages, bien portées à la révolte, quand elles voyaient sur-

tout les barraques des percepteurs d'impôts se multiplier sur les ponts et aux halles appauvries. Ce qui était à Paris se reproduisait dans les autres cités où les populations classées à peu près dans les mêmes formes suivaient une commune impulsion sous l'influence des métiers.

C'était l'impôt, la levée des taxes, qui soulevait ce peuple dans la campagne où le paysan n'était pas groupé par multitudes; la sédition ne pouvait avoir là le même aspect. Le paysan était malheureux; quand il n'était pas attaché à la glèbe, il cultivait le champ du maître, et il devait payer sa redevance seigneuriale et la dîme ecclésiastique. Indépendamment de ces impôts réguliers, on lui enlevait encore les produits de toute espèce au profit des fermiers et des maltôtiers. La toute petite commune féodale s'indignait souvent qu'après avoir conquis ou acheté ses franchises au treizième siècle, elle fût encore taillable à volonté par feux et par personnes. D'où cette ardeur de courir à la révolte, ces séditions des *nu-pieds* et des *croquans* qui ensanglantaient les provinces comme aux vieilles époques des communaux. Quand on juge

et l'on rapproche avec quelques réflexions ces élémens divers, il est facile de s'expliquer les grandes scènes populaires qui se préparent en ces temps de minorité et de fronde.

Ce fut le 14 mai 1643 que Louis XIV monta sur le trône; il était né à Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638; il avait donc quatre ans huit mois. Le jeune roi fut salué en sa haute dignité selon la forme féodale; les portes à deux battans s'ouvrirent dans le château; Anne d'Autriche, tenant son fils par la main, parcourut cette longue file de gentilshommes qui s'agenouillèrent pour rendre hommage à leur suzerain : la vieille fidélité se réveillait à chaque avènement. L'usage voulait que le nouveau roi annonçât à sa bonne ville de Paris la mort de son prédécesseur, afin que les bourgeois et l'Hôtel-de-Ville prissent le deuil. La lettre est écrite de la main du secrétaire d'État Guénégaud, et signée de l'enfant royal : « Très-chers et bien amés, la perte que nous venons de faire du feu roi notre très-cher et très-honoré seigneur et père nous touche d'un regret si extrême, qu'il nous seroit impossible d'avoir à présent d'autres pensées que celles que la

piété et l'amour nous demandent pour le repos et le salut de son âme, si le devoir auquel nous oblige l'intérêt que nous avons par droit de succession de maintenir la grandeur de la couronne, et de conserver nos sujets dans une bonne union, ne nous forçoit de surmonter ces justes sentimens. Et parce que le meilleur moyen dont nous puissions nous servir pour nous en acquitter dignement, est l'établissement d'un bon ordre en toute chose, nous vous ordonnons et exhortons, après avoir fait à Dieu les prières que vous devez pour le salut de notredit seigneur, vous ayez, nonobstant cette mutation, à continuer les fonctions de vos charges en l'administration de la police, ainsi que l'intégrité de vos consciences et votre devoir vous y obligent. Cependant nous vous assurons que vous nous trouverez tel envers vous, et en général et en particulier, qu'un bon roi doit être envers ses bons et fidèles sujets et serviteurs [1]. LOUIS. »

La première question politique était celle

1 14 mai 1643. « Lettre du roi à MM. les prevôt des marchands et échevins de sa bonne ville de Paris, sur la mort du roi Louis XIII » (Collect. FONTANIEU, t. CCCCLXXXV, CCCCLXXXVI).

de la régence constituée par le testament de Louis XIII. Ce testament divisait le pouvoir à l'infini : il avait établi une véritable anarchie à côté de la reine. Après l'unité politique de Richelieu, on tombait dans l'excès contraire ; on morcelait l'autorité en mille mains; le pouvoir était sans cohésion, éparpillé entre la reine-mère, le duc d'Orléans, le prince de Condé. Pour le centraliser, Mazarin négocia avec les princes ; il recourut surtout à l'autorité du parlement, afin d'obtenir un de ces arrêts solennels qui décidaient les questions de gouvernement. Il y eut donc lit de justice : « Le 18 mai 1643, la cour, toutes les chambres assemblées en robes et chaperons d'écarlate, MM. les présidens revêtus de leurs manteaux et tenant leur mortier, attendoient la venue du roi, selon son ordre. Les capitaines des gardes étant saisis des huis du parlement, un exempt vint prévenir de l'arrivée de Leurs Majestés le roi et la reine-mère vers les neuf heures et demie. Le roi parut en effet bientôt, précédé de MM. les présidens Potier, de Mesme, de Bailleul, etc., qui étoient allés le saluer et le recevoir; Sa Majesté portoit une robe violette,

et étoit soutenue en son lit de justice par M. le duc de Chevreuse, grand chambellan, et par M. le comte de Charost, capitaine des gardes. La reine-mère marchoit à sa droite. Le jeune roi s'étant placé, l'assemblée offrit le spectacle le plus imposant : Aux hauts siéges à main droite, proche le roi, une place entre deux, la reine; ensuite le duc d'Orléans, oncle du roi; le prince de Condé, premier prince du sang; le prince de Conti son fils; les ducs de Vendôme, de Ventadour, d'Uzès, de Sully, de Lesdiguières, de La Rochefoucauld, de La Force; les maréchaux de France de Vitry, d'Estrées, de Guiche, de Châtillon, de Bassompierre; l'archevêque de Paris et l'évêque de Senlis. Sur un autre banc, la duchesse de Longueville, mademoiselle de Vendôme, avec voiles de grand deuil, etc., etc. Aux hauts siéges à gauche : l'évêque de Beauvais, comte et pair de France, les présidens et conseillers des enquêtes, etc. Aux pieds du roi, le duc de Chevreuse, grand chambellan; plus bas, assis sur le degré par lequel on descend dans le parquet, le prevôt de Paris. Devant le roi, au dedans du parquet, étoient à genoux et nu-têtes, les

huissiers de la chambre, portant une masse d'argent doré. En la chaire, aux pieds du roi, M. Séguier, chancelier, vêtu d'une robe violette et ayant le cordon bleu, comme garde-des-sceaux de l'ordre du Saint-Esprit. Enfin, sur le banc où étoient les gens du roi pendant l'audience, MM. les présidens Molé, Potier, de Mesme, Bailleul, de Nesmond, de Bellièvre, etc. Le roi dit alors : « Messieurs, je suis venu pour témoigner au parlement ma bonne volonté; M. le chancelier dira le reste. » La reine-mère ayant alors pris la parole, dit que c'étoit pour céder aux instances des députés qui étoient venus saluer le roi, qu'elle avoit engagé Sa Majesté à tenir son premier lit de justice et prendre la place de ses ancêtres. Le duc d'Orléans s'exprima longuement, et assura que, malgré les clauses du testament du feu roi, la régence ayant été déférée à la reine, il ne désiroit autre part dans les affaires que celle qu'il plairoit à ladite reine de lui donner. Le prince de Condé approuva la générosité du duc d'Orléans; enfin le chancelier, et Talon, avocat du roi, prirent successivement la parole, déplorant tout à la fois la perte « que venoit de

faire la France en la personne du feu roi, et bénissant le ciel qui lui envoyoit un roi si digne des vertus de son père, et une reine-mère si capable de les développer dans l'âme de son fils [1]. »

Ces déclarations faites en parlement concentraient le pouvoir dans les mains d'Anne d'Autriche, et par suite en celles du cardinal Mazarin, ministre de sa confiance. De tels actes grandissaient l'autorité des magistrats. C'était en quelque sorte en face du parlement et en vertu de son pouvoir que l'édit de régence et le testament de Louis XIII étaient bouleversés; on reconnaissait à la cour un droit de contrôle et d'examen sur les actes même de la royauté. Il y avait moins de deux ans que Richelieu avait imposé au parlement l'obligation de ne jamais se mêler de politique, et voilà que la régence lui conférait un privilége, une haute participation à la souveraineté. Quoi d'étonnant que plus tard le parlement se souvint du privilége que l'acte royal lui déléguait? quoi d'étonnant qu'il s'attribuât

1 Bibliothèque royale, collection FONTANIEU, vol. CCCCXC.

pendant la Fronde le droit d'administration et de police? Une fois replacé dans sa grande autorité, on rendit au parlement les conseillers exilés sous le règne précédent. Le président Lecoigneux, dont Richelieu avait aboli le siége et frappé l'autorité, cet intime ami de Gaston d'Orléans, lié avec lui pour toutes les entreprises de guerre civile, fut rétabli dans ses fonctions au parlement de Paris; cinq conseillers exilés reçurent aussi des lettres de rappel.

La réaction favorable à l'autorité judiciaire se poursuivait avec la même ferveur que les concessions aux grandes familles de provinces et de cour frappées par Richelieu. Saint-Germain voyait quelques nouveaux exilés prendre leur ancienne place auprès du trône; Mazarin les accueillait tous favorablement; sa politique semblait alors consister au rapprochement de son système avec les ennemis du ministre, auquel pourtant il succédait. Le seul acte un peu vigoureux fut l'arrestation du duc de Beaufort, sorti de France sur la fin du dernier ministère. Richelieu l'avait accusé d'une conjuration d'Etat.

Le duc de Beaufort était revenu à la cour, mais il s'y agitait encore, et Mazarin ordonna qu'il fût mis à la Bastille. Le ministre crut indispensable d'en prévenir le parlement, tant il sentait l'importance de ménager l'opinion [1]. Dans le plus fort d'une réaction, le pouvoir tente quelquefois un acte de résistance pour montrer qu'il existe et qu'il vit. Plus tard, le duc de Beaufort continua son épopée de guerre civile durant la Fronde.

La régence était à peine centralisée dans les mains d'Anne d'Autriche, qu'elle conféra la toute-puissance politique au cardinal Mazarin, en le constituant premier ministre à titre, par un acte de sa souveraineté. Dans le fait, Mazarin avait la plénitude du pouvoir depuis l'avènement d'Anne d'Autriche; seulement sa qualité de premier ministre n'était pas reconnue et officiellement déclarée. On constata un fait existant [2]. Le conseil d'ailleurs avait éprouvé

1 FONTANIEU, portefeuilles, nos 490, 491. — « Lettre du roi au parlement de Paris sur l'emprisonnement du duc de Beaufort, arrêté au Louvre le 2 septembre 1643. » Cette lettre accuse le duc de Beaufort d'avoir voulu exciter des troubles dans le royaume, sans aucun autre détail.

2 *Gazette de France*, ad ann. 1643.

quelques mutations; on a parlé déjà de la disgrâce de Desnoyers; elle fut suivie de l'entrée de Letellier au conseil pour le département de la guerre, et quelques mois plus tard d'Emery pour la surintendance des finances; d'Emery, fils d'un Contadino de Sienne, talent à ressources et plein de dévouement. Letellier et d'Emery sortaient de l'armée d'Italie; tous deux étaient les intimes créatures de Mazarin, tous deux devaient appuyer son système. Ainsi on s'éloignait chaque jour davantage de la pensée de Richelieu; il eût été vain de se soutenir dans cette ligne; on était emporté par l'opinion qui gronde comme une souveraine. Le pouvoir était en plein retour vers les habitudes tracassières de l'école parlementaire et bourgeoise!

CHAPITRE LXVII.

OPÉRATIONS MILITAIRES. — NÉGOCIATIONS. — CONGRÈS DE MUNSTER.

Armées. — Flandre. — Le duc d'Enghien. — Bataille de Rocroi. — Prise de Thionville. — Pays-Bas. — Le duc d'Orléans. — Allemagne. — Turenne. — Catalogne. — Le maréchal de La Mothe. — Italie. — Les maréchaux de La Meilleraye et du Plessis-Praslin. — Pays-Bas. — Bataille de Lens. — Négociations. — Congrès de Munster.

1643 — 1647.

La puissante parole des poètes, l'érudition des historiographes ont rehaussé le siècle de Louis XIV ; dans ce règne écrit de marbre et d'or tout a été rattaché à la personne du prince, comme si ses vastes pensées avaient créé la

gloire. Toutefois il semble que les plus nobles, les plus grandes, les plus périlleuses choses de guerre et de conquêtes se sont accomplies sous le règne de Louis XIII et durant cette régence d'Anne d'Autriche. Louis XIV compromet même le plan de Henri IV et de Richelieu en l'étendant trop ; et la réaction s'opère ensuite contre lui, parce qu'il vise à la monarchie universelle. Ce nouveau règne de l'enfant d'Anne d'Autriche s'ouvre par d'immenses succès sous les auspices du duc d'Enghien et de Turenne, au bruit du canon de Rocroi, de Lens et de Nordlingue.

L'activité intelligente et militaire de Richelieu avait créé six armées principales. Celle de Flandre était placée sous le commandement du duc d'Enghien, le fils aîné du prince de Condé tout-à-fait rattaché à la cour; d'Enghien n'avait que vingt-un ans, majorité des coutumes bourgeoises. La seconde armée était en Allemagne sous les ordres du maréchal de Guébriant, et puis conduite par Turenne et Gassion, tous deux créés maréchaux de France. L'armée des Pays-Bas était sous les ordres du duc d'Orléans; celle d'Italie obéissait aux maréchaux de la

Meilleraye et du Plessis-Praslin; l'armée de Catalogne, occupée de siéges et de marches pénibles à travers le col de Balaguer, restait confiée au maréchal de La Mothe, puis elle le fut encore à Schomberg. Enfin la sixième armée toute navale de galères et de flûtes étaient sous les ordres de Brézé, noble famille d'amiraux aux côtes de Guienne. On délibérait en parlement sur la régence, lorsqu'on apprit à Paris la bataille de Rocroi, célèbre fait d'armes d'un jeune homme déjà supérieur à l'âge où d'autres étudiaient aux écoles de science et d'amour. C'étaient de glorieux enfans que ces gentilshommes; du berceau ils étaient jetés aux batailles comme les fils des capitaines suédois étaient nourris sur l'affût des canons. A Rocroi la vieille tactique des Espagnols sous Francisco de Mello avait été vaincue par l'impétuosité des braves régimens de France; huit mille ennemis restèrent sur le champ de bataille, et parmi eux le noble comte de Fuentès; sept mille furent faits prisonniers avec neuf étendards qui traversèrent Paris aux acclamations de tout le peuple. Cette grande victoire fut couronnée de la prise de Thionville; les

gazettes dressèrent des bulletins de ce succès inouï : l'Espagnol présomptueux avait été ainsi vaincu; naguère il menaçait Paris, et voilà qu'on le poursuivait en Flandre. Les moqueries du peuple les accablaient de pamphlets, de caricatures ridicules; voyez cet Espagnol, en costume arrogant et piteux tout à la fois; il porte une longue rapière émoussée à l'extrémité; un soudard de France s'étonne de cette décadence : « Je viens bien loin au-delà des monts pour les voir ces rodomonts; eh bien, ils n'ont pas le cœur de me regarder sans mourir de peur [1]. » Dans une autre caricature, c'est un Espagnol auquel un Français présente en raillant, des fruits de toute espèce. Le Castillan ne peut les atteindre, ayant les pieds et les mains liés [2];

1 De bien loin au-delà des monts
Je viens pour voir ces rodomonts,
Qui vantent partout leur courage;
Mais croyant qu'ils n'ont pas le cœur
De me voir sans mourir de peur,
Je me fais voir dans cette image.

2 Un espagnol bavant, vomissant et tricotant un bas, est représenté dans une gravure, avec ces mots à côté :

« J'ai perdu la route des Pays-Bas. »

En face de lui est un Français qui le montre au doigt, et dit :

Espagnol qui faites le brave,

moqueuse allégorie des désirs que manifestaient en toute occasion les Espagnols de s'emparer de quelque province, ou ville de France, sans y pouvoir réussir.

Tandis que Thionville tombait au pouvoir des Français, l'armée d'Allemagne éprouvait un violent échec. Jean de Wert et Mercy surprenaient le camp retranché du comte de Rantzau qui avait succédé au maréchal de Guébriant; ils lui prirent six mille soldats, les canons, le bagage; pauvre armée! elle eut besoin pour se rétablir de voir à sa tête les maréchaux de Gassion et de Turenne. Aux Pays-Bas, le duc d'Orléans prend Gravelines, Courtray; le duc d'Enghien force Dunkerque; en Catalogne, le maréchal de La Mothe, battu d'abord, prend sa revanche; le maréchal du

En racontant vos beaux exploits;
Vous faites bien voir aux François,
Que vous n'avez rien que la bave.

L'Espagnol répond :

Je m'amuse, il est vrai, d'une sale bicoque,
En tricotant un méchant bas;
J'abandonne mon Pays-Bas
A mon ennemi qui s'en moque.

Voyez la grande collection des gravures pendant le règne de Louis XIV (Bibliothèque royale, cabinet des estampes).

Plessis-Praslin prend Rose, mais le comte d'Harcourt échoue devant Lerida. En Italie, La Meilleraye s'empare de Piombino, tandis que Dreux-Brézé livre bataille à la flotte espagnole; noble jeune homme, il meurt d'un coup de canon à vingt-sept ans. La grande guerre se continuait toujours dans les Pays-Bas; les Espagnols y arrivent en force; la *Gazette d'Anvers* demande ce qu'est devenue l'armée française, « tant elle allait reculer devant les braves enfans de Castille; on a couru partout sans avoir pu la trouver. Pauvres Français! soldats bavards et discoureurs, où êtes-vous? faudra-t-il aller quêrir votre armée au-delà de Paris[1]? » Cette armée répond par la bataille de Lens où le prince de Condé[2] commande en personne, comme à Rocroi et à Nordlingue. A ce moment la supériorité de la tactique de France semble assurée. Tous ces hauts faits d'armes étaient recueillis par la *Gazette de France*, au bureau de l'ordinaire, et puis remémorés sur des médailles d'or, d'argent ou

1 Recueil de gazettes étrangères, 1647. Mss.

2 Le duc d'Enghien prit le nom de prince de Condé, par la mort de son père, advenue le 26 décembre 1646.

de bronze, comme aux vieux temps de l'empire romain. Les grandes collections de médailles commencent surtout à ces événemens de la minorité de Louis XIV; on les trouve ici avec profusion; on aimait les légendes, les symboles. Déjà se déploie le magnifique soleil, la main armée du glaive, ces nuits parsemées d'étoiles, ce lis qui s'élève à l'abri d'un arbre solitaire au milieu de la plaine, cette mer qui gronde autour et s'abaisse au rivage; et avec cela des vérités philosophiques et morales semées ici, là pour l'enseignement des rois et des peuples, des légendes d'Écriture sainte qui, dans leur austère application, réveillaient des pensées religieuses. La numismatique du règne de Louis XIV est surtout élogieuse; le plus souvent pleine de bouffissures, elle grandit le plus petit événement à la hauteur d'un fait politique, le plus léger succès à l'égal d'une victoire. L'éternité du bronze plaisait à ce temps; les monumens périssent, et quand les ravages des ans ont fauché les ruines, une médaille se retrouve sous la poussière, et raconte encore l'histoire d'un héros. Toutes ces batailles de Rocroi, de Nordlingue et de Lens ont eu

leur bronze; je les ai religieusement recueillis, parce qu'ils sont modestes; ils n'ont point cette ostentation d'emblèmes et de vanteries qui caractérise la période numismatique de Louis XIV : toute cette mythologie de gloire, de renommée, de soleil radieux, ce *nec pluribus impar* de l'époque du grand roi ne s'empreint point encore dans les monumens; ils restent dans leur simplicité [1].

Au milieu de ces nombreuses batailles, l'opinion qui avait triomphé sous Mazarin était celle de la paix; on la désirait, parce que le peuple en avait besoin, mais on la voulait dans de bonnes conditions pour la France et ses alliés qui étaient alors les Hollandais, les Suédois et quelques princes protestans d'Allemagne. La question des alliances occupe surtout Mazarin; la difficulté depuis long-temps engagée entre la France et l'Espagne était celle-ci : traiterait-on isolément de puissance à puissance dans le congrès, ou bien chaque grand cabinet stipulerait-il pour ses alliés? La France soutenait ce dernier système; l'Espagne le premier,

1 Ces médailles sont gravées dans la collection numismatique du cabinet des estampes. Biblioth. royale.

car son but était surtout de séparer la Hollande des intérêts de la couronne de France.

Le congrès, sollicité par toute l'Europe sous la médiation du pape, avait été fixé à Munster, ville neutralisée par les conventions diplomatiques; le cardinal mettait beaucoup d'importance à cette réunion souveraine, et l'Espagne elle-même en suit les moindres actes : « Le roi de France, écrit de Cambrai don Diego de Saavedra à Philippe IV [1], vient de choisir pour ses plénipotentiaires au congrès de la paix générale assemblé à Munster, le comte de Longueville et MM. de Chavigny et d'Avaux. Le comte de Longueville est connu par son esprit, ses manières conciliantes, mais il est peu rompu aux affaires; il désire vivement la paix, et il ne dépendra pas de lui que la pacification générale ne soit proclamée. MM. de Chavigny et d'Avaux sont issus de familles connues par leur probité; ils ne sont pas nobles; ils tiennent toutefois à des parens dont les ancêtres ont obtenu, par les lettres, les premières charges de la cour.

1 Archives de Simancas, col. A 32²⁄₄.

M. de Chavigny est un homme d'un esprit vif et pénétrant, mais fort adonné au plaisir et aimant par-dessus tout ses aises. M. d'Avaux au contraire est une tête réfléchie, très-versé dans les affaires étrangères, ayant fait sa réputation diplomatique pendant son heureuse négociation à Hambourg. Je pense donc que ces deux hommes soutiendront autant qu'ils le pourront les prétentions de la France, mais qu'ils se rendront facilement à la raison, intéressés qu'ils sont à ne pas retourner à Paris sans avoir conclu la paix, d'abord par l'approbation qu'ils attendent du peuple, ensuite par les grandes récompenses qui leur sont promises dans leurs instructions. Ils ont reçu, à ce que m'a dit le nonce, les pouvoirs les plus étendus pour ces négociations; ils avaient ordre de partir de Paris dans le commencement du mois; leur état de maison est des plus brillant, car ils sont fort riches par eux-mêmes, ensuite parce qu'il leur a été alloué un traitement extraordinaire; on parle de deux mille ducats qu'ils doivent toucher par mois. Votre Majesté voit que les Français tiennent à honneur, font même une affaire d'Etat

de se montrer aussi grands dans les négociations de paix que dans leurs dispositions de guerre. Tout le monde en France désire la paix, et la reine régente plus que personne, par les dangers auxquels elle seroit autrement exposée dans sa tutelle, et au milieu des embarras inséparables de la minorité d'un roi, comme l'histoire en fournit tant d'exemples. Le cardinal Mazarin la désire moins, par la raison évidente que la guerre le rend le ministre nécessaire, ayant étudié si long-temps la politique sous le cardinal de Richelieu. Il y a aussi le prince de Condé qui veut la continuation de la guerre, où son fils, le duc d'Enghien, puise un nouveau degré d'ascendant et d'autorité [1]. La femme du prince de Condé, laquelle conserve d'assez étroites relations avec le cardinal Mazarin [2], redoute quelque fâcheux événement pour son fils, qui lui-même est très-porté pour la paix. Mais ni Mazarin ni le prince de Condé ne s'opposeront ouvertement à la conclusion de cette

1 *Por que tiene en ella su hijo el duque de Enguien con que el se conserva temido y respetado.*

2 *Que pasa con buena correspondancia con Maçarini.*

paix; bien mieux, ils feindront de la souhaiter pour ne pas soulever contre eux la haine de la nation[1]. Quant aux autres ministres, ils seront également favorables à la paix, soit dans l'intérêt général, soit dans leur intérêt particulier. Les Hollandais, tout le fait croire, devenant le seul obstacle à la pacification, s'accommoderont de l'une ou de l'autre proposition que leur a faite Votre Majesté; néanmoins aucun plénipotentiaire ne s'est encore prononcé sur les questions délicates des restitutions ni sur les affaires de Catalogne et de Portugal. Le temps qui s'écoule est on ne peut pas plus défavorable à Votre Majesté pour ce traité, attendu la victoire que les Français ont remportée à Rocroi, et par l'espérance que fait naître ici l'entreprise de Joinville. Ce qu'il faut considérer encore, c'est que le royaume est paisible, et que la régence telle qu'elle a été proposée a été établie sans difficulté. Je crois donc utile aux intérêts de Votre Majesté qu'elle hâte autant qu'il sera en elle la conclusion de ce traité de Munster; mais s'il se présentoit

1 *Afectaran antes el desseallа por no caer en el odio del pueblo.*

quelques difficultés qui la fissent ajourner (comme il n'y a nul doute qu'il s'en présentera), il faudra au contraire laisser alors ce délai se prolonger le plus possible, jusqu'à ce qu'aient lieu quelques mouvemens en France, mouvemens qui ne peuvent manquer d'éclater suivant le cours ordinaire des choses dans un gouvernement aussi défectueux, aussi imparfait[1]. Il est impossible que parmi tous ceux qui entourent la reine, il y ait accord et unité de vues, puisque chacun d'eux a les siennes particulières, et cherche son intérêt privé, bien plus que le bien général et la conservation de la couronne. C'est de cette confusion que nous devons attendre nos avantages, car Votre Majesté n'ignore pas qu'à la cour de France se trouvent réunis en ce moment tous les mécontens qui veulent qu'on leur restitue ce dont on les a dépouillés en faveur des parens de Richelieu[2]. La reine ne peut satisfaire à

1 *Como segun el curso ordinario de las cosas a de succeder en un gobierno tan disforme como tiene aquel reyno.*

2 *En aquella coste a donde an buelto todas los malcontentos pretendiendo que les restituian lo que les avian quitado y dado a los parientes de Richeliu.*

toutes ces exigences sans mécontenter d'autre part ses principaux ministres, qui sont des créatures de Richelieu[1], qu'elle a auprès d'elle et qu'elle protége particulièrement.

« Mazarin prévoit cet embarras, et affectant une résignation hypocrite, il répète chaque jour à la reine qu'il la supplie de lui donner son congé pour retourner en Italie[2] : « Je n'avois en vue, lui dit-il sans cesse, que le service de Votre Majesté; c'étoit là toute mon ambition, ainsi que celle de tous les miens. Si je deviens un obstacle au gouvernement de Votre Majesté, elle ne doit pas balancer à me sacrifier..... » Ces paroles adroites embarrassent la reine, parce que le peuple d'ailleurs ne veut pas que l'on maintienne aux emplois les créatures de Richelieu, qui sont cependant les seules, il faut le reconnoître, avec lesquelles le gouvernement soit possible, parce que seules elles ont la connoissance approfondie des af-

1 *Y no puede satisfacellos la reyna sin caer en otro inconbeniente de disgustar a los principales ministros hechuvras de Richeliu.*

2 *Diziendo cada dia a la reyna que estimara le de licencia para retirarse a Italia.*

faires, et le secret des ressorts que mettoit en œuvre le grand cardinal, soit dans la paix, soit dans la guerre [1]. Mazarin n'ignore pas non plus cette situation des esprits, et pour raffermir les résolutions de la reine, il lui donne à entendre qu'on l'accusera de favoriser l'Espagne si elle ne marche pas dans les voies tracées par Richelieu, qui a étendu si notablement les frontières du royaume [2]. Ces insinuations ont produit un tel effet sur l'esprit de la reine, qu'elle a déclaré au duc d'Orléans qu'elle ne pourroit le maintenir s'il ne marchoit pas avec le parti de Richelieu, et s'il ne renonçoit pas à ses sourdes menées et à son opposition. De sorte qu'il seroit plus avantageux pour Votre Majesté qu'une étrangère fût sur le trône de France que sa propre sœur. »

Dans une seconde dépêche aussi curieuse que la précédente, l'envoyé espagnol développe la situation de Mazarin : « Il ne sauroit persister

1 *Siendo solos los que tienen noticia del estado de las cosas y de las maximas con que gobernava Richeliu las artes de la paz y de la guerra.*

2 *Le da entender que la tendran por Espanola, si no faborece las cosas de Richeliu, el qual ensancho tanto los limites de Francia.*

dans son système, dit-il[1], sans risquer sa vie, ni se retirer sans une disgrâce éclatante. Il ne peut donc sortir honorablement de cette situation qu'en donnant la paix à la France et en se retirant à Rome pour y jouir paisiblement de sa fortune[2]. D'après cela, je pense que le cardinal Mazarin a donné des instructions en conséquence à M. de Servien; et ce qui me confirme dans cette idée, c'est ce que m'écrit un affidé allemand que j'ai à Paris, et qui, pour arriver à pénétrer la pensée de M. de Servien, lui dit : « Il n'est pas temps encore, selon moi, de parler de paix en ce moment; il faudroit au contraire pousser la guerre avec vigueur et achever d'accabler la monarchie espagnole. » Sur quoi M. de Servien répondit : « Cet avis seroit bon si le roi pouvoit monter à cheval et se montrer à la tête de nos escadrons; mais puisqu'il s'en faut encore de dix ou douze ans qu'il puisse gouverner, ce seroit une chose dangereuse. » Si tous les ministres plénipotentiaires

1 Archives de Simancas, cot. A 32[24].

2 *Y assi solamente con dar la paz a Francia puede salir bien de su manejo, y retirarse agoçar segura su fortuna en Roma.*

sont dans ces sentimens, on doit bien augurer de l'issue des négociations de Munster, car tout ce dont la France s'est emparé, tous les avantages qu'elle possède sur les autres royaumes, disparoissent devant les inconvéniens de la minorité du roi [1]. Les plénipotentiaires français doivent entrer aujourd'hui dans vos États de Flandre; on dit qu'ils passeront par la Hollande et qu'ils se rendront de là à Munster. »

Le congrès qui fixait toute la sollicitude de l'Europe s'était réuni le 10 juillet 1643 à Munster. Dans ces grandes complications d'intérêts, tous les cabinets devaient désirer une solution raisonnable à une guerre sanglante de dix ans; les deux principaux ennemis, la France et l'Espagne, avaient des représentans publics à Munster, et à côté de ces deux puissances se liaient, dans des rapports plus ou moins intimes, l'Empire, la Suède, les Etats-Généraux de Hollande, les princes de la confédération allemande. La question était toujours ainsi posée entre la France et l'Espagne : traiterait-on à part

1 *Por que todo lo que a usurpado Francia y todas las ventaxas que tiene sobre los de mas principes no pesan tanto coma la minoridad de aquel rey.*

ou bien en commun? Mazarin insistait vivement pour que les alliés fussent compris dans le traité définitif, et la raison en était simple : c'est que la France avait puisé ses principales forces dans ses alliances à l'extérieur avec la Suède et la Hollande surtout. L'Espagne, au contraire, voulait d'abord faire un traité avec le cabinet de Paris séparément, et son motif était également puisé en ses intérêts; elle désirait affaiblir les liens qui unissaient la Hollande à la France. En conséquence, elle faisait des propositions secrètes aux Etats-Généraux; elles furent plus tard écoutées et changèrent tout-à-fait l'esprit de la diplomatie; Philippe IV traitait à part avec eux, en leur faisant des conditions avantageuses. L'orgueil espagnol était bien déchu, ses rois sollicitaient de vieux sujets révoltés; ils consentaient à toutes les conditions politiques que ceux-ci voudraient imposer, pourvu qu'ils se séparassent de la France.

Le cardinal Mazarin mettait un grand prix à empêcher la séparation de la Hollande des communes négociations; l'affaiblissement des forces de la France devait s'ensuivre; c'était

la chute du système de Richelieu, lequel avait porté des fruits si utiles pour l'agrandissement de la monarchie. Mazarin s'en explique dans toutes ses dépêches à M. de Brasset, ambassadeur auprès des Etats-Généraux : « Il y a apparence, dit-il, que les Espagnols se détromperont bientôt des espérances qu'ils ont conçues de pouvoir, par un arrangement particulier, séparer MM. les Etats de cette couronne; car quand leur ruse et artifice ne seroient, comme ils sont, connus de longue main de ces messieurs, ils doivent croire que dans les grands avantages qu'ils leur proposent, à condition de sacrifier l'amitié de la France, ils n'ont d'autre vue que celle de les mettre dans un bon chemin qui aboutisse à un précipice. Vous apprendrez de M. d'Estrades les diligences qu'ils ont déjà faites, mais infructueusement à l'accoutumée, auprès de M. le prince d'Orange, qui se conduit toujours par son honneur, par les intérêts de MM. les Etats, et, comme on le peut désirer, pour cette couronne. Nous ne sommes en aucun souci de toutes les machinations que préparent nos ennemis pour ledit effet, mais vous ne devez pas pour cela laisser

de bien veiller et d'agir dans les conjonctures qui se présenteront, comme requiert le service de Sa Majesté, en une matière si chatouilleuse comme est celle dont est question[1]. » — « Le sujet de cette dépêche, ajoute Mazarin, est l'alarme qu'ont prise MM. les Etats sur l'offre faite aux plénipotentiaires de Sa Majesté par les ministres du roi d'Espagne qui sont à Munster. Je vous ai mandé, comme je vous le réitère encore, que vous devez fortement agir auprès de MM. les Etats pour les persuader, comme c'est la vérité, que nous n'entendrons jamais à quoi que ce soit, ni ne traiterons rien, ni ne conclurons sans leur su, et dont ils ne soient demeurés d'accord avec nous, et sans avoir le même égard, à présent et à l'avenir, à leurs intérêts ainsi qu'aux nôtres. Je ne doute point que M. le prince d'Orange, qui connoît mieux que personne la sincérité de notre procédé, ne soit entièrement de cette créance, et qu'il ne la répande dans l'esprit des autres, à quoi vous le porterez de tout votre pouvoir. » — « Monsieur, j'ai reçu vos dépêches et pris

1 1645. Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 703.

grand plaisir de voir avec quelle passion vous travaillez incessamment pour obliger MM. les Etats à donner les ordres à leurs ministres employés tant en la guerre qu'en la paix, de faire toutes les choses qui peuvent nous donner plus de satisfaction. C'est un grand malheur qu'il faille se peiner continuellement pour porter ces messieurs à ce qui leur est avantageux, puisque dans la passion, même qu'ils ont pour la paix, rien ne sauroit en hâter plus une conclusion très-utile et très-glorieuse pour les uns et pour les autres que de bien imprimer dans l'esprit des ennemis que nos intérêts sont inséparables et nos liens indissolubles; et si on ajoutoit à cela de profiter d'une si belle conjoncture comme celle de la foiblesse des ennemis, de l'étonnement de toute la Flandre et du malheur qui les suit visiblement, on verroit en peu de jours les plénipotentiaires d'Espagne à Munster nous offrir des conditions au-delà de ce que la France et MM. les Etats sauroient désirer; et même dans l'avantage des partis qu'on nous feroit, nous trouverions à jamais les sûretés qui sont si nécessaires pour bien établir une

paix à laquelle les ennemis ne condescendent que par force[1]. »

C'était par la médiation de l'Angleterre que l'Espagne cherchait à séparer les États-Généraux de la cause de France; la négociation s'était ouverte à La Haye par milord Goring qui était venu même à Bruxelles pour conférer avec le marquis de Castel-Rodrigo. Mazarin en était informé[2]; si une telle médiation réussissait il n'y avait plus espérance d'un traité

1 1646. Mss. Bibliothèque royale, fonds de Saint-Germain, cot. 703.

2 Le cardinal Mazarin à M. Brasset, ambassadeur à La Haye, 11 janvier 1647 : « Monsieur, je vous dirai que le voyage de milord Goring à Bruxelles n'est qu'une continuation de ses menées et de sa négociation avec le marquis de Castel-Rodrigo. Il lui fait espérer que par le moyen de madame la princesse d'Orange, et des autres amis qu'il a à La Haye, il viendra enfin à bout de l'accommodement qu'il poursuit de MM. les États avec l'Espagne; mais, à vous dire vrai, j'estime qu'il a meilleure opinion qu'il ne devroit de son crédit et de sa capacité, et qu'on pourroit rompre ses mesures. Pour le moins, il est certain qu'il donne tous les avis qu'il peut à nos ennemis, et qu'il ne néglige rien de ce qui peut être à leur avantage. Il se cache plus que de qui que ce soit de la reine d'Angleterre, et sachant la passion qu'elle a pour les intérêts de cet État, il est toujours à lui feindre des prétextes pour déguiser les véritables causes de ses voyages, et lui insinuer que ses soins n'ont d'autre but que le bien de ce royaume. » — Mss. Bibliothèque royale, fonds de Saint-Germain, cot. 703.

commun dans lequel seraient compris les alliés de la France. Ainsi la ligne des intérêts était bien tracée à Munster; l'Espagne voulait une suite de traités qui morcelassent toutes les situations; elle prétendait négocier avec la France, puis avec la Hollande, puis enfin avec la Suède. Ce n'était pas ainsi que Mazarin voyait la question; la paix était une idée populaire, et la reine Anne d'Autriche la souhaitait comme son ministre[1]; mais tous deux voulaient qu'à Munster on discutât collectivement dans un traité public et général où chaque État serait admis à faire valoir ses intérêts. Tous les actes du congrès de Munster indiquent cette différence

1 Anne d'Autriche écrivait au duc d'Enghien : « Mon désir, c'est au milieu de mes prospérités de songer toujours à la paix. C'est pourquoi, sur les ouvertures d'un accommodement qui ont été faites par le duc de Bavière à mon cousin le maréchal de Grammont, je me suis résolue de dépêcher à Munster le sieur de Bergerac pour en donner information à mon cousin le duc de Longueville, et aux comtes d'Avaux et de Servien, et leur mande d'en donner participation aux plénipotentiaires de la couronne de Suède et des autres alliés, en cas qu'ils se trouvent disposés d'entrer en conférence avec ceux de Bavière, et qu'il soit jugé que ce traité particulier sera utile à la cause commune, d'essayer de le conclure aux conditions les plus avantageuses qu'ils pourront obtenir, sans attendre un nouvel ordre, ni sur le traité en général, ni sur aucun des articles qui

dans la manière de suivre les négociations de la part de la France et de l'Espagne, s'accusant réciproquement de mauvaise foi et de lenteur. Quel devait être le résultat naturel et définitif? Que la France et la Suède traiteraient avec l'Empire sans l'Espagne et les États-Généraux; elles laisseraient en dehors ces cabinets, parce que leur situation particulière n'était ni nette ni franche. Ce fut plus tard l'objet du traité du 24 octobre 1648.

pourroient être proposés, laissant à leur capacité le pouvoir d'accepter et conclure, ou de rompre les propositions, m'obligeant en foi et parole de reine de ratifier ce qu'ils auront consenti. J'ajoute à leur dépêche celle-ci, avec ordre de vous l'envoyer par ledit Bergerac, si tant étoit que Dieu permît que le traité réussît, par laquelle je vous prie d'exécuter promptement ce qu'ils vous manderont d'une telle conduite. Il en arrivera deux biens à cette couronne : l'un que les alliés en connoîtront la sincérité, l'autre que ledit duc sera forcé d'avouer que j'aurai apporté ce qui aura pu dépendre de moi pour lui moyenner du repos, et le tirer de l'engagement où il est de faire la guerre à la ruine de sa patrie, des libertés de l'Empire et de sa propre maison » — FONTANIEU, portefeuilles, nos 490, 491.

CHAPITRE LXVIII.

SITUATION DE PARIS. — PREMIÈRE ÉMEUTE.

Exemples de séditions. — Angleterre. — Naples. — Mas-Anielo. — Murmures du peuple de Paris. — Le curé de Saint-Eustache. — Le parlement. — Édits bursaux. — Situation du parlement. — Opinions diverses. — Concessions. — Victoire de Lens. — Enlèvement de Broussel et de Potier de Blanc-Mesnil. — Émotion du peuple. — Actes de l'Hôtel-de-Ville. — Aspect de Paris.

1647 — 1648.

Les opérations militaires avaient un plein succès; on négociait à Munster, et pendant ce temps l'autorité royale et le pouvoir de Mazarin recevaient une forte secousse. Il ne se manifeste dans le monde politique et moral aucun événe-

ment isolé; quand un grand fait éclate il retentit partout; l'histoire éparpillée, les événemens un à un ne s'expliquent pas. On cherche l'origine des révolutions dans de petites intrigues de ruelles, tandis que leurs causes réelles, invariables existent éclatantes autour de soi. Cette année de la Fronde fut marquée par deux immenses mouvemens; et ces mouvemens correspondent en quelque sorte aux deux mobiles qui inspirèrent les troubles de Paris. Le parlement en Angleterre s'était complètement emparé de l'autorité; il avait ses armées, ses chefs, ses victoires, un peuple derrière lui qui applaudissait. Il y avait là Strafford décapité, une reine fugitive sur l'Océan[1], cherchant asile en Hollande; puis

1 J'ai trouvé une lettre autographe très-précieuse d'Henriette-Marie; elle est adressée à Mme de Saint-Georges : « Ma mie Saint-Georges, ce gentilhomme s'en va si bien informé des raisons que j'ai eues de sortir d'Angleterre, que lorsque vous les saurez, vous vous étonnerez que je ne l'aie pas fait plus tôt; car, à moins que de me résoudre à la prison, je ne pouvois pas demeurer. Encore s'il n'y avoit eu que moi à souffrir, je suis si accoutumée aux afflictions que cela eût passé comme le reste; mais leur dessein étoit de me séparer du roi mon seigneur, et ils disoient publiquement qu'une reine n'étoit qu'une sujette, et étoit pour-

cachant son diadème flétri sous les voûtes du vieux Louvre; Charles Ier, vaincu et captif, était près d'être traduit devant les communes. Quel exemple, quel encouragement pour les corps de magistrature en France! Pourquoi, disaient-ils, n'arriverait-on pas à ce degré d'autorité! Le parlement de Paris n'était-il pas aussi antique que les communes d'Angleterre? l'époque n'était-elle pas bien choisie? il y avait une régence, un ministre odieux; le peuple ne seconderait-il pas le parlement? n'y avait-il pas des chefs d'armée tout prêts; le duc de Beaufort ne pouvait-il pas jouer un grand rôle?

Plus loin de France, mais avec autant de

passer par les lois du pays comme les autres; ensuite, ils m'ont accusée publiquement, en disant que j'avois voulu renverser les lois et la religion du royaume, et que c'étoit moi qui avois fait révolter les Irlandais. On a fait venir des témoins pour jurer que cela étoit; enfin, on prétendoit que tant que je demeurerois auprès du roi, l'État seroit en danger, et beaucoup d'autres choses qui seroient trop longues à écrire, telles que venir à ma maison, lorsque j'étois à la chapelle, enfoncer mes portes, menacer de tout tuer...., et cela, j'avoue, ne m'a fait grande peur. Mais il est vrai que d'être sous la tyrannie est une chose qui ne se peut exprimer, et durant ce temps assistée de personne, jugez en quel état j'étois! S'il arrivoit que je vous visse, il y auroit choses qui ne se peuvent écrire, et pires que tout ce qu'on peut penser que je vous dirois. Priez Dieu pour moi, car il n'y a pas une plus misérable créature au monde que

bruit, s'était manifestée une autre révolution. Connaissez-vous la belle rue de Tolède avec ses larges dalles du Vésuve usées par cette immense population à pieds nus qui campe le soir à l'abri des vastes palais de marbre? Dans cette noble rue, non loin du golfe divin, le peuple s'était réuni au cri de nouvelles Vêpres Siciliennes. C'était un dimanche matin, le 7e de juillet 1647; quelques Espagnols avaient pris dispute avec des Napolitains, vieux sang de la patrie; des enfans de lazzaroni avec l'insouciance de cette population mendiante, pénétrèrent dans le palais du vice-roi, et le menacèrent de leur couteau; les gardes firent feu de

moi. Eloignée du roi mon seigneur, de mes enfans, hors de mon pays et sans espérance de retourner sans danger évident, délaissée de tout le monde. Ah! Dieu m'assiste et les bonnes prières de mes amis, parmi lesquels vous êtes, ma mie! Je vous prie de faire mes recommandations à ma mie Vitry, et lui dites que j'ai tant à écrire que j'espère qu'elle m'excusera pour cette fois. Recommandez-moi aux bonnes carmélites de Paris. Si je pouvois, je me souhaiterois bien avec elles; mais je ne sais si cela me sera permis. Je vous assure que c'est la seule chose à quoi je songe avec plaisir. Faites aussi mes recommandations à ma nièce, et croyez que rien ne m'empêchera d'être, ce que je vous ai toujours promis, votre bien bonne amie,

« HENRIETTE-MARIE, reine. »

La Haye, ce 28 mai. — Mss. Béthune, n° 9332 (pièces originales).

leur arquebuse, et au même moment Naples, Capoue, Salerne se soulevèrent en masse. La Sicile également prenait les armes, et les lazzaroni élurent pour leur chef un homme de pêche et de travail qu'on nommait Tomaso Anielo (Thomas l'ânier); ils lui donnèrent le titre de maître-de-camp de tous les gens de guerre. Tomaso Anielo ou Mas Anielo avait pris le pouvoir absolu, une sorte de dictature, et la république napolitaine avait été proclamée[1]. Cette sédition un moment heureuse avait eu un grand retentissement; la *Gazette de France* l'avait longuement racontée; on publiait à Paris le manifeste du peuple de Naples sous la protection de san Gennaro. Le 1er novembre on lisait affiché sur la porte de Notre-Dame, en face du parvis, garni de bourgeois et de métiers, la traduction de ce manifeste, daté du 26 octobre 1647 : « Janvier Aneze, généralissime du très-fidèle peuple de la ville et du royaume de Naples : ayant plu à la bonté divine par l'intercession de la très-glorieuse Vierge des Carmes notre protectrice, de saint

1 Le mot de république se trouve dans le récit publié par la *Gazette de France*, ad ann. 1647-1648.

Janvier et de tous les autres patrons, de mettre au cœur du très-excellent seigneur ambassadeur de France à Rome, de s'employer à ce qu'il plût à Sa Majesté Très-Chrétienne secourir de l'oppression qu'on fait à ce très-fidèle peuple; hier 25 octobre furent apportées des lettres à messire J. L. d'Effiat, ambassadeur de Sadite Majesté vers le peuple de Naples, lequel à peine ayant ouvert le paquet se transporta incontinent dans l'église Notre-Dame-des-Carmes, et lut à haute voix les offres très-importantes que faisoit le marquis de Fontenay, ambassadeur du roi très-chrétien à Rome, et fut acceptée avec grande allégresse la protection de Sa Majesté Très-Chrétienne envers *la république napolitaine*. C'est pourquoi ils font assavoir à tous les barons, officiers petits et grands du très-fidèle peuple de Naples, que dorénavant ils se gardent bien d'obéir au roi d'Espagne, son fils et vice-roi ou autres, sous peine de rebellion contre le très-fidèle peuple de Naples et la couronne de France, leur donnant avis que l'armée de France est de cinquante vaisseaux de haut-bord, et de vingt-quatre galères avec un secours d'un million, outre l'offre du très-excel-

lent Jadée Barberin d'un autre million, ce qui a été accepté par le peuple qui promet vivre chrétiennement sous cette protection, et qui peut dire que ce secours n'est point offert pour se mettre en possession de cette terre, mais par la seule pitié qu'a eue Sa Majesté Très-Chrétienne des souffrances inexprimables du susdit très-fidèle peuple[1]. »

Ces opinions de révolte retentissaient dans le peuple de Paris comme dans la multitude de Naples; quelle différence existait-il? n'avait-il pas ce peuple, ses grandes familles de métiers, ses prolétaires de la garde bourgeoise : le cordonnier Picard pouvait aspirer au rôle de Mas-Anielo. Il était telle race de métiers à Paris, à la place Maubert, aux halles, à Sainte-Geneviève, capable de soulever les populations. Cette idée de la révolte de Naples frappait les Parisiens; on en voit plus d'un témoignage : quand la reine Anne d'Autriche se rendait à Notre-Dame, on avait entendu plusieurs de ces hommes crier à ses oreilles comme une plainte menaçante : « Naples! Naples[2]! » voulant dire

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9366, fol. 109.
2 Notes additionnelles sur le *Journal de Louis XIV*.

sans doute, que si l'on ne faisait pas droit à ses doléances, il saurait bien conquérir son indépendance par la révolte et les barricades. Au moindre refus, cette multitude prenait feu; on l'avait vue dans une récente circonstance; il s'agissait d'élire et de choisir le curé de Saint-Eustache, et tous bourgeois, bonnes femmes s'étaient réunis au cimetière des Innocens pour criailler contre le curé que le Mazarin voulait leur imposer[1]. Un curé, c'était alors l'homme des entrailles du peuple, le protecteur de ses intérêts, comme la paroisse était le symbole de l'agrégation, le type de la patrie, l'unité dans la grande division territoriale. Cette puissance religieuse explique l'autorité morale qu'obtint sur les quartiers Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, archevêque de Paris, esprit ardent qui s'agita dans tous ces événemens populaires. Le cardinal de Retz attribue à sa rouerie, à sa capacité, à ses démarches, une autorité qui n'était point en lui, mais en sa chape d'or, en sa mitre et sa crosse. L'archevêque de Paris, le chef des curés, disposait des

1 Mss. Béthune, vol. cot. 9366.

paroisses et du peuple; l'influence lui arrivait par la seule puissance catholique. Les révélations du cardinal de Retz, ce spirituel caquetage sur les temps où il fut acteur principal, se ressentent plutôt de ses études que de l'intelligence pratique de sa position; dans ses Mémoires il est encore l'auteur de la *Conjuration de Fiesque*, l'écolier de Machiavel, le bel-esprit politique. La Fronde ne fut pas en lui; il ne la fit pas; elle était au cœur du peuple, et ce peuple entraîna son évêque, parce que c'était son chef naturel. Ce n'est pas un seul homme qui fait une révolution quand elle n'est pas dans les esprits, et qu'elle ne germe pas au cœur de tous; et c'est en quoi les Mémoires du cardinal de Retz n'offrent qu'un côté très-imparfait de cette histoire.

Le parlement n'avait pas cessé un moment d'être irrité contre Mazarin; il voulait profiter des circonstances et agrandir son pouvoir : c'est presque toujours l'attitude des corps, lorsqu'après une administration dure et puissante il arrive un gouvernement décousu et sans nerf. Des trois opinions qui divisaient le parlement, deux s'étaient réunies contre le ministère du

cardinal : le tiers parti des *importans* avait passé à l'opposition. Des écrits circulaient de toute nature contre le pouvoir du ministre ; la situation de la régence nécessitait sans cesse de nouveaux impôts ; on créait des charges outre mesure, on multipliait des titres vendus par la cour ; on faisait des conseillers du roi *crieurs de vin*, des contrôleurs de fagots. Le surintendant des finances d'Emery, caractère à expédiens, créait impôt de toutes mains. Il y en eut un surtout qui souleva l'indignation de la bonne population de Paris : toutes les denrées apportées au port ou aux murailles furent frappées d'un droit, peu considérable sans doute, mais pesant déjà sur le menu peuple. On fit aussi des économies dans le paiement des gages des membres des cours souveraines ; il leur en fut retenu quatre années. Vainement l'enfant-roi avait-il paru en son lit de justice ; les cours souveraines répondirent par un arrêt d'union [1], rapprochement du grand conseil, de la cour des aides et de la cour des comptes. C'était une première résistance à l'autorité royale ; l'arrêt

1 Registre du parlement, ad ann. 1648.

d'union était une sorte de moyen légal pour reconquérir les anciennes attributions politiques des parlemens; on revendiqua le droit d'examen, le droit de contrôle du gouvernement. Mazarin céda d'abord; le surintendant d'Emery fut sacrifié aux cris du peuple. On cherchait ainsi à transiger avec le parlement; c'était à l'époque où la tête de Strafford était tombée, où la chambre des communes d'Angleterre se constituait en cour de justice pour suivre le procès de Charles Ier. Il y avait là de quoi effrayer bien des âmes.

Cependant le canon de la victoire de Lens retentissait; Notre-Dame était remplie de parfums, et le *Te Deum* se faisait entendre sous les voûtes saintes. Rien ne donne plus de cœur au pouvoir qu'un de ces succès de batailles qui frappe les imaginations; on cherche alors à en profiter pour oser des coups d'Etat. Le conseil d'Anne d'Autriche n'hésita point, et comme il connaissait les chefs de l'opposition dans le parlement, une lettre de cachet ordonna que les présidens Blanc-Mesnil et Charton, le conseiller Broussel, seraient sur-le-champ arrêtés pour être mis à la disposi-

tion de la reine. Tout à coup la nouvelle se répand de cette mesure de force ; on se groupe, on se dit aux halles comment les braves défenseurs du parlement ont été saisis et brutalement emmenés, la belle résignation de Broussel ; comment le prudent président Charton, fin matou, s'est sauvé, en s'esquivant de rues en rues, de maisons en maisons; et tous bourgeois, femmes du peuple, hommes de métiers s'écriaient : « Les voilà donc consommés ces projets du Mazarin; misérable créature italienne, il faut la traiter comme Concini de Florence. »

Ces bruits parvinrent de bonne heure à l'Hôtel-de-Ville, à MM. du conseil, ainsi qu'il est constaté aux registres de MM. les prevôt et échevins [1]. « Du mercredi 26e d'août 1648, ledit jour, deux heures de relevée, le sieur Rousseau, l'un des quarteniers de ladite ville de Paris,

1 Je répète ici ce que j'ai dit dans la lettre placée en tête du 1er volume de cet ouvrage : il n'existe aucun registre original des actes de la municipalité de Paris, durant les mouvemens populaires de la Fronde; tous furent biffés et lacérés par ordonnance de Louis XIV. Une foule de détails précieux pour l'histoire seraient ainsi perdus, sans la prévoyance laborieuse d'un vieil échevin, frondeur sans doute, qui ne

seroit venu en l'Hôtel-de-Ville, où étoient MM. le prevôt des marchands, les échevins, procureur du roi, greffier et receveur de ladite ville, les avertir que tout étoit en rumeur dans la Cité, son quartier, à cause de l'enlèvement de M. de Broussel, conseiller au parlement, que l'on disoit être fait à la sortie du *Te Deum* par quelques exempts et gardes du roi; ce qui avoit donné une telle alarme audit quartier, que toutes les boutiques étoient fermées et le peuple prêt à prendre les armes, si l'on n'y donnoit promptement ordre, y ayant eu des personnes assez hardies pour sonner le tocsin à l'église de Saint-Landry, et parloient d'en aller autant faire au Palais; qu'il avoit cru de son devoir d'en venir avertir la ville, et que toutes les gardes qu'on avoit envoyées vers l'église Notre-Dame pour faire haie, lorsque le roi est venu audit *Te Deum*, étoient entrées dans le Marché-Neuf à dessein,

craignit pas une infraction aux arrêts royaux. Dans mes recherches aux Archives du royaume, j'ai trouvé la copie qu'il fit à cette époque, de toutes les délibérations de l'Hôtel-de-Ville; rien ne fait mieux connaître l'esprit désordonné de ces jours d'agitations et de révolte. Ce registre, petit in-fol., est coté sous le n° XXXII.

comme l'on dit, de favoriser ledit enlèvement; ce qui auroit donné occasion aux sieurs de la ville d'envoyer diverses personnes, tant au quartier dudit Rousseau qu'ailleurs, pour voir ce qui se passoit, et cependant ont résolu le mandement qui suit, envoyé à tous les quartiers : « De par le prevôt des marchands et échevins de la ville de Paris, capitaine Loison, rassemblez promptement le plus d'archers de la ville que vous pourrez, et venez nous trouver en l'hôtel de ladite ville, pour servir à ce qu'il sera besoin de votre ministère dans l'occasion présente, et n'y faites faute. Donné au bureau de la ville, ce 26 août 1648[1]. » Le même écrit fut communiqué aux autres capitaines. Et comme ceux que MM. de la ville avoient envoyés par les quartiers rapportèrent que tout y étoit en effervescence, et qu'on y voyoit quantité de vagabonds qui ne demandoient qu'à piller, donnant des appréhensions et terreurs paniques dans l'esprit des bourgeois, leur disant qu'il y avoit des gens de guerre, tant de cheval que de pied, qui de-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

voient venir fondre sur eux s'ils n'étoient en état de se défendre, il vint aussi quelques uns desdits bourgeois en l'hôtel de ladite ville, qui firent résoudre le mandement suivant : « De par le prevôt des marchands et échevins de la ville de Paris, sire Jacques Tartarin, quartenier, faites présentement tendre les chaînes qui sont en l'étendue de votre quartiêr, et qu'elles demeurent en cet état jusqu'à nouvel ordre, et n'y faites faute. » Pareil ordre fut envoyé à tous MM. les quarteniers. Mais pour ce que le désordre étoit plus grand en la Cité qu'en autre lieu, l'on avisa d'envoyer un mandement à tous les colonels : « De par le prevôt des marchands et échevins de la ville de Paris, M. Desroches, colonel de la Cité, par l'avis que nous avons qu'il y a quelque émotion populaire dans votre colonelle, nous vous prions de prendre garde et ordonner aux capitaines de la ville de se tenir prêts, afin d'empêcher les désordres qui pourroient arriver, en attendant que nous nous y puissions rendre, si besoin étoit, dont vous nous avertirez, s'il vous plaît, par le porteur. » Et d'autant que celui qui porta ledit mandement auroit dit que l'in-

commodité de M. Desroches l'empêchoit de pouvoir agir, et que le peuple étoit plus échauffé que jamais, et que le désordre s'étoit étendu en divers quartiers, y ayant de certaines gens qui crioient *aux armes!* à dessein d'intimider les bourgeois et trouver l'occasion de piller, il fut avisé d'expédier le mandement suivant à tous les colonels : « Monsieur le colonel, nous vous prions d'envoyer vers tous les capitaines de votre colonelle, à ce qu'ils aient à se tenir prêts au premier ordre qu'ils auront, afin de prévenir l'émotion du peuple que l'on nous a dit être alarmé en quelques endroits de cette ville, et cependant veillez en votre colonelle à ce qu'il ne s'y passe rien de préjudiciable au service du roi, de la ville et du bien public. Fait au bureau de la ville, le 26 août 1648. »

Messieurs de la ville ne pouvant avoir d'archers en suffisance pour ambuler par la ville, prièrent M. le président Fournier, premier échevin, « d'aller au palais royal savoir du roi et de la reine régente quel ordre ils auroient à tenir en cette rencontre, leur dire l'état où étoit la Cité, ce qu'elle avoit fait jus-

qu'alors, et représenter à Leurs Majestés la nécessité qu'il y avoit d'apaiser cette émotion populaire; ce que ledit sieur Fournier accepta volontiers, et s'acquitta dignement de cette commission, encore que ce ne fût pas sans courir risque de sa personne, et rapporta qu'on y étoit très-satisfait du procédé de MM. de la ville, lesquels l'on prioit instamment de faire détendre les chaînes. Et sur ce qu'il dit que les bons bourgeois n'osoient prendre les armes sans un mandement exprès de MM. le prevôt des marchands et échevins, il fut résolu les deux mandemens suivans : « Monsieur le colonel, nous vous prions de faire continuer à tenir les capitaines, officiers et bourgeois de votre colonelle sous les armes, à ce qu'il ne s'y fasse aucune assemblée dans l'étendue de la ville. Vous y veillerez soigneusement, s'il vous plaît; et nous donnerez avis à l'Hôtel-de-Ville de ce qui s'y passera, vous priant n'y vouloir faillir. » « Sire Jacques Tartarin, quartenier, ferez demain matin détendre les chaînes de votre quartier, que vous ne ferez retendre que en cas de nécessité. Or, allez par les boutiques les faire ouvrir, et nous venez rendre raison à

sept heures du matin de tout ce qui se sera passé cette nuit en vos susdits quartiers, et n'y faites faute. — Fait au bureau de la ville, ce 26 août 1643. Pareil envoyé aux autres quarteniers. Ce fait, chacun de MM. le prevôt des marchands et échevins se sont retirés en leurs demeures, sans avoir laissé personne en l'Hôtel-de-Ville [1]. »

L'inquiétude du corps de ville de Paris se révèle par ces délibérations timides; le conseil municipal était la représentation de la bourgeoisie; celle-ci voulait bien résister aux actes de la cour; elle avait ses haines contre le Mazarin, mais elle craignait le pillage, la révolte des basses classes de métiers. Jamais la bourgeoisie n'avait été pour les partis tranchés; la colère du roi, les mesures militaires qui l'accompagnaient excitaient en elle de justes craintes. Elle était dans l'opinion d'une résistance parlementaire; elle avait vu avec douleur l'arrestation de Broussel et du président Blanc-Mesnil; toutefois elle se gardait de favoriser l'émotion qui bouillonnait dans les rues de

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

Paris. Le récit inédit d'un bourgeois qui raconte les premières tentatives de cette journée, est empreint de cet esprit d'inquiétude pour les résultats de l'émeute; c'est un témoin oculaire qui assiste craintif à ce mouvement de place publique; il en recueille les moindres circonstances. Il appartient tout entier à l'école parlementaire un peu sentencieuse, prenant toujours le beau et le noble dans les résistances à l'autorité royale [1]. « Le matin du 26 août, le roi étant sorti de l'église de Notre-Dame, où il avoit assisté au *Te Deum* qui fut chanté pour la bataille de Lens, les compagnies des gardes françaises et suisses demeurèrent sous les armes, suivant l'ordre qu'elles en avoient reçu. En même temps M. de Comminges, lieutenant des gardes de la reine, accompagné de quinze ou seize desdits gardes, alla prendre M. de Broussel, conseiller de la grand'chambre, en sa maison au port Saint-Landry. On remarqua que l'on ne se fia point aux gardes du roi dans cette

1 « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en la sédition arrivée à Paris, le 26 août 1648. » — Bibliothèque royale, manuscrit, n° 5806.

circonstance, et auxquels pourtant cette commission appartenoit. M. de Broussel, qui étoit en grande vénération parmi le peuple, étoit à table, lorsque M. de Comminges se présenta pour l'arrêter. On ne lui donna pas le temps de quitter ses pantoufles pour prendre ses souliers, ni même de se revêtir de son manteau. A peine put-il, au moment où on l'enlevoit, adresser ces paroles à ses enfans : « Mes « enfans, je n'espère pas de vous revoir jamais. « Je vous donne ma bénédiction. Je n'ai pas de « bien, mais je vous lègue un peu d'honneur. « Ayez soin de le conserver.... » En même temps d'autres gardes s'étoient portées à la hâte chez MM. le président de Blanc-Mesnil et Charton, et chez MM. Lainé, Loysel et de La Hanne, conseillers, pour les arrêter; mais ces quatre derniers ne se trouvèrent point en leurs maisons. Aussitôt l'arrestation de M. de Broussel effectuée, les gardes fermèrent la porte de son logis et en prirent la clef, afin d'empêcher qu'aucun des siens ne sortît. Pour lui, on le fit monter dans le carrosse de M. de Comminges, qui partit à toute bride par les rues détournées du quartier Notre-Dame, cherchant

à gagner l'endroit où les gardes étoient sous les armes ; mais le carrosse s'étant rompu, on prit celui de Mme la maréchale d'Effiat qui passoit par-là, après l'en avoir fait descendre, elle et les personnes qui l'accompagnoient. M. de Broussel continua d'être dirigé vers le palais royal. Cependant un petit laquais qui revenoit chez M. de Broussel, au moment que l'on mettoit son maître dans le carrosse, le suivit en criant : « On enlève M. de Broussel ! aux armes ! aux armes, bourgeois ! » A ces cris, les bourgeois et marchands du quartier de l'île du Palais et des rues voisines, ayant fermé leurs boutiques, sortirent pour courir au secours de M. de Broussel ; mais se trouvant en petit nombre à l'endroit où le carrosse s'étoit rompu, et les Suisses du régiment des gardes étant encore en haie, ils ne purent enlever le prisonnier des mains de ceux qui le tenoient. Quelque rapide que fût le trajet de M. de Broussel, il avoit été suivi par la populace, dont les cris eurent bientôt excité une rumeur dans tout Paris. M. le maréchal de La Meilleraye sortant alors du palais royal à la tête de quelques gens d'armes et chevau-légers, s'avança jusqu'au bout du quai des Orfèvres à

l'entrée de la rue Neuve-Saint-Louis, où il trouva le peuple qui mettoit en pièces le carrosse de M. de Comminges, le jetant morceau par morceau dans la rivière. Le maréchal, pour apaiser ce désordre, s'avançant de sa personne, commanda à chacun de se retirer, mais pour toute réponse il fut assailli par les fenêtres d'une grêle de pierres dont une l'atteignit à l'épaule; ce qui le mit dans la nécessité de commander aux Suisses de faire une décharge sur les fenêtres, où une femme et deux hommes furent tués. M. le maréchal de L'Hôpital travailloit de son côté, vers le Pont-Neuf, à faire retirer le peuple, mais il étoit loin de parvenir à calmer la foule qui grossissoit de moment en moment, lorsque se présenta M. le coadjuteur de Paris, en habits pontificaux, lequel s'étant arrêté devant le cheval de bronze, donna la bénédiction au peuple. Mais comme on lui crioit de toute part que l'on vouloit M. de Broussel, le protecteur du peuple, et que lui coadjuteur devoit l'aller redemander à la reine, le cardinal le fit sur l'heure même, accompagné des maréchaux de La Meilleraye et de L'Hôpital qui s'en retournèrent avec lui au palais royal.

A peine le prélat avoit-il ouvert la bouche pour faire cette supplication à la reine, et lui représenter l'état de la ville, que cette princesse lui rit au nez, en lui disant : « Vous n'êtes pas guerrier, M. le coadjuteur; vous tremblez pour peu de chose; croyez-moi, allez vous reposer... » A ce moment les chaînes furent tendues dans toutes les avenues du Palais, où nombre de bourgeois allèrent chez M. le premier président pour qu'il fît en sorte que M. de Broussel et les autres prisonniers fussent rendus; ce qu'il promit. Puis, la populace, armée de toute sorte, obligeoit les bourgeois d'alentour à se tenir sur leurs portes, les armes à la main, rompant les vitres et les portes de ceux qui se refusoient de le faire. Une seconde sortie que fit M. de La Meilleraye, du palais royal, ayant été de peu de résultat, des maçons et autres canailles se portèrent au logis de M. Catalan, reconnu pour un partisan zélé, avec l'intention de le forcer et de le piller; mais ils furent repoussés. Cependant M. de Broussel, ainsi que le croyoit le peuple, n'avoit point été déposé au palais royal. En sortant de Paris, il fut conduit d'abord au château de Madrid, où

M. de Comminges, qui le traita toujours avec beaucoup d'égards, le fit reposer, et lui fit donner un manteau, parce qu'il commençoit à sentir le froid. On le mena ensuite à Saint-Germain-en-Laye où il coucha. La reine d'Angleterre eut la curiosité de le voir, et l'entretint pendant deux heures. Le lendemain on lui fit prendre la traverse et on le conduisit au Mesnil, où M. de Comminges devoit attendre les ordres pour le transférer à Sédan ou au mont Saint-Michel[1]. »

Cette première journée n'eut donc rien de décidé encore; ce fut un tumulte sans chefs. La multitude prend ainsi feu souvent sans réflexions; ce n'est que quelques instans plus tard qu'elle organise ce qu'elle a conçu dans l'ébullition de ses colères. Cette journée avait été seulement un choc entre la populace et les gardes: l'avantage n'avait pas été pour la troupe; elle avait été forcée à la retraite; le maréchal de La Meilleraye était repoussé jusqu'au faubourg Saint-Germain. La nuit devait être inquié-

1 « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en la sédition arrivée à Paris le 26 août 1648. » — Bibliot. royale, Mss cot. n° 9806.

tante; des chefs allaient prendre la direction de cette première émeute; la lutte serait sanglante au lever du soleil. La reine d'Angleterre semblait en avoir le pressentiment dans une conversation avec Broussel au château de Madrid. « C'est ainsi, avait-elle dit, que l'émeute commença dans la Grande-Bretagne, et depuis, vous savez ce qu'elle est devenue. » Le vieux parlementaire avait souri à ce propos, qu'il acceptait sans doute comme une espérance. Henriette avait vu les émeutes à Londres, la rebellion du parlement, les flots de peuples soulevés, la royauté humiliée devant les sujets, et plus d'une triste pensée durent agiter son esprit!

CHAPITRE LXIX.

JOURNÉE DU 27 AOUT.

Préparatifs du peuple dans la lutte. — Barricades. — Le coadjuteur. — Le président Molé. — Attitude des troupes. — Attaque. — Mesures de l'Hôtel-de-Ville. — Intervention du parlement. — Rappel de Broussel et de Blanc-Mesnil. — Difficulté pour calmer les halles.

1648.

La nuit du 26 au 27 fut tout entière consacrée à la construction des barricades; c'était une vieille tradition pour les Parisiens, leur moyen instinctif de défense que cette jetée de chaînes et de tonneaux appelée *barricades*.

Sous Henri III elles avaient cerné le Louvre et contraint les gardes suisses à mettre bas les armes[1]; plus d'un vieux bourgeois de Paris avait vu enfant, ces tonneaux pleins de terre, sortes de gabions maintenus par les chaînes qui tenaient d'un coin de rue à l'autre. Toute la nuit fut donc occupée à pratiquer des retranchemens pour que le peuple pût se mettre à l'abri du feu des mousquetaires; douze cents barricades furent élevées sur un très-vaste plan, et le lendemain, à la pointe du jour, les métiers purent voir toute l'étendue de leur ouvrage. Une gravure contemporaine représente la première barricade : on reconnaît la porte Saint-Antoine, la place de la Bastille, et les hautes tours de la forteresse sur la gauche. Les chaînes sont tendues dans tout le développement de l'esplanade, et dans le fond sous la porte elle-même, d'autres chaînes paraissent également tendues, et attachées d'une borne à l'autre. A gauche et à droite sur le premier plan deux troupes, l'une d'arquebusiers, l'autre de piquiers qui débouchent sur la place, prêtes

1 Voir mon *Histoire de la Réforme et de la Ligue*, t. IV.

à attaquer les barricades. Ces barricades sont composées de tonneaux et de hauts paniers, en forme de *gabions*, remplis de terre et de pierres; les paniers sont rangés côte à côte derrière les chaînes, de manière à présenter une sorte de retranchement. Quelques frondeurs, sans doute les sentinelles avancées, escarmouchent sur la place, retranchés eux-mêmes à l'abri des tonneaux qu'ils font rouler et marcher avec eux. Derrière les barricades on voit paraître quatre forts détachemens bourgeois prêts à défendre les mobiles remparts improvisés par le peuple[1].

Le cardinal de Retz se vante encore d'avoir été le principal promoteur de cette merveilleuse construction, vieux moyen de défense pour Paris; il en donna, dit-il, le plan. Le peuple n'avait pas besoin de M. de Gondy pour faire les barricades du 27 août 1648, pas plus que dans les journées de 1588 il n'eut besoin de M. de Guise pour enlacer le Louvre de chaînes, de tonneaux vides comme aux travaux d'un siége. Ce fut son propre in-

1 Bibliothèque du roi, cabinet des estampes, collection de l'*Histoire de France* (règne de Louis XIV).

stinct, les traditions de révolte, l'indignation générale qu'excita l'arrestation des braves conseillers, et, puisqu'il faut le dire, le parlement lui-même. On a exalté la conduite des parlementaires et du président Molé dans la chaude journée qui se préparait. Le parlement voulait la résistance sans sédition, comme si, dans les momens d'effervescence, l'un de ces faits pouvait se séparer de l'autre! Il y a des hommes qui par leurs principes font l'émeute, et quand l'émeute est née, ils en sont tout inquiets; ils ne comprennent pas comment le peuple s'est mis en émotion; esprits brouillons à demi qui se posent importans, minent l'autorité, et lorsqu'elle est anéantie, s'étonnent des malheurs qui accompagnent l'anarchie. Le président Molé, caractère chaleureusement parlementaire, fut un mélange de popularité et de dévouement, de légalité et de résistance; sa vie appartenait tout entière à la cour qu'il présidait; il voulait la placer haut dans les destinées de l'État, se créer l'arbitre politique des différens entre la multitude et la royauté. Il fallait le voir avec sa belle tête chenue, sa barbe longue jusqu'à la ceinture, marque de

la virilité d'âme et de corps. C'était un magistrat d'esprit piquant et saccadé, barre de fer dans ses résolutions, d'une imagination impétueuse; sa conversation était mordante, satirique; quand il s'emportait, ses yeux brillans comme deux escarboucles s'agitaient sous leur touffe de sourcils gris; il saisissait sa barbe de ses deux mains en signe de colère, et les chefs du peuple qui le savaient ne manquèrent pas de lui tirer cette barbe comme insulte aux jours d'émeute et de rebellion. Le président Mathieu Molé était le meneur du parti parlementaire avec toutes ses formules de législation, comme le cardinal de Retz était la tête du clergé de Paris, de ces curés si puissans sur la multitude; l'un et l'autre étaient ainsi les deux grandes forces de la population; le cardinal de Retz représentait le bas peuple, les métiers et les halles, dont les fibres étaient si puissamment agitées encore par les pensées catholiques; le président Mathieu Molé, comme chef du parlement, correspondait surtout à la bourgeoisie, aux gens de lois, à la basoche, classe nombreuse, sorte de tiers parti modéré dans la société. Ceci expli-

que toute la différence des deux positions; le cardinal de Retz, homme d'esprit, sautillant, passionné, paraissant au milieu du peuple, caressé par lui comme le fut plus tard le duc de Beaufort, payant de sa personne dans les émotions de la multitude. Mathieu Molé, au contraire, avec sa raideur, ne plaisait point aux Parisiens; il en était respecté; on saluait cette belle tête d'apôtre, telle que les créait Raphaël. Mathieu Molé appartenait surtout aux termes moyens, aux systèmes de transaction, idées complexes et modérées que la multitude ne comprend pas dans ses jours de passions.

Les forces militaires de Paris étaient sous le commandement du maréchal de La Meilleraye; elles se composaient des gardes suisses et françaises. Les Suisses, en butte aux sarcasmes et à la haine du peuple à cause de leur langue inconnue, de leur ivrognerie allemande et de la facilité qu'ils mettaient, ces durs compères, à frapper de leur hallebarde, ouvriers et enfans du peuple, chez les taverniers et cervoisiers. Les gardes françaises, plus familières avec Paris, avaient précisément contracté une mollesse, un laisser-aller favorable à la sédi-

tion; ces gardes avaient tous dans les quartiers de la cité, filles de joie pour leur mie; ils hantaient les étaux des marchands, les boutiques de métiers; on connaissait partout les braves *Va-de-bon-cœur*, *la Giroflée*, avec leurs belles moustaches, leurs baudriers, leurs habits et leur mousquet. Quand la sédition était chaude, on devait espérer vainement que ces gardes, si intimes avec le peuple, tirassent fortement sur les ouvriers, leurs parens, leurs amis, avec lesquels la veille ils avaient bu cervoise, bière et vin nouveau. Aussi quelques jours avant les barricades, selon M. Talon, les soldats des gardes françaises disaient tout haut « qu'ils ne combattroient pas contre les bourgeois, et que plutôt ils mettroient les armes bas. »

C'était bien autre chose encore quant aux archers du guet : oh, qu'il était bien connu à Paris, le guet! et M. le chevalier son chef, luttant avec les écoliers la nuit, lorsqu'ils sortaient en tapinois de l'université pour folâtrer avec les dames des rues du Bac, de Sèvres ou de la Planche, franchissant les portes du faubourg Saint-Germain avec la finesse du chat de

Mlle de Montpensier, si renommé en toute sa paroisse : on ne parlait que des jolis airs du chevalier du guet, des fifres, tambours et cymbales qui égayaient toutes les fêtes bourgeoises par les plus agréables fanfares. Le guet ne devait point faire feu sur ses joyeux compagnons des ballets et de la danse au village de Vaugirard, lieu fameux pour les bonnes oies pendant à la ramée de vingt hôtelleries comme enseigne attrayante. Il y avait encore la garde bourgeoise; mais la cour pouvait-elle compter sur elle? La garde bourgeoise ne dépendait que de l'Hôtel-de-Ville, de MM. les prevôt et échevins; elle était divisée en colonelles, toutes sous le commandement d'un parlementaire ou d'un bourgeois recommandable, venant rendre compte de ses moindres actes à l'Hôtel-de-Ville sur les mandemens de MM. les échevins. Cette garde protégeait l'ordre, les boutiques du pillage, mais elle ne devait point soutenir les mesures de l'autorité royale quand elles tendaient vers le pouvoir absolu et ministériel. La garde bourgeoise devait rester médiatrice armée dans l'engagement populaire qui se préparait; la journée serait ardente, et plus d'un contemporain la redit pas-

sionnément, car il faut faire la part, dans les récits de cette époque, de cette jalousie bourgeoise et parlementaire qui poursuit tous les actes de l'autorité royale : « La nuit fut calme [1]; mais le lendemain, comme les bourgeois avaient reçu de MM. de la ville et des quarteniers l'ordre de se tenir sous les armes, ils furent les premiers à s'ameuter. Et en effet, M. le chancelier, allant à six heures du matin au Palais, accompagné de M. l'évêque de Meaux son frère, et de Mme de Sully sa fille, il ne put traverser le quai des Orfèvres, et fut contraint de passer par celui des Augustins. Arrivé là il fut accueilli par les huées et les injures de la foule, au point qu'il fut obligé de se retirer dans l'hôtel de Luynes. Son cocher se sauva à toute bride avec la voiture vers le faubourg Saint-Germain. Le peuple ne s'en tint pas là. L'hôtel de Luynes fut entouré, et les portes en ayant été enfoncées, le populaire furieux se précipita dans les appartemens pour y chercher le chancelier. Le bonheur voulut

1 Ce récit manuscrit faisait autrefois partie de la bibliothèque de la Sorbonne; il se trouve maintenant à la Biblioth. royale, sous le n° 1206, comparez au n° 300 (supplém. franç.).

que dans la chambre où il se trouvait il y eût trois bouges, deux desquels furent ouverts. Ce fut un miracle que l'on n'ouvrît pas le troisième, dans lequel il était caché. Pour lui, prêt à mourir, il s'était confessé et avait reçu l'absolution de l'évêque de Meaux, qui y était aussi avec Mme de Sully sa fille. Une demoiselle du logis, qui avait les clefs, oublia par une feinte négligence d'ouvrir ce troisième bouge, et fit si bien par ses paroles que l'on ne se douta qu'ils y fussent renfermés. Enfin M. le baron de Veillat et M. de Roquetaillade étant survenus avec un bon nombre de gardes, dégagèrent l'hôtel de Luynes, et le chancelier put être amené à pied jusqu'au Pont-Neuf. M. de la Meilleraye était là, prêt à leur donner main forte. M. le chancelier monta alors dans le carrosse du lieutenant civil, son parent, pour se rendre au Palais. Mais au moment où l'on abordait l'avenue du pont, les femmes du peuple firent un si grand vacarme, jetant des pierres sur le carrosse, que l'on fut obligé d'user des armes à feu, et de part et d'autre il y eut bon nombre de morts, tandis que tous les meubles du bas de l'hôtel

de Luynes et du premier étage étaient pillés. Alors on commença à faire des barricades sur toutes les avenues de l'île du Palais et du Pont-Neuf, dont le peuple s'empara. Les Suisses venus de la porte de Nesle au secours de M. le chancelier, furent vivement repoussés devant l'hôtel de Nevers, où ils laissèrent quelques morts, parmi lesquels un de leurs officiers. A la première nouvelle de ce tumulte, le parlement s'étant assemblé, résolut d'aller au palais royal représenter à la reine l'état dans lequel était la ville, et la prier d'y vouloir remédier en donnant la liberté à leurs confrères prisonniers. S'étant donc rendus en robes et en bonnets au palais royal, et M. le premier président ayant commencé sa harangue, la reine l'interrompit aigrement, en disant : « Je n'en ferai rien ; j'en ai délibéré avec mon conseil, et c'est à vous-mêmes, messieurs, à remédier au désordre dont vous êtes la cause... — Mais, madame, répondit le président de Mesmes, les choses ont bien changé de face, et il est à craindre que la violence n'obtienne ce que Votre Majesté refuse... — C'est ce que nous verrons, dit la reine. » Et quand

ils tournèrent le dos, Anne d'Autriche dit à voix haute : « Allez, Messieurs, allez, le roi saura faire un jour la différence des gens de bien d'avec les ruineurs de sa couronne[1]. » — « Tout est perdu », dirent d'une commune voix MM. du parlement en se retirant. Le cardinal Mazarin, un peu déconcerté, prit M. le premier président par la main, et le chancelier M. le président de Mesmes, et ils entrèrent dans un cabinet avec la reine et les présidens à mortier. Après un quart d'heure de conférence, le premier président vint dire à MM. ses confrères que la reine accordait enfin ce qu'ils demandaient, à condition que le parlement renoncerait à son union ; qu'il ne toucherait à la déclaration du roi, et donnerait à Sa Majesté, avec la promesse de ne plus se mêler des affaires du conseil, un acte de nullité de toutes les procédures faites depuis leurs assemblées. Ils répondirent qu'ils en délibéreraient au Palais, et sortirent en effet. Il était une heure après midi. Mais comme ils arrivèrent à la Croix du Tiroir, on ne voulut point leur laisser franchir une barricade qui était en cet endroit. En vain

1 Mss. du roi, n° 300, supplément français.

le premier président fit observer que la reine avait promis l'élargissement des prisonniers, les métiers répondirent qu'ils ne se laissaient point amuser par de telles raisons, et que le parlement eût à ramener M. de Broussel, ou qu'il n'irait pas plus loin. Joignant alors les voies de fait aux paroles, plusieurs se jetèrent sur le premier président avec de furieuses menaces, jusqu'à lui appuyer les mousquetons et hallebardes sur la poitrine, et à lui vouloir prendre la barbette. « Il faut le retenir, criaient quelques uns, jusqu'à ce qu'on nous ait rendu M. de Broussel! Retourne, dirent quelques mutins, et rapporte à Madame la régente que si dans deux heures nous n'avons M. de Broussel, cent mille gens de métiers iront lui requérir d'autre manière, et que le Mazarin passera un mauvais quart d'heure[1]. » Fort heureusement pour M. le premier président que M. de Mesmes ayant pris fortement la parole, remontra aux bourgeois leur aveugle ingratitude. Est-ce ainsi qu'ils traitaient celui qui venait de plaider si chaudement la cause de M. de Broussel au-

1 Mss. du roi, n° 300, supplément français.

près de la reine? « Et d'ailleurs, ajouta-t-il, le parlement ne peut rien faire sans son chef. » La fougue du peuple s'étant un peu apaisée par ces paroles, MM. les présidens retournèrent sur leurs pas, et arrivèrent derechef au palais royal. Pendant ce trajet quelques uns d'entre eux, que l'appréhension d'un nouveau danger intimida par trop, se sauvèrent dans les maisons de la rue Saint-Honoré, et de là chez eux, après avoir pris des manteaux courts. Tout en arrivant, le premier président s'adressant à la reine, lui dit : « On a sans doute dissimulé à Votre Majesté l'état de fermentation où se trouve la ville, lequel est des plus grave. Il faut sans plus tarder donner quelque satisfaction au peuple; Votre Majesté doit nous en croire sur parole; et pour mon compte, après le péril que j'ai couru, je ne sortirai plus de ce palais que cette satisfaction n'ait été accordée. » On se mit donc à délibérer, et pendant la conférence, on entendit dire à M. le président de Mesmes, qui, appuyé sur une fenêtre, regardait le roi qui jouait dans la basse-cour : « Pendant que cet enfant joue là-bas, il perd une couronne !.. » En même temps

on fit porter quelques confitures à MM. du parlement, la plupart d'entre eux étant encore à jeûn, et ils mangèrent maigrement.

La reine d'Angleterre arrivant sur ces entrefaites, dit à la régente que les désordres à Londres avaient ainsi commencé, et qu'elle devait y remédier aussitôt et par la douceur. Frappée de ces paroles, Anne d'Autriche réunit son conseil pour donner satisfaction à MM. du parlement. Assemblés dans le palais royal même, ceux-ci, malgré l'opposition de plus de quarante conseillers qui s'obstinaient à ne vouloir opiner qu'au Palais, rendirent aussitôt un arrêt pour le retour et rappel des conseillers emprisonnés ou exilés par les ordres du roi, arrêt qui devait recevoir sur-le-champ son exécution. A cet effet une lettre de cachet signée par la reine ayant été remise à M. Boucherat, maître des requêtes et neveu de M. de Broussel, pour aller quérir son oncle, il partit aussitôt dans un carrosse du roi. En passant le long des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec jusqu'au bout du Pont-Neuf, il faisait voir cette lettre de cachet à tous les bourgeois, ce qui les contenta pour

le moment. Quant à MM. du parlement, ils se retirèrent marchant en corps, et sans trop de huées, jusqu'à la maison de M. le premier président, où ils se mirent tous à délibérer sur les affaires[1]. Aussitôt après leur départ, le cardinal Mazarin, désirant savoir l'état réel où étaient les choses, prit un habit gris, des bottes de campagne et une perruque, et sortit par la grande porte du palais royal, accompagné seulement de deux valets de chambre. Il fut fort heureux de n'être reconnu de personne. Deux cents chevaux environ restèrent sellés, depuis le matin du 27 août jusqu'au 28 à midi. C'étaient des gardes-du-corps, des gendarmes, et en outre tous les chevau-légers, que devait commander le comte d'Harcourt, dans le cas où les choses venant à l'extrémité, il eût fallu mettre en sûreté la personne du roi, la reine et les ministres. Les soldats qui étaient demeurés sous les armes pendant toute la nuit précédente, devant le palais royal, s'étant emparés de la porte Saint-Honoré et des avenues du Louvre et du Pont-Rouge, demeurèrent toute la nuit

1 Biblioth. royale, Mss. cot. n° 300, supplément français.

dans leur position. Le peuple de son côté eut soin de bien garder toutes les barricades et de se tenir en armes, d'autant que l'on avait appris l'arrivée de 350 chevaux qui étaient à Etampes. Le bruit s'étant même répandu que cette cavalerie devait emmener le roi et l'escorter jusqu'à Compiègne ou à Tours, toutes les portes de l'université furent aussitôt fermées; on fit de nouvelles barricades pour empêcher cette troupe d'aborder, on posa des sentinelles jusque dans la campagne, et les maisons furent pour la plupart munies de pierres et des pavés des rues. Sur les six heures du soir, M. de Longueville sortit du palais royal pour aller chez M. le coadjuteur de Paris; mais comme il revenait vers neuf heures, et qu'il traversait la rivière en bateau, sa voiture ne pouvant franchir les barricades, les torches et flambeaux que portait sa barque, donnèrent l'alarme aux bourgeois du Marché-Neuf, auprès duquel il aborda. On l'avait pris en effet pour le maréchal de La Meilleraye. Dans cette opinion, les bourgeois l'entourèrent à son débarquement; mais l'ayant reconnu, ils ne lui firent aucun mal; ils s'offrirent même à l'escorter,

lui disant qu'ils savaient bien quelles étaient ses bonnes intentions pour le public. Ce prince étant arrivé chez lui avoua qu'il avait couru de grands dangers, et dit qu'on avait pensé lui brûler la moustache, à l'entrée du Marché-Neuf, chacun lui mettant le flambeau sous le nez pour le reconnaître. Sur les dix heures du même soir, M. le président de Blanc-Mesnil était rendu chez lui. Le 28 août M. de Broussel, que son neveu était allé quérir au Mesnil, arriva dans le carrosse du roi, à dix heures du matin. Il entra par la porte Saint-Denis et vint tourner à Saint-Innocent, à la rue de la Ferronerie, passa à la Croix du Tiroir, sur le Pont-Neuf, sur le pont Saint-Michel, au Marché-Neuf, et alla descendre chez lui. Le peuple le reçut partout avec des démonstrations de joie qui ne sont pas imaginables. Il fut salué d'un nombre infini de mousquetades, chacun ayant déchargé ses armes à mesure qu'il passait. Pour lui, il était à la portière du carrosse, pleurant à chaudes larmes, tandis que chacun se précipitait à sa rencontre, heureux de pouvoir l'embrasser, ou seulement de pouvoir toucher sa main. Lorsqu'il arrivait à une barricade, tout

le monde mettait la main à l'œuvre pour la renverser et lui ouvrir un passage. Pendant ce temps, M. de Broussel ne cessait de recommander à tout le monde de bien servir le roi, et ses recommandations redoublaient les cris de *vive notre protecteur! vive M. de Broussel! vive le roi! vive le parlement!* Enfin la réjouissance occasionée par son retour fut universelle ; jamais pareils hommages et honneurs n'avaient été rendus à un homme. Comme il descendit chez lui, les bourgeois voulaient placer un corps-de-garde à sa porte, ce qu'il ne voulut point souffrir. Puis ayant déjeûné promptement, il prit sa robe et ses souliers pour se rendre au parlement. Il y fut accompagné par le greffier, M. Guyet, et quatre huissiers que MM. du parlement lui avaient envoyés pour le prier de s'y rendre. Les rues étaient gardées d'un grand nombre de bourgeois en armes qui réitérèrent leurs cris et salves de mousqueterie, et lui firent faire place jusqu'au Palais, où il fut reçu par le bailli dudit Palais et complimenté par toutes les cours. Sur un avis qu'ouvrit M. de Broussel, il fut ordonné, les chambres assemblées, que toutes les barri-

cades seraient abattues, et que chacun poserait les armes[1].

Tel fut Paris dans cette journée de grande émotion; elle avait été chaude, et en définitive le peuple était maître des résolutions royales; on lui avait cédé ce qu'il demandait avec tant d'ardeur, la mise en liberté de ses conseillers; le parlement n'avait fait qu'obéir aux intimations de la foule émue; le cardinal de Retz avait protégé tout à la fois la cour du Louvre et celle du Palais de Justice; les basses classes avaient pris la domination sur la bourgeoisie, les quarteniers même sur l'Hôtel-de-Ville. Comme dans la première journée, on voit cet Hôtel-de-Ville inquiet, en permanence à la pointe du jour, consigner sur ses registres les moindres incidens : « Le jeudi 27 août, y est-il dit[2], à cinq heures du matin, MM. le prevôt des marchands, échevins, procureur du roi, s'étant rendus en l'Hôtel-de-Ville, auroient envoyé chercher les quarteniers de Paris pour savoir ce qui s'y étoit passé, en quelle posture

1 Mss. de la Bibliothèque, cot. n° 1206.

2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, petit in-fol. cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

était le peuple, n'ayant rien appris qu'une suite de mutineries; ce qui leur fut confirmé par les quarteniers, qui vinrent rendre raison de ce qu'ils avoient voulu faire pour l'exécution des mandemens précédens, lesquels ordonnoient d'ôter les chaînes, à quoi le peuple avait vivement résisté. Il n'avait voulu laisser abattre les chaînes, ni ouvrir les boutiques; il avait fait des barricades en plusieurs endroits, ayant été si hardi que de courir sur M. le chancelier qui alloit au parlement, le contraindre de prendre un autre chemin, même de se sauver dans l'hôtel de Luynes, où ces mutins entrèrent de force, à dessein de le maltraiter. Il avait fallu le retirer de leurs mains armées, à quoi M. le maréchal de La Meilleraye fut employé avec quelques troupes, lesquelles eurent assez de peine de se garantir de la foule du peuple, qui tua le sieur Picault, lieutenant du grand prevôt, près dudit sieur chancelier; ce qui fut cause que le conseil de ladite ville expédia à MM. les colonels les mandemens qui suivent : « M. le président Aubry, plaise vous trouver et venir présentement à l'hôtel de cette ville pour aviser à ce qu'il est à propos de faire sur l'état

présent des affaires, vous priant n'y vouloir faillir. Et au bas était écrit : Le prevôt des marchands, et échevins de la ville de Paris, tous vôtres. » Pareil ordre fut envoyé à tous MM. les conseillers de ville. Convocation des colonels pour ce jour, à l'heure de relevée. En conséquence desquels mandemens se seroient trouvés au bureau de la ville, MM. de Santeuil, Gaigny Levieux, Le Conte, Cottart, Desnotes, Joubert, de Faverolles, Barillon, Baudequin, Tronchot, conseillers de ladite ville, auxquels M. le prevôt des marchands auroit représenté l'état présent des affaires et ce qu'ils avoient fait jusqu'ici pour empêcher les désordres qui étoient parmi le peuple, l'effet qui s'en étoit suivi dans quelques quartiers, le peu d'obéissance dans les autres; qu'ils étoient mandés pour aviser avec eux ce qu'il y auroit à faire. Après s'être longuement entretenus, il a été avisé d'en demeurer à ce qui avoit été fait, jusqu'à ce qu'on eût appris ce qui se seroit passé au palais royal, où le parlement étoit allé en corps et avec résolution de donner arrêt sur la réponse qui leur seroit faite, avant que la cour se séparât. Et ledit jour de relevée se trouvè-

rent en l'Hôtel-de-Ville, MM. d'Estampes, de Lamoignon, Miron, Scarron, de Vauve et de Montauron, colonel de ladite ville, M. Marescot, lieutenant-colonel de M. de Chastignonville, etc., etc.[1] Le prevôt des marchands dit qu'il les avoit fait appeler pour savoir de leurs bouches ce qui s'étoit passé en leurs colonelles depuis vingt-quatre heures, et pour empêcher les fâcheuses conséquences qui pourroient arriver de ces désordres. Là-dessus un de ces MM. les colonels, qui s'étoit trouvé jusqu'à deux heures au palais royal, leur fit un ample récit de tout ce qui s'étoit passé, et qu'après les remontrances faites à la reine par la cour du parlement, à plusieurs reprises, il s'y étoit proposé un accommodement qui étoit de faire revenir les exilés, pourvu que la cour cessât de s'assembler; que MM. du parlement avoient fait refus d'en délibérer sur-le-champ, et étoient sortis pour s'en retourner au palais à cet effet; mais que le peuple les avoit obligés à retourner comme ils avoient fait audit palais royal, dans la grande galerie duquel ils étoient entrés

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. nº XXXII, aux Archives du royaume.

pour faire ladite délibération, de laquelle on espéroit un grand effet[1]. Après cette relation ouïe, il a été résolu par MM. le prevôt des marchands et échevins de la ville de donner divers ordres par nouveau mandement, lequel seroit envoyé auxdits sieurs colonels, après que les prevôt et échevins auroient su ce qui auroit été arrêté au palais royal avec MM. du parlement, et que cependant MM. les colonels se promèneroient avec leurs capitaines dans l'étendue de leur colonelle, pour empêcher les désordres et inviter les marchands à ouvrir leurs boutiques. Après laquelle résolution chacun s'étant retiré, MM. de la ville, sur les cinq heures du soir, tous à cheval, ayant vingt archers devant et derrière eux, avec quatre de leurs sergens, furent par la rue de la Vannerie jusqu'au *grand Châtelet*, de la Tour au long de la rue *Saint-Denis*, entrèrent dans la rue de *la Ferronerie*, revinrent par celle *Aubry-Boucher*, descendirent par la rue Neuve-Saint-Médéric en celle *de Sainte-Croix*, et par la rue *Bourtibourg*, passèrent au travers

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux archives du royaume.

du cimetière *Saint-Jean*, furent à la rue *Saint-Antoine*, revinrent par la rue Geoffroy-l'Asnier, par-dessus les quais de la ville en l'Hôtel-de-Ville. Pendant laquelle course ils firent leur possible d'ôter au peuple tous les ombrages qu'on lui avoit mis dans l'esprit, et dont il s'expliquoit volontiers avec beaucoup de chaleur; l'émotion fut néanmoins un peu ralentie en quelques endroits. Et de fait, MM. de la ville ayant pris la résolution d'aller au palais royal pour s'éclairer sur tous les bruits et donner compte à la reine de tout ce qui se passoit, ils y furent en carrosse sur les huit heures du soir, virent en premier lieu M. le cardinal Mazarin, puis la reine, et ensuite le maréchal de Villeroy qui leur dirent ce qui s'étoit passé avec MM. du parlement; les exilés devaient retourner le lendemain, et prièrent MM. de la ville de faire ôter leurs barricades et abattre leurs chaînes, et de suite ouvrir les boutiques, pour que les bourgeois fussent employés à leurs occupations et travail ordinaire; MM. de la ville promirent de ce faire à leur possible. Et de fait, étant retournés en l'Hôtel-de-Ville, ils résolurent de publier les mandemens qui

suivent : « De par le prevôt des marchands et échevins, etc., M. le colonel, vous donnerez avis aux officiers et bourgeois de votre colonelle que toutes choses sont pacifiées, ainsi que nous avons appris de la bouche de la reine. C'est pourquoi il n'est plus nécessaire de tenir personne sous les armes, ni de continuer les corps-de-garde que nous vous prions de faire lever dans l'étendue de votre colonelle, et faire en sorte que les boutiques soient ouvertes demain matin, et les chaînes détendues sans aucune difficulté, et de nous donner avis de ce qui se passera. Fait au bureau de la ville, le 27 août 1648. » Pareil ordre fut envoyé à tous MM. les colonels, à tous les quarteniers, afin qu'ils le lussent aux halles[1]. »

L'inquiétude de la bourgeoisie de Paris est, on le voit, à son comble; elle est placée entre la crainte que lui inspire le peuple et les méfiances que les mesures de la cour lui suggèrent; elle ne veut pas s'abandonner à Mazarin, mais elle craint aussi ces barricades derrière lesquelles se cachent larrons et pillards. C'est

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, petit in-fol. cot. nº XXXII, aux Archives du royaume.

un peu l'alternative qui reste aux bourgeois après la rebellion de la cité; presque toujours ils prêtent aide à la première émotion des masses, et quand ils l'ont faite, ils en ont peur; ils se hâtent de la réprimer sans pitié et sans entrailles pour le peuple, que souvent ils ont égaré par des mécontentemens jaloux et tracassiers. Pendant ce temps, M. de Broussel arrivait en effet dans la bonne ville de Paris, et se rendait en son modeste logis. Jamais semblable triomphe! on faisait circuler sur lui les plus beaux dires, les plus merveilleux rapports : « Une remarque à faire, et qui honore la probité de M. de Broussel, dit un parlementaire, c'est qu'à l'âge de soixante-quatorze ans, il n'avoit que quatre mille livres de rentes, et n'avoit eu de carrosse en sa propriété. Ses cinq enfans, héritiers seulement de ses vertus et de sa fermeté, furent toujours les premiers à l'encourager à dire librement sa façon de penser en faveur du peuple, suivant les inspirations de sa conscience. Son caractère étoit en si haute vénération, que les bourgeois proposèrent, comme autrefois les Romains pour les filles de Scipion, de doter chacune de ses trois filles, le jour de leur

mariage, par un magnifique présent de noces. Un autre habitant de Paris demanda en mariage deux des filles de M. de Broussel, pour les deux fils qu'il avoit lui-même, et à chacun desquels il promettoit cent mille écus : « Les enfans de M. de Broussel, disoit-il, n'ont pas besoin d'autre dot que l'avantage d'être nés d'un tel vertueux père[1]!..... »

Ces enthousiasmes se rencontrent uniformément dans les grandes émotions publiques; les idoles du peuple reçoivent des remercîmens et des dotations; les vieilles idées de Rome civique se rajeunissent pour couronner leur front. On vote des récompenses publiques, on dote les filles, on accorde de glorieux veuvages. M. de Broussel eût pu, pendant quelques jours, remuer tout Paris; la dictature morale était dans ses mains; il était président de fait du parlement de Paris; il en dominait les délibérations. Cette puissance pouvait-elle durer? Ce que le caprice élève, le caprice l'abat. C'est

1 Mazarin hasardait aussi quelques écrits contre Broussel; j'ai trouvé la pièce suivante : « Chanson nouvelle sur la délivrance de M. de Broussel, conseiller du roi en sa cour de parlement, sur l'air : *des bourriques en goguette.* »

la destinée de ces grandes figures populaires, de ces hommes à Panthéon qui tombent après une semaine d'encens et de gloire. Toutefois la présence de Broussel au parlement de Paris donna crédit à l'arrêt de cette cour qui prescrivait que les chaînes fussent brisées et les barricades entièrement abattues. Le soir à minuit, il y eut encore assemblée à l'Hôtel-de-Ville pour préparer la libre entrée des subsistances. Le lendemain 28 août, la prevôté voulut de son côté vérifier l'état de la capitale; « les conseillers envoyèrent en tous les quartiers des personnes affidées qui rapportèrent avoir trouvé tout calme, les bourgeois s'étant retirés en quelques endroits incontinent après minuit; les autres à deux ou trois heures, et les plus zélés à quatre heures. L'on renvoya sur les sept heures des personnes sur le pont Notre-Dame et dans la rue Saint-Denis, lesquelles virent rouvrir les boutiques, les halles et tous les marchés bien garnis, et le monde assez tranquille. Et d'autant que le lendemain il se devoit faire une célèbre procession de Saint-Jean à Notre-Dame, et retourner de Notre-Dame à Saint-

Jean, en laquelle M. le coadjuteur à l'archevêché de Paris devoit se trouver pour faire l'office, MM. de la ville le furent trouver pour le prier de remettre cette procession à huitaine; ils craignoient que dans cette grande assemblée il ne s'y rencontrât quelque esprit encore tout échauffé de ce qui s'étoit passé, qui prît cette occasion de recommencer la sédition; on remarquoit qu'il y avoit quantité de personnes qui ne cherchoient que des prétextes pour faire soulever le peuple. Ledit coadjuteur les reçut avec grand honneur et leur octroya volontiers ce qu'ils demandoient, avec éloges du soin qu'ils avoient pris et continuoient de prendre pour le repos de cette ville. Et ils furent aussi chez M. le chancelier, qui étoit encore au palais cardinal, passèrent aussi par l'hôtel Montbazon pour voir si la maladie de M. le gouverneur lui pourroit permettre d'être entretenu de ces nouvelles; mais comme on ne le pouvoit voir encore, ils s'en retournèrent en l'Hôtel-de-Ville où ils recevoient de temps à autre la confirmation du calme qui commençait à revenir aux quartiers. »

Tout n'était point fini encore; on s'agitait

pour calmer l'effervescence des braves Parisiens armés. La victoire était restée à l'émotion populaire; la cour, après une résistance plus ou moins hautaine, avait cédé; la reine Anne d'Autriche et Mazarin s'étaient jetés aux bras de l'Hôtel-de-Ville; ils avaient eu peur du peuple et pactisé avec la bourgeoisie et le parlement; ils avaient relâché le conseiller Broussel, reconnu l'autorité souveraine de la grande cour de justice et légalisé son intervention. D'un autre côté, le caractère médiocre des chefs du mouvement lui avait imprimé un esprit de faiblesse et d'hésitation; il est évident que le conseiller Broussel pouvait donner à la révolte une organisation permanente et durable; la plupart des parlementaires étaient des esprits de méditation et d'étude, mais dénués de toute espèce de pratique gouvernementale. On voit que l'Hôtel-de-Ville a peur du désordre qui menaçait ses intérêts; la bourgeoisie n'aime pas à rester long-temps sans administration régulière; dans sa crainte du peuple, elle subirait volontiers le pouvoir absolu. Toutefois, en de telles circonstances, le duel entre le pouvoir royal et le parlement n'était qu'es-

sayé, parce que ni l'un ni l'autre n'avaient usé toutes leurs forces ou développé tous leurs moyens. Quand une de ces grandes luttes commence, elle ne prend point fin au premier choc, à la première halte. Toute transaction n'est et ne peut être qu'une suspension d'armes, qu'une courte trève sollicitée par les intérêts. Pour en finir, il faut qu'on se heurte plus sérieusement.

CHAPITRE LXX.

JOURNÉE DU 28 AOUT. — FIN DU TROUBLE. — ATTITUDE DU PARLEMENT. — MOUVEMENT D'OPINION CONTRE MAZARIN.

Effervescence des populations. — Craintes sur le conseiller Broussel. — Le peuple croit que des troupes entourent Paris. — Pillage des munitions de guerre. — Mesures de l'Hôtel-de-Ville. — Démarches auprès de la cour. — Le calme se rétablit dans Paris. — Situation du parlement. — Agrandissement de son autorité. — Maximes politiques qu'on y professe. — Séance royale. — Correspondance avec les princes. — L'opinion de Paris. — Premières Mazarinades.

1648.

Les efforts de l'Hôtel-de-Ville, des bourgeois pacificateurs avaient été longs et pénibles; quand le peuple est en effervescence, il se calme avec peine; il est inquiet, soupçonneux; c'est un flot soulevé qui ne s'af-

faisse que par fatigue. Les journées d'août étaient brûlantes, la nuit belle, chaude, avec cette lune de Naples qui brillait d'argent aux yeux de la multitude avec les souvenirs de Mas-Anielo. La foule ne rentra point dans ses rues étroites de la place Maubert ou de la montagne Sainte-Geneviève; elle campa sur le pavé, derrière ses barricades. On faisait courir des bruits sinistres : les uns disaient que c'était pour mieux tromper le peuple qu'on avait annoncé la délivrance de M. de Broussel, car la nouvelle était fausse; le vénérable conseiller était encore captif, on avait entendu les pleurs de ses cinq enfans : que voulait-on? faire rentrer les métiers chez eux, pour ensuite disposer de Paris selon le caprice du Mazarin; les braves quarteniers devaient-ils ainsi se laisser tromper? Les autres ajoutaient : « Savez-vous ce qu'il en retourne? il y a de la cavalerie qui vient à toute bride de Saint-Cloud; quand nos barricades seront démolies, on nous surprendra, nous, la bonne bourgeoisie, le Mazarin fera quelque coup d'Etat contre le parlement. » On venait dire en cachette que des convois de poudre sortaient

de l'arsenal pour être portés aux troupes qui entouraient les murailles; supporterait-on paisiblement les mesures qui allaient livrer la population aux coups des arquebusiers de M. de La Meilleraye et des Suisses du Mazarin? «Il y eut encore un mouvement dans la soirée et dans la nuit suivante, écrit un parlementaire. Il fut occasioné par la sortie de l'arsenal de deux charrettes chargées de poudre et de mèches, que M. de La Meilleraye faisoit porter aux Suisses qui avoient manqué de munitions. Ces charrettes ayant passé par la porte Saint-Antoine, les habitans de ce quartier entrèrent en fureur à cette vue; elles furent pillées incontinent; de nouvelles barricades s'élevèrent, et cet exemple ayant été suivi dans tous les autres quartiers, on mit des lumières à toutes les fenêtres, notamment dans la rue Saint-Honoré, par où l'on soupçonnoit que la cavalerie de Saint-Cloud devoit arriver dans la nuit. Le prevôt des marchands eut beaucoup de peine à désabuser et à calmer le peuple. Il y réussit enfin, et la rumeur cessa. Quant à M. de La Meilleraye, il ne sortit plus du palais royal, où il coucha pendant plusieurs jours.

La haine qu'il avoit soulevée était universelle parmi le peuple, et surtout parmi les bateliers du port Saint-Paul, car il en avoit tué un d'un coup de pistolet pendant l'émeute, et ceux-ci avoient juré sa perte [1]. »

L'Hôtel-de-Ville se trouvait toujours dans une position très-délicate; expression de la bourgeoisie, il avait à ménager tout à la fois la cour, les halles, le parlement; cette sédition l'effrayait; on craignait le pillage, car tout le peuple était demeuré sous les armes, malgré les exhortations de MM. de la ville : « Le vendredi 28 août, à cinq heures du matin [2], M. le prevôt des marchands se rendit à l'Hôtel-de-Ville, et ensuite MM. les échevins et procureur du roi, qui apprirent par ceux qu'ils avoient envoyés dans les quartiers, qu'on y avoit demeuré sous les armes toute la nuit, et qu'on ne vouloit ouvrir de boutiques, ni souffrir que les chaînes et barricades fussent enlevées; ce que leur ayant été confirmé par MM. les quarteniers, ils prirent résolution d'aller au parle-

1 Mss. Bibliothèque royale, cot. 1206.

2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

ment pour avertir MM. de la cour de tout ce que la ville avait fait depuis cette émotion populaire. Ils partirent entre sept et huit heures du matin à pied, de l'Hôtel-de-Ville, ayant une douzaine d'archers devant eux, et quatre sergens de la ville, et trouvèrent tous les bourgeois sous les armes, qui leur dirent qu'ils ne pouvoient demeurer en sûreté dans leurs maisons, y ayant de certains vagabonds et gens qui ne sont point connus, lesquels rôdent de toutes parts et s'attaquent effrontément à ceux qu'ils ne trouvent pas les armes à la main, pour les voler et piller, ainsi qu'ils auroient fait en divers endroits, si les bons bourgeois ne s'y fussent opposés. Il y avoit aussi autour du Palais quantité de valets sous les armes, qui parloient fort insolemment. Les capitaines qui les commandoient prièrent les conseillers de pardonner à de telles gens, dont eux-mêmes avouent n'être pas les maîtres, ne disposant de ces esprits émus que par adresse. La grande porte de la cour du Palais ayant été ouverte, MM. de la ville furent au parquet, où ils trouvèrent les gens du roi, auxquels M. le prevôt des marchands représenta tout ce qui s'étoit passé

depuis le *Te Deum*, et dit tout ce que la ville avoit fait pour couper court à cette émotion ; ces ordres furent approuvés par MM. du parquet, lesquels conduisirent MM. de la ville en la grande chambre pour en informer le parlement; ce que M. le prevôt des marchands fit avec exactitude, et dont la cour témoigna une grande satisfaction ; en sorte que la ville s'étant retirée, et quelques peu de temps après, MM. les gens du roi sortirent. Ce fait, MM. le prevôt des marchands, échevins, procureur du roi et greffier d'icelle ville, s'en retournèrent en l'Hôtel-de-Grève, n'ayant pas trouvé plus de respect des gens de guerre, qui étoient sur le Pont-au-Change par où ils passèrent, que de ceux qu'ils avoient vus en allant, quoiqu'on les assurât que quelques uns des exilés étoient de retour, et que M. de Broussel étoit rentré en sa maison, ce qui fut cause que MM. de la ville résolurent le mandement suivant : « De par le prevôt des marchands : Monsieur le colonel, nous vous prions mander diligemment à vos capitaines, et prendre la peine avec eux d'aller par l'étendue de votre colonelle pour assurer les

bourgeois qu'il est constant que ces messieurs sont de retour, et qu'il n'y a aucune cavalerie ni infanterie aux environs de Paris, comme quelques séditieux l'ont voulu persuader au peuple; à ce qu'ils aient à mettre les armes bas, ouvrir les boutiques, détendre les chaînes et ôter les barricades, vous priant n'y vouloir faillir. Fait au bureau de la ville, le 28 août 1648. Pareil ordre fut envoyé à MM. les colonels, et pareil également aux quarteniers [1]. »

Pendant lequel temps M. de Broussel s'étant montré, la réjouissance qui s'en témoigna par les rues où il passa, causa une grande émotion depuis la porte Baudoyer jusqu'à la Bastille Saint-Antoine : « Y ayant eu des personnes assez malicieuses pour dire hautement que l'on se coupoit la gorge au quartier Saint-Honoré, au Pont-Neuf et vers le Palais, et pour crier : aux armes! que les bourgeois prirent avec une telle chaleur qu'en moins d'une heure il s'y fit plus de cinquante barricades, dont MM. de la ville ayant eu avis, sortirent de l'Hôtel-de-Ville à l'heure même avec les archers et sergens,

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

trouvèrent le peuple si échauffé et en une telle résolution de se défendre, qu'ils eurent bien de la peine à le désabuser; ce qu'ils firent néanmoins avec beaucoup d'adresse et de patience. Ayant été jusqu'à la porte Saint-Antoine, ils passèrent par la rue du Petit-Musc, jusqu'au pont Marie, où il se trouva quelques gens sans aveu derrière une barricade par laquelle ils ne laissaient passer personne que ceux qui leur donnoient de quoi boire; ils furent si osés d'arrêter MM. de la ville, sans vouloir livrer les armes, disant qu'ils n'avoient point de capitaine, et qu'ils étoient là pour défendre leurs vies et leur pays, et qu'ils tireroient sur le premier qui avanceroit; et quoiqu'il eût été fort facile de les forcer, étant plus de six contre un, MM. de la ville, pour la conséquence, aimèrent mieux passer par devant l'hôtel de Sens, où ils trouvèrent M. Scarron, colonel, avec tous ses voisins sous les armes et barricadés comme les autres, lesquels rendirent toute obéissance à MM. de la ville, ayant fait rompre six barricades et retirer les gens [1].

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. nº XXXII, aux Archives du royaume.

Et sur les cinq heures de relevée, MM. de la ville partirent à pied de l'Hôtel-de-Grève, assistés des sergens et archers à cheval, allèrent le long du quai de la Grève, où ils apprirent que des mutins avoient fait violence à quelques uns qui les étoient allés trouver de la part de M. le procureur-général, qui s'y étoit lui-même transporté sans rien opérer. Ils rencontrèrent un homme qui avoit été fort blessé par cette canaille, laquelle quitta prise et s'enfuit, quand elle sut que MM. de la ville venoient exprès pour se saisir de leurs personnes. Cette barricade fut ôtée et tout le peuple remis en sûreté; mais d'autant qu'il y en avoit une autre devant l'Ave-Maria, l'on pria ces MM. de la faire ôter pareillement avant que de s'en retourner; ce qu'ils firent et passèrent devant l'église Saint-Paul en s'en allant. Ils étoient arrivés devant les Jésuites, quand M. Malo, conseiller au parlement, et l'un des capitaines, leur vint dire qu'il y avoit une grande rumeur à la porte Saint-Antoine, où tous les bourgeois avoient repris les armes; ce qui obligea MM. les conseillers à revenir de ce côté. Là ils trouvèrent le sieur Le Lièvre, aussi capitaine, qui leur dit

qu'il y avoit plus de deux heures qu'il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour empêcher sa compagnie de prendre les armes et d'obéir aux mandemens de l'hôtel, dont il n'avoit pu venir à bout; il étoit ravi de ce que lesdits sieurs de la ville étoient sur les lieux pour leur confirmer ce qu'il leur avoit dit, qui étoit de ne rien craindre, et que tous les bruits que l'on faisoit courir étoient faux. Ce que MM. de la ville essayèrent en vain de leur persuader; tellement qu'ils rajustèrent les barricades qui avoient été défaites, et s'échauffèrent d'une telle sorte, qu'on fut contraint de les laisser faire. MM. de la ville s'en retournèrent donc par la place Royale, et rencontrèrent M. Duplessis de Guénégaud, colonel dudit quartier, qui s'en alloit tout découragé de sa mauvaise réussite. MM. les conseillers ne furent pas plus tôt rentrés en la Maison-de-Ville, qu'il leur vint la nouvelle de divers endroits qu'il y avoit quantité de gens de guerre autour de Paris, et que les provisions de poudre, balles et mèches qu'on avoit fait sortir de la Bastille et qui furent pillées par les bourgeois étoient pour ces gens de guerre, et qu'on devoit la nuit suivante enlever le roi et

mettre la ville au pillage; ces bruits les firent résoudre d'aller au palais royal porter ces nouvelles, et savoir de Leurs Majestés ce qu'elles désiroient faire. Etant lesdits sieurs arrivés sur les huit heures au palais royal, ils trouvèrent au grand cabinet de la reine, M. de La Meilleraye, commandant des troupes, lequel ils entretinrent du désordre qui étoit arrivé à la porte Saint-Antoine, à cause de deux charrettes sorties de la Bastille, chargées de munitions de guerre, et qui avoient été pillées. Celui-ci leur dit que le mercredi précédent, il avoit donné ordre de faire porter lesdites munitions où elles faisoient besoin, et qu'il ne s'étoit pas souvenu de les contremander dans un pareil moment; que du reste le peuple reconnoîtroit les bonnes intentions de la reine, près de laquelle MM. de la ville ayant été conduits, ils représentèrent à Sa Majesté tout ce qui se disoit et se faisoit par la ville; et comme il n'étoit pas possible d'ôter de la créance du peuple que tout Paris ne fût investi de gens de guerre pour lui courir sus et le prendre au dépourvu; qu'il croyoit que ses magistrats étoient d'intelligence avec Sa Majesté pour le surprendre; ce qui toucha

la reine et M. le cardinal Mazarin qui étoit près d'elle. Pour lors Sa Majesté prenant la parole, dit que « les gens de cheval qui avoient paru la veille autour de la ville, étoient allés coucher à Villepreux, et que le régiment des gardes qui étoit près la personne du roi s'en étoit cejourd'hui retourné en son quartier, et qu'elle avoit des pensées bien éloignées de celles des habitans de Paris, et qu'elle les prioit de les croire et de le faire entendre au peuple. » Ils prirent alors congé de Sa Majesté, et allèrent voir en passant M. le maréchal de Villeroy, qui les confirma en cette croyance. En retournant à l'Hôtel-de-Ville, ils furent étonnés de trouver plus de deux mille personnes de l'un et l'autre sexe, qui se mirent à crier contre eux, disant que ceux de la ville leur avoient ôté les armes de la main lorsqu'elles leur faisoient si grand besoin; qu'ils s'entendoient avec la cour pour les perdre et ruiner; qu'ils vouloient qu'on leur rendît leurs armes pour se sauver, ou au moins pour défendre leurs vies et celles de leurs femmes et enfans. Tout cela fut dit avec tant de violence que tout ce que MM. de la ville leur purent répondre ne servit à rien,

si bien qu'à la fin il fallut, pour les satisfaire, promettre d'envoyer fermer les portes de la ville dont les quarteniers avoient les clefs. Ce qui fut une marque de haute prudence de la part de MM. de la ville qui dressèrent le mandement qui suit : « De par le prevôt des marchands, échevins, etc. M. le colonel, nous venons du palais royal, où l'on a donné l'ordre de vous assembler, pour vous assurer de la part du roi qu'on n'a aucune pensée de troubler le repos des bourgeois de Paris, et que tous les bruits que l'on a fait courir sont faux, Leurs Majestés ayant même renvoyé tous les régimens des gardes en leurs quartiers. Nous avons cru qu'il étoit à propos et fort nécessaire de vous le mander, et vous prions de le faire aussi entendre diligemment aux officiers de votre colonelle ; nous mandons aux quarteniers de fermer les portes de la ville, non par la nécessité, mais pour contenter et rassurer les bourgeois qui le désirent[1]. »

Trois pouvoirs étaient principalement apparus pour apaiser le peuple et suspendre les barri-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. nº XXXII, aux Archives du royaume.

cades. Le coadjuteur au nom des curés de Paris, cette grande influence de la cité; l'Hôtel-de-Ville agissant pour compte de la bourgeoisie; enfin le parlement et les autres cours souveraines en vertu de l'acte d'union, cherchant à faire prévaloir une opinion mixte et leur propre importance. De cette action simultanée devait naître pour chacun de ces trois pouvoirs une extension démesurée de puissance et d'autorité. Toute force médiatrice s'accroît et grandit; c'est sa nature. Le parlement surtout, parce qu'il était corps constitué, avait exagéré démesurément ses prétentions; l'étude des antiquités romaines, l'aspect des événemens contemporains, la lutte surtout qui s'était engagée en Angleterre entre les communes et la royauté, avaient imprimé dans toutes ces têtes parlementaires les plus hardies maximes de liberté et d'opposition; et ces maximes, ce n'étaient pas seulement les magistrats du parti mécontent qui les avançaient avec leur esprit habituellement si inquiet, c'étaient même les défenseurs naturels de la prérogative royale. L'avocat-général Talon établit devant les membres de la compagnie « qu'ils étoient institués,

comme autrefois les éphores, pour modérer l'extrême puissance des rois et pour s'opposer à leurs déréglemens; que cet emploi donneroit de la considération et de l'éclat à leurs personnes; qu'ils devoient savoir que depuis quelques années les ministres de France étoient persuadés que c'est régner précairement que de n'étendre leur empire que sur les choses permises; que les derniers rois leur avoient si fort abandonné la conduite de l'État qu'ils s'étoient rendus la proie de leurs passions; les lois étoient étouffées par la crainte, et la justice par la force. Le temps étoit venu de rétablir l'ordre ancien et remettre sur pied cette relation harmonique qui doit être un commandement légitime et une obéissance raisonnable; que pour cet effet les peuples réclamoient leur justice, comme le seul asile pour prévenir leur dernière oppression; qu'une si sainte mission étant approuvée du ciel et suivie des acclamations publiques, les mettoit à couvert de toute crainte; quand même il y auroit du péril, c'est le propre d'une rare vertu de se signaler plutôt dans la tempête que dans le calme; et que la mort, qui est égale à tous les hommes, n'est

distinguée que par l'oubli ou par la gloire[1]. »

Tantôt le parlement s'intitulait du titre glorieux de sénat romain, tantôt il se disait le représentant de la nation, pouvant disposer de la couronne, jugeant et condamnant ses ministres, comme les vieux Etats-Généraux de la monarchie. Quand le roi vint en son parlement à la suite de la paix de Munster avec l'Empire : « Sire, lui dit le président Mathieu Molé, Votre Majesté nous permettra de lui témoigner les différens sentimens en ce moment public, sur le sujet de cette entrée extraordinaire en son parlement; au milieu des extrémités où les peuples étoient réduits, que pouvoient-ils souhaiter de plus avantageux que la nouvelle publiée par votre ordre, que l'ouvrage du ciel et non des hommes est achevé, la paix est conclue et arrêtée avec l'Empire? Après avoir fait connoître à tout le monde les forces de la France, la valeur de sa noblesse qui a fait avouer que sa passion de rendre à la couronne ce qu'elle doit a été toujours au-dessus de toute sorte de dangers; après, dis-je, avoir fait voir la puis-

1 Registres du parlement de Paris, ad ann. 1648.

sance du royaume, inconnue jusques à maintenant, qui a soutenu avec les seules troupes françaises, sans mélange d'étrangers, l'effort de l'Empire, de l'Espagne et de tous leurs alliés; après tant d'occasions favorables qui ont surmonté nos espérances, que nous peut-il rester, si ce n'est la voix pour en témoigner nos sentimens? Mais plût à Dieu qu'elle ne fût point mêlée d'autres accens, que nous ne fussions pas obligés de dire qu'au milieu de tant de victoires obtenues sur les étrangers ennemis, il n'étoit pas nécessaire d'en acquérir une sur les sujets soumis, triomphe funeste et malheureux, puisqu'il retourne contre Votre Majesté, et que les affoiblissant de jour en jour et les réduisant aux extrémités, son autorité diminue le lustre de la couronne, le ternit, et la grandeur de la monarchie se perd en ce même moment. C'est assez que Votre Majesté le sache, et que témoignant pour toutes ses actions durant le cours de cette heureuse régence, qu'elle n'a autre esprit que de bien faire à tous, on se peut promettre la fin du mal. Maintenant que cette heure tant désirée est venue, l'on verra sous peu que l'ordre violé

partout sera rétabli, et qu'il n'y aura plus de sangsues publiques pour sucer le sang du peuple; que les priviléges seront conservés à ceux qui possèdent les dignités ecclésiastiques; que la noblesse sera comblée de bienfaits, en récompense de tant de sang répandu si volontairement pour la gloire de l'État; les officiers seront assurés que la liberté des suffrages leur sera laissée, et que les peuples jouiront paisiblement de tous leurs revenus. Alors chacun aura sujet de continuer ses vœux au ciel que Votre Majesté puisse recevoir autant de bonheur que l'innocence de ses ans et la vertu imprimée en son âme peuvent le mériter[1]. »

Ce progrès de l'autorité du parlement était populaire et salué par tous les mécontens, par les membres de la famille royale surtout; le duc d'Orléans était chéri des parlementaires; il en avait toujours respecté le pouvoir, caressé l'autorité; il y voyait un auxiliaire pour ses desseins d'avenir. Aussi s'empressait-il d'écrire aux gens de la grande cour : « Messieurs, vous savez les soins que j'ai pris

1 Bibliothèque royale; bibliothèque de Lancelot, portefeuille in-fol. parchemin vert, cot. Louis XIV.

pour accommoder les affaires présentes et y apporter tout le tempérament que le service du roi, monseigneur et neveu, et la satisfaction de votre compagnie ont pu désirer; et comme j'ai jugé que dans l'état où elles se trouvent, une conférence seroit très-utile pour régler toutes choses, j'ai bien voulu vous faire encore cette lettre pour vous prier de députer quelques uns de votre corps pour se trouver au lieu où sera la reine, et aviser aux moyens qui seront convenables pour l'accomplissemens des volontés de Leurs Majestés et pour le repos public. Je veux croire que vous concourrez avec moi dans ce bon dessein. Je suis, Messieurs, votre affectionné ami, GASTON. » Et M. le Prince ajoutait au bas de cette missive : « Ne pouvant aller au parlement, ainsi que m'aviez témoigné le souhaiter par votre députation d'hier, et prévoyant les inconvéniens qui pourroient arriver si vous continuiez votre délibération sans que j'eusse eu le bien de vous voir auparavant, j'ai cru vous devoir inviter, comme le fait M. le duc d'Orléans, à une conférence où nous puissions traiter des désordres qui peuvent être présentement dans l'Etat, et tâcher d'y remédier. Le

zèle que j'ai pour le service du roi et l'affection particulière que je porte à votre compagnie m'obligent à vous proposer cet expédient pour remédier à des maux auxquels vous et moi ne pourrons peut-être plus donner ordre, si vous laissez perdre cette occasion. La reine est dans tous les sentimens de bonté que votre compagnie peut attendre d'elle; M. le duc d'Orléans vous témoigne assez les siens par les soins qu'il a pris jusqu'à cette heure et par la lettre qu'il vous écrit; et moi je n'ai point de plus forte passion que celle de vous servir. Faites donc paroître en cette occasion l'affection que vous avez toujours témoignée, en contribuant de tout ce qui est en vous pour l'accommodement des affaires. Votre très-humble et très-affectionné serviteur, LOUIS DE BOURBON [1]. »

La grande autorité du parlement de Paris n'avait pas son origine dans les vieilles lois de la monarchie; c'était un fait accidentel né des circonstances, mais bien énergique, parce qu'il servait de point de ralliement à toutes ces hostilités désordonnées. Un parti a toujours besoin

1 FONTANIEU, portefeuilles, nos 490, 491.

d'un pouvoir reconnu, tout prêt pour régulariser ses victoires : la force n'a de durée que lorsqu'elle se légalise. Il y avait encore un autre avantage pour les frondeurs à être soutenus par le parlement de Paris. Le parlement avait seul la juridiction sur les pamphlets ; seul il pouvait condamner ces écrits acérés et mordans qui jetaient tant d'opinions hardies et moqueuses dans la société. Ces pamplets circulaient par milliers non seulement contre le cardinal Mazarin, mais encore contre la cour et contre la royauté. En parcourant les écrits de cette époque que les événemens contemporains rajeunissent souvent, on en remarque de deux espèces : les uns sont sérieux, dissertateurs, à la hauteur de l'érudition universitaire; les autres sont empreints de cet esprit français qui se révèle, comme aux temps de la Ligue et aux beaux jours de la Samaritaine : « Pourquoi dit un pamphlet[1], trouver étrange que le Mazarin ait eu des hommes pour faire valoir ses crimes, puisque les Busiris, les Nérons ont trouvé des apologistes, et que des

1 La *Sibylle moderne* ou l'*Oracle du temps*. Paris, 1648.

peuples entiers ont déifié des crapauds et des crocodiles..... Il n'est point de siècle qui n'ait porté des aveugles et des ladres, et tant qu'il y aura des pauvres et des mercenaires, il y aura toujours et des flatteurs et des lâches..... » Dans le pamphlet intitulé : *Le théologien politique*[1], pièce curieuse sur les affaires du temps, l'auteur attaque en ces termes les droits excessifs que s'arrogent et la royauté et ses ministres : « Ils disent que le glaive leur est donné de Dieu pour en user en puissance souveraine; qu'ils sont maîtres absolus de nos biens et de nos vies, et qu'ils peuvent faire punir tous ceux qui résistent à leur volonté, et qui par arrêts et autres écrits s'opposent à leurs caprices et desseins; mais le peuple leur répond : Que ce glaive que Dieu leur a donné, est pour justice et non pour violence, et qu'il a été mis entre leurs mains pour notre bien et non pour nous détruire, contre toute forme de droit et d'équité; que si les rois contraviennent à ce qu'ils sont obligés de faire pour leurs sujets, il est sans doute permis aux sujets, par une équité

1 Paris, chez Nicolas Vavenay, imprimeur ordinaire de messieurs de la cour; in-4°, 1648.

relative, de ne leur rendre pas l'obéissance injuste qu'ils exigent par cruauté : et l'on ne blâmera jamais des brebis qui s'éloignent du chemin que leur voudra faire tenir un méchant berger, si elles sont assurées que c'est pour les livrer à la gorge des loups..... Et ne seroit-il pas plus glorieux de mourir les armes à la main en faisant tête et tâchant d'exterminer la tyrannie, que d'être brûlés dans nos lits avec nos femmes et nos enfans..... Attentat et trahison horribles s'il en fut jamais, et qui paroîtront incroyables aux siècles à venir. On peut bien opprimer injustement et mettre à mort un seul particulier, mais on n'aveugle pas en le détruisant tout un peuple généreux qui sait sa valeur!... » Puis on publiait le « manifeste des bons Français, contre Jules Mazarini, perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son État[1] », exhortant tous les bons Français de suivre et protéger ceux qui n'ont d'autre dessein que de remettre le roi dans son autorité accoutumée, par la décision de trois points, qui sont : le service du roi, le bien public et

1 Paris, Pierre Chevalier, imprimeur libraire, ayant sa boutique au bas du pont Saint Michel, *à l'Olivier*, in-12, ann. 1648.

l'exemption de la tyrannie. Que dire « du retorquement de la foudre de Jupinet contre lui-même, par l'éternelle solidité du véritable donjon du droit naturel et divin, voire contre toutes les nouvelles furies des démons méridionaux, et futures irruptions des bêtes féroces, à cornes et autres. Pauvre Nembrod! tu te confonds toi-même dans ta Babel. Icare téméraire, tu présumes d'aborder le char triomphant du soleil de justice; mais en te précipitant, il t'abîmera. Petit Caligula, tu veux imiter le grand Dieu tonnant par ton bruit artificiel; mais à peine les mouches s'en remuent-elles, etc. Un capitaine a des mots hardis et courageux: un philosophe les a graves et majestueux; un amoureux les a lascifs et languissans; et un bouffon comme notre hypocrite a des modes de discourir communes, basses, et ravalées, prises de la taverne ou d'ailleurs, lesquelles je n'oserois dire sans rougir de honte. »

Les barricades elles-mêmes, ces journées de tumultes, étaient devenues l'objet des chansons populaires; après *le Dire de Mazarin burlesque* et *du Rat de la Cour*, se trouvent de longs couplets sur l'histoire des barricades; on y chantait

« comment d'Epernon, qui avait toujours porté guignon à Henri III, avait fait que maints pauvres gendarmes avaient reçu du peuple de rudes alarmes; Mazarin voulait mettre Paris en brassière ou lui tailler des croupières; il voulait la ployer sous un joug infâme et servile; il voulait que les lansquenets et les Suisses, gens gourmands et pleins de malice, fussent maîtres de la cité. Le bourgeois qui n'est pas un sot, dit : Que chacun fasse en son quartier son devoir; tenons bien nos armes prêtes, afin de garantir nos têtes. On craignoit d'abord d'entrer en danse, mais aussitôt dit, aussitôt fait, et tandis que l'on sommeille, l'un fait le guet, l'autre la veille; les méchans eurent donc un pied de nez[1]. » — « Ces méchans, dit

1 « Le qu'en dira-t-on de Mazarin burlesque. » — « Le rat de la cour. » — « Récit véritable de ce qui s'est passé aux barricades de l'année 1648, avec la déconfiture des Mazarinistes et voleurs de royauté. »

Je vous dirai donc sans finesse
Comme le seigneur d'Epernon,
Qui toujours a porté guignon
Pour faire voir sa vaillantise,
Troubloit et le peuple et l'église;
Et croyant bien servir son roi,
Il lui causa grand desarroy, (mes
Et fit que maints pauvres gens d'ar-
Eurent de bien rudes alarmes. . . .
. . . . . .
Mais il ne fut pas assez fin;
Il vouloit nous mettre en brassières,
Et nous bien tailler des croupières.
Il déclara donc son dessein
A notre roi, qui trop benin,
Fut si simple que de le croire. . . .

un autre chant de rues, ne peuvent être que les courtisans qui ont des visages souples; à la cour, il faut savoir rire, pleurer et plaindre; le baron y devient comte, s'il a une face qui se démonte; il court hasard d'être interdit s'il a un front de marbre ou de fonte. Vierge pudique, si vous voulez faire bonne route, il vous faudra recevoir des poulets; souffrez que l'amour vous dompte; pauvres sots, l'on baise vos femmes pour des perles ou pour des jupes; vous devriez

Pour revenir à nos moutons,
Un certain nombre de larrons
Dont étoit le prevôt Pereuse,
Avec sa troupe dangereuse,
A savoir le comte échevin,
Angoly, Riolle et Huvin,
Et bien d'autres, dont la mémoire
Soit mise dedans l'onde noire,
Ourdirent une trahison
Pire que peste et que poison.
Ils vouloient rendre notre ville
Sous un joug infâme et servile;
Que des étrangers inconnus
Possédassent nos revenus,
Que des lansquenets et des Suisses,
Gens gourmands et pleins de mali-
Fussent les maîtres dans Paris; (ces,
Que des infâmes favoris,
Qui gouvernent notre bon sire,
Forgeassent un nouveau martyre
Dont jamais les Parisiens
N'eussent pu rompre les liens;
Que le roi vouloit faire prendre
Des bourgeois pour les faire pendre,
Sans savoir ni qui, ni pour quoi;
Ce qui causoit un grand émoi.
. . . . . .
Le bourgeois, qui n'est pas un sot,
Disoit : pensons à nos affaires, (res:
Campons-nous aux lieux nécessai-
Chacun fasse dans son quartier
Son devoir, il en est métier;
Tenons bien nos armes prêtes
Afin de garantir nos têtes;
Nous ne savons lequel sera,
Sur qui le malheur tombera;
Car pour vrai dans cette occurrence
Chacun craignait d'entrer en danse.
Aussitôt dit, aussitôt fait,
Chacun s'y porte de bon hait,
Et cependant que l'on sommeille,
L'un fait le guet, et l'autre veille,
Dont les méchans bien étonnés
N'eurent après qu'un pied de nez...

rougir de honte; heureusement à la cour vous avez un visage qui se démonte[1]. »

La situation hostile de la cour et du peuple, la médiation hautaine du parlement, créaient des difficultés interminables. Le cardinal Mazarin avait fait d'immenses concessions; il avait diminué 10 millions sur les tailles, 2 millions sur les entrées de Paris; on ne devait plus inquiéter les officiers du parlement dans le paisible exercice de leurs charges; le droit de

1 « Les visages qui se démontent, en vers burlesques. »

Courtisans, notre expérience
Vous donne un salutaire avis;
C'est d'avoir, selon l'occurrence,
Des visages fermés à vis;
Savoir rire, pleurer et feindre,
Dissimuler et se contraindre,
C'est le secret d'un esprit fort;
Car le baron deviendra comte
S'il fait jouer à grand effort
Un visage qui se démonte.

Soyez sans yeux et sans oreilles
Si vous voulez vivre à la cour;
Car trente ans de nuits et de veilles
Souvent s'y perdent en un jour.
La peine est mal récompensée
De celui qui dit sa pensée.
Il court hasard d'être interdit,
Si son front de marbre ou de fonte
N'a pour conserver son crédit
Un visage qui se démonte. . . .

Virginités vieilles et saintes,
C'est trop dire de chapelets;
Il est temps de quitter vos feintes,
Et de recevoir des poulets. (de
Que votre humeur donc s'accommo-
A tous nos dévots à la mode;
Quittez vos fâcheux directeurs,
Et souffrant que l'amour vous donte,
Ayez au gré des serviteurs
Un visage qui se démonte.

Pauvres sots l'on baise vos femmes,
Et feignant de n'en savoir rien,
Vous acquérez le nom d'infâmes
Pour l'intérêt d'un peu de bien;
Pour des perles ou pour des jupes,
Vous passez en ville pour dupes;
Vos larmes servent de jouet.
Vous devriez rougir de honte,
A moins que d'avoir à souhait
Un visage qui se démonte. . . .

vérification de tous édits leur était réservé. Plus on agrandissait les pouvoirs des parlementaires, plus ils devaient se montrer exigeans; ils voulaient l'autorité tout entière, la disgrâce et l'exil de Mazarin. Le cardinal de Retz, l'ennemi le plus profond des ministres, remuait les curés et le peuple; le souvenir des barricades triomphantes fermentait parmi la multitude; quand une fois elle a un succès, il lui faut vingt défaites à cette multitude pour qu'elle se résigne au joug; avant, elle doit subir des leçons. Il venait d'ailleurs d'arriver à Paris l'homme le plus ardent, le plus extraordinaire de cette époque; le duc de Beaufort, enfermé à Vincennes, et qui sautant de la tour aux remparts, des créneaux aux fossés, s'était sauvé pour prendre le commandement du peuple de Paris. Le duc de Beaufort était fils du duc de Vendôme, et par conséquent de race bâtarde; vigoureuse famille que ces bâtards de noblesse, depuis Charlot le bâtard des romans de chevalerie jusqu'à Dunois de fière mémoire; c'étaient tous de rudes hommes que ces enfans membrus qui naissaient aux camps ou dans quelques châteaux mystérieux, quand

le noble seigneur, entré nuitamment, trompait la surveillance d'un mari ou d'un père.

Le duc de Beaufort vint se jeter aux bras de la multitude de Paris, et braver ainsi l'exil que la cour lui avait imposé. Que faire encore dans cette cour? Tenter un nouveau coup d'Etat contre le parlement, c'était chose impossible; toutes les têtes étaient montées; on aurait encore des barricades, des révoltes de peuple dans des rues étroites où la troupe se serait malheureusement engagée; ne valait-il pas mieux abandonner Paris, se retrancher en quelque bon lieu de retraite, pour ensuite imposer des conditions à la ville rebelle? Puisqu'on ne pouvait éviter la lutte, mieux valait l'avoir encore haute et franche que de l'essayer par des demi-moyens qui compromettraient l'autorité royale.

Cette impression d'inquiétude et de chagrin populaire se révèle dans tous les écrits contemporains : « Le bruit s'étant répandu par tout Paris [1], il y a trois semaines, que l'on avoit résolu de faire entrer en cette ville, la veille de Noël, des gens de guerre qui sont ici au-

1 Mss. de la Bibliothèque royale, cot. n° 1206.

tour, le menu peuple en étoit si persuadé, qu'il n'y a pas eu à la messe de minuit, cette année, la moitié des personnes qu'on y voyoit autrefois. Le peu d'habitans qui se trouvoient à cette messe, dans l'église Saint-Sauveur, éprouvèrent un accident qui donna une telle épouvante, que l'on s'imagina voir les effets du bruit qui avoit couru. Voici la cause de cette rumeur. Quelques filous qui tiroient la lame dans les rues voisines, étant aperçus par les archers du guet, furent poursuivis dans ladite église, où ils voulurent se sauver l'épée à la main, et se défendant furent enfermés, les archers ayant clos la porte en entrant. Cette nouveauté surprit tellement tous ceux qui étoient dans l'église, qu'ils sautèrent d'abord par-dessus le balustre, tombant sur le dos des prêtres qui chantoient matines, lesquels quittèrent tout pour songer à se sauver aussi... Mais bientôt après ils reprirent leurs chants et les assistans leurs places, les voleurs étant pris, et la vérité de l'action étant sue. Le lendemain au matin, jour de Noël, la reine étant allée faire ses dévotions à Saint-Eustache, sa paroisse, et le roi l'y ayant accompagnée, les

gardes se postèrent à toutes les portes. M. le cardinal s'y rendit après, accompagné de 24 gardes et de plus de 50 autres personnes. Il entra par la petite porte de l'horloge. Aussitôt qu'il fut dans l'église, les gardes fermèrent toutes les portes, et l'on ne laissa plus entrer personne dans l'enceinte jusqu'à ce qu'il en fût sorti. Il entendit une messe qui étoit toute prête, et après se retira. Cependant on remarqua que ceux qui attendoient aux portes durant la messe, firent assez de bruit et parlèrent avec grande liberté; mais la dévotion de la cour leur donna assez de retenue pour ne pas porter l'affaire plus avant. L'après-dînée il arriva un grand bruit dans la même église pour quelques batteries qui eurent lieu entre des particuliers, lesquels ayant voulu faire cesser, le suisse de la paroisse fut battu et son baudrier arraché; ce qui dura si long-temps et fit si grand scandale, que le prédicateur fut contraint de sortir de la chaire sans pouvoir achever son sermon. Le 28 on tint conseil au palais royal, et l'on y résolut de mander le parlement par députés, comme l'on fit pour le lendemain. Le 29 au matin, comme ils se

disposoient à partir pour aller trouver la reine, on les contremanda jusqu'au 30; mais ils s'en excusèrent pour ce jour, disant qu'ils ne pouvoient différer leur assemblée. Sur cela ils reçurent l'ordre de ne s'assembler, à peine de désobéissance. Le 30 MM. du parlement se réunirent vers sept heures du matin jusqu'à midi sonné, et pour lors M. le premier président ayant voulu sortir, on lui déclara que s'il sortoit, on commettroit quelqu'un autre à sa place. Quelques uns des conseillers avoient voulu parler des contraventions à la déclaration du 28 août dernier, mais on leur dit qu'il y avoit des affaires plus importantes à décider. Sur cela on proposa de renouveler l'union des compagnies et de les faire derechef assembler dans la salle pour préparer de nouvelles propositions sur l'état présent des affaires. Cette proposition fut d'abord soutenue de cent voix, mais deux autres avis différens la firent changer, dont l'un étoit de défendre à toutes personnes, sous peine de la vie, de faire aucun prêts royaux[1], et l'autre de

1 Le roi avait présenté à la cour des comptes, pour y être vérifiée, une déclaration portant qu'il serait permis à toute per-

mander MM. les gens du roi à la chambre des comptes, pour la prier d'envoyer des députés au parlement, afin de conférer avec eux sur la nouvelle déclaration. Le dernier avis fut suivi et exécuté, et cependant l'assemblée remise au lendemain. Hier au matin le parlement étant assemblé, M. le président Aubry et quatre maîtres des comptes, députés de leurs chambres, se trouvèrent à l'assemblée à dix heures, et prirent leur place au-dessus de celle du doyen, où se mettent ordinairement les premiers présidens des autres parlemens. Et le premier président les ayant remerciés, leur dit le sujet qui les avoit fait mander, à savoir, pour conférer sur la déclaration qui leur avoit été envoyée. A quoi M. le président Aubry, dévoué au conseil du roi, répondit qu'il n'avoit point su qu'il y eût aucune déclaration à vérifier dans la chambre des comptes, et qu'on n'en avoit encore point vu sur le bureau. M. le président lui repartit qu'elle étoit imprimée, et le pressa fort de déclarer l'inten-

sonne, tant nobles que roturiers, de prêter de l'argent au roi au denier dix. C'est cette déclaration usuraire qu'attaque le parlement.

tion de la chambre là-dessus, ce que M. le président Aubry ne voulut point faire. Et ce refus fut suivi d'un murmure. Alors on proposa à M. Aubry d'envoyer des députés à la chambre Saint-Louis pour en conférer. « Je demande, s'il en est ainsi, ajouta M. Aubry, que les députés de la chambre des comptes soient égaux en nombre à ceux du parlement »; ce qu'il fallut accorder. Un imprimeur de cette ville fut hier condamné à être banni pour avoir imprimé une requête diffamatoire contre M. le cardinal. M. le coadjuteur de Paris a formé opposition à la vérification de la déclaration envoyée à la chambre des comptes, prétendant qu'on ne peut prêter l'argent au denier dix, sans introduire une usure manifeste. M. le maréchal de Turenne a écrit une lettre assez vive à M. le cardinal, par laquelle il le prie de vouloir donner satisfaction au duc de Bouillon son frère. On dit qu'il y a une grande mésintelligence entre M. le cardinal et M. de La Meilleraye pour l'adjudication de la ferme des aides que le cardinal a fait donner à un autre qu'à celui proposé par le maréchal. Cette semaine, il a été résolu au conseil d'en haut de faire

servir, dans la charge de capitaines des gardes du corps du roi, pendant le quartier, M. le comte de Noailles, en la place du marquis de Chandenier, et quelques uns même prétendent qu'on a cassé les trois capitaines des gardes qui sont en disgrâce. Le 29 on a reçu trois capitaines aux gardes, en la place de ceux qui sont morts en la bataille de Lens. Il y a eu un grand bruit à Rouen la semaine passée; les bourgeois y ont pris les armes pour en chasser le régiment de M. le duc d'Orléans qui y étoit logé, à cause des désordres que les soldats y commettoient. M. le procureur général dit à M. de Vardes, qui commande au régiment, qu'on lui apprendroit son métier. Sur quoi M. de Vardes leva la main pour donner un soufflet au procureur général, mais le respect de la robe le retint. Il y a ici un conseiller de Rouen qui est venu pour faire ses plaintes, mais on y a envoyé M. de Besançon, commissaire général des armées, pour accommoder cette affaire. M. de Nicolaï, premier président de la cour des comptes, a refusé, ces jours passés, une abbaye de seize mille liv. de rentes, dont M. le cardinal Mazarin lui en-

voya le brevet; et c'est ce qui fait grand honneur à la réputation de M. de Nicolaï.[1] »

Rien ne peint mieux que ce journal, la situation de Paris, les inquiétudes bourgeoises, les jalousies du parlement, les menées de la cour, l'esprit du conseil : on était dans une position grave. Le mouvement se développait ainsi dans les mêmes conditions que les effervescentes journées des barricades de 1588. Le principe s'était modifié; ce principe était plus parlementaire que municipal; le catholicisme n'était plus la pensée dominante, mais la physionomie de la rebellion différait peu. C'était d'abord une résistance légale et sérieuse du parlement; cette résistance avait trouvé son retentissement séditieux dans la multitude, qui avait saisi ce prétexte pour éclater. Les partis se dessinaient avec la physionomie de toutes les époques : le pouvoir, la bourgeoisie et le populaire; les gentilshommes ne vinrent se joindre à la Fronde qu'après les barricades. La noblesse était le complément militaire de la sédition.

1 Mss. de la Bibliothèque royale, cot. n° 1206.

CHAPITRE LXXI.

LA COUR A SAINT-GERMAIN. — MESURES MUNICIPALES DE PARIS POUR LA DÉFENSE DE LA CITÉ.

Départ du roi, de la régente et de Mazarin. — Arrivée à Saint-Germain. — Etat des forces royales. — Effets de la paix de Munster. — Situation de Paris à la nouvelle de la fuite du roi. — Organisation parlementaire et municipale.

1649.

C'ÉTAIT le 6 janvier, à trois heures du matin, par une forte gelée : Anne d'Autriche, Louis XIV enfant, le cardinal Mazarin, M. le prince de Condé sortirent presque furtivement de chez le maréchal de Grammont où l'on avait célébré la fête des rois; quelques chevaux sellés à la hâte, des mules d'Espagne, deux

voitures dont les mantelets étaient fermés, composaient tout le cortége qui abandonna la ville de Paris par la porte Saint-Honoré, se dirigeant vers le Pec; la reine Anne d'Autriche avait annoncé qu'on allait se rendre au royal château de Saint-Germain. Il y avait désordre dans ce cortége; on marchait pêle-mêle; les chevaux glissaient sur la terre unie comme un miroir; quand on arriva à Saint-Germain, ce désordre était si grand, le départ si imprévu, qu'on ne trouva même pas de lits pour les dames qui composaient le cortége[1]; excepté le jeune roi et Anne d'Autriche sa mère, tout le monde coucha sur la paille, dans les grands appartemens du château; on coupa du bois dans la forêt pour allumer d'immenses foyers, car on grelotait dans ces chambres froides et humides[2].

1 *Mémoires de Mme de Motteville*, ad ann. 1649.

2 On chantait dans les rues de Paris un quatrain sur l'enlèvement du roi :

Ces voleurs de Louis, ces infâmes harpies,
Le grand-maître et le cardinal,
Après s'être saisis de toutes les copies,
Ont enlevé l'original.

J'ai cette chanson dans mon recueil.

Qui avait donc forcé ce départ secret et si précipité? comment le conseil s'était-il décidé à enlever le roi de la bonne ville de Paris? Plusieurs causes avaient contribué à cette résolution. D'abord on avait appris que le parlement, irrité de toutes les hésitations royales, voulait rendre arrêt immédiat contre le système de Mazarin, et la majesté royale ne pouvait souffrir cette insulte à la face. Ensuite la cour s'était abouchée avec le prince de Condé; le vainqueur de Rocroi, de Lens et de Nordlingue avait promis l'appui de son épée; douze mille hommes de bonnes troupes étaient dans les environs de Paris; la paix de Munster, qui venait d'être conclue, laissait à la disposition du roi les régimens qui jusqu'alors avaient été employés à l'étranger et sur les frontières; on pouvait donc les envoyer contre les rebelles de la ville de Paris. Cette paix de Munster avait donné de la force au pouvoir royal; il pouvait dès lors agir avec énergie; elle avait déterminé la résolution de quitter la capitale, afin de rendre à toute sa puissance la majesté du jeune roi.

Ce fut le matin à la pointe du jour que les habitans de Paris apprirent que la cour avait

quitté le palais royal. Les portes en étaient fermées; plus de gardes sous les vestibules; le drapeau fleurdelisé avait été enlevé de dessus le pavillon du centre. On courut donc à l'Hôtel-de-Ville en criant de toutes parts : « Le roi est parti! le roi est parti! » Les halles furent tout en rumeur; il y eut de violens murmures. C'était un événement grave pour Paris que le départ du roi; sa bonne ville était le lieu habituel de sa résidence; on était accoutumé à le voir dans son palais royal, à saluer son carrosse, à suivre ses gardes suisses ou françaises bariolées; tout Paris demeurait en veuvage quand le roi n'y était pas. Et d'ailleurs ce départ signalait une rupture complète; qu'allait devenir Paris? allait-il être assiégé, pressé, réduit à la famine? car il était si facile, avec une armée aguerrie, de tenir la campagne et de couper la route des marchés environnans.

« Le 6 janvier, vers les sept heures du matin, M. le prevôt des marchands est venu à l'Hôtel-de-Ville, et aussitôt a envoyé quérir MM. les échevins et procureur de la ville, qui s'y sont rendus sur les huit heures, auxquels ayant dit que M. de Guénégaud lui avoit fait

tenir une lettre de cachet du roi, qui auroit été suivie de deux autres lettres que MM. les ducs d'Orléans et prince de Condé écrivoient à la compagnie, il l'auroit fait assembler pour en entendre la lecture et aviser à ce que la ville auroit à faire en la conjoncture. En suit la teneur de la lettre de cachet : « De par le roi ; très-chers et bien amés, étant obligé, avec un très-sensible déplaisir, à partir de notre bonne ville de Paris, cette nuit même, pour ne pas demeurer exposé aux pernicieux desseins d'aucuns officiers de notre cour de parlement de Paris, lesquels ayant intelligence avec les ennemis déclarés de cet Etat, après avoir attenté contre notre autorité en diverses manières, et abusé longuement de notre bonté, se sont portés jusqu'à conspirer de se saisir de notre personne, nous avons bien voulu, de l'avis de la reine régente, notre très-honorée mère, vous donner part de notre résolution, et vous ordonner, comme nous faisons très-expressément, de vous employer en tout ce qui dépendra de vous pour empêcher qu'il n'arrive rien en notredite ville qui puisse en altérer le repos ni préjudicier à notre service.

Vous assurant que comme nous espérons que tous les bourgeois et habitans de la ville continueront avec vous dans le devoir de bons et fidèles sujets, ainsi qu'ils ont fait jusqu'à présent, aussi ils recevront de nous toute sorte de bons et favorables traitemens, nous réservant de vous faire savoir dans peu de jours les suites de notre résolution. A Paris, le 5 janvier 1649. *Signé* Louis, *Guénégaud*[1]. »

A cette lettre de cachet en étaient jointes deux autres; l'une de M. le duc d'Orléans, oncle du roi; l'autre du prince de Condé; toutes deux étaient très-significatives, car elles indiquaient l'union intime des membres les plus rapprochés de la famille royale, et l'impossibilité d'en séparer le parti militaire sous le prince de Condé, le parti provincial et de cour sous les ordres de Monsieur[2]. « Le contenu de ces

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

2 « M. le coadjuteur de Paris reçut également une lettre de cachet portant ordre d'aller à Saint-Germain; à quoi voulant obéir, il en fut empêché, aucuns disent à sa propre sollicitation. Et l'on vit en effet les harengères qui vinrent en corps lui dire qu'elles ne souffriroient pas qu'il partît, disant qu'elles avoient besoin de sa bénédiction. » — Mss. Biblioth. royale, cot. n° 1206.

lettres ayant surpris messieurs de la ville, et jugeant bien que les choses iraient plus avant, si déjà on n'y mettait la main, ils firent à l'instant expédier les mandemens qui en suivent : « De par le prevôt des marchands, etc., capitaine Loison ; lieutenant colonel des archers de la ville, rendez-vous le plus tôt que faire se pourra, en l'hôtel de cette ville, avec tous les archers de vos compagnies, ayant leurs hoquetons, hallebardes et autres armes, pour recevoir les ordres qui vous seront par nous donnés, et n'y faites faute. Au bureau de la ville, le 6 janvier 1649. Pareil ordre fut envoyé aux autres capitaines, et une invitation également adressée à tous les conseillers de la ville de se rendre à l'hôtel en Grève, à neuf heures du matin. » Après l'expédition immédiate desdits mandemens, le prevôt des marchands et les échevins ayant envoyé diverses personnes, tant dans les marchés et places publiques que vers le palais cardinal, l'on seroit venu dire qu'il y avoit grande rumeur aux halles, et que le pain s'y enlevoit avec violence. Seroit aussi venu le sieur Bonneau, procureur du roi, se plaindre des excès

dont la populace avoit usé dans la rue Saint-Honoré, ayant eu, sans peur et sans respect quelconque, arrêté et pillé un chariot chargé d'argent, que M. Bonneau son père fait conduire par les ordres du roi à Saint-Germain; priant MM. de la ville d'y envoyer et de faire prendre les armes aux bons bourgeois, afin d'arrêter cette canaille qui faisoit mille autres insolences; ce qui donna lieu à un mandement qui fut envoyé aux colonels pour qu'ils fissent armer les bourgeois et chefs de maison, et qu'ils donnassent défense à ceux de leurs compagnies qui garderont les portes de la ville, de laisser entrer ou sortir aucunes armes, chevaux ou bagages, afin d'empêcher qu'il n'arrive aucun désordre. Les quarteniers furent en outre convoqués en l'Hôtel-de-Ville. Puis, en l'assemblée de M. le prevôt des marchands, échevins et conseillers de la ville de Paris, il fut arrêté que MM. du parlement seroient avertis de tout ce que l'on avoit fait, et la cour très-humblement suppliée d'empêcher par son autorité la sédition qui menaçoit la ville. Et environ une heure après qu'une députation eût été porter cette décision au parlement, il fut envoyé par cette

cour le sieur Baudequin, l'un des conseillers, dire que MM. du parlement désiroient voir les lettres que le roi et MM. les princes du sang avoient écrites à la ville, et qu'il les falloit porter en original; ce qui fut fait de l'ordre de la compagnie, par le greffier de la ville, qui les mit entre les mains de M. Fournier, premier échevin, lequel les présenta à la cour, où elles sont demeurées [1]. »

C'était parmi les membres de l'Hôtel-de-Ville surtout que l'inquiétude se montrait plus grande. Il faut rappeler ce qui a été dit plusieurs fois déjà, que les membres du conseil, prevôt, échevins, n'étaient point au niveau du mouvement populaire; les conseillers étaient craintifs; ils n'osaient point se mettre en opposition complète avec la reine; et voilà pourquoi elle leur avait adressé ses lettres; il ne voulait conserver aucune communication avec son parlement, que Mazarin considérait comme en pleine révolte. Le conseil de régence savait qu'en définitive il aurait bon marché de l'Hôtel-de-ville de Paris. Mais le prevôt n'était

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

pas maître; il était sous la surveillance populaire des seize quarteniers élus immédiatement par les seize quartiers de la cité, et ceux-ci, quoique hiérarchiquement au-dessous du conseil de la ville, avaient ambition de le dominer. D'ailleurs, d'après le droit public et municipal, le parlement avait toute souveraineté judiciaire et de police; c'était l'assemblée politique à l'imitation des communes d'Angleterre, qui jouaient alors un si grand rôle dans le gouvernement. Comme il arrive toujours aux temps de tumulte, le parti hardi et agitateur prit le dessus dans le parlement; il n'hésita point à s'emparer de la haute direction du mouvement de Paris, et le même jour un arrêt fut porté pour régler l'administration politique de la capitale en l'absence de Sa Majesté : « La cour, toutes les chambres assemblées, sur l'avis donné que le roi s'étoit retiré de cette ville de Paris la nuit dernière, ouï les échevins présens, les gens du roi aussi ouïs, a ordonné et ordonne que pour la sûreté de cette ville et faubourgs, par l'ordre du prevôt des marchands et échevins, gardes seront faites par les bourgeois de la ville, tant de jour que de nuit, et

chaînes tendues, si besoin est; fait défense à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle soit, d'enlever aucune arme ni bagage, et à tous les capitaines de n'en laisser sortir; enjoint aux officiers du roi tenir la main au fait de la police pour les denrées et marchandises; enjoint à tous les gouverneurs, capitaines, maires, échevins, baillis et sénéchaux, et à leurs lieutenans des villes, bourgs, bourgades, ponts et passages à vingt lieues à la ronde de Paris, laisser passer librement les vivres et denrées qui sont destinés à ladite ville; leur fait très-expresses défenses de recevoir aucune garnison ni logemens de gens de guerre; leur enjoint en outre faire en sorte que les vivres et denrées soient apportés en cettedite ville sans aucun empêchement; à cette fin, escorter, assister ceux qui les apporteront, à peine d'en répondre en leur nom. Et sera le présent arrêt lu et publié à son de trompe, et affiché dans les carrefours de cette ville, et envoyé aux villes circonvoisines, pour être aussi lu en public et affiché, à ce qu'on n'en prétende cause d'ignorance. Fait en parlement, le 6 janvier 1649. »

En réponse à cet arrêt, le conseil de régence, sous la présidence de la reine, transféra la cour de parlement à Montargis, et lui ordonna sur-le-champ de quitter Paris [1]. On voulait ainsi diviser les autorités qui gouvernaient la capitale et annuler leur action. Les politiques, les faiseurs d'écrits et de pamphlets s'efforcèrent de prouver que l'union du parlement et de la ville était indissoluble. Tandis que les écrivains du tiers parti, et Renaudot en tête, ne savaient plus quelle ligne on devait suivre,

1 Le conseil de Saint-Germain donna communication à la ville de cette translation du parlement à Montargis : « Du jeudi 7e jour de janvier 1649. Ledit jour, sept heures du matin, seroit venu au bureau de la ville, M. le duc de Montbazon, gouverneur, qui auroit dit à MM. les prevôt des marchands et échevins qu'il avoit reçu hier au soir fort tard un paquet du roi, dans lequel il y en avoit un autre, adressé à ladite ville, et qu'il mit sur le bureau. Ledit paquet fut ouvert par le prevôt des marchands, et lecture en fut faite par le greffier de la ville : « De par le roi, très-chers et bien amés, nous vous fîmes hier savoir les raisons qui nous ont obligé de sortir de Paris; maintenant nous vous faisons cette lettre pour vous dire, par l'avis de la reine régente notre très-honorée dame et mère, que nous avons commandé à notre cour du parlement de Paris de transporter ses séances en notre ville de Montargis, avec défense de faire aucune fonction dans notre ville de Paris, ainsi que vous l'apprendrez plus particulièrement par les lettres patentes que nous vous avons fait expédier, ne doutant pas que vous ne nous rendiez, avec tous les bourgeois et habitans de

dans la *Gazette de France* on publia un pamphlet judiciaire et politique sous le titre bizarre de « Contrat de mariage du parlement avec la ville de Paris[1]. » Les formules de judicature plaisaient à cette époque de basoche et de parlement. On y disait : « Au nom de Dieu le créateur, furent présens en leurs augustes représentations, illustre et sage seigneur le parlement de Paris, tant en son nom que stipulant pour l'ordre, la police et la justice, et pour toutes les lois, ordonnances, coutumes, pra-

notre ville, l'obéissance que vous nous devez, ce qui nous donnera sujet d'y retourner plus promptement, ne jugeant pas à propos de le faire qu'après que notredite cour en sera sortie, et vous assurant que nous désirons vous faire connoître de plus en plus l'affection et l'amour que nous avons pour notredite ville de Paris; n'y faites donc faute, car tel est notre plaisir. Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 6 janvier 1649. » Après quoi on ne jugea pas à propos de faire lecture de ladite déclaration. Seulement fut-on d'avis d'envoyer mandement à messieurs les conseillers, colonels et quarteniers à ce qu'ils eussent à se trouver en ce lieu, une heure précise de relevée, et cependant on donna ordre à M. Tubeuf, colonel, d'envoyer présentement deux compagnies de sa colonelle en garde à la brèche Saint-Roch et à la porte de Richelieu, et pareil mandement à M. de Buillon, autre colonel. »

1 « Contrat de mariage du parlement avec la ville de Paris; janvier 1649. Imprimé chez la veuve Guillemot, rue des Marmousets, devant la petite porte de Sainte-Madeleine. » — FONTANIEU, portefeuilles, nos 490, 491.

tiques et maximes de la France, d'une part; et puissante et bonne dame la ville de Paris, aussi tant en son nom que stipulant pour tous ses bourgeois et habitans dans l'enclos de ses murailles et banlieue, et généralement pour tous les bons Français, d'autre part. Lesquelles parties, volontairement, en la présence et par l'induction de très-hauts et très-puissans princes le devoir, l'amour, la raison et la nécessité, reconnurent et confessèrent avoir fait entre elles de bonne foi les traités, promesses et conventions de mariage qui ensuivent. C'est à savoir, que ledit seigneur parlement prend ladite dame ville de Paris pour sa femme et légitime épouse; comme pareillement ladite dame prend ledit seigneur parlement pour son mari et légitime époux, et cela pour être joints et unis perpétuellement et indissolublement, s'entr'aimer et s'entr'aider cordialement et sincèrement. A cet effet seront lesdits seigneur et dame unis et conjoints en tous leurs désirs, actions, passions et intérêts, suivant le bien de l'Etat et la conservation du roi et du royaume, et se prennent spécialement aux conditions suivantes : Dieu sera toujours servi et honoré, craint et aimé

comme il se doit; les athées, impies, libertins et sacriléges seront punis exemplairement, et exterminés incessamment; les vices, péchés et scandales seront corrigés, la religion maintenue et défendue jusqu'au dernier soupir de la vie; le bien de l'Etat et la conservation du roi et du royaume seront toujours soigneusement embrassés, le soulagement du pauvre peuple sera procuré autant qu'il sera possible. Le roi donné de Dieu au royaume de France sera servi, honoré, aimé et obéi de tous les sujets; qu'en la tendresse de l'âge en laquelle Sa Majesté se trouve maintenant, qui est foible pour le gouvernement de son Etat, le parlement présentera des personnes illustres, lesquelles seront prises dans les ordres du clergé, de la noblesse et de la magistrature; ces sages et vertueux personnages seront, après les princes du sang, comme conseillers naturels et ministres nécessaires de la régence; toutes les matières d'Etat se résoudront à la pluralité des voix, comme il est convenable ès minorités des rois. Les conseillers et ministres établis par le roi pourront être destitués ou changés selon que leur déportement ou incapacité y donneront lieu; le

parlement demandant formellement la destitution de ceux qui pourront en avoir donné sujet, il n'y sera apporté aucune contradiction, et ceux qui seront nommés en leur place y seront reçus sans difficulté. Les conseillers et ministres d'Etat qui sont maintenant près du roi, s'ils sont soupçonnés et accusés de s'être mal comportés dans leurs fonctions, répondront de leurs actions suivant les lois du royaume, et seront jugés et traités ainsi qu'il se devra en justice. Les veuves, enfans, héritiers ou ayant-cause des ministres d'Etat qui sont morts depuis vingt ans seront tenus de répondre civilement des déportemens de ces ministres, et subir les jugemens qui seront donnés à cet égard, s'ils ne veulent pas perdre leurs biens et successions. La foi publique, si scandaleusement violée depuis certaines années, sera rétablie autant que faire se pourra, et tenue pour sacrée et sainte; les finances du royaume seront dorénavant administrées par personnes de probité et intégrité, connues et choisies entre celles que le parlement présentera au roi. » Une foule d'articles séparés réglait l'administration des finances, la levée des

tailles, taillons et subsistances, la punition des vols publics, concussions et péculat; tous les intendans de provinces devraient rendre compte de leur conduite; les crimes commis depuis la guerre et qui étaient demeurés impunis, seraient recherchés avec soin, pour châtier les coupables selon leur démérite. « Et parce que toutes ces bonnes choses ne peuvent arriver tant que Mazarin commandera à cet Etat, vu l'insolence et la tyrannie avec laquelle il se comporte, car après avoir perverti par ignorance et malice toutes les bonnes règles d'un gouvernement, le cardinal a fait des voleries exorbitantes, enlevé scandaleusement la personne du roi et de monsieur son frère, et impudemment et faussement accusé les membres de l'auguste corps du parlement d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, Mazarin sera poursuivi jusqu'à ce qu'il soit mis entre les mains de la justice, pour être publiquement et exemplairement exécuté. Le pape, les républiques de Venise, de Gênes et de Lucques, et autres princes d'Italie, seront requis et priés que recherches et saisies soient faites dans leurs terres des biens meubles, pierreries et deniers qui ont

été envoyés par ledit Mazarin, pour être restitués à la couronne et au royaume auxquels ils ont été volés. Le roi sera très-humblement supplié de revenir sur son trône et le plus assuré siége de son empire, qui est Paris. Le présent mariage ne pourra jamais se dissoudre, moyennant la grâce de Dieu; aucune des parties ne pourra jamais demander ni consentir aucune séparation et discussion pour quelque cause et occasion que ce puisse être[1]. »

Ce mariage de la ville de Paris et du parlement, n'était qu'un programme des prétentions populaires; il ne rassurait pas toutes les inquiétudes. Le peuple continuait d'être ému; les quarteniers, qui étaient l'expression du mouvement, s'emparaient d'une plus forte autorité que le conseil de ville même; ils parcouraient les colonelles, excitaient les bourgeois à prendre les armes; ils demandaient même à avoir le mot du guet, c'est-à-dire la direction des précautions militaires pour garder la ville de Paris. Ces précautions, MM. le prevôt des marchands, gouverneur et échevins,

1 Il n'existe que deux exemplaires de ce document si curieux, qui peint si bien une époque d'intrigues et de judicature.

les prenaient avec discernement, mais aussi avec lenteur; ils se bornaient à fermer les portes, à en confier la garde à des hommes sûrs qui ne pussent ni les livrer aux troupes du roi sans conditions, ni favoriser les séditions de la multitude. Le conseil de ville délibéra longuement sur tout ce qui tenait à la sûreté des murailles et remparts; il désigna pour leur garde les officiers les plus dévoués de chaque colonelle; il ordonna « que les portes de Bussy, Dauphine et de Nesle seroient gardées par les colonelles de MM. d'Etampes et Miron; les portes de Saint-Germain et de Saint-Michel par la colonelle de M. de Chastignonville; les portes de Saint-Jacques et de Saint-Marcel par les colonelles de MM. des Roches et Barthélemy; les portes Saint-Victor et Saint-Bernard par la colonelle de M. de Thélie; les portes Saint-Antoine par les colonelles de MM. de Guénégaud et Scarron, sieur de Vannes; les portes du Temple et de Saint-Martin par la colonelle de M. Favier seule; la porte Saint-Denis par les colonelles de MM. Lamoignon et de Bouville; la porte Montmartre par les colonelles de M. le président Le Firon, à présent prevôt des mar-

chands, et celle de M. de Bullion sieur de Bouville; les portes Saint-Honoré et de Richelieu par les colonelles de MM. les présidens de Maisons et de Tubeuf; la porte de la Conférence et le pont des Tuileries par la colonelle de M. de Montauron seule. Et d'autant que le jour précédent l'on étoit allé sans battre le tambour et brusquement à la garde des portes; ce que l'on avoit trouvé à redire, et qu'il y avoit eu des personnes malintentionnées qui crioient la nuit par les rues hautement : *Aux armes!* il fut résolu un mandement pour prescrire aux colonels d'assembler dorénavant les gardes au son du tambour, en la manière accoutumée; d'établir autant de postes et de corps-de-garde qu'ils le jugeront convenable, dans l'étendue de leurs colonelles, pour la sûreté de la ville; enfin de donner l'ordre qu'il ne soit pas tiré de coups d'escopette, ni aucune autre arme à feu inutilement depuis sept heures du soir jusqu'à huit heures du matin[1]. »

Telles étaient les précautions prises par la ville de Paris; on n'y voit point encore une

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

résolution ferme de rompre avec la royauté; il y avait même dans les autorités municipales une certaine tendance vers les transactions. Toutes les déterminations sont respectueuses pour la royauté; on ne veut point tenter une rupture brusque, immédiate. On sait les forces du prince de Condé, sa gloire militaire, sa dure volonté d'en finir avec les Parisiens. La peur domine; on est disposé à une transaction; si la populace, dirigée par ses quarteniers, imposait des conditions violentes et inflexibles, il n'était au contraire qu'un cri à l'Hôtel-de-Ville parmi les échevins, c'était de faire leur soumission. Le pouvaient-ils, l'oseraient-ils? C'était une démarche forte et habile de la part d'Anne d'Autriche que d'abandonner Paris; ce veuvage était insupportable à la bourgeoisie, toujours inquiète sans le roi. Le conseil, d'un autre côté, était à l'abri d'émeutes et de séditions; Saint-Germain était un château fortifié, entouré de bonnes murailles, sur une hauteur d'où l'on pouvait balayer la canaille des Parisiens. Il restait à soumettre la ville par le canon et par la brave cavalerie du prince de Condé!

CHAPITRE LXXII.

TENTATIVES DE TRANSACTION. — ADOPTION DE MESURES SÉVÈRES PAR LE CONSEIL ET LE PARLEMENT.

Remontrances par le parlement. — Démarches tentées par l'Hôtel-de-Ville. — Refus hautain fait par la cour de Saint-Germain. — Retour des députés à Paris. — Arrêt du parlement contre Mazarin. — L'Hôtel-de-Ville envahi par le parlement.

1649.

L'esprit de la population de Paris n'était point hostile à la jeune majesté royale; on était habitué à la saluer au Louvre ou au Palais-Cardinal. L'impression produite par le départ de

la cour avait été généralement triste; les sages bourgeois, les habitans de quelque prévoyance savaient bien que cette rupture entraînait la guerre civile; l'enthousiasme des quartiers et des halles était inséparable du désordre et du pillage : comment empêcher la disette de vivres? comment lutter avec l'armée royale, si bravement aguerrie, et qui bientôt allait apparaître sous les murailles? Il y avait donc dans la partie riche et paisible de la population un vif et profond désir de transiger; les quarteniers brouillons, les parlementaires ardens faisaient bien un appel aux armes, méditaient des mesures violentes pour imiter l'Angleterre. Mais tel n'était pas l'esprit général de la bourgeoisie; elle craignait le triomphe désordonné de la populace et des halles.

Dans cette situation des esprits, les cours de justice, de finances, l'Hôtel-de-Ville étaient d'avis qu'il fallait faire une démarche auprès du conseil à Saint-Germain, afin d'éviter une rupture définitive. On avait déjà de mauvaises nouvelles; on apprit à Paris que les bouchers allant à Poissy pour acheter du bétail étaient revenus avec un pied de nez, bafoués par les

soldats de M. le Prince[1]; et pourquoi? c'est qu'il avait été arrêté en conseil à Saint-Germain de donner défense à tous marchands de rien vendre à ceux de Paris jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, lequel arrêt avait été publié à son de trompe à Poissy et aux lieux circonvoisins. D'un autre côté, on voyait successivement partir de Paris toutes les personnes riches et aisées qui ne voulaient point se trouver mêlées à cette bagarre; tous messieurs les ambassadeurs l'avaient quitté sur l'invitation que leur avait faite le cardinal Mazarin[2]. On pensait donc, parmi les gens sages, qu'il fallait faire acte de soumission et de déférence envers le roi siégeant à Saint-Germain. Le prevôt des marchands, l'Hôtel-de-Ville étaient dans ces opinions, la cour des aides également, et le 8 janvier, deux jours après le départ de la cour pour Saint-Germain, elle députa M. Amelot, son premier président, et quelques uns des membres de la compagnie; ils ne sollicitaient autre

1 Mss. Bibliothèque du roi, n° 300. (Supplément français.) — *Histoire du prince de Condé*, liv. II.

2 *Mémoires sur la minorité de Louis XIV*; et le livre IV du Recueil d'Aubery sur le cardinal Mazarin.

chose que le retour du roi dans la capitale. Le premier président s'agenouilla ainsi que la députation, et avec de profonds soupirs tous s'écrièrent[1] : « Sire, nos visages, bien différens de ce qu'ils étoient autrefois lorsque notre compagnie venoit témoigner à Votre Majesté la part qu'elle prenoit à la satisfaction publique et aux heureux effets de la bonne conduite et de la prospérité de votre règne, peuvent faire connoître que c'est avec beaucoup de regrets que nous nous présentons maintenant à Votre Majesté pour une autre occasion. Si notre intérêt particulier étoit la règle de nos actions, nous aurions sujet de porter nos justes plaintes à Votre Majesté pour beaucoup de choses qui regardent la diminution de nos charges; mais comme nous avons appris de nos ancêtres à n'avoir point d'autre intérêt que celui du roi et de l'Etat, pour lequel nous sommes toujours prêts à sacrifier non seulement les intérêts de notre ordre, mais encore

1 « Sommaire relation de ce qui s'est passé à Saint-Germain, en la députation de la cour des aides, pour le retour de Leurs Majestés à Paris. » — Paris, chez Denis Langlois, au Mont-Saint-Hilaire, 1649.

nos biens et nos vies, nous nous contenterons de supplier très-humblement Votre Majesté de vouloir particulièrement considérer les dangereuses suites que peut causer votre éloignement de la capitale ville du royaume, et l'approche des gens de guerre, toujours déréglés, qui commettent brigandages, incendies, violemens, massacres, pilleries et sacriléges. Nous venons donc supplier très-humblement Vos Majestés de faire cesser ces désordres, et de ne pas refuser à nos souhaits et à ceux de toute la France leur retour dans cette commune patrie des Français, qui semble avoir été destinée du ciel pour être les délices de nos rois, assurant Vos Majestés qu'elles y trouveront dans tous les états, et surtout dans notre compagnie, une obéissance parfaite et une inviolable fidélité. »

Le chancelier, par ordre de la reine-mère, répondit à cette harangue avec de très-longs développemens et fermeté : « On n'entend parler depuis plusieurs jours que du malheur des temps, des désordres du gouvernement et des gens de guerre; mais qui parle de maintenir l'autorité du roi au point où elle doit être? C'est cet oubli qui a porté la reine à s'éloigner

de Paris avec le roi, afin de conserver son autorité et d'éviter les mauvais desseins du parlement, qui était dans une désobéissance manifeste; toutefois la bonté de Sa Majesté est si grande, qu'elle se résoudroit à retourner dans Paris, si les officiers de cette compagnie se remettoient bientôt dans leur devoir. » La reine et M. le Prince ajoutèrent alors quelques paroles de colère, M. le chancelier s'écria « que le roi étoit le maître des ordonnances, il les faisoit et défaisoit à sa volonté; les compagnies devoient apporter une obéissance aveugle à ses volontés. — L'usage de tous temps établi dans le royaume, repartit le premier président, est que les compagnies ont le droit de délibérer sur les ordonnances qui leur sont apportées, et de remontrer au roi ce qui leur semble nécessaire pour son service et le bien de l'Etat. » Et là-dessus l'on se sépara[1].

La démarche de la cour des aides était restée dans toutes les bornes des convenances; la

1 « Sommaire-relation de ce qui s'est passé à Saint-Germain, en la députation de la cour des aides, pour le retour de Leurs Majestés à Paris. » — Paris, chez Denis Langlois, au Mont-Saint-Hilaire, 1649.

compagnie n'avait imposé aucune condition; ce qu'elle sollicitait, c'était le retour pur et simple du roi dans la capitale, vieille faveur qu'on suppliait la majesté royale d'accorder à sa bonne ville. Il n'en était pas de même au parlement; là toutes les têtes étaient montées; on demandait punition contre le ministre, pour l'acte criminel que les parlementaires désignaient sous le titre d'enlèvement du roi. Le parlement voulait une transaction, et non pas une soumission; il ne se transporta point en corps à Saint-Germain; car, se considérant comme une autorité, une puissance indépendante, il ne faisait acte de sujet qu'avec répugnance. La majorité avait entraîné à elle, comme il arrive toujours dans les temps difficiles, le tiers parti politique; l'esprit de compagnie s'en était mêlé. On députa à Saint-Germain les gens du roi seulement, afin de voir s'il n'était pas possible de traiter à de bonnes conditions avant de prendre les armes, si l'on y était disposé.

Le conseil, présidé par Mazarin, était dans ces premiers momens de fermeté et d'effervescence qui permettent difficilement une transaction. On avait l'appui déjà de deux grandes ar-

mées, celles du duc d'Orléans et du prince de Condé; une tentative sur Paris était sûre, soutenue qu'elle serait par une partie de la population. Tous ces bourgeois auraient grande frayeur quand on leur couperait leurs vivres, quand on les abandonnerait au pillage de la populace; tous ces beaux diseurs de phrases hautes seraient les premiers à recourir à l'intervention royale pour calmer leurs terreurs. Qu'avait-on besoin de transiger, puisqu'on avait la force nécessaire pour imposer la soumission aux rebelles? La sollicitude de Mazarin se porta tout entière sur la constitution d'un gouvernement à Saint-Germain; il annonça cette translation, non seulement aux cours, parlement, intendance, mais encore à tous les ambassadeurs, afin qu'ils le fissent connaître aux différens cabinets auprès desquels ils résidaient; tous devaient se garder de correspondre avec les rebelles : « Monsieur, écrivait Mazarin à chaque ambassadeur, vous aurez déjà sans doute appris la résolution que la reine a été forcée de prendre de sortir de Paris pour mettre en sûreté la personne du roi, dont quelques factieux du parlement avoient dessein

de s'assurer par le moyen des intelligences qu'on a découvert qu'ils entretenoient avec les ennemis de l'Etat, et des cabales secrètes qu'ils faisoient en même temps parmi le peuple; vous aurez su ensuite que Sa Majesté ayant jugé à propos de transférer ailleurs le parlement, et cependant de l'interdire pour ôter tous moyens de nuire à quelques séditieux de la compagnie, qui ont engagé dans leur parti la jeunesse, laquelle a toujours entraîné les sages dans des avis qu'ils détestent; non seulement le parlement n'a pas déféré à l'interdiction, mais il s'est porté dans une rebellion si déclarée, qu'il a ordonné des levées de gens de guerre dans Paris, et donné des arrêts pour faire soulever les peuples contre le roi, réduisant par ce moyen Sa Majesté à la dure nécessité de recourir malgré elle à la force pour faire rentrer les habitans de Paris dans l'obéissance qu'ils lui doivent. Il n'y a point de bons Français à qui le cœur ne saigne de voir un si grand attentat sur l'autorité royale, et que quatre ou cinq factieux, pour leurs intérêts particuliers, aient pu, au milieu des prospérités de cet Etat, le porter sur le penchant de sa ruine, si Dieu,

qui en a toujours pris une protection visible et qui aura soin de l'innocence du roi, ne détournoit un si grand malheur. C'est ce que l'on a tout sujet d'espérer et de sa bonté et des forces que Sa Majesté a en mains pour venir à bout des rebelles. Il n'est pas, Dieu merci, à craindre que Leurs Majestés n'aient certainement et bientôt une heureuse issue de tous ces embarras, bien que quelques princes et autres aient pris part dans la rebellion du parlement pour des mécontentemens qu'ils prétendent avoir en leur particulier : M. de Longueville pour n'avoir pas eu le Havre, M. d'Elbœuf pour n'avoir pas eu Montreuil, M. de Bouillon pour rentrer dans Sedan. Le prétexte que les factieux et les mécontens du parlement prennent est le même qu'on a pris dans toutes les révoltes, qui est d'attaquer le ministre. Mais il me semble, sans présomption, que tous les bons Français connoîtront que la persécution est fort injuste: les services que j'ai rendus sont assez considérables et assez récens pour n'être pas désavoués par mes ennemis mêmes, et que ce n'ait été avec un tel désintéressement, que depuis six ans que j'occupe le poste de premier ministre, il ne se

trouvera pas que j'aie rien pour moi ni pour mes parens. Avec tout cela, plût à Dieu que ma perte pût tant soit peu contribuer au service du roi et au bien et repos de l'Etat, car en ce cas je me la procurerois moi-même avec plaisir! Ce qui perce le cœur à Leurs Majestés, c'est de voir leurs armes employées contre des Français, et la considération du profit que pourront tirer les ennemis de nos désordres, qui peuvent enfin (s'ils étoient de durée) mettre en compromis les avantages notables que nous avons remportés sur eux. Sa Majesté se promet de l'affection de tous ses bons sujets qu'ils concourront de tout leur pouvoir à diminuer ce mal autant qu'il sera possible[1]. »

C'est dans cette disposition de fermeté que les gens du roi envoyés par le parlement furent accueillis[2] à Saint-Germain; comme ils étaient près d'arriver, ils virent venir à eux un gentilhomme tout auprès de la montagne du Pec; c'était Seguin, maître-d'hôtel du roi, qui leur

1 Mss. Dupuy, vol. DCCLXXV.

2 « Le voyage de la France à Saint-Germain, avec ses plaintes à la reine et ses prières pour la paix. » — Paris, Jean Rocolet, au Mont-Saint-Hilaire, 1649.

dit fort hardiment en arrêtant leur carrosse : « Messieurs, que desirez-vous faire ici? — Nous venons de la part de la compagnie pour parler à Sa Majesté et à la reine régente sa mère. — Et pourquoi donc? continua le maître-d'hôtel. Si vous êtes prêts à obéir à la déclaration de Sa Majesté comme députés du parlement transféré à Montargis, le roi notre seigneur vous écoutera; mais si c'est comme députés du parlement rebelle de Paris, vous pouvez vous en retourner comme vous êtes venus. — Nous venons, répondirent les gens du roi, lui faire entendre ce que nous avons à exposer pour son service. Rapportez au conseil nos paroles. — Je le veux bien, répondit l'envoyé, si vous restez là; vous ne pouvez être admis à Saint-Germain. » C'était le 9 janvier, le temps était froid, pluvieux; il y avait de quoi geler sur la grande route, et néanmoins MM. les gens du roi obtinrent avec peine d'entrer dans le bourg de Saint-Germain, pour se mettre à couvert en une hôtellerie où ils allumèrent un immense feu au foyer. Enfin, ils furent introduits auprès de M. le chancelier qui les reçut très-laconiquement, et leur remit de nouveau

l'édit qui transférait le parlement à Montargis : « Annoncez, leur dit-il, à la ville de Paris que dans peu d'heures elle sera investie de vingt-cinq mille hommes. Je vous ordonne, au nom de la reine, de partir sur l'heure, sans vous permettre en aucune manière de coucher à Saint-Germain[1]. »

Quand les députés du parlement arrivèrent à Paris, on était dans cette ferveur de liberté parlementaire et municipale qui éclate souvent par des folies. Le mauvais accueil qu'on avait fait à MM. les gens du roi avait partout inspiré un sentiment de violence; quoi! on avait dit des insolences aux députés de la cour du parlement, à cette magistrature liée à la cause bourgeoise et populaire! N'était-ce pas le Mazarin qui avait fait tout cela, cet ennemi de tout bien public? Et la compagnie si respectée resterait-elle sans défenses, ne prendrait-elle aucune mesure contre une illégale provocation? On se rassembla en toute hâte au Palais, et presque sur l'heure l'arrêt suivant fut rendu : « Ce jour, la cour, toutes les cham-

[1] Mss. Bibliot. royale, cot. n° 1206.

bres assemblées, délibérant sur le récit fait par les gens du roi de ce qu'ils se sont transportés à Saint-Germain-en-Laye par-devers ledit seigneur roi et la reine régente de France, en exécution de l'arrêt d'hier, et du refus de les entendre, disant que la ville étoit bloquée, a arrêté et ordonné que très-humbles remontrances par écrit seront faites audit seigneur roi et à ladite dame reine régente. Et attendu que le cardinal Mazarin est notoirement l'auteur de tous les désordres de l'État et du mal présent, l'a déclaré et déclare perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son Etat; lui enjoint de se retirer de la cour dans ce jour, et dans huitaine hors du royaume. Et ledit temps passé, enjoint à tous les sujets du roi de lui courir sus, fait défense à toutes personnes de le recevoir. Ordonne en outre qu'il sera fait levée de gens de guerre en cette ville en nombre suffisant; à cette fin, commissions délivrées pour la sûreté de la ville tant au dedans qu'au dehors, et escorter ceux qui amèneront les vivres, et faire en sorte qu'ils soient apportés en toute sûreté et liberté. Et sera le présent arrêt lu, publié et affiché partout où

il appartiendra, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Enjoint aux prevôt des marchands et échevins tenir la main à l'exécution[1]. »

Le parlement rompait ainsi toute négociation avec Saint-Germain; il n'était plus possible de traiter dans l'état d'exaspération où se trouvaient les deux partis, se proscrivant l'un l'autre; la compagnie déclarait Mazarin perturbateur du repos public, et le conseil présidé par Mazarin transférait le parlement à Montargis, comme si celui de Paris était en rebellion armée; la guerre ne pouvait plus s'éviter. Au milieu de ces grandes discussions, l'Hôtel-de-Ville cherchait à conserver son caractère modéré et à ne se compromettre ni avec la cour ni avec le parlement; il prenait des mesures de sûreté, mais leur donnait une tendance vague, de telle sorte qu'on pouvait les interpréter dans un sens de pure prévoyance, comme il convenait à toute administration régulière. L'Hôtel-de-Ville avait eu aussi ses députés à Saint-Germain; ils n'y avaient

1 Extrait des registres du parlement. — FONTANIEU, portefeuilles, n° 490, 491. 8 janvier 1649.

point apporté un langage d'autorité et d'arrogance. M. Fournier, premier échevin, admis sans difficulté à l'audience de la reine, avait parlé avec tant d'adresse qu'il avait tiré des larmes de plusieurs de la cour; la reine Anne d'Autriche ne s'en était pas empêchée. Les esprits étaient tellement préoccupés qu'il n'avait pu rien avancer. Mazarin fit répondre « que le seul moyen de voir le roi à Paris étoit de soumettre le parlement suivant la déclaration royale, et qu'ainsi ledit parlement sortiroit par une des portes de la ville, tandis que Leurs Majestés rentreroient par une autre. » Et ledit M. Fournier avait dit[1] : « Ah! Madame, que Votre Majesté descende un peu jusqu'à nous pour considérer l'état déplorable de notre ville, qui durant l'absence de Vos Majestés se peut dire un corps sans âme, sans mouvement et sans forme, et qui reconnoît avec un regret extrême qu'il n'y a que Vienne et Madrid qui profitent de son malheur..... Voudriez-vous, Madame, quand

1 Registres de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

la France a gagné tant de batailles sous la régence de Votre Majesté, en perdre le fruit en un seul jour et tourner vos armes victorieuses contre vos propres sujets? Quel succès pouvez-vous espérer de cette entreprise, que la perte de ceux qui vous sont acquis, et la ruine de la plus puissante ville de votre empire, l'ouvrage de tant de siècles, la résidence des premiers monarques du monde, et le lieu sur lequel votre piété avoit attiré les bénédictions du Ciel?..... Eh! quoi, Madame, seroit-il possible qu'une reine issue de rois catholiques, femme et mère d'un roi très-chrétien, qu'une reine que l'on voit si souvent s'approcher de l'autel avec des sentimens d'une dévotion si exemplaire, soit inexorable aux plaintes d'un peuple innocent, qui s'humilie à ses pieds, et qu'elle puisse nourrir enfin dans son cœur des mouvemens de colère, de haine et de vengeance!..... Ah! Madame, faites un peu réflexion sur les misères où votre régence va nous plonger, et dont il ne sera plus en son pouvoir après de relever les ruines; considérez le commerce interrompu, les pauvres sans secours, les orphelins abandonnés, les églises

désertes et sans culte!..... Seroit-il possible, Madame, que votre piété veuille abandonner tant d'innocens de l'un et l'autre sexe à la brutalité du soldat, tant de monastères, tant d'hôpitaux témoins de la charité de Votre Majesté, à la profanation de mains sacriléges?... Nous avons de plus saines pensées de votre clémence, et nous espérons que nos larmes ne trouveront point en vous un cœur inaccessible. Nous vous en conjurons par tout ce qu'il y a de plus saint et de plus auguste dans le monde, par vos bontés mêmes, par nos soumissions et nos respects, par votre noble fils dont les douces inclinations n'attendent que les mouvemens de votre pitié pour les suivre et pour apaiser ceux de son indignation. — Ah! Sire, je commettrois un crime si, après des conjurations si pressantes pour supplier votre retour dans votre capitale, j'avois recours à d'autres persuasions, n'ayant plus, à travers mes sanglots, qu'à lui confirmer en finissant la protestation d'une fidélité inviolable au nom de sa bonne ville de Paris[1]!..... »

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. nº XXXII, aux Archives du royaume.

En entendant ce langage de soumission respectueuse, la reine touchée avait fait mille protestations de son attachement pour les habitans de Paris; elle avait dit en prenant les mains de Fournier : « Bon et brave échevin, dites aux habitans tout notre désir de nous en revenir, mais il faut qu'ils se débarrassent de tous ces brouillons du parlement, qui seuls font la sédition et la révolte en la ville. Ah! s'ils veulent nous traiter comme le roi et la reine d'Angleterre, ils trouveront à qui parler! nous ne sommes pas encore prêts à nous rendre. » Tous ces rapports avec l'Hôtel-de-Ville donnaient aux mesures qui étaient prises par les représentans de la bourgeoisie un caractère de timidité et d'irrésolution. Pendant que les députés sont partis pour Saint-Germain, on se rassemble pour la police de la ville [1] : « Le mercredi, 8 janvier, à huit heures, M. le duc de Montbazon vint à l'Hôtel-de-Ville accompagné du sieur de Saincton, maître des cérémonies, qui apporta des lettres de cachet du roi, lesquelles furent lues

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. nº XXXII, aux Archives du royaume.

au petit bureau; et ensuite on expédia des passe-ports à MM. Duplessis et Demons, que la ville chargea d'une lettre qu'elle écrivit à la reine, et dont il n'a point été conservé de minute, vu l'empressement des affaires. L'on arrêta que les portes du Temple et de Richelieu, ainsi que celle de la Conférence, seroient murées; et à cette fin enjoint au maître des œuvres de la ville d'y faire travailler jour et nuit. Il fut aussi ordonné audit maître des œuvres de se transporter par toutes les portes de la ville et au pourtour des murailles, et de faire incessamment travailler à fermer ce qui était ouvert, et de faire en sorte que les gens de pied et de cheval n'y pussent passer. Il fut pareillement envoyé mandement aux colonels pour ne laisser passer que les cochers et messagers ordinaires, après avoir visité les hardes et paquets qu'ils emportoient. Et d'autant qu'on appréhendoit la nécessité des vivres, il fut dressé l'ordonnance qui s'ensuit: «Il est enjoint à tout marchand de grains et aux bourgeois habitans de cette ville qui ont des grains en greniers, soit sur la rivière ou dans les villages aux environs de Paris, de les faire

incessamment amener et arriver en cette ville pour la provision des halles, à quoi toutes les personnes donneront main forte et confort et aide, avec défense à tous capitaines et gardes des portes de leur faire aucun empêchement, à peine de la vie. Ce qui sera publié et affiché en la manière accoutumée, à ce qu'aucun n'en ignore. » En même temps est arrivé M. le duc d'Angoulême, qui s'est plaint de ce qu'on tardoit si long temps à faire passer les meubles du roi. Mais comme il lui fut représenté qu'il y avoit grand'peine à gagner cela sur l'esprit des bourgeois, qui s'étoient imaginé qu'au lieu des bagages, l'on faisoit sortir des choses qui leur feroient besoin, ceci leur donnoit une démangeaison de piller qui n'étoit pas imaginable. Le duc en demeura satisfait, et loua la prudence de MM. de la ville, et se mit à les entretenir du moyen qu'il avoit en main pour pacifier tous ces mouvemens. Le prince s'étant ouvert à ce sujet, il lui fut témoigné que la ville seroit toujours très-aise de rendre ses obéissances et devoirs au roi son souverain, mais qu'il seroit fort difficile d'apaiser le peuple et de remettre les choses en calme par les

moyens qu'il leur proposoit, les priant néanmoins d'interposer son crédit auprès de Leurs Majesté pour le bien de la tranquillité publique, ce qu'il promit de faire. Ledit sieur duc étant sorti, les capitaines des quatre compagnies du faubourg Saint-Marcel présentèrent leur requête à ce qu'il leur fût permis, pour la sûreté dudit faubourg, de faire faire les fortifications qu'ils jugeroient nécessaires à leur conservation, ensuite d'en débourser et avancer les deniers, à la charge de les recouvrer, ainsi qu'il seroit par nous ordonné; ce qui leur fut accordé, et cependant à eux enjoint de faire prendre les armes aux habitans dudit faubourg Saint-Marcel, et d'y faire bonne garde tant de jour que de nuit; ensemble de poser des corps-de-garde aux lieux et endroits qu'ils jugeroient nécessaire, le tout par l'avis de M. de Thiles, colonel dudit faubourg[1]. Le même jour, M. le prevôt des marchands et le sieur Hachette, échevin, partirent pour aller en une police générale qui se devoit tenir en la chambre Saint-Louis, en sorte qu'il ne de-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

meura que le sieur Lescot à l'Hôtel-de-Ville [1]. »

Aucune de ces mesures ne signalait un esprit de dévouement à la cause parlementaire contre la régence; les magistrats municipaux agissaient, mais mollement; ils obéissaient à l'impulsion, ils ne la donnaient pas. Est-ce que cette indifférence pour l'énergique mouvement parlementaire pouvait se maintenir longtemps? Quoi! nosseigneurs de la grande cour judiciaire avaient ordonné qu'il serait couru sus à Mazarin, l'avaient flétri d'une grande proscription, et il serait dit que MM. de l'Hôtel-de-Ville traiteraient avec lui, et verraient avec indifférence tout ce qui se passait! Dans l'ordre des juridictions, la police de Paris, l'administration politique, appartenait au parlement, et par conséquent l'Hôtel-de-Ville rentrait dans son ressort; il lui devait obéissance. La compagnie prit donc le parti de dominer les fonctions municipales et d'envoyer une députation à l'Hôtel-de-Ville pour s'assurer incontinent la haute main dans la gestion de la cité. Le parlement choisit à

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

cet effet quatre de ses conseillers les plus ardens, parmi lesquels le vieux Broussel, c'est-à-dire l'homme des barricades, le représentant de las édition de Paris. « A ce moment arrivèrent au petit bureau de la ville[1], MM. de Broussel, Lenain, Menardeau et Payen, conseillers en parlement, qui auroient demandé à parler à MM. les prevôt des marchands et échevins ; à quoi le sieur Lescot auroit répondu qu'il étoit seul à présent, et auroit indiqué les motifs de l'absence de M. le prevôt des marchands et de ses confrères, tant de ceux qui étoient partis le matin vers Leurs Majestés à Saint-Germain, que de ceux qui avoient accompagné ledit prevôt en la police générale. Pour lors, s'étant lesdits sieurs conseillers, sans autres paroles et cérémonies, assis dans les premières places du bureau de ladite ville, dirent au sieur Lescot qu'ils étoient députés du parlement pour venir travailler en ce lieu, conjointement avec MM. les prevôt des marchands et échevins, qu'il étoit question de dresser des commissions pour la levée des gens de guerre

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

et pourvoir à la sûreté de la ville; qu'il ne falloit avoir, dans la conjoncture présente, qu'une même volonté; qu'on sauroit bien remarquer ceux qui voudroient jouer les deux; interpellant ledit sieur Lescot de leur donner compte des affaires de ladite ville, et de venir travailler avec eux au fait desdites commissions, qui étoit la chose qui pressoit le plus à présent. A quoi M. Lescot ayant répliqué que M. le prevôt des marchands étoit en cette ville, travaillant au fait de la police générale, par ordre de la cour, duquel lieu il pouvoit retourner et se rendre ici dans une heure; il les prioit de l'excuser s'il ne pouvoit travailler avec eux, qu'en la présence dudit sieur prevôt. Ce qui fit prendre la parole à M. Payen, conseiller, lequel s'emporta avec une grande passion; ce qui obligea ledit sieur Lescot à aller quérir le sieur prevôt des marchands et l'informer du procédé de ces messieurs, qui prirent encore occasion de son absence pour déclamer contre la ville, s'étonnant (disoient-ils) de ce qu'ils n'y étoient pas reçus comme on devoit. Sur quoi le greffier de ladite ville prit la liberté de leur dire qu'étant venus en

ce lieu, sans au préalable en avoir fait avertir MM. le prevôt des marchands et les échevins, ils ne devoient pas trouver étrange s'ils n'y rencontroient personne; que M. Lescot leur avoit dit, comme chacun d'eux étoit dispersé pour travailler à trouver remède aux affaires du temps, de façon qu'il n'y avoit pas lieu de leur blâme, ainsi qu'ils sembloient le vouloir faire. Cela n'empêcha pas qu'ils témoignèrent une très-grande mauvaise humeur, ayant été obligés d'attendre jusqu'à cinq heures que ledit prevôt des marchands, Hachette et Lescot, échevins, retournèrent de ladite police générale, lesquels ayant salué les députés du parlement, apprirent par leur bouche ce qu'ils avoient ordre de leur dire de la part de la cour, et principalement de travailler aux commissions pour la levée des gens de guerre. M. le prevôt des marchands leur dit qu'il louoit les soins que prenoient MM. du parlement de veiller à la conservation de la chose publique, que la ville seconderoit toujours leur zèle et bonne intention, mais qu'il était préalable d'attendre les députés que la ville avoit envoyés au roi et à la reine régente, et d'as-

sembler leur conseil pour y faire entendre les intentions de Sa Majesté et celles du parlement, afin de travailler tous ensemble au rétablissement de la paix publique ; qu'il croyoit d'ailleurs que les députés de Paris arriveroient ce soir, et qu'ils ne manqueroient pas demain matin d'assembler le conseil de ladite ville, où lesdits sieurs se pourroient trouver, s'ils l'avoient agréable ; ce que lesdits sieurs conseillers eurent peine à goûter, et qui ne se passa pas sans quelques paroles fort aigres. Néanmoins il fallut en rester là, et se retirèrent de la façon, après qu'un d'entre eux eût demandé une chambre pour le loger au greffier de la ville, ce qu'on n'osa pas lui refuser, car il avoit l'œil du commandement [1]. »

Toute l'ardeur de la résistance était ainsi passée au parlement; il avait pris fait et cause pour la populace de Paris, pour le mouvement des barricades. La bourgeoisie paisible ne marchait pas avec le parlement, et voilà pourquoi celui-ci voulait détrôner l'Hôtel-de-Ville, afin d'imprimer au mouvement de la vieille capitale

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

cette énergie qui avait signalé la résistance parlementaire de Londres contre les empiètemens de la royauté. Le parallèle était facile à faire; c'était précisément dans ce temps de froidure de janvier que Charles Ier d'Angleterre répondait aux communes réunies en grande convention; il avait été vendu par les Ecossais comme Anne d'Autriche et son fils pouvaient être livrés par quelques compagnies des gardes; les parlementaires foudroyaient Mazarin comme les communes avaient condamné Straffort. Que de réflexions ne devait pas inspirer une telle similitude! combien d'espérances ne devait-elle pas faire naître parmi ces ambitions et ces têtes inquiètes de magistrature qui visaient à la souveraineté! Les vieux conseillers nourris des études de l'antiquité romaine pouvaient aussi rêver de république, de sénat et de ces pompeuses images qui venaient si souvent décorer leurs discours d'apparat aux rentrées solennelles de Pâques ou de la Saint-Martin!

CHAPITRE LXXIII.

UNION DE LA NOBLESSE, DU PARLEMENT ET DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

Parti nobiliaire. — Le prince de Conti. — Le duc de Beaufort. — Le duc de Longueville. — Sa femme. — Adhésion au parlement. — Ils prennent le gouvernement militaire de Paris. — Nouvelles méfiances du parlement envers l'Hôtel-de-Ville. — Mesures municipales favorables à la sédition. — Levée d'armes. — Régimens. — Impôts. — Élection des chefs. — Déclaration du roi contre les princes et le parlement.

1649.

Quand un tumulte éclatait à cette époque où la noblesse était si puissante encore, il était rare que ce mouvement n'eût pas à sa tête quelques uns de ces braves gentilshommes qui ne pouvaient supporter le joug de la royauté.

Il y avait toujours des mécontens contre les ministres, des seigneurs qui, à la première nouvelle d'une résistance tant soit peu importante, s'y jetaient tête baissée pour la diriger dans leur intérêt. Les gentilshommes étaient alors la partie militaire de la nation; la profession des armes était leur unique passe-temps; ils l'embrassaient avec ardeur. La bourgeoisie était bruyante, mais poltrone; si elle gardait ses villes, si elle formait ses compagnies armées au son du tambour, vous ne l'auriez fait que difficilement sortir de ses murailles pour combattre dans la plaine les troupes régulières. MM. du parlement faisaient bien de beaux discours, prononçaient des arrêts; tout cela ne mettait pas du courage au cœur de la bourgeoisie; il lui fallait des gentilshommes pour prendre le commandement des troupes et donner l'impulsion belliqueuse.

Et les mécontens, combien n'étaient-ils pas nombreux! Il y avait de braves et hardis bâtards, comme le duc de Beaufort, de vieux amis du peuple, comme les Lorrains représentés par le duc d'Elbœuf; et puis les Conti, les Longueville, les Brissac, les Bouillon, le prince de

Marsillac et tant d'autres capitaines qui ne demandaient pas mieux que de se mêler aux armes. « M. le duc d'Elbœuf retourna de Saint-Germain à Paris le 7 de ce mois avec deux de ses enfans[1]; et comme plusieurs reconnurent l'union générale de tous les corps, bourgeois et artisans, et que l'arrêt du parlement contre le cardinal Mazarin avait été donné et qu'il portoit qu'il seroit levé des gens de guerre, le sieur d'Elbœuf et ses enfans s'offrirent de servir le roi et l'Etat. La nouvelle de l'arrêt du parlement contre le cardinal avait été connue le même jour à Saint-Germain, et l'on apprit en outre que plusieurs princes, seigneurs et gens de condition s'offroient; M. le prince de Conti et le duc de Longueville (la femme duquel étoit demeurée à Paris fort grosse) s'évadèrent de Saint-Germain, et étant arrivés à la porte Saint-Honoré sur les deux heures du matin, donnèrent l'alarme, en sorte qu'en un instant l'on y envoya mille hommes; et comme l'on avertit l'Hôtel-de-Ville de leur arrivée, et ceux-ci le parlement, on envoya vers

1 Mss. Biblioth royale, cot. n° 1206.

les sept heures du matin M. le président Noyon et M. de Broussel, etc., en divers carrosses pour savoir l'intention desdits seigneurs, qui furent conduits par une compagnie de bourgeois dans l'hôtel de Longueville. Le parlement s'étant assemblé, le prince de Conti y entra, sans M. de Longueville (qui, n'étant point pair, n'a pas ses entrées en icelui). Le prince de Conti déclara que lui et le duc de Longueville s'étaient retirés de la cour, et qu'ils venaient pour assurer le parlement et la ville de Paris, qu'ils vouloient servir le roi et l'Etat. Et puis, s'étant offerts personnellement à servir dans les troupes qu'on levoit contre le cardinal Mazarin, M. le premier président, qui va de bon pied pour le service du roi et de l'Etat, remercia de bonne sorte le sieur prince. Après quoi M. d'Elbœuf parla de l'honneur qu'on lui avoit fait de l'investir de la lieutenance générale, et qu'il n'estimoit pas qu'on voulût changer de résolution. Alors tous MM. du parlement, d'une même voix, l'assurèrent que l'on ne changeroit point. Le lundi au matin le parlement s'étant assemblé, et ayant trouvé expédient de donner séance à M. de Longueville, au-dessus du

doyen du parlement, le prince de Conti, le duc d'Elbœuf s'y trouvèrent, comme la duchesse de Longueville avec MM. ses enfans. M. de Bouillon, Mme sa femme et quatre beaux fils, entrèrent dans l'assemblée avec M. de La Mothe. En la séance il fut résolu que le prince de Conti seroit généralissime de l'armée, auquel MM. de Bouillon et de La Mothe seroient donnés pour conseils; que le duc d'Elbœuf seroit lieutenant général dudit prince et commanderoit l'armée. M. de Longueville déclara que pour ne point donner de jalousie, il ne vouloit accepter aucun commandement, et qu'il serviroit dans le conseil, près du prince de Conti, et que pour assurance de la foi qu'il donnoit et de sa fidélité, il offroit en otage Mme sa femme et ses enfans, laquelle et eux ont été logés à l'Hôtel-de-Ville de Paris, où ils ont couché dès la nuit passée. Le duc de Bouillon ayant voulu donner sa femme et ses enfans pour assurance de sa fidélité, on lui répondit que l'on se fioit à sa parole. Après quoi tous les seigneurs prêtèrent serment au parlement de servir le roi et l'Etat; le marquis de Noirmoutiers, les sieurs de la Boulaye, de

Lambert, de Tréville prêtèrent ce serment, ainsi que les hauts officiers de l'armée, laquelle doit être, dit-on, de vingt mille hommes de pied et dix mille chevaux[1]. »

Quand un si grand nombre de bonne et brave noblesse venait ainsi prendre le commandement des Parisiens, il était impossible que les opérations militaires et que les actes du gouvernement municipal ne prissent pas une certaine extension. Il y avait de l'ardeur dans la capitale; le parlement avait rendu un arrêt pour une levée d'argent et de troupes; il avait voté lui-même la contribution volontaire d'un million; toutes les cours, les corps de métiers, contribuèrent également. Comme dans tous les mouvemens où le peuple se mêle, on faisait des dons volontaires, des offrandes pour la défense de la cité. Un vieux parlementaire récapitule les grands efforts de Paris. « Ceux qui sont locataires des portes cochères fournirent un homme à cheval ou 50 livres en argent; les locataires de maisons à portes non cochères, un homme de pied ou

1 Mss. Bibliot. royale, col. n° 1206. (Supplément français.)

30 livres en argent. L'on ne sauroit croire comme l'on va à la foule porter son argent. Aujourd'hui on a fait déjà montre de quatre mille chevaux armés et de personnes bien équipées. Les maquignons firent offre dimanche dernier de bailler mille chevaux, desquels ils ne demandaient le paiement qu'après la guerre finie; et l'offre ayant été acceptée et leurs sûretés reçues, ils ont exécuté leurs promesses[1]. »

Pour donner plus d'énergie et plus d'ensemble au mouvement de Paris et peut-être aussi afin d'offrir plus de garanties au peuple, les princes signèrent de leur scel un acte de fidèle union avec la bourgeoisie : « N'ayant d'autre intention que de conserver l'autorité royale dans le lustre et l'éclat que tous les fidèles sujets lui doivent maintenir, et la mauvaise administration du cardinal Mazarin, connue par une infinité d'actions violentes et injustes, pouvant en causer la ruine ou l'abaissement, nous avons promis et juré sur les saints Évangiles que pour soutenir les lois du

1 Mss. Biblioth. royale, cot. n° 300. (Supplément français.)

royaume et les cours souveraines, les unes et les autres si indignement opprimées par ledit cardinal, nous emploierons librement nos biens et nos vies. Et pour ce sujet nous voulons être tenus, ou ceux de nous qui contreviendront à la parole qu'ils ont si solennellement donnée, pour gens sans foi et sans honneur, s'il arrive qu'aucun se rencontre capable de se relâcher, ni d'accepter aucune condition avant que ledit cardinal de Mazarin n'ait été chassé hors du royaume, comme perturbateur du repos public, ainsi qu'il a été déclaré par l'arrêt du parlement en date du 8 de ce mois. Nous promettons encore réciproquement de ne nous désunir jamais les uns les autres; en foi de quoi nous avons signé le présent écrit, duquel nous protestons ne pas nous départir jusqu'à ce que ledit cardinal de Mazarin se soit retiré du royaume pour n'y plus rentrer, ou qu'il ait reçu le châtiment que méritent ses crimes; et pour l'exécution des conditions concernant nos intérêts et nos prétentions, promettons dès à présent de nous en remettre aux avis de MM. du par-

lement[1]. » Cette pièce de mutuelle garantie était signée par le prince de Conti ; les comtes d'Harcourt, de Rieux et de Lillebonne ; les ducs de Longueville, d'Elbœuf, de Beaufort, de Bouillon, de Brissac; le maréchal de La Mothe et le prince de Marsillac; belle fleur d'une brave et haute noblesse qui se liguait avec le parlement et la bonne ville de Paris!

L'union des princes et des bourgeois donnait une grande impulsion au mouvement politique. En Angleterre, l'armée parlementaire était également dirigée par de fiers et nobles seigneurs qui avaient offert leur épée contre leur roi; de telles soumissions rehaussaient le cœur aux cours souveraines, pauvres compagnies en fait de courage, car elles se sauvaient aux moindres mousquetades, témoins les présidens et conseillers aux barricades, pâles, blêmes et sans pouls. Pour les paroles et arrêts, c'était bien différent : le parlement de Paris venait d'écrire à tous les autres parlemens de France pour qu'ils eussent à joindre leurs efforts

1 « Serment de l'union des princes et seigneurs lignés pour le bien public contre le mauvais gouvernement de Jules Mazarin. » — Bibliothèque royale, mss. Dupuy, vol. DCCLIV.

à la cause commune[1]. Deux arrêts suivirent cette lettre circulaire; les magistrats ne se dissimulaient pas que les armées qui se rendaient autour de Paris menaceraient bientôt la sûreté et l'indépendance de la grande capitale. La paix qui venait d'être conclue mettait à la disposition de la régente et de Mazarin de nombreux régimens qui des frontières allaient se déployer jusque sous les murs de Paris. En pareille circonstance, qu'avait fait la chambre des communes d'Angleterre? Elle avait enjoint à tous ces généraux, chefs de corps d'armée, de se soumettre immédiatement à son autorité, sous peine de vie et de confiscation. L'arrêt du parlement de Paris portait : « La cour, toutes les chambres assemblées, sur l'avis qu'en haine de l'arrêt de ladite cour, le cardinal Mazarin, pour exercer sa vengeance contre elle, fait avancer toutes les troupes qui étoient à la frontière et dans les places fortes, et expose par ce moyen ces villes aux entreprises des ennemis, a ordonné et ordonne que l'arrêt suivant sera exécuté; fait inhibition à tout capitaine

1 « Lettre de la cour de parlement de Paris aux parlemens du royaume. » 18 janvier 1649, mss Dupuy, vol. cot. 754.

ou soldat d'approcher à vingt lieues de Paris; enjoint à tous ceux qui sont plus avancés de se retirer incessamment dans les garnisons des villes frontières. A faute de ce, permet et enjoint à tous les habitans des villes, bourgs et communes à leur courir sus, à cette fin sonner le tocsin, etc., etc. Fait défense en outre à tous les capitaines et gouverneurs de places de laisser sortir aucune garnison, munition, ni aucun canon, à peine contre tous les contrevenans de confiscation de corps et biens[1]. »

Cette attitude menaçante était surtout destinée à intimider le parti militaire qui ne s'était point prononcé pour le parlement. Il y avait grand respect pour l'autorité judiciaire, et comment dès lors ne pas employer cet ascendant pour rattacher à la cause parlementaire le plus grand nombre d'officiers possible? A plus forte raison on agissait contre le Mazarin; lui n'était pas à redouter, car on le savait timide et ployant; il y eut donc nouvel arrêt contre lui : « La cour, toutes les chambres assembées, délibérant sur l'exécution de l'arrêt

1 Registre du parlement, ann. 1649. — FONTANIEU, portefeuille, nos 490-491.

du 8e de ce mois, lancé contre le cardinal Mazarin, a ordonné et ordonne que tous les biens meubles et immeubles et revenus de ses bénéfices seront saisis, et commissaires, séquestres et gardiens établis à iceux à la requête du procureur général du roi; et seront les fermiers, receveurs et débiteurs des revenus échus, affirmés en ladite cour pour représenter leurs baux, assigner et vider leurs mains; leur fait défense d'en payer aucun que par l'ordre de la cour, à peine de payer deux fois [1]. »

Lorsqu'une cité est si effervescente, il faut que tout ce qui prend parti pour la cause commune se manifeste avec dévouement. Si une des autorités ne s'abandonne pas à l'enthousiasme militaire ou civique, à la frénésie des opinions passionnées, elle est tout aussitôt accusée de faiblesse et de lâcheté; on jette devant elle tous ces mots de *trahison*, d'*abandon de la cause commune;* heureuse encore si les ardens ne prennent pas contre cette autorité quelques unes de ces mesures improvisées par les passions irritées. On a déjà parlé des mé-

1 Extrait des registres du parlement; FONTANIEU, portefeuilles, nos 490, 491. 13 janvier 1649.

fiances qu'inspirait la bourgeoisie paisible de l'Hôtel-de-Ville; le prevôt des marchands, les échevins n'étaient plus à la hauteur de tout ce bruit parlementaire; leurs arrêtés paraissaient timides, incertains; ils allaient à Saint-Germain où ils n'avaient pas cessé un moment d'être en communication avec Anne d'Autriche et Mazarin; ils craignaient d'exposer la ville à toutes les horreurs d'un siége. L'hôtel de Grève avait reçu des lettres de Sa Majesté, adressées au parlement; les échevins arrêtèrent que M. le gouverneur, prevôt des marchands et quatre conseillers de ville porteraient lesdites lettres de cachet : « Mais comme il y avoit grand peuple à l'Hôtel-de-Ville, M. le prevôt fut obligé d'y demeurer et de laisser cette charge à M. Fournier, lequel s'en acquitta dignement. Ceci n'empêcha pas néanmoins que quelques uns du parlement ne sortissent brusquement de la grande chambre, disant tout haut dans la salle du palais, *que tout étoit perdu, et que la ville trahissoit le parlement...*[1] *!!* Jamais il ne se vit une plus grande

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

confusion parmi le peuple, à tel point que MM. les échevins, procureurs du roi et leurs conseillers, quoique accompagnés d'un bon nombre d'archers, eurent grand'peine à se sauver de la presse. Et de fait il vint un des archers à l'Hôtel-de-Ville, dire à ces messieurs qu'on faisoit bruit au palais contre eux, et que ceux d'entre eux qui y étoient couroient danger de leur vie. Pour preuve de quoi l'on vit un demi-quart d'heure après arriver quantité de canailles, qui vraisemblablement étoient sorties du palais pour venir faire ravage à l'Hôtel-de-Ville. Mais ils furent fort heureusement arrêtés sur la grande montée par MM. le président de Noyon, Deslandes-Payen, les échevins et conseillers de ladite ville qui revenoient du palais. Ces messieurs ayant réussi à fendre la presse, dirent là quelques paroles; après quoi fut dissipée toute cette populace qui passa le reste de la journée dans la Grève, où ils commirent mille insolences. Cependant ces messieurs montèrent en la salle des colonelles, où ledit sieur président de Noyon déclara à la compagnie qu'il falloit aller droit en besogne dans les affaires pré-

sentes, et que le premier qui broncheroit seroit jeté par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et en voulut prendre quelques uns à partie, qu'il remarqua n'agréer pas telles procédures violentes à la vérité; mais la ville étoit au temps de tout perdre ou de tout souffrir. Les choses étant un peu plus calmes en apparence, chacun de ces messieurs se seroit retiré pour dîner. Cependant il est arrivé deux boulangers de Gonesse dire et avertir qu'ils avoient amené quatre cents charrettes chargées tant de blé, de farine que de pain jusqu'à la Villette; que là ils ont trouvé environ 60 mousquetaires couchés sur le ventre, qui les ont arrêtés tout court, voulant les obliger à retourner, ce qu'ils seront contraints de faire s'ils n'ont promptement des secours, leur étant dorénavant impossible de secourir Paris sans escorte. A quoi il leur a été promis de donner ordre. Les habitans des carrières de Charenton sont venus à la ville demander permission de s'armer et se mettre en défense pour empêcher la garnison que l'on veut leur donner. Maître Nicolas Philippe, quartenier, est venu porter avis à MM. le prevôt des marchands et éche-

vins qu'il devoit arriver cette nuit des cavaliers aux carrières de Charenton, lesquels devoient incendier les bois flottés qui sont hors la ville, et qu'il seroit à propos d'y envoyer bonne et forte garnison pour l'empêcher, la chose étant de grande conséquence. Puis, se sont présentés MM. les présidens Champroud et Violle, capitaines de l'île Notre-Dame, qui ont remontré la nécessité qu'il y auroit de garder ladite île, à quoi ils ne pouvoient pas vaquer, et aller à la garde des portes. A été ordonné que, sans tirer à conséquence, ils seroient déchargés de mener les deux compagnies de ladite île à la garde des portes, à la charge de garder ladite île de jour et de nuit aux postes qui seront jugés propres à cela [1]. »

Dans cette situation des esprits, il fallait de toute nécessité que l'Hôtel-de-Ville prît un parti; le parlement le menaçait d'arrêt de justice pour trahison, le peuple grondait autour de lui comme un flot menaçant. Les plus impatiens des conseillers ne quittaient pas l'Hôtel de Grève; le président de Noyon, M. de Broussel

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, vol. cot. XXXII, aux Archives du royaume.

étaient toujours sur le marchepied, haranguant le peuple dans une langue toute remplie de passions. Le prevôt et les échevins devaient donc se retirer hors Paris, ou se jeter tête baissée dans le mouvement populaire. Ils préférèrent ce dernier parti, car ils pouvaient encore exercer, en le suivant, quelque influence; viendrait un moment où les esprits seraient fatigués, et alors c'est quelque chose que de posséder l'autorité municipale pour préparer une transaction. On voit dès ce jour l'Hôtel-de-Ville prendre les mesures de sûreté et de préservation dans l'intérêt du mouvement populaire; il y règne un peu de désordre; il n'y a rien de suivi, de complet, mais enfin les bourgeois n'ont plus répugnance à prendre la direction du mouvement municipal et de la résistance contre l'autorité royale. « MM. de la ville s'occupèrent de l'expédition des commissions pour la levée des gens de guerre[1], et il fut enjoint à M. de La Boulaye, gouverneur pour le roi, de la ville, château et citadelle de Fontenay-le-Comte, de lever in-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville; vol. cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

cessamment dans cette ville et ses environs un régiment de mille chevaux pour le service du roi et de la ville; lui permettant à cette fin de faire sonner la trompette, et de fournir aux nouvelles levées des armes et des chevaux nécessaires pour s'employer à tout ce qui leur sera ordonné conformément à l'arrêt de messeigneurs de la cour du parlement. Fut ensuite résolu d'envoyer mandement aux quarteniers d'aller ou envoyer leurs cinquanteniers ou dizainiers coucher aux portes de la ville et de faire tendre les chaînes la nuit et les mettre bas le jour. Fut aussi ordonné aux bourgeois ayant portes cochères, et à ceux qui n'ont que des portes ordinaires, de fournir dès le lendemain des chevaux et des hommes qui sont portés dans ladite ordonnance, à peine d'amende. Puis a été rapporté par M. de Broussel, qu'il y avoit un homme dans le faubourg Saint-Germain, qui faisant profession des armes, offroit à mettre sur pied deux mille hommes de guerre dans trois jours, en lui payant la levée et l'assurance de la subsistance. Il dit aussi que tous les habitans du faubourg Saint-Germain demandoient à se clorre et fortifier

avec chaînes; ce qu'il fut résolu de leur accorder. Ce fait, M. Menardeau, conseiller en parlement, assura la compagnie, qui s'étoit beaucoup accrue depuis le commencement de l'assemblée, qu'il savoit de bonne source que si M. le duc d'Elbœuf étoit prié de la part de la compagnie de prendre la conduite et le commandement de l'armée qu'on étoit près de mettre sur pied, qu'il l'accepteroit volontiers; ce qu'ayant agréablement reçu, toute la compagnie députa M. Fournier, premier échevin, avec ledit sieur Menardeau, pour aller faire cette prière audit sieur duc d'Elbœuf, lesquels partirent à l'heure même, et ledit duc d'Elbœuf accepta. Arriva quasi aussitôt le sieur de Poix, à qui l'on avoit donné commission de lever une compagnie de chevau-légers, lequel vint assurer qu'elle étoit devant l'hôtel de cette ville en état de servir, de sorte qu'on lui donna un mandement pour recevoir 9,000 livres de M. Prévot, conseiller de la cour; et sur l'avis qu'on avoit eu qu'il avoit paru quelques coureurs des ennemis hors du faubourg Saint-Antoine, ledit sieur de Poix eut ordre d'y conduire sa compagnie, et de tenir la campagne autant qu'il

le pourroit. Fut aussi délivré commission à M. le président de Noyon et à M. Deslandes-Payen, pour aller se saisir du château de la Bastille, ledit sieur Payen ayant au préalable assuré qu'il avoit arrêté le nommé Alexandre qui garde les poudres, lesquelles sont dans les tours du Temple. Dans ce même temps il y eut un grand bruit en Grève sur l'arrivée de M. le duc d'Elbœuf; ce qui fut cause que l'on députa six de la compagnie pour aller au-devant de lui; et il lui a été préparé une chaise à côté de MM. les deux derniers échevins. Toute la compagnie s'étant levée, lorsque ledit duc d'Elbœuf est entré dans la salle, M. le prevôt des marchands s'est avancé pour le recevoir et faire passer ladite chaise, où ayant pris place et chacun étant retourné en la sienne, ledit sieur prevôt des marchands lui a fait compliment et dit que toute la ville avoit grande joie de le voir parmi cette compagnie; que cela lui feroit prendre courage d'être conduite par les ordres d'un si digne chef. A quoi ledit seigneur duc répliqua qu'il tenoit à honneur le choix que la ville avoit fait de sa personne, et qu'il mettroit tout ce que Dieu lui avoit donné de

vie et de biens pour la conservation du service du roi et sûreté de ladite ville. A la suite fut rendue une ordonnance de par le prevôt des marchands, laquelle répartit entre les échevins et conseillers de la ville les diverses fonctions et les bureaux. Le service militaire de la ville; son approvisionnement; interrogatoire des prisonniers, tout cela fut successivement réglé[1].

« Ainsi rassemblé à l'Hôtel-de-Ville, on entendit un grand bruit du côté du faubourg Saint-Antoine; la garnison du bourg de Vincennes s'était avancée; elle avait tiré des coups de pistolet jusqu'à la garde dudit faubourg, qui cria *au secours!* De quoi MM. de la ville ayant été avertis, résolurent un mandement : « Il est ordonné à tout bourgeois de cette ville, de quelque qualité et condition qu'il puisse être, de fournir (suivant notre ordonnance d'hier) entre les mains des quarteniers de leur quartier, savoir : ceux qui ont des portes cochères, un cheval ou meilleur équipage que faire se pourra, et les autres qui n'ont que

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

des portes ordinaires, un soldat ayant un baudrier avec son épée, un fusil ou une arquebuse, le tout pour le service. Enjoignons auxdits quarteniers de recevoir lesdits chevaux et les hommes en l'état que dessus, et de faire un rôle de ceux qui les auront fournis, et se transporter aux maisons de ceux qui auront manqué à ce faire, pour nous informer de la cause du refus, le tout sur les peines portées par notredite ordonnance. » Un autre mandement de par le prevôt des marchands fut rendu pour que l'on eût à arrêter aux portes toutes voitures, tous chevaux et leurs cavaliers non munis de passe-ports. Il fut ordonné en outre aux quarteniers de faire une revue dans l'étendue de leur colonelle pour savoir de quelles personnes on pouvoit faire état pour le service du roi et de la ville, et quels sont ceux qui demeurent en chambres louées et cabarets publics, et le sujet qu'ils ont d'y demeurer; ils devoient en envoyer un état au bureau de la Grève au plus tôt. Il fut enjoint en outre aux habitans du faubourg Saint-Germain-des-Prés de travailler aux fortifications de ce côté des murailles, aux maîtres des

œuvres de la ville de faire réparer les brèches, murer les portes de Saint-Louis, de la Conférence, de Sainte-Anne, de Saint-Roch, du Temple, de Richelieu, de Nesle, et de Saint-Marcel. Un autre ordre fut adressé à M. Talleman, colonel destiné à la garde de la porte de la Conférence, et à sire Julien Gervais, quartenier, de faire incessamment rompre le pont de ladite porte de la Conférence, à peine de répondre en leurs propres et privés noms, des inconvéniens qui en pourroient arriver cette nuit. Autre à M. de Tillevault, lieutenant-colonel, de faire mettre ce soir cinq cents hommes de guerre à la porte Saint-Antoine. Et d'autant qu'on disoit tout haut qu'il se devoit faire un grand effort cette nuit et qu'il étoit constant que les ennemis avoient dessein de brûler les moulins et les faubourgs, il fut arrêté les ordres qui en suivent : « Il est ordonné aux colonels de cette ville de faire tenir toutes les compagnies de leur colonelle sous les armes cette nuit, et aux quarteniers de faire incessamment tendre les chaînes de leurs quartiers jusqu'à demain matin. » Autre ordonnance pour l'établissement de deux ponts

de bateaux sur la Seine dans la même journée pour le passage des compagnies [1]. »

Le prevôt des marchands et les échevins de l'Hôtel-de-Ville s'associaient par ces actes aux mesures parlementaires; ils donnaient ainsi des gages à la résistance contre la cour de Saint-Germain. Que pouvait-on leur reprocher? N'obligeaient-ils pas les bourgeois à fournir hommes, argent, chevaux? Ne veillaient-ils pas à la sûreté des remparts, à la garde des munitions? Il était naturel qu'on leur rendît quelque confiance. Le parlement sentait le besoin de l'union; si l'on se divisait au milieu d'une ville

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume. Dans une des séances, M Talon, avocat, était venu représenter « que depuis quatre jours sa compagnie étoit sous les armes, et qu'il étoit impossible qu'elle pût subsister davantage; que la plupart des bourgeois se dispensoient d'aller à la garde en personne, et y envoyoient des personnes inconnues, auxquelles on ne pouvoit se fier sans courre hasard; enfin qu'il étoit notoire que plusieurs quartiers étoient menacés d'incendie; il fut résolu le mandement qui suit : « Il est ordonné à tout chef d'hôtel et de famille de se trouver à toutes les gardes ordinaires et extraordinaires qui se feront par l'ordre de la ville, s'ils ne sont malades ou ayant autres incommodités, à peine de payer 50 livres d'amende par chaque défaillant, au paiement de laquelle ils seront contraints sans miséricorde. Enjoint en outre à toute personne de tirer et de garder une bonne quantité d'eau en sa maison en cas d'incendie. »

déjà livrée à mille opinions diverses, combien Mazarin n'aurait-il pas meilleur marché de la bonne capitale? Si l'on voulait combattre avec quelque chance de succès, il fallait loyalement se réunir dans la cause commune, ne point se jeter et se perdre dans de vaines accusations. Puisque l'Hôtel-de-Ville donnait des preuves de son dévouement, on devait les accueillir, ne plus se méfier de lui, tout en prenant les précautions nécessaires pour ne pas en être trahi. L'Hôtel-de-Ville avait une certaine puissance sur les bourgeois; s'il y avait un peu d'indifférence parmi les compagnies de garde, c'étaient MM. le prevôt et échevins qui en stimulaient le zèle. Le parlement voulut donc faire cesser tous les dires que les ardens répandaient sur le mauvais vouloir des échevins et prevôt; il rendit arrêt solennel : « La cour, sur ce qui a été tenté par les ennemis de l'Etat de jeter la division entre le parlement et les officiers de la ville, a arrêté qu'il en sera informé à la diligence du procureur-général du roi, enjoint aux prevôt des marchands et échevins de continuer l'exercice de leurs fonctions avec la même affection et fidélité qu'ils ont témoignées ci-

devant, et dont la compagnie est satisfaite, et met leurs personnes, familles et biens en sa protection et sauvegarde, et fait très-expresses défenses à toute personne de leur méfaire ni médire, à peine de la vie[1]. »

Cette séance fut consacrée à l'union intime de tous les partis, de toutes les classes, noblesse, bourgeoisie, commune, car le parlement reçut le serment de M. le duc d'Elbœuf, pour la charge de général de l'armée qui se levait pour le secours de la ville. Et M. le prince de Conti fut aussi au parlement lui donner assurance de la bonne affection qu'il avait au service du roi, et de l'intention de se joindre à la compagnie en ses justes desseins pour l'extirpation de l'ennemi commun du royaume, le Mazarin, perturbateur du repos public; et afin de consolider la bonne harmonie qui régnait dans la ville de Paris, Mme de Longueville se décida à venir habiter de sa personne l'hôtel en Grève, tout à la fois comme un otage et une surveillance pour les mesures militaires et municipales qu'allaient prendre MM. les échevins, prevôt et

1 Registre du parlement, ann. 1649. — FONTANIEU, portefeuille, nos 490—491.

conseillers. « En même temps est venue la nouvelle que Mme la duchesse de Longueville et Mlle de Longueville étoient descendues de carrosse, et qu'elles venoient loger en l'Hôtel-de-Ville, ce qui avoit donné sujet à MM. de la ville de se lever pour les aller recevoir. Ce qu'ils ne purent sitôt faire qu'ils ne trouvassent ces dames qui se promenoient dans la grande salle. « M. de Longueville nous a envoyées vers vous, lui dirent-elles, n'ayant rien de plus cher gage au monde, pour répondre de sa fidélité. Nous demandons tant seulement le couvert en l'hôtel de la Ville. » A quoi ces messieurs repartirent « qu'il y avoit peu de logement en ce lieu pour des personnes de leur qualité, et que la ville n'étoit point en doute de l'affection et bienveillance que M. de Longueville avoit pour elle »; mais ayant ces dames répondu qu'elles s'accommoderoient du lieu qu'il plairoit leur donner, et ces messieurs voyant que c'étoit tout de bon, les conduisirent dans la vieille chambre du greffier, qui répond sur la rue du côté de Saint-Jean, et ces dames firent apporter les lits et quelques siéges de l'hôtel de Longueville. Et les gens de service de l'Hôtel-de-Ville leur

ayant fait observer que les portes et fenêtres étoient mal closes, ces dames ne firent autre demande que s'il y avoit des rats en ladite chambre, et sur la réponse dubitative firent avancer quelques chats de leur hôtel. Et peu après M. Mandat, maître des comptes, est venu donner avis à la ville que la cour de parlement venoit de donner arrêt par lequel M. le prince de Conti étoit déclaré généralissime de notre armée à vingt lieues à la ronde de Paris, et M. le duc d'Elbœuf son lieutenant-général, et M. de Longueville généralissime des armées du royaume au-delà de vingt lieues[1]. »

Tel était Paris dans les premiers jours d'émotion municipale qui suivirent le départ du roi. Il y avait beaucoup de mouvement, des mesures bruyantes, comme cela se fait toujours quand une rebellion est venue du peuple; mais au fond tout cela n'était pas très-redoutable: toutes ces compagnies bourgeoises qui se formaient à la hâte ne pouvaient nullement résister en rase campagne aux troupes du roi. Oh! quand

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

il s'agissait de parader, de passer la revue sous de riches enseignes, au son du tambour et de la trompette, il y avait beaucoup de zèle; on en apportait même encore quand il ne s'agissait que de monter quelques gardes de nuit ou de parcourir les remparts, quoiqu'on trouvât que le froid de janvier était rude lorsqu'il fallait faire sentinelle sur les portes Saint-Martin ou Saint-Honoré. Mais le service antipathique à la bourgeoisie, c'était la guerre en dehors et en plaine. Craignait-elle quelque estocade, elle s'en revenait à toute jambe, éparse comme un troupeau jusque sous ses murs où elle reprenait fièrement son attitude municipale, son mousquet et sa hallebarde. On aimait bien alors être colonel, capitaine de son quartier pour étaler son hausse-col et diriger sa compagnie ou sa colonelle vers le marché Saint-Jean ou la porte Saint-Antoine! Au fond il n'y avait de véritablement redoutables que les troupes levées par les gentilshommes; celles-là avaient une véritable énergie, elles se battaient comme des routiers et des aventuriers, à la vieille manière des soudards, comme les batailles s'entendaient aux bords du Rhin,

dans la Flandre, aux victoires de Rocroi, de Lens ou de Nordlingue.

Aussi la cour de Saint-Germain ne craignait-elle réellement que les troupes sous le commandement des princes. Anne d'Autriche savait qu'en dehors de Paris quelques compagnies de lansquenets lui suffiraient pour se défaire, en une ou deux rencontres, de ces colonelles commandées par quelques magistrats en robe courte ou longue. Dans ce commencement d'hostilités, la cour de Saint-Germain paraît tout-à-fait déterminée aux chances des batailles, sans avoir la moindre idée de transaction; elle est forte de l'appui des gens de guerre, elle n'est point en train d'en venir à un arrangement avec ce parlement qui rendait des arrêts de proscription et rebellionait le pacifique Hôtel-de-Ville. D'abord un premier ordre avait transféré le parlement à Montargis; on avait refusé d'écouter ce parlement dans ses remontrances. On passa à des mesures plus sévères : une déclaration du roi annule tous les arrêts et arrêtés intervenus par les gens disant tenir la cour de parlement de Paris, comme donnés par attentat et entreprise ouverte con-

tre l'autorité royale, et par gens qui n'ont aucun pouvoir; fait défenses à tous officiers et sujets d'y obéir ni d'exécuter les ordres qu'ils leur donnent, de s'armer ni souffrir aucune levée de deniers sur eux, prescrites par lesdites gens sous peine de désobéissance, enjoint aux officiers se disant la cour de parlement de sortir de la ville de Paris dans huitaine; leur fait défense de convoquer assemblée ni tenir aucune séance, et à faute par eux de ne cesser leurs attentats et entreprises, éteint et supprime tous les offices dont se trouveront pourvus les officiers de ladite cour, leur fait défense d'en faire aucune fonction, et à tous autres officiers et sujets de les reconnaître pour juges, à peine de désobéissance. Déclare nulles toutes les dettes contractées pour argent prêté aux compagnies souveraines et autres de la ville de Paris et employées contre le service du roi, défend à tous notaires d'en passer contrat, sous peine d'être punis corporellement. Sa Majesté déclare qu'elle est prête à recevoir sa ville de Paris en ses bonnes grâces et y retourner faire son séjour, après que le parlement aura rendu l'obéissance qui lui est ordonnée, et particulièrement de

recevoir en grâces ceux des officiers du parlement qui ont été entraînés par violence, et de les conserver dans leurs charges[1]. Une autre déclaration du roi plus violente encore proscrit tous princes et seigneurs qui avaient pris part au mouvement municipal; ils sont déclarés atteints et convaincus du crime de lèse-majesté pour cause de rebellion et désobéissance notoire, et comme tels, privés de tous honneurs, charges, gouvernemens, dignités et bénéfices; leurs biens acquis, confisqués et réunis à la couronne, si dans trois jours ils ne se rendent auprès de Sa Majesté pour le service de fidélité qu'ils lui doivent. Ces princes étaient : le prince de Conti, les comtes d'Harcourt, de Rieux, de Lillebonne, les ducs de Longueville, d'Elbœuf, de Beaufort, de Bouillon, de Brissac, le maréchal de La Mothe, le prince de Marsillac, le marquis de Noirmoutier, de Vitry et autres leurs adhérens[2].

Le conseil de Saint-Germain profitait de

1 Fontanieu, portefeuilles, nos 490, 491. 23 janvier 1649.

2 Fontanieu, portefeuilles, nos 490, 491. Le roi écrivit au capitaine Séguin : « Capitaine Séguin, ayant eu avis que l'on avoit dessein d'aller dans mon palais cardinal pour y faire inventaire des meubles qui y sont, je vous fais la présente de

toutes les circonstances pour se mettre en rapport avec les habitans et les troupes restés fidèles dans la bonne ville de Paris. Quand le parlement ou l'Hôtel-de-Ville prenait quelques mesures sévères, tout aussitôt arrivaient des ordres de Saint-Germain pour en empêcher l'exécution; ces ordres étaient transmis par des voies sûres à quelques uns de ces braves et fidèles capitaines qui obéissaient malgré eux aux arrêts du parlement, et ces arrêts n'étaient pas bien exécutés, parce qu'il y avait incertitude de l'avenir, aucune sûreté pour les existences. L'état de la ville exigeait des levées d'impôt fréquentes et lourdes; un jour c'étaient les portes cochères qui devaient fournir chacune un homme pour les régimens; un autre des dons forcés qu'on décorait du nom de *volontaires*. Le lendemain il fallait courir aux armes; ici, les moulins étaient détruits; là, on craignait pour les subsistances. Les riches avaient en face et comme terrible me-

l'avis de la reine régente Madame et mère, pour vous ordonner d'en empêcher l'entrée à ceux qui y voudroient aller, et de souffrir plutôt toute violence et toute rupture de portes, de quoi vous me donnerez avis. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 8.

nace des émotions populaires, le pillage. En compensation de tous ces sacrifices : argent, repos et veilles, il y avait quelque chose qui réchauffait bien les esprits, c'était l'amour-propre bourgeois, singulièrement flatté de cette supériorité inquiète qu'il avait sur le conseil du roi : on était fier dans les quartiers de cet hommage que venaient rendre à la puissance municipale les grands seigneurs et les nobles ; et puis MM. du parlement avaient le pouvoir ; ils régnaient en maîtres sur le peuple et la cité de Paris; quand ils paraissaient dans les rues avec leur bonnet à mortier ou leur robe traînante, tout s'abaissait devant eux ; s'ils rencontraient la bannière frondeuse de la ville parsemée d'étoiles d'or en champ d'azur, avec cette devise : *regem quærimus*, cette bannière les saluaient ; ils étaient les véritables maîtres du gouvernement. Aussi l'empreignaient-il de cet esprit étroit et parlementaire qui procédait par tierce opposition, langage de la basoche, formules de procureurs : le *cedant arma toge* semblait l'unique formule de la rebellion de Paris. De là, cette puérilité de moyens, cette faiblesse dans la direction

des forces. A Londres, pour frapper les grands coups, le parlement s'était placé tout entier sous l'épée; à Paris, il voulut placer l'épée sous la robe, et voilà pourquoi la Fronde fut un tumulte passager, et non pas une révolution haute et complète.

CHAPITRE LXXIV.

ÉTAT DE L'OPINION. — OPÉRATIONS MILITAIRES.

Fatigues de la guerre. — Pamphlets contre la cour de Saint-Germain et Mazarin. — Chansons. — Caricatures contre la garde bourgeoise. — Moqueries du tiers parti. — Résultat par rapport à une transaction. — Opérations militaires. — Situation de Paris.

1649.

Un des caractères des petites séditions qui partent des assemblées, c'est surtout de se faire bavardes, de s'épuiser en pamphlets, en caquetages, en satires, en invectives. Tout homme qui alors a dans ses mains une plume,

une pensée dans sa tête, a un besoin de marcher à la publicité; il en veut à tout prix; il n'y a plus de forum, mais mille petites tribunes qui entretiennent les mécontentemens. La bourgeoisie aime ce parlage sur les affaires publiques; quand elle se mêle au gouvernement, la société est tout à coup inondée de griefs, de doléances, de requêtes minutées ou grossoyées; elle applaudit aux bons sarcasmes, elle est fière des justifications. Aucune époque n'a présenté une masse de pamphlets aussi considérable que ces temps de troubles de Paris; on en trouve par milliers, sous toutes les formes : odes, poésies, sermons, exhortations; j'aime à les recueillir et à les reproduire, parce que ces écrits me font vivre dans ce temps, parce que j'existe en quelque sorte dans le parloir aux bourgeois, aux halles, aux faubourgs, à la place Maubert, ou bien encore sous le grand péristyle du palais de justice parmi les parlementaires et les gens de la basoche. Vous dirais-je ce qu'était : « Les raisons et les véritables motifs de la défense du parlement et des habitans de Paris, contre les perturbateurs du repos public et les ennemis de l'Etat? —

l'Ode à nos seigneurs du parlement de Paris, sur l'arrêt d'union ; — Justification du parlement et de la ville de Paris dans la prise des armes contre l'oppression et la tyrannie du cardinal Mazarin ; — le Serment de l'union des princes et seigneurs ligués contre le mauvais gouvernement de Jules Mazarin ; — le Bouclier et l'esprit du parlement et des généraux contre les calomniateurs ; — la Gazette de la place Maubert, ou Gazette des halles, touchant les affaires du temps ; — la Lettre joviale à M. le marquis de La Boulaye ; — au prince du sang surnommé *la Cuirasse*, belle satire en vers contre le prince de Condé ; — la Mercuriale ou l'Ajournement personnel envoyé à Mazarin par le cardinal de Richelieu, en bons vers burlesques ; — les Menaces des harangères faites aux boulangers de Paris, à faute de pain ; — l'Oracle des vertus héroïques et cardinales de M. le prince de Conti ; — Lettre de la petite Nichon du Marais à M. le prince ; — et puis la Lettre des provinces de France aux bourgeois de Paris, et la réponse de ces bourgeois à ladite lettre, sur le mutuel secours de leurs armes. » Que dire de « la pucelle de Paris,

triomphante des injustes attaques et violeries d'un Italien, par la force des arrêts; — le Mouchoir pour essuyer les yeux de M. le prince de Condé; — le Panégyrique de M. le duc de Beaufort, adressé à MM. du parlement. » Enfin « la Plainte à la reine, des dames de Paris, qui ont leurs maris dans l'armée mazarine; — et l'Echo de la France troublée par le déguisé Mazarin, représenté en la figure d'un ours [1]. ».

Ce n'était rien encore comparativement aux estampes allégoriques et satiriques contre le cardinal Mazarin, à l'occasion de l'arrêt rendu contre lui le 8 janvier 1649. Car enfin où était le salut de la France, si ce n'est dans les armes de la ville de Paris? On y voyait dans ces belles images un vaisseau, aux enseignes fleurdelisées, portant : Monseigneur le prince de Conti, généralissime de l'armée du roi, qui tient le timon du vaisseau; le prince est accompagné des ducs d'Elbœuf et de Beaufort et du prince de Marsillac. Devant eux sont les ducs de Bouillon et de La Mothe Houdancour avec le marquis

1 La plupart de ces pamphlets étaient imprimés par Claude Morlot, rue de la Bucherie, aux Vieilles-Etuves. — *Voyez* la grande collection des *Mazarinades* à la Biblioth. royale.

de Noirmoutier, lieutenant général. Au milieu du vaisseau, le parlement et MM. de la ville; dans l'eau, à côté du navire, on reconnoît le cardinal Mazarin « s'efforçant de renverser la barque française par des vents contraires à sa prospérité »; derrière lui nagent les monopoleurs, représentés sous des formes de démons et armés de gros soufflets, qu'ils font jouer contre le vaisseau; à gauche, et également plongé dans l'eau, le maréchal d'Ancre que l'on a désigné par une ancre qu'il tient à la main : « Il est là, est-il dit dans la gravure, se noyant et tâchant de couler le vaisseau à fond, faisant signe au Mazarin de lui prêter la main dans sa première entreprise. » Enfin le jeune roi est représenté dans les airs, et conduit par le génie de la France, qui le fait entrer dans le vaisseau de l'Etat[1]. »

Ces images enluminées étaient jetées parmi le peuple, afin de réchauffer son dévouement à la cause parlementaire et de l'Hôtel-de-Ville; mais il aimait mieux pour exciter son gros rire, les sales et grossières gravures que l'on répan-

1 Bibliot. royale, cabinet des estampes (règne de Louis XIV).

dait contre le cardinal, tantôt la chemise levée et montrant ses ordures, tantôt sous une physionomie dégoûtante, enlaçant de ses bras étiques une grosse harengère sous les traits d'Anne d'Autriche. Et les chansons donc, faut-il ne pas les dire? et pourquoi ne pas chanter « le récit du grand combat donné dans la ville de Cologne entre deux dames et les deux nièces du cardinal Mazarin[1]? et les complaintes sur l'arrêt de la cour de parlement contre Giuglio Mazarini, sur l'air : le roi de Hongrie et l'empereur. « Ce coyone de Mazarini avait contre Dieu et la loi, la nuit enlevé le roi; mais il a fallu qu'il se retirât quand il a voulu Paris affamer; ainsi ce cardinal ne nous fera plus de mal[2]. » Puis venait la menace du très-fidèle peuple de Paris faite à Mazarin, sur le chant de : Thoinon la belle jardinière. Le refrain en était dur: « Si jamais dans Paris, Mazarin, tu rentres, on

1 « Recueil général de toutes les chansons Mazarinistes, et avec plusieurs autres qui n'ont point été chantées. » Paris; 1649.

2 Il a contre Dieu et la loi,
D'une mauvaise sorte,
La nuit enlevé notre roi
Pour lui servir d'escorte;
Paris a voulu affamer,
Mais il lui faut se retirer.
Ce cardinal, ce cardinal,
Ne nous fera plus de mal!

te fera comme au marquis d'Ancre. » On chantait encore le qu'en dira-t-on des monopoleurs; l'arrivée de M. de Beaufort dans la ville de Paris, sur l'air : Adieu donc, belle Amynte. « Devoit-on s'alarmer dans la grande cité, puisque nosseigneurs du parlement alloient donner bientôt jugement, pour mettre les traîtres insolens à la potence; ils le méritoient bien, car vous, laboureurs, bourgeois et marchands, l'on veut vous faire paître l'herbe parmi les champs[1]. »

Quelquefois aussi dans Paris agité, on faisait

1 . . . . . .

Mais nosseigneurs du parlement
Donneront bientôt jugement,
Contre ces traîtres insolens,
Pour mettre à la potence,
Et puis de là à Montfaucon
Cette maudite engeance.
Hélas! ne s'en plaindra-t-on.
Quoique ne soyez bêtes,
Vous laboureurs, peuple et marchands,
L'on veut vous faire paître
L'herbe parmi les champs. . .
. . . . . .

ANAGRAMME.

Voyez de *Mazarin* la plaisante anagramme,
Pour trouver *Sarazin* mettez S pour M.

entendre, mais à demi-voix, des vers favorables à la paix. Il y avait l'air nouveau de la cour, sur la plainte de l'Amour contre la guerre parisienne, sur le chant de *la courante* de la reine : « Que vous nous avez causé de tourment, fâcheux parlement, le carnaval a perdu tous ses charmes; tout est en armes, et les Amours sont effrayés par le bruit des tambours; place Royale où tant d'amans montroient leurs tourmens, au lieu d'aubades, on n'entend plus que mousquetades [1]. » A tout cela on répondait par le chant populaire des Barricades composé par six harengères sur l'air:

1 Que vous nous avez causé de tourment
Fâcheux parlement!
Que vos arrêts
Sont ennemis de tous nos intérêts!
Le carnaval a perdu tous ses charmes,
Tout est en armes,
Et les amours
Sont effrayés par le bruit des tambours.
. . . . . .
Place royale, où tant d'amans
Montroient leurs tourmens;
Où leurs destins
Prenoient si bonnes fins;
On n'entend plus aux lieux de tant d'aubades
Que mousquetades,
Et les amours
N'ont plus que le son des tambours.

Tire-l'en-la-la : « C'étoit en effet six revendeuses de poisson, qui avoient composé la chanson, des barricades dernières [1]. » On chantait le *libera* de Jules Mazarini sur le chant des enfarinés : « Mazarini, te faut chanter, ton *libera me Domine* [2]. » Qu'elle était répétée aussi la complainte de la Poitevine amoureuse de Mazarin, qui avoit le désir d'épouser le cardinal pour avoir ses pistoles [3]. Enfin on riait en parlement, aux halles, de cette grosse gaieté qui dominait

1 Six revendeuses de poisson
Ont composé la chanson
Des barricades dernières,
Lere-la, lere la-lenlere,
Lere-la, lere lanla.

2 Mazarin, instrument du diable,
Tu nous fais souffrir par tes dards,
Te voilà pris comme un renard.
De tout côté chacun t'accable,
Mazarin il te faut chanter
Ton *libera me*, *Domine*.

« L'adieu de Mazarin à la France, et la confession qu'il a faite de toutes ses fourberies auparavant son départ, sur le chant : *Pourquoi, cher Céladon*, etc. »

« Les trahisons de Mazarin découvertes, avec le *Salve Regina* et l'*In manus*, qu'il doit chanter à sa mort, sur l'air : *Les cocus sont gras*. »

3 Ma mère il faut me marier.
Car Mazarin est arrivé;

le chant des chapons du Mans, députés des Manceaux sur les désordres faits par les gens de guerre dans leurs provinces[1].

J'ai promis à ce drôle
Qu'ai le désir de l'épouser,
Pour avoir ses pistoles.

Ma fille, il vous le faut quitter,
Et tous les présens refuser,
Quoiqu'il ait bonne mine ;
Car si vous l'auriez épousé
Vous seriez Mazarine.

Ma mère, vous avez grand tort,
Vous savez que je l'aime fort.
Il a mon pucelage ;
Et sachez que je saurai bien
Jouer mon personnage. . . .

« Remontrance faite à Mazarin à Saint-Germain, par un bouffon, sur son obstination à demeurer en France. » (Prose et vers burlesques).

« Les reproches de la fortune à Mazarin. » La fortune est représentée dans une grossière vignette, donnant un clystère à Mazarin, ayant ses braïes et soutane relevées.

1 Humblement, Madame la reine,
Vous supplient chapons du Maine,
Que les Manseaux ont député
Auprès de Votre Majesté,
Sachant bien, que dans votre chambre,
Où tout autre député tremble,
Nous parlerons plus hautement
Que ceux qui parlent mollement ;
Ayant eu accès favorable,
Et d'honneur place à votre table,
Où même les princes du sang
N'ont jamais prétendu de rang.
. . . . . .

Le conseil du roi siégeant à Saint-Germain ne restait pas en arrière pour lancer aussi dans Paris ses sarcasmes et ses bouffonneries. L'aspect de cette défense municipale avait bien son côté ridicule qu'il était facile de chansonner; ce parlement qui se faisait militaire et siégeait en conseil de guerre, ces conseillers délégués visitant les murailles en robe longue, le bonnet à mortier sur la tête comme les vieux sénateurs de Rome, ou bien accompagnant les troupes municipales comme commissaires de nosseigneurs; cette bourgeoisie quittant ses paisibles étals pour se rassembler au son du tambour, faisant exercices et manœuvres avec la prétention des vieux soudards et des gardes. Tout cela prêtait à rire; et puis ce bouleversement de tous les états, ces capitaines sortis des métiers de cordonniers, de tisserands, « changeant comme le dit un pamphlet l'empeigne et le ciseau pour la hallebarde, l'épée et le mousquet. » Une vieille image que j'ai retrouvée représente le capitaine Picard, le fameux homme des halles, il est debout, le poing sur les rognons, un long bâton à la main, un chapeau à larges bords sur le coin de l'oreille; de sa bouche sortent ces

paroles : « Moi Picard, dit le capitaine, je suis lieutenant, enseigne, caporal tout à la fois, et en ma garde je fais moi seul tous les rangs[1]. »

Dans l'*alleluia* des métiers de Paris, on se moque très-ingénieusement de tous ces hommes qui sont sortis de leur état pour se jeter dans la carrière de la politique et des armes : « Charles Picard tout le premier, reprend l'état de cordonnier; Tabouret celui de fripier, Doublet refera ses sabots; et quant à MM. les parlementaires Larcher, Lefebvre et Guénégaud, ils ne vivront pas toujours à gogo[2]. » Des

1 Moi Picard, dit le capitaine,
Je suis lieutenant et enseigne;
De ma compagnie les sergens,
Caporaux aussi en pesade,
Et lorsqu'il faut entrer en garde,
Je fais moi seul tous les rangs.

2 Tous les maltôtieurs sont camus;
Ces cochons-là n'en peuvent plus,
Retournent en leurs premiers états;
Alleluia!

Charles Picard, tout le premier,
Reprend l'état de cordonnier,
Que jadis son père exerça,
Alleluia!

Tabouret veut aussi rentrer
Dedans l'honorable métier
De fripier tant il s'y aima,
Alleluia!

publications plus sérieuses étaient souvent répandues pour éclairer le peuple sur les desseins des parlementaires qui gouvernaient Paris. Ces parlementaires en effet favorisaient le triomphe des maximes les plus opposées aux élémens de la monarchie; les principes de la souveraineté du peuple, mis en avant par l'école de Calvin, étaient chaque jour exposés dans de longs pamphlets ou de petits écrits : « Ne sait-on pas, disaient ces pamphlets, que les sujets ne sont obligés d'obéir même à leurs souverains, que lorsque leurs commandemens se trouvent conformes aux lois fondamentales de

Doublet, malgré tous ses suppôts,
Reprend aujourd'hui les sabots,
Que dans Paris il apporta,
Alleluia!

Pour Lefebvre, chacun soutient
Que puisqu'il est venu de rien,
En l'air ses jours il finira,
Alleluia!

Quoiqu'on ait vu Monsieur Larcher,
Avec grand bruit toujours marcher,
Sous nos coups il succombera,
Alleluia!

Même l'on dit que Guénégaud,
Qui vivoit jadis à gogo,
A grand'peine s'en sauvera,
Alleluia!

leur monarchie?... L'empereur Trajan, qu'on peut prendre pour le véritable modèle d'un sage prince, commandoit à ses sujets de prendre les armes contre lui, lorsqu'il voudroit des choses injustes. »

De telles publications ne pouvaient pas laisser le moindre doute sur les intentions définitives du parti parlementaire; ses maximes étaient larges; le principe de la résistance au pouvoir était développé. On proclamait la souveraineté de la loi plus puissante que celle du monarque même, ce qui était le bouleversement complet du système monarchique, tel que la féodalité militaire l'avait posé, et qui se résumait par cet adage : « Si veut le roi, si veut la loi. » Le conseil de Saint-Germain avait intérêt à faire comprendre au peuple qu'il s'agissait ainsi d'une véritable révolution dans la lutte, d'un changement d'Etat, comme on le disait alors. Par-là le conseil effrayait la classe bourgeoise, et donnait à réfléchir à tous ceux du parti modéré qui voulaient bien essayer une résistance sur les questions de basoche, d'enregistrement d'édit, mais qui se gardaient de se mettre en rebellion, comme en Angleterre. Il y

avait une imprimerie à Saint-Germain aux ordres du cardinal Mazarin qui ne cessait de préparer des brochures, des écrits, placards qu'on répandait clandestinement à Paris, en les jetant soit sous les portes cochères, soit dans les parloirs, où on les cachait sous le tapis de la table. Il y eut même alors une espèce de journal qui fut distribué la nuit par un homme à cheval qui en avait une cassette pleine; cet écrit portait le titre du *Désintéressé* : « *A qui aime la vérité*, y était-il dit. Le parlement veut dépouiller le roi de son autorité pour s'en revêtir; les princes qui se sont unis au parlement voudroient bien s'accommoder de son bien et de ses places. Et vous, pauvres bourgeois de Paris, sacrifiez votre repos, hasardez votre vie, videz le fond de vos bourses, réduisez-vous à la faim, prenez les armes contre votre roi, et ne travaillez qu'à votre ruine; car, ou le roi demeurera le maître, et il vous fera servir, vous et vos familles, d'exemple à la postérité par un châtiment mémorable de la rebellion; ou le parlement et les princes auront le dessus, et au lieu d'un roi, d'un légitime souverain qui vous chérissoit avec tendresse, et ne songeoit qu'à votre soulage-

ment et à vous rendre heureux, vous aurez quatre cents tyranneaux qui vous déchireront et vous opprimeront de mille taxes, comme ils ont déjà commencé, et votre opiniâtreté n'aura servi qu'à allumer et nourrir une guerre civile. Le cardinal, dites-vous, est un méchant homme, parce qu'il n'a pas voulu consentir à la destruction de la royauté, ou aucuns du parlement visent pour gouverner eux-mêmes : c'est un perturbateur du repos public, parce qu'il n'est pas tombé d'accord de contenter Novion, Blanc-Mesnil, Viole, Broussel et autres, ni les princes dans ce qui leur étoit venu à la tête de prétendre. Le cardinal est un cruel, un violent, un sanguinaire; cependant on voit la Bastille remplie depuis quinze jours de plus d'officiers et serviteurs du roi qu'elle n'a été de méchans et de criminels dans les six années de la régence, où je ne sais pas qu'il y ait eu autre sang répandu que celui d'un Italien qui donnoit des avis aux Espagnols. Le cardinal est un Crésus, un voleur de deniers publics, il a englouti tout l'argent de France; cependant nous apprenons qu'il n'a pas de quoi vivre, et que sa maison est tous les jours sur le point de renverser. Où

sont ces deux cent mille hommes qui doivent sortir pour engloutir d'un morceau les troupes qui t'affament? Pour toutes les taxes qu'on a faites sur toi, sans doute le roi auroit pu lever cent mille hommes : qu'as-tu encore? que deux mille méchans fantassins et huit cents chevaux de même, qui n'osent montrer le nez hors la ville sans se recogner aussitôt dans tes portes, témoin la belle équipée de Corbeil! Si tu ne m'en crois pas pour le nombre, donne-toi la peine de les compter aux revues, et ne t'étonne pas après cela si tous leurs exploits ne vont qu'à faire cuire quelques pains aux faubourgs et à l'escorter à la halle, pour persuader aux niais qu'ils l'ont conquis à la pointe de l'épée en rase campagne. Tous ces gens en veulent au cardinal; cependant qui ne sait que s'il eût voulu satisfaire les chefs du parlement que je t'ai nommés, et conseiller qu'on donnât Sédan, le Havre, Montreuil et autres choses de pareille nature, le bien public se fût bien porté; il n'en seroit pas le perturbateur, il auroit été le meilleur ministre qui fût jamais; il faudroit le canoniser[1]! »

1 Mss. de Béthune, vol. cot 9353, fol. 49 à 53.

Dans un de ses numéros, écrit en gros caractères et presque en forme de placard, le journal *le Désintéressé* s'adresse ainsi aux Parisiens : « *Lis et fais.* — Pauvre peuple de Paris, qne je plains ta simplicité et ton aveuglement! dis-moi les sujets de plainte que tu as de l'administration de la reine : a-t-on diminué le paiement des rentes depuis la régence? t'a-t-on chargé de nouveaux impôts? Il me semble plutôt que tu as eu des décharges de millions à la fois, et des grâces et des soulagemens au-delà de ce que la nécessité de soutenir deux pesantes guerres pouvoit permettre. Cependant quelle rage te possède de prendre les armes contre ton roi, un roi mineur, un roi innocent, donné de Dieu, un roi toujours triomphant de tes ennemis? le roi veut seulement ôter des mains des factieux du parlement les armes dont ils lui ont fait tant de mal. Faut-il que tu sacrifies tout pour l'intérêt d'un petit nombre de factieux? Qu'importe que les présidens de Novion et Blanc-Mesnil n'aient pu avoir la coadjutorie de l'évêché de Beauvais pour un de leurs proches, et pourquoi t'intéresser à la vengeance qu'ils veulent prendre de l'éloigne-

ment de leur oncle? T'imagines-tu que Broussel ait fait si fort ton tribun s'il eût pu obtenir pour son fils la compagnie aux gardes qu'il poursuivoit? Que te soucies-tu si le président Viole n'a pu être admis en la charge de chancelier de la reine, et prendrois-tu Coulon pour un grand législateur, lui qui fait vanité publique d'être un dissolu en toutes débauches, et qu'on a souvent délibéré de chasser du parlement pour l'infamie de sa vie et pour la prostitution qu'il faisoit lui-même de sa famille? T'a-t-on offensé quand on n'a pu satisfaire Givry sur la charge qu'il vouloit d'introducteur des ambassadeurs? et crois-tu que les barbes vénérables de Vialard et de Bachaumont, et d'autres jeunes fous de cette portée, qui se nomment eux-mêmes par raillerie les petits pères du peuple et les auteurs des rois, soient fort propres à la réforme de l'Etat? Enfin rien ne se meut dans cette machine que par des ressorts intéressés[1]. »

Cette polémique sérieuse ou ces moqueries venaient à point alors, car les troupes bour-

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 49 à 53.

geoises, les compagnies levées par la ville ne jetaient pas un grand éclat; elles osaient à peine mettre le nez hors des portes; elles ne s'étaient jamais présentées une fois sur les grandes routes de Saint-Germain ou de Saint-Denis, sans recevoir de telles estocades, qu'elles rentraient à toute jambe, poursuivies jusqu'au dernier bastion : les troupes royales étaient tant rapprochées de Paris! Savez-vous où M. le Prince avait son poste pour le blocus? à Charenton; M. d'Arlac était au Boivilliers avec douze cents chevaux allemands; le comte d'Harcourt au Bourget, retranché avec deux mille hommes du régiment des gardes, pour empêcher le passage du pain à Gonesse; le maréchal de Grammont avec une partie des gardes à Issy; les gendarmes du duc d'Orléans avec de la cavalerie à Saint-Cloud; le maréchal du Plessis et de la cavalerie à Charonne. Le seul chemin d'Orléans et de Rouen n'était pas fermé encore, ni celui de la Beauce.

Et pourtant l'armée des Parisiens était en nombre! On fit des efforts inouïs durant tout le mois de janvier; on fournit les fonds pour dix-sept régimens de cavalerie de quatre à huit compa-

gnies : c'étaient ceux de MM. de Conti, d'Elbœuf, de Bouillon, de La Mothe, de Rieux, de Lillebonne, de Noirmoutiers, de Laigne, de Marcillac, du coadjuteur, de Mathan, de La Boullaye, de Vitry, de Brissac, de Vambure, de Fougerolles, de La Loumère. On leva six régimens d'infanterie de mille hommes chacun, portant les noms d'Elbœuf, de Brissac, de Longueville (deux régimens), de La Pentière, de Villebois. Plus, les gardes de Son Altesse le Prince de Conti, deux compagnies; les gardes de MM. d'Elbœuf, de Longueville, de Bouillon et de La Mothe; et puis plus de dix mille bourgeois armés avec leurs bannières de métiers et enrégimentés dans leurs colonelles.

Toutes ces compagnies étaient activement organisées par le parti des gentilshommes; chacune portait des devises, des couleurs qui indiquaient le but de la guerre. C'était l'époque des emblèmes puisés à l'antiquité de Rome ou de la Grèce. On avait vu récemment en Allemagne, en Italie, en Angleterre toutes les armées portant des symboles sur leur étendard depuis cette brute sentence des Pays-Bas : *vive les gueux!* ou l'épée flamboyante de Jean de Leyde, jus-

qu'à la masse d'armes et à la cornemuse des Ecossais. Les étendards des frondeurs eurent aussi leurs emblèmes militaires, leur sentence; M. de La Mothe Houdancourt avait brodé sur son étendard d'azur un Hercule gaulois qui assommait Polyphème, et on y lisait : « La vengeance n'a point de lois [1]. » M. de Bouillon portait des insignes plus pacifiques : une épée entourée d'oliviers, « La vengeance nous donnera la paix [2]. » M. de Beaufort avait peint là les passions qui agitaient son âme; un étendard, chargé de flammes, était entouré de lettres noires : « Le feu venge les crimes [3]. » L'étendard du prince de Conti offrait l'image d'un Phaéton renversé de son char, avec cette épigraphe : « Tu donnes la récompense, tu infliges la peine à ceux qui le méritent [4]. » Cette armée était déjà nombreuse, mais peu disciplinée; un vieux parlementaire s'exprime ainsi sur les mesures militaires des Parisiens : « L'on a déjà levé ici 11 ou 12 mille hommes, avec lesquels

1 *Nullam habet ultio legem.*

2 *Dabit ultio pacem.*

3 *Ultrices scelerum flammæ.*

4 *Meritas dabis, improbe, pœnas.*

on parle de se mettre en campagne ; mais M. de Bouillon a dit qu'il falloit auparavant les exercer un peu. On continue toujours à faire bonne garde à toutes les portes de la ville et avenues des faubourgs, où l'on a fait quantité de barricades. Tous les habitans y vont, chacun à leur tour, en si grand nombre, qu'on voit des compagnies composées de 8 à 900 hommes, et l'on remarque que le seul régiment de la colonelle des halles est composé de près de 3,000 hommes[1]. »

Tous les actes de la ville de Paris se ressentent de l'état désordonné des esprits. La ville prend des mesures de défense extraordinaire ; un conseil de guerre composé des membres du parlement, des officiers municipaux, des membres de la cour des comptes et de la cour des aides s'assemble toutes les après-dinées : « On s'y occupe des armes et des chevaux à fournir aux nouveaux régimens, dont douze de cavalerie de 400 maîtres chacun, et quatre régimens d'infanterie de 500 hommes chacun. C'est chose curieuse que de voir tous

1 Mss. du roi, n° 1206.

ces hommes de robes délibérer sur les moyens à prendre pour diriger une sortie, ou bien une bataille. D'après les ordres du Parlement, tous les blés de provisions sont portés dans la galerie du Louvre; les prix demeurent fixés, savoir : le froment à 16 livres et le seigle à 9. Et pour le pain le prix est fixé à 24 deniers pour le blanc, la livre; 22 deniers le moins blanc et 20 deniers le plus noir. Il est ordonné en outre à tous les marchands, maquignons et loueurs de chevaux de Paris, de se rendre tous les matins en la maison de M. Deslandes-Payen, conseiller en parlement, afin de leur conduire tous ceux de leurs chevaux qui pourront servir aux gens de guerre, qui se lèvent pour l'armée commandée par le prince de Conti. Et lesdits maquignons et marchands de chevaux seront tenus de céder leurs bêtes aux prix qui seront jugés raisonnables, à peine de confiscation, et d'être regardés comme ennemis du service de la ville[1]. Et le même jour il fut fait lecture en l'hôtel de Grève de l'arrêt du parlement sur l'avis donné

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

de pourvoir à la sûreté municipale. Il y était dit que des retranchemens hauts et nombreux seraient faits ès faubourgs de Paris, et à cette fin seront pris les terres et héritages nécessaires aux environs desdits faubourgs, et à la charge d'indemniser les particuliers auxquels lesdites terres appartiendront[1]. »

Le conseil de guerre se tenait en l'Hôtel-de-Ville de Paris, où étaient MM. le prince de Conti, le duc d'Elbœuf, le président de Mesme, le maréchal de La Mothe Houdancourt, le duc de Brissac, le marquis de Noirmoutier, etc., etc. Il fut proposé que : « pour soulager les bourgeois de tant de fatigues qu'ils ont depuis quelques jours, les troupes qui sont sur pied et celles qui se lèveront en vertu des commissions de la ville, feront le service aux plus périlleux endroits, et seront pour la plupart mises aux faubourgs de la ville. Sur quoi M. le président de Mesme s'écria : «Mais, messieurs, est-il raisonnable de fouler les habitans des faubourgs, et ne sont-ils pas bourgeois comme ceux de la ville? ne contribuent-ils pas comme

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

les autres aux frais de la guerre ?... Je demande à ces messieurs qu'il soit donné un autre rendez-vous aux troupes. Je demande que les fonds soient déposés en une seule main, et si M. le prevôt conseiller de la cour les vouloit recevoir, je crois qu'on ne les pourroit mettre en meilleur dépôt. » Ce qui fut accepté par le prevôt des marchands. Les habitans de village aux environs de Paris furent tenus d'acheter des armes de leurs deniers à titre d'avance, lesquels leur seraient déduits et précomptés sur ce que chaque village doit payer de taille; et cependant qu'il serait délivré un mandement pour aussitôt faire tenir 80 mousquets et 100 piques aux habitans de Montmartre, à la caution du capitaine qui les recevait. Il en fut de même envoyé à d'autres villages[1].

Ces mesures n'étaient pas couronnées de grands succès hors des portes de Paris, l'armée royale faisait chaque jour de nouveaux progrès. Il fut rapporté à l'Hôtel-de-Ville que les troupes de M. le prince s'étaient emparées par surprise de la ville de Lagny, dont le gou-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot n° XXXII, aux Archives du royaume.

vernement était donné au sieur de Persan. Par compensation les troupes parisiennes entrèrent à Corbeil, et y prirent garnison au nom de la ville. On sent, par les prescriptions municipales répétées au milieu des plus grands désordres, que le danger approche. « Ordonnance du 20 janvier 1649, pour faire sortir de la ville tous les pauvres qui ne sont pas de Paris; on leur promet vingt sous quand ils seront hors des portes. Il fut mis en délibération en l'assemblée municipale si l'on donneroit licence aux restes des bagages de la reine régente de sortir de la ville, et il fut enfin arrêté qu'il leur seroit donné un passe-port, après avoir été bien et scrupuleusement visités par MM. les conseillers de la cour nommés par elle à cet effet. Il fut ordonné aux quarteniers d'envoyer leurs cinquanteniers et dizainiers chez les boulangers et pétrisseurs de Paris, leur enjoindre de faire incessamment du pain avec la farine qu'ils avoient en leurs boutiques, afin d'en garnir les places publiques et faire cesser les clameurs du peuple. Et aussi d'envoyer par les maisons des bourgeois, les priant de faire manger le pain des provisions et de laisser

celui qui viendra au marché pour les pauvres gens. Et l'on envoya en même temps des mandemens aux colonels pour empêcher qu'il y eût confusion, pillage ou bataille en ces marchés. MM. de la ville envoyèrent aux Chartreux, Célestins et Saint-Germain-des-Prés, pour emprunter de la farine et les prier de faire du petit pain toute la nuit pour distribuer aux mêmes gens le lendemain, car on avoit dit qu'on entendoit parmi le peuple soulevé des menaces désespérées. Et d'autant que les blés et farines qui arrivoient par la rivière au port Saint-Paul étoient aussitôt pillées et saccagées par des centaines de vagabonds qui s'en étoient rendus les maîtres, il fut envoyé une compagnie de la colonelle de M. Scarron pour empêcher ce désordre. Et ces gens s'étant défendus à coups de pierres furent arrêtés quelques uns; et d'autres poursuivis dans les rues et sur le quai vers l'Arsenal, d'où ils faisoient encore pleuvoir des pierres sur les compagnies de bourgeois[1]. »

Tel était l'état de la ville de Paris, de son

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot n° XXXII, aux Archives du royaume

parlement, de sa municipalité, de sa bourgeoisie, de ses métiers, à la fin du mois de janvier 1649. Il y avait vingt-quatre jours en effet que l'enfant-roi, Anne d'Autriche et Mazarin étaient sortis de ses vieilles murailles, et depuis ce moment, il faut bien le dire, il avait été fait des efforts extraordinaires, des sacrifices incroyables pour arriver à l'armement de la population. L'enthousiasme municipal s'exaltait, on ne peut le nier; le parlement se mit à la tête de cette résistance avec énergie. Dans le recensement civique on trouva que vingt mille bourgeois s'étaient armés et équipés, divisés en douze colonelles, en mémoire des douze apôtres; quatre quartiers qui complétaient les seize, formèrent des compagnies de cavalerie. Chaque maison s'imposa volontairement; tous les corps de métiers, les compagnies souveraines firent également des dons patriotiques: il y eut du fanatisme parlementaire, des vieux souvenirs de la Ligue. Les Parisiens se délectaient à ces bruyantes journées où l'on paradait dans les revues, où l'on se montrait dans les corps-de-garde, sur les remparts ou aux vieilles tours; on aimait le bruit

du canon et du tambour; comme dans cette cohue chacun avait besoin d'aide et de secours, il en résultait une sorte d'égalité fraternelle qui plaisait aux bourgeois; tel homme de métier élevé au rang de capitaine, pressait de sa poignée noire et calleuse la main gantée des gentilshommes. Mme de Longueville se donnait en otage au peuple; l'Hôtel-de-Ville recevait aussi des membres du parlement pour diriger ses délibérations; le cardinal de Retz, le premier président Molé, le prevôt des marchands, les princes, tout cela marchait comme pairs et compagnons dans le but commun de sauver la ville et d'obtenir le renvoi de ce Mazarin, objet de toutes les invectives, des arrêts du parlement et des proscriptions de l'Hôtel-de-Grève. Arriveraient-ils au résultat qu'ils se proposaient? Paris avait de grandes forces, mais elles étaient mal exercées et sans discipline; les idées cléricales, municipales et nobiliaires se disputaient la prééminence; il y avait même un régiment de Corinthiens levés par le cardinal de Retz. Parmi les capitaines de la bonne bourgeoisie de Paris, on comptait des hommes braves et de dévouement, et parmi eux MM. Scarron,

Lelièvre et Cottard, qui exposaient leur vie et leur fortune pour la cause de la ville : avaient-ils l'habitude des guerres? Il était rare qu'ils ne reçussent pas quelques sévères leçons; le prince de Condé leur en donnait d'un jour à l'autre jusque dans les faubourgs de Paris. Ah! que l'on rit sous la tente des mousquetaires de M. le prince lorsque fut donnée la première poussée au régiment du cardinal de Retz, ce qu'on appela plaisamment la première épître aux Corinthiens! A vrai dire, il n'y avait à Paris que les troupes réglées des gentilshommes qui pouvaient tenir la campagne : les bourgeois n'étaient de véritables auxiliaires que derrière leurs murailles.

RÉSUMÉ.

1631 — 1649.

Les faits se pressent dans les dix-huit années qu'embrasse la période que je viens de suivre; Richelieu est premier ministre; ses services sont actifs pour restaurer la monarchie administrative de Louis XIII; il a vaincu les huguenots; il a poussé à l'extérieur la guerre. Les partis ne sont point éteints; mais ils sont

pour un moment comprimés et ne peuvent plus espérer une victoire armée. Toutefois Richelieu n'est point encore le maître absolu ; cette puissance de répression il la partage avec la reine-mère ; Marie de Médicis lui a prêté appui ; si elle est inquiète, maussade quelquefois, elle ne se sépare point du ministre qu'elle a formé ; les intérêts semblent communs jusqu'à la rupture qu'elle-même prépare.

Ici commence une nouvelle lutte. Richelieu ne veut point rompre ouvertement avec Marie de Médicis ; il a peur d'abord d'être accusé d'ingratitude. C'est Marie de Médicis qui l'a pris en quelque sorte sous son aile protectrice à l'origine de son pouvoir ; briser avec elle, c'est se séparer de tout un passé politique ; et d'ailleurs la mère du roi est puissante, elle exerce sur son fils un ascendant qu'on doit respecter. Que fait d'abord le cardinal-ministre ? il démolit pièce à pièce le parti de la reine, il cherche à la séparer de Gaston d'Orléans. Il ose plus ; il fait le procès au maréchal de Marillac, le chef du parti militaire de Marie de Médicis ; sous un faible prétexte, il le conduit à l'échafaud. Il ne s'agit point

de péculat, puérile accusation qui transformerait la pensée politique en une querelle « où il n'y a pas de quoi fouetter un laquais », comme le disoit le maréchal lui-même. Quand la reine est bien séparée de son parti, et que le cardinal n'a plus à lutter qu'avec elle corps à corps; alors il n'hésite plus, il essaie de l'éloigner de son fils pour détruire tout ascendant, il l'exile loin de la cour. Puis comme il connaît bien le caractère orageux et remuant de Marie de Médicis, il la pousse sous main à quitter la France, afin de la compromettre tout-à-fait aux yeux du roi comme complice de l'Espagnol.

A peine ce premier triomphe est-il accompli, que de sourds murmures se font entendre dans les provinces. Le vieil esprit provincial était le premier élément de l'ordre monarchique; la nationalité de chaque province se liait aux races qui couvraient le sol de la France; chacune de ses circonscriptions avait son système de gouvernement, ses formes de municipalité. Richelieu attaque de front les institutions provinciales; il va droit aux grandes familles qui exerçaient une domination sur

ces peuples : les Guise en Provence et en Lorraine, les Vendôme en Bretagne, d'Epernon dans la Guienne, Montmorency dans le Languedoc. C'est principalement contre ce duc de Montmorency que le ministre fait éclater ses desseins; la révolte éclate, Richelieu n'a point de pardon même pour cette grande famille. Plus la tête est haute, plus il semble qu'il prend plaisir à l'abattre; les grandes races excitent en lui un sentiment de défiance et de haine; qu'importe que le maréchal de Montmorency appartienne de près à la famille royale! que sa maison se confonde avec celle des Condé! il n'y a point de grâces pour lui. La tête de Montmorency tombe en face de l'Hôtel-de-Ville de Toulouse, afin d'inspirer une grande terreur à toute l'organisation nobiliaire et provinciale. Alors commence le système administratif du cardinal de Richelieu, les intendans de province substitués au gouvernement politique des grandes races; ces intendans réunissaient en eux la double condition du pouvoir et de l'obéissance; ils étaient les délégués du cardinal, ils n'avaient de compte à rendre qu'au ministre qui les désignait. Richelieu or-

ganise également les présidiaux, qu'il substitue aux bailliages féodaux, première tentative contre l'ordre parlementaire; sa tendance est de tout centraliser, et comme pour montrer que la province doit désormais converger vers un centre commun, un nouveau quartier du Marais porte les noms de toutes les provinces une à une, Poitou, Anjou, Maine, etc.; car il faut bien qu'elles apprennent que si Paris est au roi, la France est à Paris.

Le jugement de Montmorency indiquait que désormais le cardinal de Richelieu ne s'arrêterait même pas devant les immunités de la famille royale; Gaston d'Orléans, ce caractère inquiet, avait pris part à la conjuration du Languedoc; le ministre ne ménage pas le propre frère du roi; il l'exile de la cour, le condamne à une retraite profonde. Il serait allé plus loin, mais l'esprit de Gaston d'Orléans servait les desseins de Richelieu; Monsieur, en effet, était aussi prompt à se lier aux projets des mécontens qu'à les abandonner; il faisait en quelque sorte le métier de dénonciateur. Richelieu connaissait bien ce caractère, il l'employait à pénétrer ses amis

et ses ennemis. Après Gaston d'Orléans, Richelieu marche droit à la reine Anne d'Autriche, la propre femme de Louis XIII; celle-ci a les intérêts espagnols au cœur; elle aime les mystères et les intrigues. Le cardinal l'épie, et la prend en quelque sorte en flagrant délit d'intelligence avec Philippe IV son frère. Dans cette nouvelle démarche il s'agit d'abattre une puissance qui n'existe pas encore; Anne d'Autriche n'avait nul ascendant sur son mari; mais Louis XIII est maladif; la reine peut être appelée à une participation quelconque dans le gouvernement; Richelieu veut la mettre dans ses intérêts, il tente de l'humilier en lui faisant demander grâce. C'est avec un art infini que le cardinal parvient à ce résultat; il enlace Anne d'Autriche dans les plus humbles aveux; il domine sa tête et son âme.

Louis XIV naît! des calomnies sont répandues, mais un résultat immense est acquis à Richelieu; il tient la future régente dans sa dépendance absolue; si Louis XIII meurt, il sera premier ministre du nouveau règne. Toutes ses précautions sont prises avec habileté. Par la naissance du dauphin, les droits de Gaston

d'Orléans s'éloignent; la reine-mère Marie de Médicis n'est plus qu'une faible femme qui fait pitié, mais ne fait plus peur. Il y a encore un obstacle à vaincre; dans l'état de faiblesse et d'ennui où se trouve le roi, la puissance d'une maîtresse ou d'un favori peut s'élever sur les débris de l'autorité politique d'un ministre; le cardinal se préoccupe tour à tour de Mlle de Hautefort, de Mlle de La Fayette comme si elles étaient prêtes à saisir un crédit tout-puissant sur l'esprit et le cœur du roi, comme s'il s'agissait d'une rivalité dangereuse avec sa propre autorité! il ne veut pas, comme il le dit lui-même, que les jupes et les corsages de dentelles dominent la robe pourprée du cardinalat. C'est dans cette prévoyance que pour désennuyer le roi, il place auprès de lui Cinq-Mars. A mesure que ce nouveau favori s'exalte, que de simple page il s'élève jusqu'au rang de grand-écuyer, et que de grand-écuyer il rêve le premier ministère, Richelieu s'inquiète, et menace. Des intrigues se forment autour du jeune Cinq-Mars; ce caractère boudeur, inconstant, se fait par insouciance et ennui chef de parti; les parlementaires par le moyen de

de Thou, les féodaux par le duc de Bouillon, entourent Cinq-Mars. Gaston d'Orléans, qui a de vieilles rancunes contre le cardinal-ministre et de constantes amitiés avec l'Espagne, donne à cette conjuration le cachet dangereux d'une alliance avec l'étranger. Le prétexte c'est la paix, le motif réel une réaction violente contre le système de Richelieu. Le ministre est menacé d'une triste disgrâce; le roi l'abandonne solitaire sur les bords du Rhône, lors de son expédition à Perpignan; des pensées de mort assiégent le cardinal; il jette son testament comme un jalon pour le tombeau; la maladie et le poignard le menacent; il va cacher les soucis de son cœur dans sa retraite de Tarascon.

La fortune change; exténué de soucis et de fatigues, le voilà ce Richelieu se réveillant en quelque sorte à la nouvelle du traité conclu par les conjurés avec l'Espagne. C'est une preuve terrible de culpabilité; il n'hésite plus, il l'envoie au roi. Le crédit du grand-écuyer en est fortement ébranlé; Louis XIII l'abandonne avec cette froideur qui lui faisait sacrifier l'un après l'autre tous ses amis, à la fermeté et à la durée de son pouvoir. Cinq-Mars, de Thou

sont accusés et traduits sans pitié devant des commissaires; Richelieu pardonne encore une fois à Gaston d'Orléans, parce que celui-ci lui livre tout, amis, secret, pensée politique; il accorde la grâce au duc de Bouillon parce que le féodal vient déposer à ses pieds sa lourde épée, et qu'il cède la ville forte de Sedan qui servait de refuge à tous les ennemis du ministre. De Thou et Cinq-Mars n'avaient rien à donner que la vie; la tête bouclée d'or du jeune d'Effiat tomba sur l'échafaud, et ce triste tableau de deux amis qui meurent ensemble produisit une des plus vives impressions dans cette dernière époque d'un pouvoir implacable.

Les haines que suscite Richelieu sont désormais universelles; il résiste par la seule énergie de sa volonté, mais qu'il aille encore, et il succombera sous son œuvre. Une réaction se manifeste après la mort de Cinq-Mars; la terreur se prolonge, mais tout murmure, depuis les courtisans jusqu'aux gardes; laissez marcher cette haine, elle éclatera par quelques coups de poignard ou de mousquet comme savait en finir alors la gentilhommerie de France avec les ministres. La maladie et la mort de

Richelieu empêchent seules l'exécution de ces projets; le ministre meurt comme un prêtre catholique, après avoir accompli une grande partie de sa mission politique. Le conseil qui n'a pas de chef encore, dirigé par le secrétaire d'Etat Desnoyers, veut continuer le système de Richelieu; effort impuissant; il ne peut atteindre ce résultat, le mouvement réactionnaire l'emporte. Mazarin avec ses pensées modérées et son système de ménagemens prend en mains le pouvoir; sa faveur grandit à la mort de Louis XIII; il devient premier ministre sous Anne d'Autriche, régente, que le parlement soutient et défend.

Ici commence une nouvelle lutte. Le parlement s'élève comme pouvoir, et par conséquent il tend à se constituer autorité hautaine et politique; il a devant lui l'exemple des communes d'Angleterre; il oublie son origine toute royale pour s'instituer assemblée populaire. A ses côtés se forme aussi le parti des gentilshommes; la noblesse long-temps comprimée se réunit tumultueusement avec des chefs pour défendre et proclamer ses droits; le retour des exilés favorise cette explosion du parti nobiliaire.

Comme en Angleterre il y eut donc une fraction de la noblesse qui fit cause commune avec le parlement. Les halles, les métiers ne restèrent point en arrière dans cette lutte; les parlementaires étaient aimés par cette multitude : il ne faut point oublier que ce fut à la suite de l'exil de quelques conseillers du parlement que se formèrent les barricades de Paris. Ainsi le peuple se passionne souvent pour un nom propre, quand ce nom est surtout l'expression d'une pensée d'affranchissement. Qu'importe la médiocrité! ce qu'il voit dans cet homme, c'est un symbole de liberté. La Fronde commence à peine; il me faudra pour l'expliquer développer l'histoire de ce grand mouvement philosophique et littéraire qui se montre déjà à travers les formes monarchiques. L'école qui prépara la révolution de 1789 ne date pas seulement de la Régence; elle se rattache au dix-septième siècle, à son immense mouvement intellectuel, et je dois la saisir à cette origine.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE LX.

(Pages 1 à 32.)

SITUATION DE LA FRANCE. — NÉGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE. — OPÉRATIONS MILITAIRES.

1638 — 1641.

Alliances pour la guerre. — Neutralité de l'Angleterre. — Mécontentemens du cardinal. — Son alliance avec les puritains. — Situation des armées. — Mouvemens populaires. — Démarches de Richelieu pour la paix. — Envoi d'un commissaire espagnol. — Ses conférences avec le ministre. — Correspondance d'Olivarès. — Question de la Catalogne. — Sa réunion à la France.

CHAPITRE LXI.

(Pages 33 à 60.)

NOUVELLES TENTATIVES DES GOUVERNEURS DE PROVINCES. — MÉCONTENTEMENS DE CINQ-MARS.

1641.

Vieillesse de Richelieu. — Condamnation de La Valette. — Du duc de Vendôme. — Exécution de Saint-Preuil. — Révolte du duc de Bouillon. — Accommodement. — Cinq-Mars et le roi. — Ses rapports avec le cardinal. — Cinq-Mars grandit en faveur. — Ses projets avec le duc de Bouillon et Gaston d'Orléans. — De Thou; son ambition du ministère.

CHAPITRE LXII.

(Pages 61 à 85.)

1642.

NÉGOCIATIONS DES MÉCONTENS AVEC L'ESPAGNE.

Rapprochement avec Gaston d'Orléans. — Envoi de Fontrailles en Espagne. — Propositions. — Dépêches espagnoles aux Archives de Simancas. — Négociations avec

d'Olivarès. — Traité. — Campagne de Roussillon. — Cinq-Mars au siége de Perpignan. — Dessein d'assassiner le cardinal. — Sa maladie à Narbonne.

CHAPITRE LXIII.

(Pages 86 à 122.)

DÉCOUVERTE DE LA CONJURATION. — PROCÈS ET CONDAMNATION DE CINQ-MARS ET DE DE THOU.

1642.

L'original du traité avec l'Espagne envoyé au cardinal. — Cinq-Mars arrêté. — Le duc d'Orléans. — Le duc de Bouillon. — Conduite de Gaston. — Accusation contre Cinq-Mars. — Interrogatoires sur les confrontations de Monsieur. — Procédure par le chancelier. — Transfert des prisonniers à Lyon. — Commission nommée. — Procès devant la commission. — Condamnation de Cinq-Mars et de De Thou. — Exécution sur la place des Terreaux.

CHAPITRE LXIV.

(Pages 123 à 145.)

FIN DE L'ADMINISTRATION DE RICHELIEU. — MORT DU MINISTRE.

1642.

Situation de Richelieu après le supplice de Cinq-Mars. —

Ses terreurs. — Mort de Marie de Médicis. — Maladie et affaiblissement de Richelieu. — Sa mort. — Impression à Paris et dans les provinces. — Jugement sur le ministre.

CHAPITRE LXV.

PREMIÈRE RÉACTION CONTRE LE SYSTÈME DE RICHELIEU.

(Pages 146 à 163.)

1642 — 1643.

Mazarin ministre. — Même conseil. — Premiers actes. — Exil de Desnoyers, secrétaire d'État. — Grâces. — Retour des exilés. — Formation du conseil de régence. — Maladie et mort de Louis XIII.

CHAPITRE LXVI.

(Pages 164 à 187.)

ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ A L'AVÈNEMENT DU DAUPHIN LOUIS XIV. — AVÈNEMENT DE LOUIS XIV.

1643.

La société parlementaire. — Les gentilshommes. — Le clergé. — Les gens de lettres. — L'hôtel Rambouillet. —

Esprit de la littérature. — La bourgeoisie. — Le peuple. — Villes. — Campagnes. — Lettre sur l'avènement. — Lit de justice en parlement. — Premiers actes de la régence. — Changement dans l'ordre administratif. — Mazarin, premier ministre.

CHAPITRE LXVII.

(Pages 188 à 211.)

OPÉRATIONS MILITAIRES. — NÉGOCIATIONS. — CONGRÈS DE MUNSTER.

1643 — 1647.

Armées. — Flandre. — Le duc d'Enghien. — Bataille de Rocroi. — Prise de Thionville. — Pays-Bas. — Le duc d'Orléans. — Allemagne. — Turenne. — Catalogne. — Le maréchal de La Mothe. — Italie. — Les maréchaux de La Meilleraye et du Plessis-Praslin. — Pays-Bas. — Bataille de Lens. — Négociations. — Congrès de Munster.

CHAPITRE LXVIII.

(Pages 212 à 236.)

SITUATION DE PARIS. — PREMIÈRE ÉMEUTE.

1647 — 1648.

Exemples de séditions. — Angleterre. — Naples. — Mas-Aniello. — Murmures du peuple de Paris. — Le curé de

Saint-Eustache. — Le parlement. — Édits bursaux. — Situation du parlement. — Opinions diverses. — Concessions. — Victoire de Lens. — Enlèvement de Broussel et de Potier de Blanc-Mesnil. — Émotion du peuple. — Actes de l'Hôtel-de-Ville. — Aspect de Paris.

CHAPITRE LXIX.

(Pages 257 à 268.)

JOURNÉE DU 27 AOUT.

1648.

Préparatifs du peuple dans la lutte. — Barricades. — Le coadjuteur. — Le président Molé. — Attitude des troupes. — Attaque. — Mesures de l'Hôtel-de-Ville. — Intervention du parlement. — Rappel de Broussel et de Blanc-Mesnil. — Difficulté pour calmer les halles.

CHAPITRE LXX.

(Pages 269 à 304.)

JOURNÉE DU 28 AOUT. — FIN DU TROUBLE. — ATTITUDE DU PARLEMENT. — MOUVEMENT D'OPINION CONTRE MAZARIN.

1648.

Effervescence des populations. — Craintes sur le conseiller Broussel. — Le peuple croit que des troupes entourent

Paris. — Pillage des munitions de guerre. — Mesures de l'Hôtel-de-Ville. — Démarches auprès de la cour. — Le calme se rétablit dans Paris. — Situation du parlement. — Agrandissement de son autorité. — Maximes politiques qu'on y professe. — Séance royale. — Correspondance avec les princes. — L'opinion de Paris. — Premières Mazarinades.

CHAPITRE LXXI.

(Pages 305 à 325.)

LA COUR A SAINT-GERMAIN. — MESURES MUNICIPALES DE PARIS POUR LA DÉFENSE DE LA CITÉ.

1649.

Départ du roi, de la régente et de Mazarin. — Arrivée à Saint-Germain. — Etat des forces royales. — Effets de la paix de Munster. — Situation de Paris à la nouvelle de la fuite du roi. — Organisation parlementaire et municipale.

CHAPITRE LXXII.

(Pages 326 à 353.)

TENTATIVES DE TRANSACTION. — ADOPTION DE MESURES SÉVÈRES PAR LE CONSEIL ET LE PARLEMENT.

1649.

Remontrances par le parlement. — Démarches tentées par

l'Hôtel-de-Ville. — Refus hautain fait par la cour de Saint-Germain. — Retour des députés à Paris. — Arrêt du parlement contre Mazarin. — L'Hôtel-de-Ville envahi par le parlement.

CHAPITRE LXXIII.

(Pages 354 à 388.)

UNION DE LA NOBLESSE, DU PARLEMENT ET DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

1649.

Parti nobiliaire. — Le prince de Conti. — Le duc de Beaufort. — Le duc de Longueville. — Sa femme. — Adhésion au parlement. — Ils prennent le gouvernement militaire de Paris. — Nouvelles méfiances du parlement envers l'Hôtel-de-Ville. — Mesures municipales favorables à la sédition. — Levée d'armes. — Régimens. — Impôts. — Élection des chefs. — Déclaration du roi contre les princes et le parlement.

CHAPITRE LXXIV.

(Pages 389 à 419.)

ÉTAT DE L'OPINION. — OPÉRATIONS MILITAIRES.

1649.

Fatigues de la guerre. — Pamphlets contre la cour de Saint-Germain et Mazarin. — Chansons. — Caricatures contre

la garde bourgeoise. — Moqueries du tiers parti. — Résultat par rapport à une transaction. — Opérations militaires. — Situation de Paris.

RÉSUMÉ.

(Pages 420 à 430.)

1631 — 1649.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

JUL 31 1964
MAR - 7 1967
MAR 28 1964
24 11 72
23 NOV. 1994
14 NOV. 1994
NOV 06 2006
10 NOV 20 2006

a39003 00147379 1b
DC 123 .C36R 1835 V6
CAPEFIGUE, JEAN BAPTIS
RICHELIEU, MAZARIN, LA

CE DC C123
.C36R 1835 V006
C00 CAPEFIGUE, J RICHELIEU, M
ACC# 1066753